



LES EXPERTISES SECTEURS PUBLIC/PRIVÉ

Marchés et contrats publics | Travaux – Construction – Bâtiments
Urbanisme – Aménagement – Maîtrise foncière – Environnement
Domaine public – Opérations immobilières – Logement social
Comptabilité – Finances – Budget | Fonction publique – RH
Management public – Efficacité professionnelle

Osez l'avenir





ÉDITO **MÉLANIE DAUNY**

Directeur Général Adjoint
Secteur Public
mdauny@efe.fr



Tournés vers l'avenir

La transformation numérique, mesure au cœur du **programme d'Emmanuel Macron**, raisonne aujourd'hui dans tous les domaines et métiers liés au secteur public.

Les démarches d'open data rendues obligatoires par la loi pour une République numérique touchent à la fois les contrats publics, le foncier, la construction et bien d'autres domaines encore...

Il est essentiel d'établir un diagnostic et un plan d'action concomitant afin de prendre le train de la révolution numérique en marche.

Quelles sont les ambitions du Président de la République concernant le secteur public ?

- **La e-administration grâce à la mise en place de la dématérialisation et de l'open data public**, avec tous les risques liés à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données

- **Le Code de la commande publique**, susceptible de réserver de nombreuses surprises juridiques aux professionnels
- **La réforme du logement**, grâce à l'accélération des programmes de construction, la révision des APL, la suppression de la taxe d'habitation...
- **Le remaniement du statut de la fonction publique** avec le régime universel des retraites, le gel du point d'indice, le rétablissement d'un jour de carence, la suppression de 120 000 fonctionnaires, la suspension du protocole PPCR...

Face à l'ampleur des réformes annoncées, **EFE saura vous accompagner tout au long de l'année 2018** grâce à ses conférences d'actualité et formations à Paris et en région, en présentiel et/ou en distanciel, avec nombre de **formats différents, car la formation de demain doit permettre à chacun de progresser en fonction de son besoin propre et du temps dont il dispose.**

VOS CONTACTS LES EXPERTS MÉTIERS & PÉDAGOGIE

Amandine ROGEON



Responsable du secteur
Secteur Public
01 44 09 12 67
arogeon@efe.fr

Cécile ORDOVAS



Responsable du secteur
Secteur Public
01 44 09 12 82
codorvas@efe.fr

Tatiana MAROT



Responsable pédagogique
Responsable des secteurs
Management public
Efficacité professionnelle
01 70 39 39 78
tmarot@efe.fr

BIENVENUE !

	PAGE
JE CHERCHE	
Une formation certifiante	5
Une formation 100 % à distance	6
Une formation en lien avec mon domaine d'expertise	
Marchés et contrats publics	26
Urbanisme - Aménagement - Maîtrise foncière	62
Environnement - Développement durable	98
Domaine public - Opérations immobilières - Logement social	104
Travaux - Construction - Bâtiments	126
Comptabilité - Finances - Budget	150
Fonction publique - GRH	160
Management public - Efficacité professionnelle	178

EN SAVOIR PLUS SUR EFE ET ABILWAYS

7 bonnes raisons de choisir EFE	16
Les éditions by EFE	18
Bienvenue dans l'univers ABILWAYS	20

JE M'INSCRIS

Mon inscription étape par étape	186
Le bulletin d'inscription	187
Les conditions générales de vente	188

Pour vous aider dans votre choix,
un seul numéro : **01 44 09 25 08**
ou **infoclient@efe.fr**

SOMMAIRE DES FORMATIONS CERTIFIANTES

VALORISEZ VOTRE CV ET BOOSTEZ VOTRE EMPLOYABILITÉ

MARCHÉS ET CONTRATS PUBLICS

	Durée	Tarif HT	Page
Manager d'un service achat	12 jours	6 240 €	58

URBANISME

Responsable urbanisme et aménagement	15 jours	7 650 €	64
Aménageur	12 jours	6 120 €	76

DOMAINE PUBLIC - OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES - LOGEMENT SOCIAL

Responsable de montage d'opérations immobilières	15 jours	7 650 €	114
--	----------	---------	-----

TRAVAUX - CONSTRUCTION - BÂTIMENTS

Maître d'ouvrage	 14 jours	7 140 €	128
------------------	--	---------	-----

FONCTION PUBLIQUE - GRH

Gestionnaire des ressources humaines	10 jours	6 000 €	166
--------------------------------------	----------	---------	-----

LA CERTIFICATION

BY EFE



Les certificats CP FFP*



Délivrée par un jury d'experts, la certification professionnelle FFP est adossée à un référentiel métier.

Le certificat professionnel FFP (CP FFP) valide les compétences acquises en formation et atteste de la maîtrise d'un métier, d'une fonction ou d'une activité.

La VAE Experts

La validation des Acquis de l'Expérience permet de valider des compétences, savoir et savoir-faire acquis dans une activité, une fonction, un métier. Elle permet d'obtenir sans formation, ou avec un complément de formation, une certification professionnelle.

La VAE Experts est disponible, à la demande, sur tous nos cycles certifiants.

*Certains de nos certificats sont inscrits à l'Inventaire CNCP et donc éligibles au CPF et à la période de professionnalisation.

DÉCOUVREZ NOS 2 AUTRES CATALOGUES

À commander sur www.efe.fr



Les expertises métiers

Plus de 700 formations pour accompagner l'évolution professionnelle de l'ensemble de vos collaborateurs

Droit social - RH - Formation

Droit des affaires

Finance - Gestion

Comptabilité - Contrôle de gestion - Audit

Fiscalité

Banque - Assurance

Immobilier - Construction

Environnement - Sécurité - Énergie



Les expertises humaines

Plus de 200 formations pour accompagner le développement des compétences de l'ensemble de vos collaborateurs

Efficacité professionnelle

Développement personnel

Reconversion et évolution professionnelles

Management et leadership

Management de projet

Assistant(e)s - Secrétaires

SOMMAIRE DES FORMATIONS 100 % À DISTANCE

APPRENEZ OÙ VOUS VOULEZ, QUAND VOUS VOULEZ

 Classes virtuelles : 120 mn chrono pour	Durée	Tarif HT	Page
Cerner les documents d'urbanisme et les spécificités du PLU	2 heures	190 €	23
Intégrer les fondamentaux de l'aménagement urbain	2 heures	190 €	23
Décoder la ZAC et la concession d'aménagement	2 heures	190 €	23
Pratiquer les outils et modes de financement de l'urbanisme	2 heures	190 €	24
Intégrer les fondamentaux de la maîtrise foncière et de l'expropriation	2 heures	190 €	24
Analyser les régimes des autorisations d'urbanisme	2 heures	190 €	24

 Parcours Vidéo	Durée	Tarif HT	Page
Le droit de l'urbanisme, ça s'apprend !	1 heure 30	44,99 € TTC	25
Monter une opération immobilière, ça s'apprend !	1 heure 30	44,99 € TTC	25
Réussir les étapes clés d'un marché public ça s'apprend !	1 heure 30	44,99 € TTC	25

LE DIGITAL LEARNING

BY EFE

Vivez de nouvelles expériences d'apprentissage où vous voulez, quand vous voulez !



01

LES CLASSES VIRTUELLES

2h max pour découvrir une nouvelle thématique, approfondir vos connaissances ou perfectionner vos pratiques en interagissant à distance avec le formateur et les autres participants !



02

LES VIDÉOS

Vidéos apprenantes de 3 minutes à acheter seules ou dans le cadre d'un parcours, les vidéos sont en accès illimité et immédiat et délivrent des savoirs agiles, directement opérationnels, avec les meilleurs experts ABILWAYS



PERSONNALISEZ ET BLENDERISEZ VOTRE PARCOURS

Intéressé par ce format 100 % distanciel mais vous souhaitez un parcours personnalisé ?

Nous adoptons nos MOOCs et parcours vidéo à vos problématiques

Contactez Jean-Marc FAYOLLE

✉ jfayolle@abilways.com

☎ 01 44 09 17 57

SOMMAIRE

SECTEURS PUBLIC/PRIVÉ

PICTOTHÈQUE



NOUVEAU
Vos métiers évoluent, notre offre de formation aussi !



CPF
Formation éligible au Compte Personnel de Formation



CLASSE VIRTUELLE
Formation courte 100% à distance (1h30 à 2h max)



CERTIFIANTE
Formation validée par un titre ou un certificat



BLENDED
Formation mixant présentiel et modalités distancielles*



BEST-OF
Formation plébiscitée par nos clients



HOMOLOGATION PAR LE CNB
Liste des formations homologuées par le CNB à consulter sur www.efe.fr

SUPPORT ÉCRIT DÉMATÉRIALISÉ

Pour toutes les formations, un support pédagogique dématérialisé est accessible en ligne pendant 6 mois

* Quiz amont/aval, module e-learning, module vidéo, communauté d'apprenants, exercices d'intersession, classe virtuelle

CODE DURÉE TARIF HT TARIF SPÉCIAL* HT PAGE

FORMATIONS 100% À DISTANCE

Classes virtuelles : 120 mn chrono pour

72362	Cerner les documents d'urbanisme et les spécificités du PLU		2 heures	190 €	-	23
72361	Intégrer les fondamentaux de l'aménagement urbain		2 heures	190 €	-	23
72363	Décoder la ZAC et la concession d'aménagement		2 heures	190 €	-	23
72364	Pratiquer les outils et modes de financement de l'urbanisme		2 heures	190 €	-	24
72365	Intégrer les fondamentaux de la maîtrise foncière et de l'expropriation		2 heures	190 €	-	24
72366	Analyser les régimes des autorisations d'urbanisme		2 heures	190 €	-	24

Parcours Vidéo

	Le droit de l'urbanisme, ça s'apprend !		1h30	44,99 € TTC		25
	Monter une opération immobilière, ça s'apprend !		1h30	44,99 € TTC		25
	Réussir les étapes clés d'un marché public ça s'apprend !		1h30	44,99 € TTC		25

FORMATIONS CERTIFIANTE

71232	Manager d'un service achat		12 jours	6 240 €	-	58
72284	Responsable urbanisme et aménagement		15 jours	7 650 €	-	64
72250	Aménageur		12 jours	6 120 €	-	76
73297	Responsable de montage d'opérations immobilières		15 jours	7 650 €	-	114
74251	Maître d'ouvrage		14 jours	7 140 €	-	128
76263	Gestionnaire des ressources humaines		10 jours	6 000 €	-	166

MARCHÉS ET CONTRATS PUBLICS

Fondamentaux

71227	Réglementation générale des marchés publics		4 jours	2 130 €	1 930 €	28
71090	Réglementation et pratique des marchés publics - Niveau 1		2 jours	1 450 €	1 260 €	29
71168	L'indispensable des marchés publics		1 jour	890 €	760 €	30
71003	Élaborer, passer et exécuter un MAPA		2 jours	1 450 €	1 260 €	31
71346	Appliquer les nouvelles procédures en MAPA		4 heures	425 €	-	31
71350	Recourir aux marchés de partenariat		4 heures	395 €	-	56
71004	Perfectionner sa pratique des marchés publics - Niveau 2		2 jours	1 450 €	1 260 €	32
71202	Contentieux des marchés publics		2 jours	1 450 €	1 260 €	33
71219	Rédiger un mémoire en défense		1 jour	890 €	760 €	34
71170	Assistant(e) marchés publics		2 jours	1 450 €	1 260 €	34

*Tarif spécial réservé aux collectivités territoriales

CODE		DURÉE	TARIF HT	TARIF SPÉCIAL* HT	PAGE
Préparation et passation					
71135	Dématérialisation des procédures de marchés publics	 1 jour	890 €	760 €	35
71341	Maîtriser la technique du sourçage	  1 jour	890 €	760 €	35
71097	Analyse des besoins et rédaction du cahier des charges	 2 jours	1 450 €	1 260 €	36
71323	DCE : rédiger les documents de son marché	 2 jours	1 450 €	1 260 €	36
71305	Les prix dans les marchés publics	 2 jours	1 450 €	1 260 €	37
71108	Achats et marchés publics responsables	 2 jours	1 450 €	1 260 €	38
71322	Les clauses sociales dans les marchés publics	1 jour	890 €	760 €	38
71201	Analyse des candidatures et des offres	 2 jours	1 450 €	1 260 €	39
71203	Risque pénal et délit de favoritisme	1 jour	890 €	760 €	40
71092	Réussir le déroulement d'une procédure d'accord-cadre	 1 jour	890 €	760 €	40
Gestion et exécution					
71229	L'exécution des marchés publics	  2 jours	1 450 €	1 260 €	41
71133	Gérer les avenants et modifications d'un marché public	1 jour	890 €	760 €	42
71347	Sécuriser les modifications en cours d'exécution des marchés publics	4 heures	425 €	-	42
71306	Gérer les risques d'exécution dans les marchés publics	 2 jours	1 450 €	1 260 €	43
71010	Cotraitance et sous-traitance	 2 jours	1 450 €	1 260 €	44
71170	Assistant(e) marchés publics	 2 jours	1 450 €	1 260 €	34
Marchés publics de travaux et maîtrise d'œuvre					
71007	S'initier aux marchés publics de travaux	 3 jours	1 790 €	1 590 €	44
71013	Exécution technique et financière des marchés de travaux	  2 jours	1 450 €	1 260 €	45
71340	Maîtriser l'exécution financière des marchés de travaux	4 heures	425 €	-	45
71225	Réglementation générale des concessions	2 jours	1 450 €	1 260 €	50
71016	La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre	 3 jours	1 790 €	1 590 €	46
71348	Organiser le concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la commande publique	4 heures	425 €	-	46
Approche sectorielle					
71065	L'achat d'énergie par les personnes publiques	1 jour	890 €	760 €	47
71019	Marchés publics de prestations intellectuelles	 2 jours	1 450 €	1 260 €	47
71296	Les marchés publics d'assurance	 2 jours	1 450 €	1 260 €	48
71349	Sécuriser l'exécution d'un marché public d'assurance	4 heures	425 €	-	48
71009	Marchés publics d'informatique	 2 jours	1 450 €	1 260 €	49
Les concessions					
71225	Réglementation générale des concessions	 2 jours	1 450 €	1 260 €	50
71018	Délégations de service public - Niveau 1	  2 jours	1 450 €	1 260 €	51
71091	Délégations de service public - Niveau 2	 1 jour	890 €	760 €	52
71237	Liquider un contrat de délégation de service public	1 jour	890 €	760 €	52
Contrats publics complexes					
71224	Les montages contractuels complexes	 4 jours	2 130 €	1 930 €	53
71150	Choisir le contrat le plus adapté à son projet	2 jours	1 450 €	1 260 €	54
71330	Les contrats globaux	 2 jours	1 450 €	1 260 €	55
71226	Les marchés de conception-réalisation	2 jours	1 450 €	1 260 €	55
71350	Recourir aux marchés de partenariat	4 heures	395 €	-	56
71109	Comprendre un compte d'exploitation d'opérateur	4 heures	425 €	-	56
31632	Les journées du BJCP - Conférence d'actualité	2 jours	1 465 €	1 265 €	57
Stratégie d'achat					
71232	Cycle certifiant - Manager d'un service achats - Formation ACP	  12 jours	6 240 €	-	58
71233	Élaborer et mettre en œuvre la politique et les stratégies d'achat - Formation ACP	3 jours	1 460 €	-	60
71234	20 leviers pour des achats performants - Formation ACP	2 jours	1 120 €	-	60
71236	Faire du tableau de bord un référentiel de performance - Formation ACP	3 jours	1 120 €	-	61
71171	Négocier dans les marchés publics	2 jours	1 450 €	1 260 €	61

URBANISME - AMÉNAGEMENT - MAÎTRISE FONCIÈRE

Règlementation et pratique

72284	Cycle certifiant - Responsable urbanisme et aménagement		15 jours	7 650 €	-	64
72064	Cycle long - Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme		6 jours	3 300 €	-	66
72239	Règlementation générale de l'urbanisme		4 jours	2 130 €	1 930 €	67
72176	Droit de l'urbanisme pour non-juristes		2 jours	1 450 €	1 260 €	68
72342	L'indispensable du droit de l'urbanisme		1 jour	890 €	760 €	69
72362	120 minutes pour cerner les documents d'urbanisme et les spécificités du PLU		2 heures	190 €	-	23
72028	Règlementation et pratique du droit de l'urbanisme		2 jours	1 450 €	1 260 €	69
72285	Contentieux de l'urbanisme		2 jours	1 450 €	1 260 €	70

Documents et planification

72197	Évaluation environnementale et étude d'impact		1 jour	890 €	760 €	71
72368	Participation du public et évaluations environnementales		2 jours	1 450 €	1 260 €	71
72031	Concertation et enquêtes publiques		2 jours	1 450 €	1 260 €	72
72068	Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)		2 jours	1 450 €	1 260 €	72
31631	Les journées du BJDU - Conférence d'actualité		2 jours	1 465 €	1 265 €	73
72182	Servitudes, mitoyenneté et bornage		2 jours	1 450 €	1 260 €	74
72178	L'urbanisme commercial		2 jours	1 450 €	1 260 €	75
72067	Gérer le volet commercial du SCoT		4 heures	425 €	-	75

Aménagement urbain

72250	Cycle certifiant - Aménageur		12 jours	6 120 €	-	76
72153	Les fondamentaux de l'aménagement urbain		2 jours	1 450 €	1 260 €	78
72361	120 minutes pour intégrer les fondamentaux de l'aménagement		2 heures	190 €	-	23
72110	Choisir sa procédure d'aménagement		2 jours	1 450 €	1 260 €	79
72033	Monter une opération de lotissement		2 jours	1 450 €	1 260 €	80
72351	Piloter le montage d'un lotissement durable		4 heures	425 €	-	80
72240	Le permis de construire valant division		1 jour	890 €	760 €	81
72352	Recourir au permis de construire groupé en présence de plusieurs opérateurs		4 heures	425 €	-	81
72111	La concession d'aménagement et la consultation d'opérateurs		2 jours	1 450 €	1 260 €	82
72353	Mener les procédures de passation d'une concession d'aménagement		4 heures	425 €	-	82
72073	ZAC étape par étape		2 jours	1 450 €	1 260 €	83
72354	Mener le financement de la ZAC		4 heures	425 €	-	83
72363	120 minutes pour décoder la ZAC et la concession d'aménagement		2 heures	190 €	-	23
72029	Mener à bien une opération d'aménagement public		2 jours	1 450 €	1 260 €	84
73375	Valoriser le domaine dans l'attente du projet d'aménagement		1 jour	890 €	760 €	111
72325	Conduire son projet d'aménagement		2 jours	1 450 €	1 260 €	85
72206	Élaborer le bilan financier d'une opération d'aménagement		1 jour	890 €	760 €	85
72324	Commercialiser son opération d'aménagement		2 jours	1 450 €	1 260 €	86
72076	Taxes et participations d'urbanisme		2 jours	1 450 €	1 260 €	86
72167	Projet urbain partenarial (PUP)		1 jour	890 €	760 €	87
72364	120 minutes pour pratiquer les outils et modes de financement de l'urbanisme		2 heures	190 €	-	24
73246	TVA immobilière		1 jour	890 €	760 €	87
73357	Calculer la TVA immobilière		4 heures	425 €	-	120

Ville durable et intelligente

72370	Projets d'aménagement pour une ville durable		2 jours	1 450 €	1 260 €	88
72371	La ville intelligente		1 jour	890 €	760 €	89
72207	Écoquartier / quartier durable		2 jours	1 450 €	1 260 €	90

Maîtrise foncière

72083	Les fondamentaux de la maîtrise foncière		2 jours	1 450 €	1 260 €	91
72365	120 minutes pour intégrer les fondamentaux de la maîtrise foncière et de l'expropriation		2 heures	190 €	-	24
72209	Techniques de prospection et de négociation foncières		2 jours	1 450 €	1 260 €	92
72032	Expropriation		2 jours	1 450 €	1 260 €	93
72034	Le droit de préemption comme outil de maîtrise foncière		2 jours	1 450 €	1 260 €	94
72355	Gérer les risques en matière de droit de préemption urbain		4 heures	425 €	-	94

CODE		DURÉE	TARIF HT	TARIF SPÉCIAL* HT	PAGE
Autorisations de construire					
72082	Les autorisations d'urbanisme	 2 jours	1 450 €	1 260 €	95
72366	120 minutes pour analyser les régimes des autorisations d'urbanisme	 2 heures	190 €	-	24
72360	Gérer le contentieux des autorisations de construire	4 heures	425 €	-	95
72081	Instruire ses permis de construire	2 jours	1 450 €	1 260 €	96

Affichage publicitaire

72035	La réglementation nationale de l'affichage publicitaire	 2 jours	1 450 €	1 260 €	97
72002	La réglementation locale de l'affichage et des enseignes	1 jour	890 €	760 €	97

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

40016	Gérer les sites et sols pollués	  2 jours	1 370 €	-	100
40025	Sols pollués, friches, changements d'usage	  1 jour	895 €	-	100
40024	Gérer une ICPE	  2 jours	1 395 €	-	101
40020	Gestion environnementale des eaux de pluie	 1 jour	885 €	-	101
40019	Assainissement	2 jours	1 370 €	-	102
40113	Choisir un mode de gestion du service d'assainissement adapté	4 heures	425 €	-	102
40038	Exploiter une unité d'incinération d'ordures ménagères	2 jours	1 460 €	-	103
40068	Le cadre réglementaire des énergies renouvelables	 2 jours	1 370 €	-	103

DOMAINE PUBLIC - OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES - LOGEMENT SOCIAL**Domaine public**

73286	Réglementation générale du domaine public	 4 jours	2 130 €	1 930 €	106
73149	Les fondamentaux de la domanialité publique	  2 jours	1 450 €	1 260 €	107
73356	Valoriser les domaines publics et privés des personnes publiques	4 heures	425 €	-	107
73374	Les nouvelles règles d'occupation du domaine public	  1 jour	890 €	760 €	108
73015	Domaine public des collectivités territoriales	  2 jours	1 450 €	1 260 €	109
73049	Valoriser le domaine public de l'État	 2 jours	1 450 €	1 260 €	109
73198	Les contrats d'occupation du domaine public	 2 jours	1 450 €	1 260 €	110
73375	Valoriser le domaine dans l'attente du projet d'aménagement	 1 jour	890 €	760 €	111
73349	Rédiger un acte soumis à publicité foncière	 2 jours	1 450 €	1 260 €	111
73332	Le bail emphytéotique administratif	 1 jour	890 €	760 €	112
73179	Acquérir, céder et échanger ses immeubles	1 jour	890 €	760 €	112
31630	Les journées de la propriété publique - Conférence d'actualité	2 jours	1 450 €	1 250 €	113

Montages d'opérations immobilières

73297	Cycle certifiant - Responsable de montage d'opérations immobilières	  15 jours	7 650 €	-	114
73145	Les fondamentaux du montage immobilier	  2 jours	1 450 €	1 260 €	116
73046	Montage d'opérations immobilières	  2 jours	1 520 €	1 330 €	117
73287	Montages immobiliers publics	1 jour	960 €	820 €	118
73086	Montage financier d'une opération immobilière	 2 jours	1 450 €	1 260 €	118
73226	Commercialiser son opération immobilière	2 jours	1 450 €	1 260 €	119
73243	L'évaluation d'un bien immobilier	 2 jours	1 450 €	1 260 €	119
73246	TVA immobilière	 1 jour	890 €	760 €	120
73357	Calculer la TVA immobilière	4 heures	425 €	-	120
73208	Intervenir en quartier ancien	2 jours	1 450 €	1 260 €	121

Droit et contrats immobiliers

73331	Les contrats et montages immobiliers	 2 jours	1 450 €	1 260 €	121
73078	Vente en l'état futur d'achèvement	 1 jour	890 €	760 €	122
73327	Le bail à construction	 1 jour	890 €	760 €	122
20046	Pratique du droit immobilier	 2 jours	1 450 €	-	123
20021	Sécuriser les contrats de vente immobilière	 2 jours	1 450 €	-	123
20068	Copropriété	 1 jour	940 €	-	124
20017	Gérer au mieux ses baux commerciaux - Niveau 2	 2 jours	1 495 €	-	124

Logement social

73144	Monter une opération de logement social	 2 jours	1 450 €	1 260 €	125
73047	Le logement social à financement public	2 jours	1 450 €	1 260 €	125

TRAVAUX - CONSTRUCTION - BÂTIMENTS

Pratique des opérations de travaux

74251	Cycle certifiant - Maître d'ouvrage	  	14 jours	7 140 €	-	128
74213	Réussir dans sa fonction de maître d'ouvrage		2 jours	1 450 €	1 260 €	130
74298	Responsabilités du maître d'ouvrage	 	1 jour	890 €	760 €	130
74230	Définir le programme d'une opération		2 jours	1 450 €	1 260 €	131
74218	Déterminer le coût d'une opération de construction		2 jours	1 450 €	1 260 €	131
74328	Concevoir et piloter une opération en BIM		2 jours	1 450 €	1 260 €	140
74373	Rédiger une convention en BIM		2 jours	1 450 €	1 260 €	141
74343	Piloter une opération de travaux, phase		1 jour	890 €	760 €	132
74344	Piloter une opération de travaux, phase		1 jour	890 €	760 €	132
74112	Acquérir les bases du montage d'opération de travail	 	1 jour	890 €	760 €	133
74079	Suivi, réalisation et réception des travaux	 	3 jours	1 790 €	1 590 €	134
74214	Réussir l'achèvement d'un chantier et l'exploitation de l'ouvrage		1 jour	890 €	760 €	135
74310	Gérer les litiges et réclamations en fin de chantier		2 jours	1 450 €	1 260 €	135
74299	Gestion technique et opérationnelle d'un chantier		2 jours	1 450 €	1 260 €	136
74300	Assurer la sécurité sur un chantier		2 jours	1 450 €	1 260 €	136
31629	Les journées de la construction - Conférence d'actualité		3 jours	1 850 €	1 680 €	137
74329	Les responsabilités des constructeurs		2 jours	1 450 €	1 260 €	138

Marchés de travaux

74114	Marchés privés de travaux		2 jours	1 450 €	1 260 €	139
74147	Gérer la sous-traitance dans les marchés de travaux		4 heures	425 €	-	139
71007	S'initier aux marchés publics de travaux		3 jours	1 790 €	1 590 €	44
71013	Exécution technique et financière des marchés de travaux		2 jours	1 450 €	1 260 €	45
71225	Réglementation générale des concessions		2 jours	1 450 €	1 260 €	50
71016	La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre		3 jours	1 790 €	1 590 €	46
71226	Les marchés de conception-réalisation		2 jours	1 450 €	1 250 €	55

Projets BIM

74328	Concevoir et piloter une opération en BIM		2 jours	1 450 €	1 260 €	140
74373	Rédiger une convention en BIM		2 jours	1 450 €	1 260 €	141
74372	Les enjeux juridiques du BIM		1 jour	890 €	760 €	142

Technique et gestion du bâtiment

74113	Approche des technologies du bâtiment	 	2 jours	1 450 €	1 260 €	143
74301	Prévenir les pathologies des bâtiments		2 jours	1 450 €	1 260 €	143
74302	Gérer la maintenance des bâtiments		2 jours	1 450 €	1 260 €	144
74367	Les marchés de Facility Management		2 jours	1 450 €	1 260 €	144
74151	Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées		2 jours	1 450 €	1 260 €	145
74345	Mettre en œuvre et suivre l'Ad AP		1 jour	890 €	760 €	145

Bâtiment énergie environnement

40078	HQE®, BREAM®, LEED		2 jours	1 370 €	-	@
40056	De la RT 2012... à la RT 2020		1 jour	885 €	-	@
40120	Améliorer la performance énergétique dans le tertiaire		1 jour	885 €	-	146
40027	Maîtriser l'énergie dans les bâtiments		3 jours	1 865 €	-	146
40100	Audit énergétique des bâtiments		2 jours	1 395 €	-	@
40055	Bâtiment Énergie Carbone et commissionnement	 	2 jours	1 370 €	-	147
40092	Monter un projet de rénovation énergétique dans l'habitat		2 jours	1 370 €	-	147
40033	Bâtiments basse consommation et énergie positive		3 jours	1 975 €	-	@

Bâtiment santé sécurité

40053	Maîtriser la qualité de l'air intérieur	 	2 jours	1 395 €	-	148
40086	Prévenir et gérer les impacts sanitaires des bâtiments		2 jours	1 395 €	-	@
40044	Maîtriser le risque légionnelles		1 jour	895 €	-	148
40069	Initiation à la sécurité incendie		1 jour	830 €	-	149
40070	Sécurité incendie dans les ERP		2 jours	1 330 €	-	149
40071	Désenfumage des bâtiments		1 jour	875 €	-	@

@ Programme à consulter sur www.efc.fr

CODE		DURÉE	TARIF HT	PAGE
------	--	-------	----------	------

COMPTABILITÉ - FINANCES - BUDGET

Comptabilité et finances publiques

75052	Finances locales pour non-financiers	 2 jours	1 190 €	152
75359	Cerner le mode de fonctionnement d'un budget d'une collectivité territoriale	4 heures	395 €	152
75096	Analyse financière des collectivités territoriales	2 jours	1 190 €	153
75311	Pratiquer la comptabilité publique	 3 jours	1 490 €	153
75304	Pratiquer la comptabilité de l'État et de ses établissements publics	1 jour	730 €	154
75043	Appréhender le régime de la TVA	 2 jours	1 190 €	154

Gestion budgétaire, financière et pilotage

75095	Gestion financière et pilotage de la performance	 5 jours	2 600 €	155
75279	Préparer et exécuter son budget	 2 jours	1 190 €	156
75061	Indicateurs et tableaux de bord	1 jour	730 €	157
75137	Gérer ses AE/CP et AP/CP	1 jour	730 €	157
75117	Le contrôle de gestion dans le secteur public	2 jours	1 190 €	158
75312	Le contrôle interne dans le secteur public	2 jours	1 190 €	159
76313	Gérer et piloter les effectifs	1 jour	760 €	171

RESSOURCES HUMAINES - FONCTION PUBLIQUE

Cadre statutaire

76320	Maîtriser le statut de la fonction publique territoriale	 2 jours	1 260 €	162
76321	Connaître le statut de la fonction publique d'État	2 jours	1 260 €	162
76155	Les contractuels dans la fonction publique	 2 jours	1 260 €	163
76337	La protection fonctionnelle des agents publics et des élus	 1 jour	760 €	163
76293	Cumul d'activités dans la fonction publique	2 jours	1 260 €	164
76336	Sécuriser le reclassement des agents publics	1 jour	760 €	164
31628	Panorama du droit et du contentieux de la fonction publique - Conférence d'actualité	2 jours	1 450 €	165

Gestion du personnel

76263	Cycle certifiant - Gestionnaire des ressources humaines	  10 jours	6 000 €	166
76377	Mettre en place et gérer le télétravail	 2 jours	1 260 €	168
76378	Recruter et gérer des effectifs en situation de handicap	  2 jours	1 260 €	169
76338	Les entretiens de recrutement dans la fonction publique	4 heures	395 €	170
76253	Pour un dialogue social efficace et légitime	 2 jours	1 260 €	170
76313	Gérer et piloter les effectifs	1 jour	760 €	171
76292	Gérer la rémunération des agents dans la fonction publique	2 jours	1 260 €	171

Gestion des carrières et valorisation des compétences

10117	Piloter un dispositif de GPEC dynamique	 3 jours	1 810 €	172
76140	Dynamiser la mobilité des agents de la fonction publique	 2 jours	1 260 €	172
76257	Organiser les parcours professionnels de ses agents	 2 jours	1 260 €	173
10049	Entretien annuel d'évaluation	 2 jours	1 310 €	173
76141	Concevoir et piloter un plan de formation dans le secteur public	2 jours	1 260 €	174
76255	Gérer les retraites dans la fonction publique	 2 jours	1 260 €	175

Santé et sécurité au travail

76339	Prévenir les risques psychosociaux dans le secteur public	4 heures	395 €	175
76376	Maladies professionnelles et accidents	 1 jour	760 €	176
76260	Mesurer, contrôler et réduire l'absentéisme	2 jours	1 260 €	177
76294	Présider le CHSCT	2 jours	1 260 €	177

MANAGEMENT PUBLIC EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE - COMMUNICATION

Management

51020	Réussir sa prise de fonction de manager	  3 jours	1 795 €	180
51011	Manager une équipe - Niveau 1	  2 jours	1 325 €	180
52026	Réussir le management de son projet	  2 jours	1 335 €	181
52163	Les 7 outils clés du chef de projet occasionnel	 2 jours	1 310 €	181

Efficacité professionnelle

53035	Mieux gérer son temps pour gagner en efficacité	  2 jours	1 305 €	182
53110	Améliorer son efficacité grâce au Mind mapping	2 jours	1 330 €	182
53032	Réussir ses réunions	  2 jours	1 305 €	183
53064	Développer son intelligence relationnelle	  2 jours	1 330 €	183
53036	Assertivité et leadership	  2 jours	1 355 €	184
53101	Être synthétique à l'écrit comme à l'oral	  3 jours	1 785 €	184
53248	Améliorer ses écrits professionnels	 3 jours	1 795 €	185
53288	Faire face aux situations d'agressivité et aux incivilités	2 jours	1 305 €	185

SOMMAIRE PAR NIVEAU

Fondamentaux	Passation et exécution	Marchés publics de travaux
---------------------	-------------------------------	-----------------------------------

01 INITIATION

Réglementation générale des marchés publics p. 28	Élaborer, passer et exécuter un MAPA p. 31	L'indispensable des marchés publics p. 30	S'initier aux marchés publics de travaux p. 44
Réglementation et pratique des marchés publics p. 29	Recourir aux marchés de partenariat p. 56		
L'indispensable des marchés publics p. 30	Assistant(e) marchés publics p. 34		

02 PERFECTIONNEMENT

Appliquer les nouvelles procédures en MAPA p. 31	Contentieux des marchés publics p. 33	Dématérialisation des procédures de marchés publics p. 35	Analyse des candidatures et des offres p. 39	Exécution technique et financière des marchés de travaux p. 45	La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre p. 46
Perfectionner sa pratique des marchés publics p. 32		Maîtriser la technique du sourçage Nouveau p. 35	Réussir le déroulement d'une procédure d'accord-cadre p. 40	Maîtriser l'exécution financière des marchés de travaux p.45	Organiser le concours de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la commande publique p. 46
		DCE : rédiger les documents de son marché p. 36	Gérer les avenants et modifications d'un marché public p. 42		
		Les prix dans les marchés publics p. 37	Sécuriser les modifications en cours d'exécution des marchés publics p. 42		
		Achats et marchés publics responsables p. 38	Co-traitance et sous-traitance p. 44		
		Les clauses socio responsables dans les marchés publics p. 38			

03 EXPERTISE

Rédiger un mémoire en défense p. 34	Analyse des besoins et rédaction du cahier des charges p. 36	L'exécution des marchés publics p. 41	Réglementation générale des concessions p. 50
	Risque pénal et délit de favoritisme p. 40	Gérer les risques d'exécution dans les marchés publics p. 43	

Concessions - Montages complexes
Comptabilité - Finances
**Fonction publique
Ressources humaines**

Délégations de service public Niveau 1 p. 51	Pratiquer la comptabilité publique p. 153	Finances locales pour non-financiers p. 152	Maîtriser le statut de la fonction publique territoriale p. 162
Les contrats globaux p. 55	Pratiquer la comptabilité de l'État et de ses établissements publics p. 154	Cerner le mode de fonctionnement d'un budget d'une collectivité territoriale p. 152	Connaître le statut de la fonction publique d'État p. 162
Recourir aux marchés de partenariat p. 56	Appréhender le régime de la TVA p. 154	Préparer et exécuter son budget p. 156	Gérer la rémunération dans la fonction publique p. 171

Délégations de service public Niveau 2 p. 52	Le contrôle de gestion dans le secteur public p. 158	Indicateurs et tableaux de bord p. 157	Les contractuels dans la fonction publique p. 163	Recruter et gérer des effectifs en situation de handicap Nouveau p. 169
Les montages contractuels complexes p. 53	Le contrôle interne dans le secteur public p. 159	Gérer ses AE/CP et AP/CP p. 157	La protection fonctionnelle des agents publics et des élus p. 163	Pour un dialogue social efficace et légitime p. 170
Les marchés de conception-réalisation p. 55	Analyse financière des collectivités territoriales p. 143	Gérer et piloter les effectifs p. 171	Cumul d'activités dans la fonction publique p. 164	Gérer les retraites dans la fonction publique p. 175
Comprendre un compte d'exploitation d'opérateur Nouveau p. 56			Sécuriser le reclassement des agents publics p. 164	Prévenir les risques psychosociaux dans le secteur public p. 175
			Mettre en place et gérer le télétravail Nouveau p. 168	Maladies professionnelles et accidents p. 176

Réglementation générale des concessions p. 50	Gestion financière et pilotage de la performance Cycle long p. 155	Dynamiser la mobilité des agents de la fonction publique p. 172
Liquidier un contrat de délégation de service public p. 52		

SOMMAIRE PAR NIVEAU

Réglementation - planification
de l'urbanisme

Aménagement

Maîtrise foncière

01 INITIATION

Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme Cycle long p. 66	Droit de l'urbanisme pour non-juristes p. 68	Les fondamentaux de l'aménagement urbain p. 78	La ville intelligente Nouveau p. 89	Les fondamentaux de la maîtrise foncière p. 91
Réglementation générale de l'urbanisme p. 67				

02 PERFECTIONNEMENT

Réglementation et pratique du droit de l'urbanisme p. 69	Concertation et enquêtes publiques p. 72	Choisir sa procédure d'aménagement p. 79	Projet urbain partenarial (PUP) p. 87	Techniques de prospection et de négociation foncières p. 92	Le droit de préemption comme outil de maîtrise foncière p. 94
Contentieux de l'urbanisme p. 70	Le Plan local d'urbanisme (PLU) p. 72	Mener à bien une opération d'aménagement public p. 84	Monter une opération de lotissement p. 80	Expropriation p. 93	Gérer les risques en matière de droit de préemption urbain p. 94
Participation du public et évaluations environnementales Nouveau p. 71	Gérer le volet commercial du SCoT p. 75	Projets d'aménagement pour une ville durable Nouveau p. 88	Piloter le montage d'un lotissement durable p. 80		
		Conduire son projet d'aménagement p. 85	Le permis de construire valant division p. 81		
		Commercialiser son opération d'aménagement p. 86	La concession d'aménagement et la consultation d'opérateurs p. 82		
		Taxes et participations d'urbanisme p. 86	ZAC étape par étape p. 83		

03 EXPERTISE

Évaluation environnementale et étude d'impact p. 71	Élaborer le bilan financier d'une opération d'aménagement p. 85	TVA immobilière p. 87
--	--	--------------------------

Domaine public
Montage d'opérations immobilières
Travaux - construction - bâtiment

Réglementation générale du domaine public p. 106	Les fondamentaux du montage immobilier p. 116	Le bail à construction p. 122	Acquérir les bases du montage d'opération de travaux p. 133	Piloter une opération de travaux, phase 2 p. 132	Réussir dans sa fonction de maître d'ouvrage p. 130
Les fondamentaux de la domanialité publique p. 107			Concevoir et piloter une opération en BIM p. 140	Marchés privés de travaux p. 139	Gestion technique et opérationnelle d'un chantier p. 136
			Piloter une opération de travaux, phase 1 p. 132	Approche des technologies du bâtiment p. 143	Assurer la sécurité sur un chantier p. 136
Valoriser les domaines publics et privés des personnes publiques p. 107	Montage d'opérations immobilières p. 117	Calculer la TVA immobilière p. 120	Rédiger une convention en BIM Nouveau p. 141	Prévenir les pathologies des bâtiments p. 143	Responsabilités du maître d'ouvrage p. 130
Les nouvelles règles d'occupation du domaine public Nouveau p. 108	Montages immobiliers publics p. 118	Les contrats et montages immobiliers p. 121	Suivi, réalisation et réception des travaux p. 134	Gérer la maintenance des bâtiments p. 144	Définir le programme d'une opération p. 131
Domaine public des collectivités territoriales p. 109	Montage financier d'une opération immobilière p. 118	Vente en l'état futur d'achèvement p. 122	Gérer la sous-traitance dans les marchés de travaux p. 139	Les responsabilités des constructeurs p. 138	Déterminer le coût d'une opération de construction p. 131
Valoriser le domaine public de l'État p. 109	Commercialiser son opération immobilière p. 119	Monter une opération de logement social p. 125			
Valoriser le domaine dans l'attente du projet d'aménagement Nouveau p. 111	L'évaluation d'un bien immobilier p. 119	Le logement social à financement public p. 125			
	TVA immobilières p. 120				
			Les enjeux juridiques du BIM Nouveau p. 142	Gérer les litiges et réclamations en fin de chantier p. 135	Mettre en œuvre et suivre l'Ad'AP p. 145
			Réussir l'achèvement d'un chantier et la réception de l'ouvrage p. 135	Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées p. 145	



7 BONNES RAISONS DE CHOISIR EFE

01

L'OFFRE LA PLUS COMPLÈTE DU MARCHÉ

200 conférences d'actualité

1 000 formations interentreprises en présentiel, à distance ou chez vous en intra entreprise

Des **diplômes enregistrés au RNCP** et des **certificats inscrits à l'inventaire**, éligibles au **CPF**

Un **service orientation clients** pour vous conseiller sur votre évolution professionnelle et le choix de votre financement

02

DES PROFESSIONNELS QUI FORMENT ET NON DES FORMATEURS PROFESSIONNELS

Des opérationnels actifs, sélectionnés pour leur expertise, formés à la pédagogie et évalués à chaque formation

03

DES CONCEPTEURS EXPERTS

En contenu et en pédagogie. Responsables de l'actualisation des formations, ils maîtrisent les dernières techniques de pédagogie interactive et participative

CONTACT

01 44 09 25 08 – infoclient@efe.fr

NOTRE CREDO

LA MULTIPLICITÉ DES **EXPERTISES** ET DES **FORMATS** AU SERVICE
DE VOTRE **ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL**



04

UNE **PÉDAGOGIE INNOVANTE AXÉE SUR LE FAIRE** ET UNE **DIGITALISATION DE L'EXPÉRIENCE APPRENANTE**

Des **techniques pédagogiques actives** pour être acteur de sa formation
Des **jeux pédagogiques** pour apprendre en s'amusant
La **digitalisation du présentiel** avec **MAGENCY**
Des parcours de formation en **blended learning**
La **dématérialisation des supports pédagogiques** à retrouver dans votre ES-
PACE CLIENT EFE

MAGENCY

05

UNE DÉMARCHE **QUALITÉ ORIENTÉE CLIENTS** ET **RÉSULTATS** QUI RÉPOND À 100 % AUX CRITÈRES DU DÉCRET QUALITÉ

98,3% de satisfaction clients (source : données basées sur les retours qualité
des participants aux formations EFE)

EFE répond aux **6 critères qualité** énoncés dans le décret du 30 juin 2015
EFE bénéficie de la qualification **ISQ-OPQF**
EFE est référencé sur **DATADOCK**

La totalité de notre offre de formations est actualisée chaque année

L'évaluation de nos formations :

e-évaluation à chaud à la fin de la formation pour mesurer l'atteinte des objectifs
e-évaluation à froid à J+3 mois pour mesurer le transfert des acquis en situation pro-
fessionnelle

ROI client : une mesure objective et quantifiable des résultats de la formation

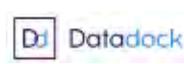
06

VOTRE **FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE**

Adhérez à notre programme de fidélisation et bénéficiez d'avantages privilégiés
tout au long de l'année

07

NOS **CERTIFICATIONS, HOMOLOGATIONS & RÉFÉRENCES**



EFE est membre de la FFP. Les formations EFE sont qualifiées par l'ISQ-OPQF.
EFE est habilité à délivrer des CP FFP dans tous ses domaines de qualification ISQ-OPQF.
Les formations à destination des avocats sont homologuées par le CNB au titre
de la formation continue des avocats.
EFE est référencé sur DATADOCK. L'offre de formation EFE est répertoriée dans DOKELIO Île-de-France.

EFE EN CHIFFRES

10 000
stagiaires formés chaque année

2 000
intervenants experts

1 000
formations actualisées
chaque année

200
conférences d'actualité

LES ÉDITIONS BY EFE

Nos collections d'ouvrages pratiques, nos revues de jurisprudence et nos newsletters thématiques

Depuis plus de 20 ans, nos parutions ont pour vocation de traiter les sujets abordés sous un angle technique et de répondre concrètement aux questions des professionnels du droit.

LES OUVRAGES

À forte valeur ajoutée, ils répondent précisément à vos **besoins opérationnels** et abordent des **thèmes d'actualité ciblés**.

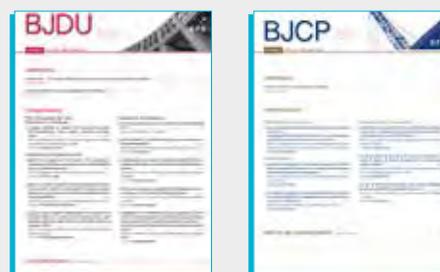
Ils couvrent les domaines de la fiscalité, de la gestion de patrimoine, du droit des affaires, du droit social, de la gestion locale et de l'urbanisme.



LES REVUES

Publications juridiques de référence, le Bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme (**BJDU**) et le Bulletin juridique des contrats publics (**BJCP**) sont de véritables outils de travail pour les professionnels.

Rédigées par des experts renommés qui assurent la pertinence de la sélection et la qualité des commentaires, nos revues s'affirment comme des instruments uniques **d'analyse et d'actualité pour anticiper sur les problématiques et enjeux à venir**.



www.bjdu.fr

Recevez en plus, gratuitement, toutes les actualités qui vous intéressent en vous abonnant aux 2 newsletters associées : BJDUonline et BJCPonline

CONTACT

Retrouvez tous nos ouvrages et revues sur www.efefr.fr
Ou contactez-nous : 01 87 22 75 17 – editions@efefr.fr

BLOGS & NEWSLETTERS

2 outils pour rester à la pointe de
l'actualité de votre secteur !

Abonnez-vous gratuitement à nos newsletters
Analyses Experts et partagez vos meilleures pratiques sur nos blogs !



LE CHOIX PARMIS 12 NEWSLETTERS THÉMATIQUES

Management et innovation
Efficacité professionnelle et développement
personnel
L'actualité en RH et droit social
L'actualité des assistantes
L'actualité en droit des affaires
L'actualité en fiscalité

L'actualité en finance-gestion
L'actualité en banque-assurance
L'actualité en environnement
L'actualité du droit de la fonction publique et
RH
La lettre BJDOnline
La lettre BJCPonline

Abonnez-vous sur www.efe.fr

BIENVENUE DANS L'UNIVERS **ABILWAYS** LE MULTISPÉCIALISTE DU LEARNING



LES EXPERTISES
MÉTIERS & HUMAINES
SECTEURS PRIVÉ & PUBLIC



L'EXPERT MARKETING,
DIGITAL & COMMERCIAL



L'EXPERT MÉDIAS,
COMMUNICATION
& LEADERSHIP



L'EXPERT RELATION
& EXPÉRIENCE CLIENT

ABILWAYS 
LEARNING GROUP
www.abilways.com



L'EXPERT COMMUNICATION
VISUELLE & CRÉATION
PRINT & DIGITAL



BUSINESS &
HUMAN EXPERTISE
À L'INTERNATIONAL

ABILWAYS DIGITAL

L'EXPERT
TRANSFORMATION DIGITALE
& LEARNING HACKERS



L'EXPERT ACHATS
& MARCHÉS PUBLICS
FINANCES PUBLIQUES



ABILWAYS EN CHIFFRES

30 000

stagiaires formés chaque année

6 000

intervenants experts

Plus de **2 500** formations
actualisées chaque année

300

collaborateurs



NOTRE CREDO

Le learning comme
levier d'engagement
et de **performance**
pour être
#HappyAtWork



NOTRE OFFRE

- **La plus large du marché** grâce à des **expertises complémentaires** et **des domaines d'activité variés**
- Des formats multiples, du choix pour tous : **une gamme complète de formations** courtes, longues, certifiantes (RNCP, CP FFP, éligibles au CPF), en présentiel et/ou à distance, des conférences, du coaching, des MOOCs, des vidéos, des classes virtuelles...



UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Intégration de toutes les étapes de production de vos projets formation, en présentiel ou à distance : contenu, pédagogie, réalisation technique et gestion de projet

Identification du besoin

Rédaction des contenus

Choix des modalités pédagogiques adaptées

Pour les formations à distance, transformation, par nos concepteurs internes, des contenus en solution digitalisée pour obtenir un format adapté à l'objectif poursuivi et à la cible (vidéo, serious game, MOOC, COOC, module e-learning...)

Déploiement, animation et suivi de l'engagement des apprenants



LE LABEL ABILWAYS ACADEMY

Un label spécialement créé pour les experts animateurs d'ABILWAYS **garantissant des formations concrètes et efficaces**

La garantie de **déroulés pédagogiques interactifs, innovants et ludiques** au service de l'ancrage des connaissances

1/3 du temps consacré aux apports théoriques et **2/3 de mises en situation pratiques**

Un **nombre de participants adapté** aux parcours pour une meilleure efficacité pédagogique

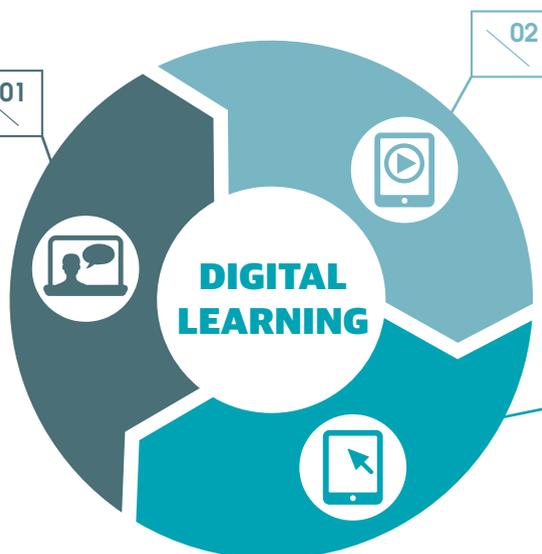
DIGITAL LEARNING BY EFE

Construisez vous-même votre parcours personnalisé

01 LES CLASSES VIRTUELLES

POUR INTERAGIR

- Vous former n'importe où, en gardant de l'interaction avec votre formateur
- 90 ou 120 minutes chrono



02 LA VOD POUR MUSCLER VOS COMPÉTENCES

- Pour apprendre à votre rythme, partout et tout le temps
- Des contenus courts, concrets et opérationnels avec les meilleurs experts

03 LES MODULES E-LEARNING

POUR PROGRESSER ATAWAD*

- Pour vous préparer au présentiel
- Pour renforcer l'acquisition de nouveaux savoirs et compétences

* AnyTime, AnyWhere, AnyDevice

01

LES CLASSES VIRTUELLES POUR INTERAGIR



Vous former **N'IMPORTE OÙ**, en gardant de **L'INTERACTION** avec votre **FORMATEUR**, c'est possible !

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

D'UNE DURÉE D'1H30 OU 2H, LES CLASSES VIRTUELLES EFE VOUS PERMETTENT D'ABORDER UN SUJET D'UNE TOUTE NOUVELLE FAÇON. ELLES SONT TOUTES CONSTRUITES SUR LE MÊME MODÈLE.

ÉTAPE 1

- Définition des enjeux liés à la thématique
- Contenus théoriques expliqués par le formateur

ÉTAPE 2

- Mise en pratique individuelle
- Accompagnement des apprenants par tchat

ÉTAPE 3

- Temps collectif : partage d'expériences
- Conclusion du formateur sur les bonnes pratiques



Cerner les documents d'urbanisme et les spécificités du PLU

120 minutes chrono

Respecter les fondements des règles d'urbanisme

Initiation

OBJECTIFS

- Identifier les principales réglementation de l'urbanisme et expliciter les documents d'urbanisme.
- Définir le rôle du PLU dans les projets urbains.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes ou techniciens récemment nommés au sein d'un service urbanisme et aménagement
- Toute personne impliquée dans un projet urbain

ANIMATEUR

Nicolas IACOBELLI
Responsable urbanisme et aménagement
VILLE DE PARAY VIEILLE-POSTE

PROGRAMME

60 minutes pour décrire les principaux documents d'urbanisme

- Identifier les textes essentiels applicables en droit de l'urbanisme, les lois et dernières réformes
- Définir les principaux documents d'urbanisme : le SRADT, le SCoT, la carte communale
- Analyser leurs enjeux, champs d'application, processus d'élaboration

45 minutes pour un exercice sur le PLU et le PLUI

- Définir les enjeux et principes du PLU
- Décrire les documents constitutifs du PLU et les bonnes pratiques : le rapport de présentation, le PADD, les orientations de programmation et d'aménagement, le règlement

- Analyser les procédures d'élaboration et de gestion

15 minutes pour identifier la comptabilité d'un projet avec un PLU

- **Étude de cas** : identification des points clés permettant de valider la compatibilité d'un projet avec le PLU

COMPÉTENCES METIER

A l'issue de cette formation, vous serez capable d'analyser les documents d'urbanisme et en particulier le PLU encadrant le développement de projets urbains.

DE 11H À 13H	Code 72362	Tarif HT : 190 €
1 ^{er} juin 2018	27 novembre 2018	



120 minutes chrono

Intégrer les fondamentaux de l'aménagement urbain

Déterminer la procédure adaptée à un projet et sécuriser sa mise en œuvre

Initiation

OBJECTIFS

- Définir les enjeux, le vocabulaire et les acteurs de l'aménagement et déterminer le cadre réglementaire.
- Identifier les différentes procédure d'aménagement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e) des responsables d'opérations et aménageurs publics ou privés
- Toute personne impliquée dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement et souhaitant comprendre les points de la démarche

ANIMATEUR

Frédérique FERRAND
Coteur en droit - Avocat à la Cour

PROGRAMME

60 minutes pour découvrir les fondamentaux de l'aménagement urbain

- Déterminer les acteurs et le vocabulaire de l'aménagement
- Identifier le cadre réglementaire et juridique
- Comparer les principales démarches et procédures d'aménagement : le lotissement, la ZAC, le permis valant division, le PUP

15 minutes pour s'exercer sur son poste

- **Étude de cas** : analyse d'une opération et identification des critères permettant de choisir entre la procédure de ZAC ou de lotissement

45 minutes pour échanger sur les bonnes pratiques permettant de lever les difficultés lors du montage de l'opération d'aménagement

- **Partage d'expériences** : échanges autour de la conduite d'opérations et des points de vigilance à avoir en matière d'articulation entre les règles d'urbanisme

COMPÉTENCES METIER

A l'issue de cette formation, vous disposerez des clés vous permettant de contribuer à la conduite d'une opération selon la procédure adaptée.

DE 11H À 13H	Code 72361	Tarif HT : 190 €
24 mai 2018	19 octobre 2018	



120 minutes chrono

Décoder la ZAC et la concession d'aménagement

Respecter les étapes et modalités de la procédure

Initiation

OBJECTIFS

- Analyser les enjeux de la ZAC et la comparer aux autres procédure d'aménagement.
- Définir les modalités de réalisation de la ZAC étape par étape.
- Mettre en place une concession d'aménagement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e) des responsables d'opérations et aménageurs publics ou privés
- Toute personne impliquée dans la mise en œuvre d'une ZAC

ANIMATEUR

Yamine ZERROUK
Avocat Associé
SEKRI VALENTIN ZERROUK

PROGRAMME

60 minutes pour acquérir les points clés de la ZAC étape par étape

- Identifier les critères de choix de la ZAC
- Valider l'articulation de la ZAC avec les documents d'urbanisme et sa conformité au regard des autorisation d'urbanisme
- Respecter les étapes et modalités de réalisation de la ZAC : les études et la concertation préalables, les dossiers de création et de réalisation, le rôle des différents acteurs

15 minutes pour s'exercer sur son poste

- **Exercice d'application** : détermination du calendrier de la procédure de la ZAC

45 minutes pour échanger sur la passation d'une concession

- **Partage d'expériences** : échanges autour des points clés à mettre en œuvre pour la passation d'une concession dans le cadre de la réalisation d'une ZAC.

COMPÉTENCES MÉTIER

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de contribuer à la réalisation d'une opération d'aménagement en ZAC et en concession.

DE 11H À 13H	Code 72363	Tarif HT : 190 €
31 mai 2018	9 octobre 2018	



120 minutes chrono

Pratiquer les outils et modes de financement de l'urbanisme

Décrypter les taxes et participations d'urbanisme et leurs champs d'application

PROGRAMME

Perfectionnement

OBJECTIFS

- Identifier les différentes taxes et participations relatives aux opérations d'urbanisme et d'aménagement.
- Définir les outils adaptés selon leurs avantages et inconvénients.

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus et leurs adjoints chargés de l'urbanisme
- Responsables et agents des services urbanisme, aménagement, techniques
- Aménageurs et constructeurs

ANIMATEUR

Stanley GENESTE
Consultant en urbanisme
GUAM

60 minutes pour décrypter les taxes et participations exigibles

- Définir les principes relatifs au financement des équipements publics : les acteurs, l'exigibilité ou non des contributions
- Déterminer les taxes applicables aux constructeurs et aménageurs
- Identifier les participation dans le cadre de réalisation d'équipements publics

15 minutes pour s'exercer sur son poste

Les participants réalisent une étude de cas leur permettant de s'initier au calcul de taxes et redevances

Exercice d'application : calculs de taxes et redevances dans le cadre de projets menés par les participants

45 minutes pour échanger sur les critères de choix et la mise en place des outils de financement adaptés

COMPÉTENCES METIER

A l'issue de cette formation, vous disposerez des critères de choix du mode de financement ou de taxe adapté à l'opération ou à l'équipement.

DE 11H À 13H Code 72364 Tarif HT : 190 €

7 juin 2018

16 octobre 2018



120 minutes chrono

Intégrer les fondamentaux de la maîtrise foncière et de l'expropriation

Mettre en œuvre les outils et procédures conformément à la réglementation

PROGRAMME

Initiation

OBJECTIFS

- Identifier les outils de la maîtrise foncière et les règles applicables.
- Analyser la procédure d'expropriation et les conditions d'établissement d'une déclaration d'utilité publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de projets fonciers
- Promoteurs, constructeurs, lotisseurs, aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans le montage d'opérations

ANIMATEUR

Clément MORTINI
Avocat à la Cour
CABINET DS AVOCATS

45 minutes pour découvrir

les fondamentaux de la maîtrise foncière

- Identifier les évolutions des politiques foncières locales et les impacts des derniers textes législatifs
- Définir les outils juridiques de la maîtrise foncière : les acquisitions amiables, le droit de préemption et l'expropriation
- Déterminer les principales règles applicables au droit de préemption et la procédure à respecter

45 minutes pour faire un focus sur l'expropriation

- Définir les conditions de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Identifier les étapes clés et les points de vigilance dans l'organisation et la réalisation de l'enquête publique

- Mettre en œuvre la procédure de cessibilité

30 minutes pour échanger sur les bonnes pratiques en matière d'établissement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Partage d'expériences : échanges autour des critères d'une DUP et des conditions de recevabilité afin de connaître les risques de contentieux et d'annulation

COMPÉTENCES METIER

A l'issue de cette formation, vous disposerez des clés vous permettant de recourir aux outils de la maîtrise foncière.

DE 11H À 13H Code 72365 Tarif HT : 190 €

17 mai 2018

13 novembre 2018



90 minutes chrono

Analyser les régimes des autorisations d'urbanisme

Maîtriser le régime des différents permis

PROGRAMME

Perfectionnement

OBJECTIFS

- Identifier les différentes autorisations d'urbanisme et leurs champs d'application.
- Analyser le contenu de l'autorisation et le processus de délivrance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes ou techniciens récemment nommés au sein d'un service urbanisme et aménagement
- Toute personne impliquée dans un projet urbain

ANIMATEUR

Nicolas IACOBELLI
Responsable urbanisme et aménagement
VILLE DE PARAY VIEILLE-POSTE

60 mn pour classer les autorisations d'urbanisme

- Définir l'autorisation nécessaire selon la nature de l'opération : certificat d'urbanisme, permis de construire ou de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager
- Identifier le contenu de l'autorisation
- Déterminer le contenu du dossier

15 mn pour s'exercer sur son poste à la détermination de l'autorisation adaptée à un projet

- Les participants mettent en pratique les conseils vus durant la 1ère heure et identifient l'autorisation adaptée à un projet

Exercice d'application : détermination de l'autorisation nécessaire et de la procédure à suivre pour l'obtenir

45 mn pour échanger sur l'instruction et la délivrance d'une autorisation

Partage d'expériences : échanges autour des bonnes pratiques et pièges à éviter dans le cadre d'une demande ou de la délivrance d'une autorisation afin d'éviter tout risque de refus ou de contentieux

COMPÉTENCES MÉTIER

A l'issue de cette formation, vous disposerez de tous les éléments pour déterminer l'autorisation la plus adaptée à votre projet.

DE 11H À 13H Code 72366 Tarif HT : 190 €

12 juin 2018

15 novembre 2018

MUSCLEZ VOS COMPÉTENCES ET VOTRE CV AVEC DES CONTENUS COURTS, CONCRETS ET OPÉRATIONNELS AVEC LES MEILLEURS EXPERTS.

LE DROIT DE L'URBANISME, ÇA S'APPREND !



44.99
€ TTC

NB : disponible également sur mesure

COMMENT ?

- Un **parcours à suivre à votre rythme, partout et tout le temps**
- Un accès illimité aux vidéos premium, jeux, évaluation, forum du parcours
- Un apprentissage avec notre experte : Karine DESTARAC
- **Attestation de réussite et recommandation LinkedIn**
- Durée estimée du parcours : 1h30

OBJECTIFS

- Identifier les différents documents et réglementations du droit de l'urbanisme, et comprendre leur hiérarchie
- Distinguer les différentes autorisations d'urbanisme et celles à obtenir en fonction de la nature des projets
- Se repérer parmi les procédures d'obtention et de délivrance des autorisations

MONTER UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE, ÇA S'APPREND !



44.99
€ TTC

NB : disponible également sur mesure

COMMENT ?

- Un **parcours à suivre à votre rythme, partout et tout le temps**
- Un accès illimité aux vidéos premium, jeux, évaluation, forum du parcours
- Un apprentissage avec notre expert : Aldo SEVINO
- **Attestation de réussite et recommandation LinkedIn**
- Durée estimée du parcours : 1h30

OBJECTIFS

- Comprendre l'articulation des étapes du montage d'une opération immobilière dans son ensemble
- Identifier les enjeux et solutions disponibles en matière de foncier, de montage administratif, juridique, financier, et de commercialisation
- D'acquérir des réflexes et bonnes pratiques à chaque étape du montage d'une opération

RÉUSSIR LES ÉTAPES CLÉS D'UN MARCHÉ PUBLIC, ÇA S'APPREND !



44.99
€ TTC

NB : disponible également sur mesure

COMMENT ?

- Un **parcours à suivre à votre rythme, partout et tout le temps**
- Un accès illimité aux vidéos premium, jeux, évaluation, forum du parcours
- Un apprentissage avec notre experte : Eve BELHASSEN
- **Attestation de réussite et recommandation LinkedIn**
- Durée estimée du parcours : 1h30

OBJECTIFS

- Appréhender les principales règles régissant les marchés publics
- Lister les étapes les plus importantes dans l'établissement d'un marché public
- Identifier les paramètres essentiels des marchés publics liés à leur préparation, leur passation et leur exécution

ÉDITO

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme de la commande publique, l'année 2018 sera-t-elle l'année de la stabilisation du droit ? Rien n'est moins sûr.

L'adoption de la loi Sapin II, du décret du 10 avril 2017 et des arrêtés dématérialisation ont une nouvelle fois contribué à nourrir et faire évoluer le droit de la commande publique.

Allotissement, abandon des offres variables, clause Molière, sourçage, dématérialisation, identification de l'équipe de maîtrise d'œuvre... sont autant de sujets phares qu'il est essentiel de maîtriser et d'intégrer au regard de l'arrivée imminente du Code de la commande publique.

Nombre d'échéances vous attendent. À ce titre, EFE vous propose une gamme complète de formations permettant de garantir la sécurité et la pérennité de vos contrats publics.



Amandine ROGEON
Responsable du secteur
Marchés et contrats
publics

3 QUESTIONS À L'EXPERT

" La réforme de la commande publique est encore récente et mérite d'être consolidée, avant sa codification... "



François TENAILLEAU
Avocat Associé
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

1 **Quels sont les changements majeurs intervenus en 2017 en matière de commande publique ?**

Si un certain nombre de textes sont encore intervenus dans le champ de la commande publique cette année (loi Sapin II, décret du 10 avril 2017), il s'agit plus d'ajustements que de bouleversements. La réforme de la commande publique est encore récente et mérite d'être consolidée, avant sa codification.

2 **Justement, où en est-on dans la rédaction du futur Code de la commande publique ?**

Les travaux de rédaction du Code de la commande publique, accompagnés par un groupe d'expert auquel j'appartiens, avancent sur un rythme régulier. Un certain nombre de sujets structurants ont été traités.

3 **Concernant un sujet qui a été largement médiatisé : s'orientet-on finalement vers une reconnaissance de la légalité de la " clause Molière " ?**

Il est sans doute trop tôt pour déceler une tendance jurisprudentielle. Surtout, comme pour d'autres sujets de rédaction contractuelle, c'est sans doute une affaire de circonstances et de cas par cas.

MARCHÉS ET CONTRATS PUBLICS

50 FORMATIONS

TÉMOIGNAGE

Pascal LEROY, Technicien travaux
UNIVERSCIENCE

Participant à la formation " La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre " p. 46

" Très bonne formation, animée par des intervenants d'une grande compétence. Dès mon retour, je me suis senti plus à l'aise avec la loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre. Les supports de formation me servent de référence dans mon travail. "

Réglementation générale des marchés publics

Gérer la passation et l'exécution de ses marchés en prévenant tout risque

Initiation

La réglementation relative aux marchés publics ne cesse d'évoluer. Réforme de la commande publique, loi Sapin II, décret du 10 avril 2017 bouleversent encore aujourd'hui les règles de passation et d'exécution. Il convient de bien connaître les règles applicables et de faire le point sur les évolutions réglementaires et jurisprudentielles pour sécuriser vos marchés publics.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation applicable aux marchés publics et ses évolutions.
- Préparer, passer et exécuter un marché en toute sécurité.
- Organiser la sélection des candidatures et des offres.

PRÉREQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés des contrats et achats publics
- Entreprises privées souhaitant conclure des marchés avec les acheteurs publics
- Toute personne souhaitant acquérir les règles indispensables à la passation et à l'exécution des marchés publics

ANIMATEUR

Pascal TOUHARI
Directeur de l'administration générale
VILLE DE MONTREUIL

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Pourquoi sourcer et benchmarker son marché public ?
- Comment choisir la forme de son marché public ?
- Quelles obligations respecter pour un marché public de faible montant ?

4 JOURS | 28 heures | **Code 71227**

Tarif HT : 2 130 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 930 € - repas inclus

Paris

15-16 mai et 12-13 juin 2018
8 au 11 octobre 2018
13-14 décembre 2018 et 17-18 janvier 2019

Lyon

15-16 mai et 12-13 juin 2018
8 au 11 octobre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 11 septembre 2018 ou 8 novembre 2019
ou 12 mars 2019



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le nouveau contexte réglementaire et européen

Définir la notion de marché public

- La différence avec les autres contrats : subventions, concessions
- Délimiter le champ d'application de l'ordonnance et de son décret d'application
- Les pouvoirs adjudicateurs visés par le CMP
- Les types d'achats soumis à l'ordonnance et ceux exclus

Apprécier le rôle des CCAG

Déterminer les éléments essentiels de refonte des règles

Exprimer son besoin par le pouvoir adjudicateur

Déterminer préalablement et précisément le besoin

- Le recours obligatoire à l'allotissement
- La technique du sourçage
- L'expression du besoin, le cahier des charges fonctionnel et les labels
- Définir les différentes formes d'achats
- Le groupement de commandes, la centrale d'achats et les accords-cadres
- Évaluer le besoin pour la détermination des seuils

La notion d'opérations de travaux

- Les prestations homogènes de fournitures et services
- La nomenclature européenne CPV
- La gestion des " petits lots " et le cas des " macro-lots "

Exercice d'application : estimation du besoin et appréciation des seuils

Identifier les étapes d'une procédure de passation

Déterminer les procédures de passation

- Les marchés à procédure adaptée, l'appel d'offres ouvert ou restreint, les différents cas de marchés négociés, l'élargissement du recours au dialogue compétitif
- La procédure concurrentielle avec négociation

Élaborer et rédiger les pièces contractuelles

- L'acte d'engagement et les pièces complémentaires de prix (BPU, DPGF...)
- Les cahiers des charges, les CCAG, le CCAP et le CCTP

Publier et mettre en concurrence

Analyser les candidatures et les offres

- Le DUME électronique : la simplification des dossiers de candidature
- Les informations demandées au titre de la candidature et la question des niveaux minima de capacité
- La limitation du chiffre d'affaire de l'entreprise candidate
- La détermination des critères de choix des offres
- L'élimination des offres anormalement basses et des offres irrégulières
- La possibilité de proposer des variantes en dehors de l'offre de base

Attribuer le marché

- La notification du marché
- Les obligations d'information aux candidats non retenus
- **Exercice d'application** : la détermination de critères de choix, leur pondération et l'analyse des candidatures et des offres

Exécuter un marché public

- Les prix et leur régime de variation
- Le fonctionnement par ordre de service ou par bons de commande
- Les modifications en cours de marché : l'encadrement des avenants et la décision de poursuivre
- **Exercice d'application** : modification en cours d'exécution
- Les règles applicables au contrôle des prestations
- **Exercice d'application** : délais de validation ou de rejet des prestations
- Les garanties applicables
- Le panorama des recours contentieux possibles

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression.

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de passer et d'exécuter en toute sécurité vos procédures de marchés publics.

Réglementation et pratique des marchés publics

Niveau 1 - Identifier les procédures de la commande publique



Passer des marchés publics nécessite de bien connaître les opportunités et les contraintes qu'offrent l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017. Que ce soit dans un cadre d'intégration d'un service de la commande publique, de suivi ou de réponse à un marché en tant qu'opérateur privé, il est nécessaire de connaître l'ensemble des procédures d'achat ainsi que les différentes formes de contrats susceptibles d'être passés.

OBJECTIFS

- Identifier les règles d'une gestion efficace d'une procédure d'appel d'offres, de la passation à l'exécution du marché.
- Candidater à un marché public et organiser sa réponse aux appels d'offres.
- Appliquer les bonnes pratiques et se poser les bonnes questions dans la préparation et l'exécution d'un marché.
- Organiser la mise en œuvre des différentes procédures de passation tant du côté acheteur que du côté entreprise.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et agents publics non juristes amenés à intervenir dans la passation ou l'exécution des marchés publics
- Juristes non spécialisés dans les marchés publics
- Entreprises privées souhaitant renforcer leurs parts de marché avec les acheteurs publics
- Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en droit des marchés publics

ANIMATEUR

Raphaël APELBAUM
Avocat Associé
LEXCASE Société d'avocats

MODULES VIDÉO

En amont de cette formation, suivez ces micro-learning :

- Quelles informations transmettre aux candidats évincés d'un marché public ?
- Comment limiter les risques de contentieux dans un marché public ?
- Quand conclure un avenant dans un marché public ?

2 JOURS | 14 heures | **Code 71090**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

27-28 mars 2018
2-3 juillet 2018
16-17 octobre 2018
17-18 décembre 2018

Lyon

13-14 mars 2018
2-3 octobre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RÉTOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 17 mai 2018 ou 11 décembre 2018
ou 5 février 2019



PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser le panorama des outils juridiques des acheteurs et des entreprises en marchés publics

- Appréhender l'environnement juridique des achats publics en France
- Les dispositions clés de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de son décret du 25 mars 2016
- Loi LCAP, loi Sapin II, décret du 10 avril 2017
- Le projet de Code de la Commande publique : unification des règles
- **Maîtriser les procédures : bien les choisir et bien y répondre**
- Panorama des procédures de passation des marchés publics
- Les procédures négociées : la nouvelle procédure concurrentielle avec négociation, le partenariat d'innovation, le dialogue compétitif

Bien connaître les étapes dans la passation d'un marché

- La publicité, la transparence et l'information des candidats
- L'égalité de traitement des candidats : les bonnes pratiques

Maîtriser les modalités de publicité

- Les différents supports : BOAMP, JAL, publications européennes, et locales...
- **Exercice d'application** : préparation d'un DCE et réponse à une procédure de MAPA

Préparer et analyser une candidature

- Identifier les différents mécanismes de sélection des entreprises
- Le DUME électronique, le MPS
- Les critères de sélection possibles
- Les possibilités de clarification d'une candidature incomplète

Préparer et analyser une offre

- Bien identifier ses critères de sélection
- Répondre correctement et précisément à chaque critère
- Définir les critères exclus ou interdits

Recenser les différents types de marchés

Définir l'objet du marché

- La détermination des besoins
- Les marchés de fournitures, le sourçage de services ou de travaux et les CCAG correspondants

Structurer le marché

- Les marchés à lots, les accords-cadres
- Les marchés à tranches fermes et à tranches conditionnelles
- L'alloissement obligatoire et ses dérogations

Les marchés complexes

- Marchés globaux de performance
- Marchés de partenariat

Identifier les pièces essentielles d'un marché

Rédiger et analyser les pièces du dossier

- L'AAPC, le règlement de consultation et le cahier des charges
- Lire un DCE pour mieux répondre aux appels d'offres
- Les pièces et les pièges de la réponse

Utiliser des variantes

- Les possibilités et les interdictions en matière de variantes
- Le mécanisme de présentation et d'évaluation
- La reconduction tacite du marché

Modifier les marchés publics

- Passer de nouvelles commandes sans mise en concurrence
- Les nouvelles règles encadrant les avenants
- Les modifications substantielles du marché redéfinies

Défendre/attaquer un marché public

- Les pouvoirs du juge administratif et du juge pénal
- Le contentieux d'urgence des marchés publics : les référés précontractuels et contractuels
- Le contentieux indemnitaire en marchés publics (titulaire et candidats évincés)

Étude de cas : analyse commentée d'un cas litigieux

Test de connaissances : évaluation des connaissances

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression.

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez la réglementation nécessaire à la conduite d'un marché public, tant du côté du secteur public que du côté entreprise.

L'indispensable des marchés publics

Analyser l'essentiel des règles de la commande publique en un jour

Initiation

Pour passer leurs marchés, les personnes publiques sont soumises aux contraintes juridiques des nouvelles règles de la commande publique. Pour avoir une vision claire, synthétique et globale de cette réglementation et passer en toute sécurité une procédure ou dialoguer efficacement avec les acheteurs publics, il est nécessaire de faire un point sur l'essentiel des règles applicables.

OBJECTIFS

- Identifier les règles applicables aux marchés publics et aux différents contrats publics.
- Appliquer les procédures de passation et d'exécution des marchés publics.
- Développer la sécurité de son marché.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes et agents publics intervenant dans le domaine des marchés publics
- Entreprises privées souhaitant participer à un appel d'offres
- Toute personne souhaitant acquérir les connaissances en droit des marchés publics

ANIMATEUR

Mendi FRIGAUX
Avocat
EARTH AVOCATS

1 JOUR | 7 heures | **Code 71168**

Tarif HT : 890 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus

Paris

30 janvier 2018
31 mai 2018
24 septembre 2018
27 novembre 2018

Lyon

31 mai 2018
27 novembre 2018

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Recourir au marché public

Identifier et distinguer les grandes catégories de contrats publics d'affaires : marchés publics, marchés de partenariat, concessions

- Le champ d'application et la place de chacun
- Le nouveau partenariat d'innovation
- Les avantages et les contraintes de chaque contrat en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur

Maîtriser les grands principes de l'ordonnance marchés publics, de la loi Sapin II et du décret du 10 avril 2017

- Connaître les grands principes de la commande publique et savoir les faire appliquer au profit des candidats concurrents

Répondre et remporter des marchés

Candidature : bien remplir les formulaires en marchés publics

- Le rôle du DUME électronique : un allègement du dossier de candidature
- Les pièces de la candidature
- Trouver les documents
- Le contenu des documents
- La limitation des conditions financières exigées

Étude de cas : analyse commentée d'un DCE et du dossier administratif

Recourir aux procédures négociées

- Les procédures prévues par l'ordonnance marchés publics
- Les pièges à éviter

Exercice d'application : mise en place d'un dialogue compétitif

Optimiser la réponse à un marché

- Savoir quand et comment négocier
- Identifier les éléments de négociation : la procédure concurrentielle avec négociation
- Recourir à l'obligation d'allotir

Sécuriser l'exécution de son marché

La fin de la procédure de passation et l'information des candidats évincés

- La notification du rejet d'une offre, les informations quelle doit contenir
- L'élimination des offres anormalement basses
- Les informations à communiquer à la demande du candidat
- Les documents communicables a priori et a posteriori

Identifier, maîtriser et gérer les risques en cours d'exécution

- La modification et la résiliation du marché
- Les avenants encadrés

Régler les litiges de manière amiable

- Le règlement amiable des différends et les instances compétentes
- Les conséquences

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression.

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez toutes les règles indispensables pour passer un marché en toute sécurité.

Élaborer, passer et exécuter un MAPA

Rédiger et mettre en œuvre ses procédures adaptées



Les marchés à procédure adaptée (MAPA) sont des marchés dont les modalités sont fixées librement par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques des besoins qu'il doit satisfaire. Cependant, le pouvoir adjudicateur doit respecter certains principes applicables aux marchés publics et définis dans l'ordonnance marchés publics, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement et la transparence des procédures.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire des MAPA.
- Pratiquer les règles à respecter pour sécuriser ses procédures en MAPA.
- Concevoir et rédiger ses documents contractuels en MAPA.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base de la passation des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et achats
- Responsables des services techniques
- Toute personne chargée du suivi des procédures de marchés publics

ANIMATEUR

Nadia SAIDI
Avocat au barreau de Paris
Cabinet NS AVOCATS PARIS

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 26 juin 2018 ou 18 décembre 2018



PROGRAMME

Initiation

Définir les MAPA

- Connaître le seuil de recours
- Allotir
- Favoriser l'accès des PME à la commande publique
- Cerner le cadre réglementaire des MAPA

- Les MAPA de travaux
- Les MAPA de fournitures et services

Préparer et passer un MAPA

Définir les besoins

- Le recueil des besoins
- L'utilité de la nomenclature interne
- L'organisation des besoins
- Le rôle du service achats

Exercice d'application : rédaction d'un avis d'appel public à la concurrence (travaux, fournitures et services...)

Respecter les nouvelles règles de publicité et de mise en concurrence

- Les nouvelles règles de publicité en MAPA et le support de publicité
- La rédaction de la publicité et les mentions essentielles
- La dématérialisation

Organiser la mise en concurrence

- La rédaction du cahier des charges
- Le dossier de consultation des entreprises (DCE) : contenu et présentation
- La réponse à un MAPA : les pièges à éviter
- Le DUME

Attribuer, exécuter et contrôler les MAPA

Attribuer un MAPA

- Les modalités de sélection des candidatures
- Le choix des critères de sélection des offres
- La place des critères environnementaux et sociaux
- Le rôle des acteurs : CAO, exécutif local, commission ad hoc...
- Les principes de transparence et d'égalité de traitement au stade de l'attribution
- La négociation
- L'information des candidats retenus et non retenus
- La notification du choix de l'attributaire d'un MAPA

Exercice d'application : rédaction d'un cahier des charges (travaux ou fournitures et services)

Exécuter un MAPA

- L'avance, l'acompte et les délais de paiement
- La sous-traitance
- La rédaction des avenants

Gérer les contrôles et recours

- Les différents types de contrôles et de recours
- Les responsabilités en MAPA
- Les sanctions possibles

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de passer vos marchés selon une procédure adaptée.

2 JOURS	14 heures	Code 71003	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	24-25 mai 2018	20-21 novembre 2018	

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE ! **4 H**

Appliquer les nouvelles procédures en MAPA

OBJECTIFS

- Maîtriser les spécificités du nouveau cadre réglementaire des marchés publics passés sous la forme de la procédure adaptée.
- Identifier et mettre en œuvre les points clés des étapes suivantes : lancement, publicité et attribution d'un marché public passé sous la forme de la procédure adaptée.

PRÉREQUIS

Maîtriser les règles de passation et d'exécution des MAPA et avoir déjà participé à ces marchés.

PUBLIC CONCERNÉ

- Agents et/ou juristes des collectivités territoriales, des établissements publics
- Toute personne maîtrisant les règles de passation et d'exécution des MAPA et souhaitant identifier les modalités impactées par la réforme de la commande publique

ANIMATEUR

Nadia SAIDI
Avocat au barreau de Paris
Cabinet NS AVOCATS PARIS

PROGRAMME

Perfectionnement

Appréhender le nouveau cadre réglementaire des marchés publics passés sous la forme de la procédure adaptée

- Identifier les nouvelles modalités de définition des besoins : recours au sourçage et le conflit d'intérêts au sens de l'article 48 de l'ordonnance
 - Appréhender les possibilités de recours au DUME
 - Seuil et modalités afférents à la publicité : intégrer les nouveaux avis suite au décret du 25 mars 2016
 - Analyser l'article 30 du décret du 25 mars 2016
- Étude de cas** : exposé de différentes hypothèses selon lesquelles le marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence

Appliquer les nouvelles règles d'exécution à la fin des marchés publics passés sous la forme de la procédure adaptée

- Les conditions de modification des marchés selon l'article 139 du décret du 25 mars 2016
 - La clarification des modalités de paiement en sous-traitance
 - Les nouveaux cas de résiliation pour cause de conflits d'intérêts
- Exercice d'application** : choisir la modification idoine pendant l'exécution du marché public

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de respecter les nouvelles règles applicables aux procédures de MAPA suite à la réforme de la commande publique.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71346	Tarif HT : 425 €
Paris	5 avril 2018 (9h-13h)	18 septembre 2018 (14h-18h)	

Perfectionner sa pratique des marchés publics

Niveau 2 - Passer et exécuter ses marchés en toute sécurité

Perfectionnement

Les marchés publics représentent plus de 100 milliards d'euros par an. La réforme de la commande publique, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017 ont modifié les règles afin de moderniser et d'assouplir les procédures applicables. Cela justifie que la commande publique s'appuie sur un corps de règles clair, compréhensible et connu. Il est donc important de connaître les écueils pour éviter tout litige ou toute contre-performance et accompagner l'acheteur dans sa fonction.

OBJECTIFS

- Identifier tous les points de la réglementation applicable pour passer et exécuter des marchés publics en toute sécurité.
- Choisir la procédure adéquate en fonction des seuils et des spécificités du marché.
- Gérer les contrôles qui pèsent sur les marchés publics.

PRÉREQUIS

- Connaître les règles fondamentales applicables aux marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics ou des achats
- Juristes amenés à passer des marchés publics
- Toute personne chargée du suivi des procédures de marchés publics, de la passation à l'exécution

ANIMATEUR

Amélie MAILLIARD
Avocat à la Cour
CABINET ALONSO MAILLIARD

MODULES VIDÉO

- Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :
- Comment limiter les risques de contentieux dans un marché public ?
 - Quand conclure un avenant dans un marché public ?
 - Quelles sont les obligations de dématérialisation des marchés publics ?

2 JOURS | 14 heures | **Code 71004**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

29-30 mai 2018
4-5 octobre 2018
5-6 décembre 2018

Lyon

29-30 mai 2018
5-6 décembre 2018

PROGRAMME

Différencier la notion de marché des autres contrats publics

Définir et distinguer chaque contrat

- La délégation de service public, la concession, le marché de partenariat et le contrat de subvention

Choisir le montage contractuel le plus adapté

Étude de cas : adoption d'une méthode permettant d'identifier le meilleur montage

Cerner les différentes étapes de la passation

Adopter la forme de marché adéquate

- L'obligation d'allotir
- La pratique des accords-cadres
- Le fractionnement du marché
- **Préparer son marché public**
- La définition du besoin et le sourçage
- L'achat seul ou en groupement, le recours aux centrales d'achat
- L'élaboration du cahier des charges
- La définition des critères de choix des offres

Choisir la procédure à lancer pour répondre à ses besoins

Respecter les délais de mise en concurrence

- L'établissement des rétroplannings
- Le contrôle du juge sur les délais
- Les modifications du DCE
- **Respecter les impératifs de publicité et choisir la procédure applicable**
- Les marchés conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables
- Le choix du support
- Les cas de recours aux procédures adaptées
- Les procédures formalisées
- Les étapes et délais des différentes procédures formalisées
- Le cas de recours à la procédure concurrentielle avec négociation

Intégrer les techniques de sélection des offres

Sélectionner les candidatures

- Le DUME électronique : un document unique de candidature
- Les critères de sélection, le niveau minimal de capacité fixé
- La limitation des conditions financières

Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse

- Les critères d'attribution
- La détection et le rejet des offres anormalement basses
- **Identifier les droits des candidats non retenus**
- L'obligation de motivation des choix et de communication des documents
- La procédure concurrentielle avec négociation

Maîtriser les règles d'exécution des marchés publics

- L'encadrement des modifications du marché
- La sous-traitance
- La reconduction tacite du marché

Cerner le contentieux des marchés publics

- Le contentieux d'urgence : le référé précontractuel
- **Étude de cas** : analyse d'un dossier de référé précontractuel
- Le contrôle de l'impartialité de l'achat public
- Le référé contractuel
- Le contentieux au fond

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez passer et exécuter votre marché en toute sécurité.

Contentieux des marchés publics

Anticiper et gérer les litiges dans la passation et l'exécution des marchés



Une meilleure gestion des contentieux nécessite de connaître les actions susceptibles d'être introduites et leurs chances de prospérer, afin d'agir ou de se défendre efficacement. En 2017, le contentieux des marchés publics a connu une importante révolution grâce à l'ouverture aux tiers du recours de plein contentieux contre la décision de refus de résiliation d'un contrat en cours. Or, une meilleure anticipation des contentieux permet une amélioration de la qualité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

OBJECTIFS

- Identifier les différents contentieux de la passation et de l'exécution.
- Évaluer les chances de succès d'un contentieux de la passation ou de l'exécution.
- Mettre en œuvre les bons réflexes dans les procédures contentieuses.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de procédure des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et du service contentieux
- Acheteurs, avocats, juristes et conseils juridiques
- Toute personne participant à un marché

ANIMATEUR

Clémence CORDIER
Avocat à la Cour

2 JOURS | 14 heures | **Code 71202**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

5-6 avril 2018
5-6 juillet 2018
6-7 novembre 2018

Lyon

5-6 avril 2018
6-7 novembre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier et gérer les différents contentieux de la passation des contrats

Identifier et gérer les procédures d'urgence

- Le référé précontractuel
- Le référé contractuel

Identifier et gérer les procédures au fond

- Le recours en contestation de validité du contrat
- Le recours indemnitaire

Identifier et prévenir les manquements susceptibles d'entraîner l'annulation de la procédure

Appréhender le risque pénal avec le délit de favoritisme

Étude de cas : analyse de différentes situations contentieuses et identification des risques et des réflexes à adopter suivant les cas

Appréhender les différents contentieux de l'exécution des contrats

Identifier les responsabilités encourues et leurs spécificités

- La responsabilité contractuelle
- La responsabilité extra-contractuelle
- Les responsabilités post-réception dans les marchés de travaux

Maîtriser le déroulement des procédures et anticiper les difficultés

- Le référé expertise
- Le référé provision

Identifier et prévenir des litiges fréquents intéressant l'exécution du marché

- Les avenants et leur encadrement juridique
- Les sujétions techniques imprévues

Étude de cas : analyse de différentes situations contentieuses et identification des risques et des réflexes à adopter suivant les cas

Analyser les nouvelles jurisprudences et leur application

- La nouvelle jurisprudence du 30 juin 2017 élargissant le recours des tiers contre les contrats publics
- Les actualités de la jurisprudence Smirgeomes
- Les actualités de la jurisprudence Tarn-et-Garonne
- Les actualités des jurisprudences Commune de Béziers
- Les modifications du CCAG travaux et ses conséquences sur le contentieux du décompte général

Recourir à un règlement amiable

- Les comités de règlement amiable
- La transaction

Exercice d'application : identification d'une solution de règlement amiable adaptée à un contentieux

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez une vision transversale des normes en matière de contentieux des marchés publics afin de mieux les prévenir et les gérer.

Rédiger un mémoire en défense

Définir une stratégie contentieuse et construire un bon argumentaire

Contrairement à ce qui est prévu pour les requêtes introductives d'instance, aucun formalisme n'est imposé par le Code de justice administrative pour la présentation des mémoires en défense, qui est pourtant une des étapes majeures du contentieux administratif général.

OBJECTIFS

- Identifier les outils et méthodes pour répondre aux exigences de la procédure administrative contentieuse.
- Appliquer les règles du contentieux administratif.
- Organiser son mémoire sur le fonds et la forme.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles contentieuses ou avoir suivi " Contentieux des marchés publics " (code 71202 p. 33).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et contentieux
- Toute personne participant à la préparation, la passation et l'exécution d'un marché
- Avocats, juristes et conseils juridiques

ANIMATEUR

Amélie MAILLIARD
Avocat à la Cour
CABINET ALONSO MAILLIARD

PROGRAMME

Expertise

Établir une stratégie de défense

- Identifier les irrecevabilités de la requête
- La compétence de la juridiction administrative
- Les forclusions liées aux délais de recours
- Les règles encadrant la personne du requérant
- La prescription quadriennale

Utiliser les règles du contentieux administratif

- La distinction conclusions / causes juridiques / moyens
- Utiliser cette distinction pour obtenir le rejet des moyens nouveaux
- Vérifier la recevabilité

Réunir les éléments probatoires pertinents

- La force probatoire des éléments de fait détenus par la collectivité
- Contrer les moyens de forme invoqués par le requérant

Organiser de façon méthodologique son mémoire

Exercice d'application fil rouge : rédaction d'un mémoire contentieux tenant compte des problématiques récurrentes et des techniques rédactionnelles indispensables à connaître

Utiliser le vocabulaire essentiel pour rédiger son mémoire

Construire un argumentaire en faits et en droit

- Le syllogisme juridique
- L'utilisation de la jurisprudence et de la doctrine

Maîtriser les règles du contentieux administratif

- Les règles de délai à respecter
 - Focus : les règles relatives aux compétences et au fonctionnement des juridictions administratives
- Étude de cas :** présentation de différents exemples selon la nature du recours présenté par le requérant

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez de toutes les techniques nécessaires à la rédaction d'un mémoire en défense.

1 JOUR	7 heures	Code 71219	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	15 mai 2018		15 novembre 2018

Assistant(e) marchés publics

Développer les outils et les bonnes pratiques pour réussir dans sa fonction



L'assistant(e) marchés publics pilote la mise en œuvre de la procédure d'un marché : de la définition à la passation et de l'exécution au suivi contentieux. Indispensable, il/elle contribue aussi à la performance de l'organisation du processus et à la bonne conduite de la procédure.

OBJECTIFS

- Définir le rôle de l'assistant(e)
- Pratiquer toutes les procédures de marchés publics.
- Examiner les outils nécessaires au suivi d'un dossier de marché public.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base de la passation des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistants(e) marchés et rédacteurs marchés
- Collaborateurs du service marché
- Toute personne participant à une procédure de marché public

ANIMATEUR

Christophe RODIN
Juriste marchés publics/acheteur
VILLE DE MONTREUIL

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Pourquoi sourcer et benchmarker son marché public ?
- Quand conclure un avenant dans un marché public ?
- Quelles sont les obligations de dématérialisation des marchés publics ?

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le champ de compétence de l'assistant(e) marchés publics

Définir le cadre et le contexte d'intervention Identifier les caractéristiques essentielles du poste

- L'assistance à l'analyse et à la détermination du besoin, le rôle du sourçage
 - L'élaboration des documents de la consultation
 - La veille juridique
 - La constitution de documents de référence dans le domaine de l'achat public
- ### Maîtriser l'essentiel de la fonction d'assistant(e) marchés publics
- Les procédures et les subtilités de l'ordonnance marchés publics, les CCAAG...
 - Le rôle et le fonctionnement des commissions
 - Les règles comptables et budgétaires
 - La jurisprudence, le précontentieux et le contentieux

Déterminer les activités de l'assistant(e) marchés publics

- Participer à la bonne conduite de la procédure des marchés publics
- La programmation en matière de fonctionnement et d'investissement
- L'identification des besoins des services
- L'élaboration du dossier de consultation des entreprises

- La réception des plis et la vérification de la conformité des pièces justificatives
 - La rédaction des procès-verbaux, des rapports d'analyse des offres et des rapports de présentation
 - La gestion du circuit des échanges avec le contrôle de légalité et le trésorier payeur
- Étude de cas :** élaboration d'un tableau de programmation et rédaction de procès-verbaux, de rapports d'analyse des offres et de rapports de présentation
- ### Assurer le suivi administratif et financier des marchés publics
- L'information des candidats non retenus
 - La notification du marché
 - La gestion des documents
 - Les notions financières et comptables
 - La bonne exécution administrative du marché
 - La vérification du " service fait " et la mise en place d'un suivi financier
 - La fin d'un marché public
- Exercice d'application :** gestion de litiges en cours d'exécution
- Étude de cas :** analyse d'un avenant
- Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression**

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez assister une procédure de marché public.

2 JOURS	14 heures	Code 71170	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	18-19 juin 2018		22-23 novembre 2018

Dématérialisation des procédures de marchés publics

Organiser les procédures et sécuriser les réponses électroniques



La réforme de la commande publique et la loi Lemaire prévoient une généralisation de la dématérialisation des procédures de marchés publics au plus tard le 1^{er} octobre 2018. Cette nouvelle échéance implique une connaissance parfaite de la réglementation en vigueur et des risques susceptibles de survenir lors de la dématérialisation d'une procédure, notamment suite à l'adoption des arrêtés du 14 avril 2017.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation spécifique de la dématérialisation des marchés publics.
- Appliquer les obligations découlant de la dématérialisation et les responsabilités des opérateurs.
- Préparer la rédaction des documents de la consultation au regard des exigences de la dématérialisation des marchés publics.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en matière de réglementation des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics - Niveau 1 " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs publics et responsables des services marchés
- Responsables des services informatiques
- Toute personne devant organiser ou participer à des procédures dématérialisées de passation des marchés publics

ANIMATEUR

Valérie BRAULT
Avocat Associé
CABINET PALMIER & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser le cadre juridique de la dématérialisation des marchés

- Intégrer les objectifs et les enjeux de la dématérialisation des marchés
- Les textes relatifs à la commande publique
- Les directives européennes du 26 février 2014 et leur transposition
- La directive du 16 avril 2014
- L'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2016
- La loi Lemaire du 7 octobre 2016
- Les arrêtés relatifs aux profils d'acheteurs et données essentielles

Les guides pratiques et la doctrine

Les textes relatifs au droit des technologies

- Identifier les obligations induites par la dématérialisation des procédures des marchés
- Les obligations au stade de la soumission
- Les obligations de l'opérateur économique prévues par le droit communautaire
- La mise en cause des responsabilités
- Analyser les principales jurisprudences relatives à la dématérialisation des marchés publics

Prendre en compte des préoccupations sécuritaires et les aspects techniques

Les risques techniques inhérents aux échanges électroniques

Les principales garanties techniques de la sécurité de la dématérialisation des procédures

- Le certificat électronique
- Le chiffrement
- L'accusé de réception
- L'archivage électronique

Test de connaissances : QCM relatif aux moyens techniques de sécurisation d'un échange électronique

Identifier les différentes techniques pour les marchés électroniques

- Les enchères électroniques
- Le système d'acquisition dynamique
- Les catalogues électroniques

La facture électronique dans les marchés publics

- Lutte contre les délais de paiement tardifs
- La solution mutualisée de facture électronique en France

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez toutes les techniques pour dématérialiser une procédure de marché dans les meilleures conditions.

1 JOUR	7 heures	Code 71135	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus	
Paris	22 mars 2018	5 juin 2018	15 novembre 2018	
OPTION CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience post-formation Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30 Dates : 3 juillet 2018 ou 7 décembre 2018				

Maîtriser la technique du sourçage

De l'identification du besoin au choix de ses fournisseurs



L'établissement d'une stratégie achat performante est prédéterminé par la mise en place d'une étude de marché des fournisseurs efficiente. À ce titre, chaque décideur public doit élaborer une segmentation de ses achats en amont de la procédure de passation d'un contrat de la commande publique afin de répondre au mieux aux besoins du marché.

OBJECTIFS

- Identifier les profils fournisseurs en fonction de ses achats.
- Utiliser les méthodes d'identification des nouvelles sources d'approvisionnement.
- Référencer les fournisseurs cibles.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du cadre réglementaire de la commande publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs
- Cadres des services achats et prescripteurs

ANIMATEUR

Pierre KRAMARZ
Consultant
Cabinet Pierre KRAMARZ

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Améliorer l'efficacité économique de l'acte d'achat grâce au sourçage

- Comprendre la distinction entre sourcing privé et public
- Appréhender l'encadrement d'une pratique existante grâce au décret du 25 mars 2016
- Distinguer le sourçage de l'appel à projets, du dialogue compétitif, de la négociation...
- Optimiser la rédaction du cahier des charges pour favoriser la recherche des fournisseurs
- Découvrir et utiliser les matrices de responsabilité (RACI)

Organiser un sourçage au sein de vos services

- Déterminer le service en charge du contrôle des informations recueillies
- Mettre en place un système de remontée d'informations et de partage
- Adapter l'organisation de la fonction achat
- Définir la stratégie achat adaptée
- Élaborer les segmentations fournisseurs
- Identifier les contributions stratégiques des fournisseurs
- Définir les profils cibles des fournisseurs à contacter

Identifier la phase de la procédure idéale pour débiter le dialogue

Les techniques garantissant la traçabilité du sourçage

- Respecter l'égalité de diffusion des informations communiquées aux opérateurs
- Identifier les outils de transparence : charte déontologique, compte-rendu...
- Déterminer les limites de la prise d'information

Éviter le délit de favoritisme

- Savoir rédiger un cahier des charges en toute objectivité
- Nos recommandations pour corriger les effets anti-concurrentiels d'un sourçage vicié
- Savoir fixer un niveau de confidentialité des informations recueillies et protéger le secret des affaires
- Définir les modalités de diffusion des résultats

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre l'ensemble des axes de progrès applicables au processus achats de votre organisme.

1 JOUR	7 heures	Code 71341	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus	
Paris	19 mars 2018	10 octobre 2018		

Analyse des besoins et rédaction du cahier des charges



Développer une démarche d'optimisation de ses achats

Pour satisfaire la demande du secteur public et trouver des solutions performantes, la définition du besoin doit être la plus optimale possible. La rédaction du cahier des charges permet d'apporter une réponse pertinente à votre procédure d'achat.

OBJECTIFS

- Mener une analyse fonctionnelle et une analyse de valeur.
- Rédiger un cahier des charges exhaustif.
- Concevoir des critères de sélection des offres adéquats et leurs modes de pondération.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les règles relatives aux marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne récemment nommée ou amenée à prendre ses fonctions au sein d'un service achat public
- Responsables des marchés publics
- Directeurs juridiques
- Toute personne impliquée dans le processus d'achat public

ANIMATEUR

Azdine AYAD
Directeur de la commande publique
MAIRIE DE SAINT DENIS

OPTION CLASSE VIRTUELLE RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 4 juillet 2018 ou 5 novembre 2018



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Analyser les besoins

- Maîtriser les spécificités de l'ordonnance marchés publics
- Identifier les spécifications techniques
- Cerner l'importance d'une bonne définition des besoins

Maîtriser la problématique de la définition des besoins

Identifier les critères de la définition des besoins

- L'objet, le demandeur, le prescripteur, l'utilisateur, la qualité, la quantité, le budget, les délais et les moyens

Établir l'organisation interne

- Le service achat
- Le service des marchés publics

Réaliser les supports de recensement des besoins

- La fiche d'expression des besoins
- Mesurer les résultats de la définition des besoins

- La préparation de la définition des critères de choix

Mettre en œuvre l'analyse fonctionnelle

Maîtriser l'objet et les concepts généraux

- Définir le produit et son environnement
- Cerner les fonctions de service et les fonctions techniques
- Déterminer les contraintes
- Notifier les principes mis en œuvre

- Réaliser les schémas de déroulement
- Extraire les critères fonctionnels
- Construire les grilles d'analyse

Réaliser l'analyse de la valeur

Définir l'objet et les objectifs

- Identifier les caractéristiques
- Utiliser la norme NF X 50-152
- Analyser les coûts des fonctions techniques

Exercice d'application : constitution d'un groupe projet gage de réussite de l'analyse du besoin

Rédiger le cahier des charges fonctionnel et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Transcrire l'analyse fonctionnelle sous forme d'un cahier des charges fonctionnel

- Transposer le cahier des charges fonctionnel en CCTP

- Utiliser des variantes

- Rédiger le mémoire technique ou cadre de réponses techniques facilitant les propositions des candidats

Mesurer l'impact de l'analyse du besoin sur la consultation

Étude de cas : analyse commentée d'un marché de fourniture et travaux et/ou de téléphonie

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger votre cahier des charges.

2 JOURS	14 heures	Code 71097	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	4-5 juin 2018		4-5 octobre 2018

DCE : rédiger les documents de son marché



Sécuriser les clauses clés des documents composant le dossier de consultation des entreprises

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 tendent à simplifier les mesures pour les collectivités et les entreprises notamment en ce qui concerne les documents du marché. Le DUME facilite le quotidien des entreprises qui répondent à des marchés publics.

OBJECTIFS

- Identifier les documents composant le dossier de consultation des entreprises.
- Analyser les clauses essentielles de ces documents et les rédiger en toute sécurité juridique.
- Examiner le nouveau DUME.

PRÉREQUIS

Être confronté aux marchés publics dans sa pratique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Acheteurs
- Responsables juridiques
- Toute personne amenée à participer à la préparation et la passation d'un marché public

ANIMATEUR

Charlotte ROUXEL
Avocat
SARRE ROUXEL LE TOUTOUR - Avocats

OPTION CLASSE VIRTUELLE RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 5 juillet 2018 ou 27 novembre 2018



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir le besoin et identifier les documents composant le dossier de consultation des entreprises

- Déterminer le besoin
- Définir les critères de choix et leur pondération
- La règle de l'allotissement obligatoire

Définir les documents composant le dossier de consultation des entreprises : règlement de consultation, AE, CCAP, CCTP...

Rédiger les documents composant le dossier de consultation des entreprises Publier sa consultation

- Les informations nécessaires à intégrer dans l'avis de publicité
- Le choix des supports de publication
- La dématérialisation des documents composant le dossier

Établir le règlement de la consultation

- Les clauses essentielles
- L'éventuelle visite à organiser
- Les éléments de réponse pouvant être exigés de la part des candidats

Rédiger son CCAP

- La durée du marché
- Les clauses financières
- Les clauses relatives à l'exécution
- La sous-traitance

- La gestion de la fin du marché
- Identifier les éléments essentiels du CCTP
- Sécuriser la signature du marché

Exercice d'application : rédaction d'une lettre de rejet

Mise en situation : sur la base d'un exemple de CCAP, identification des éléments essentiels et rédaction des améliorations pouvant y être apportées

Décrypter le nouveau DUME, dossier unique de marché européen

Déterminer le contenu et les informations à transmettre

- Les informations au sujet des capacités techniques, professionnelles et financières
- La règle d'exclusion face à des entreprises condamnées pénalement
- La possibilité de réutiliser le Dume pour plusieurs candidatures

Les mentions obligatoires à faire apparaître

Les éventuelles modifications de capacité(s) et les effets sur le DUME

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez sécuriser la rédaction des pièces de vos marchés.

2 JOURS	14 heures	Code 71323	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	13-14 mars 2018		14-15 juin, 2018 6-7 novembre 2018

Les prix dans les marchés publics

Prévenir la formation et l'évolution des prix



Dans un contexte de concurrence et de rationalité économique, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui propose la meilleure valeur ajoutée pour répondre au besoin avec une contrepartie financière optimale. Le prix est un critère déterminant pour le choix du titulaire d'un marché public. Sa détermination, son calcul et sa révision sont autant d'éléments essentiels qu'il faut maîtriser car le montant des offres détermine souvent le succès de la passation et de l'exécution d'un marché public.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes formes, caractéristiques et modalités d'évolution des prix.
- Analyser les prix et repérer les offres anormalement basses.
- Gérer les prix et les éléments financiers contractuels.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Entreprises cocontractantes
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre d'une procédure de marché public

ANIMATEUR

Frédéric ZANNINI
Directeur et consultant
O CARRE

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Comment définir le prix de son marché public ?
- Comment encadrer son fournisseur dès la rédaction d'un marché public ?
- Comment limiter les risques de contentieux dans un marché public ?

2 JOURS | 14 heures | **Code 71305**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

17-18 mai 2018
1^{er}-2 octobre 2018
4-5 décembre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les notions et principes de détermination du prix

Définir les éléments essentiels du prix

- Les notions de prix, de coût, d'unité d'œuvre et de montant.
- Le prix initial et le prix de règlement
- L'intangibilité du prix
- Les prix provisoires
- Les formes du prix : le prix unitaire et le prix forfaitaire
- Le prix et les clauses incitatives ou sanctions
- Le prix et la TVA

Déterminer les évolutions économiques du prix : les modalités pratiques

- Le choix d'un prix ferme ou révisable
- L'actualisation d'un prix ferme (principe et modalités)
- La révision d'un prix par rapport à une référence (principe et modalités)
- " L'ajustement " du prix et les clauses de sauvegarde et butoir
- La révision d'un prix par rapport à une formule paramétrique (principe et modalités)
- Le choix des références (indice, index, cours, prix public).

Étude de cas : analyse de la forme et des caractéristiques de prix d'un DCE

Analyser le critère du prix des offres

Appréhender la mise en concurrence

- L'estimation du besoin
- Le choix des critères
- La pondération du critère du prix
- Le coût global
- Le cas des variantes

Analyser et noter le prix

- Le lien entre la " qualité " et le prix de l'offre
- Les annexes financières de type DPGF, BPU ou DQE
- La mise en œuvre d'une formule de notation
- Le rejet des offres
- Le cas des offres anormalement basses

Négocier le prix

- L'adéquation entre le prix et les autres critères
- La recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse

Rémunérer le prix

- Le contrôle du " service fait "
 - La détermination du prix de règlement en application des clauses contractuelles
 - Les formes de paiement (unique et intégral, partiel et définitif, acompte et solde)
 - Les avances obligatoires et facultatives
 - Le paiement des sous-traitants
 - Le cas particulier du Décompte Général et Définitif du CCAG Travaux
 - Les obligations relatives au délai de paiement légal
- Exercice d'application** : notation des offres et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Gérer le prix pendant l'exécution du marché

Mettre en œuvre les éléments contractuels

- Les clauses de variation
- Les clauses de détermination du prix définitif
- Les clauses incitatives ou dissuasives
- Les demandes de paiement et le prix de règlement

Gérer les aléas en cours d'exécution et leurs impacts financiers

- Les modifications du besoin initial
- La création de nouveaux prix
- Les prix provisoires du CCAG Travaux
- Le dépassement du montant initial du marché
- La décision de poursuivre
- La disparition d'un indice
- La réfaction sur le prix

Mise en situation : réflexion pour choisir la solution la plus adaptée pour modifier le besoin initial suite à la survenue d'aléas

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez bâtir le cadre de l'analyse qui doit vous conduire à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et gérer les prix qui en résultent lors de la vie du marché public.

Achats et marchés publics responsables

Intégrer le développement durable dans ses marchés

La nouvelle ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015, le décret du 25 mars 2016 et la loi de Transition énergétique consacrent les achats socio-responsables : cycle de vie du produit, label... Ces dispositions permettent de traduire ces préoccupations et de réaliser ainsi des achats respectueux de l'environnement, éthiques et économiques.

OBJECTIFS

- Définir le cadre et les acteurs du développement durable.
- Identifier les notions et les enjeux du développement durable.
- Insérer les objectifs de développement durable dans ses marchés publics à tous les stades de la procédure.

PRÉREQUIS

Connaître les règles des marchés publics ou avoir suivi " L'indispensable des marchés publics " (code 71168 p. 30).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs des cellules achats/marchés
- Acheteurs publics
- Toute personne impliquée dans le processus d'achat public

ANIMATEUR

Samuel RETHORÉ
Expert en qualité des achats et développement durable

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les objectifs du développement durable dans les marchés publics

Maîtriser le cadre national du développement durable

- Identifier les sources disponibles
- La charte de l'environnement et les règles de la commande publique
- Le plan national d'action pour des achats publics durables
- Les différents guides
- Définir les acteurs du développement durable
- L'administration : un secteur éthique et éco-responsable
- Le rôle des entreprises en matière de responsabilités sociale et environnementale
- Le groupement permanent d'études des marchés " développement durable, environnement " (GPEM/DDEN)
- L'ADEME

Exercice d'application : trouver les bons outils et savoir utiliser les instruments de manière pertinente, afin de maîtriser les enjeux du développement durable

Réussir l'insertion des notions d'éco et socio-responsabilité dans les marchés publics

Définir ses besoins

Maîtriser la rédaction du cahier des charges

- Les obligations contractuelles
- Les écolabels
- La position du juge administratif
- Rédiger un appel d'offres en tenant compte du développement durable
- L'ouverture aux partenaires
- Les moyens de favoriser les petites et moyennes entreprises (PME)
- Le contrôle des capacités de l'entreprise
- La réservation des marchés à certaines entreprises

Sélectionner les candidats en fonction des considérations du développement durable

- Le critère de performance
- Le droit de préférence à équivalence d'offres
- La sélection d'offres anormalement basses
- Les variantes écologiques
- Les offres inacceptables
- Les risques de discrimination
- **Exercice d'application** : rédaction d'un cahier des charges tenant compte des objectifs de développement durable

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez toutes les astuces pour rédiger votre cahier des charges, en tenant compte des objectifs de développement durable.

2 JOURS	14 heures	Code 71108	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	7-8 juin 2018		12-13 novembre 2018

Les clauses socio responsables dans les marchés publics

Rédiger ses clauses sociales

Lorsque les achats dépassent 100 millions d'euros, les personnes publiques qui concluent des marchés sont désormais obligées d'adopter un " schéma d'achats socialement responsables ". La nouvelle ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016 promeuvent les achats favorisant les conditions et les critères de développement durable et d'insertion sociale.

OBJECTIFS

- Identifier les obligations réglementaires en la matière.
- Décrire les spécificités et les intégrer dans la rédaction de ses clauses.
- Analyser les offres et gérer l'attribution du marché.

PRÉREQUIS

Connaître les règles encourageant une approche socio-responsable dans les marchés publics ou avoir suivi " Achats et marchés publics responsables " (code 71108 p. 38).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Responsables des achats
- Avocats

ANIMATEUR

Pierre PINTAT
Avocat Associé
PIERREPINTAT AVOCAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les spécificités relatives à l'insertion sociale

Définir le champ d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son article 30

- L'insertion professionnelle
- La pondération du critère

Déterminer le contenu de l'annexe à l'acte d'engagement et rédiger les clauses sociales

Analyser les offres et mesurer l'impact de l'attribution du contrat du critère social

- Les marchés réservés

Évaluer, gérer et piloter l'achat public social

Étude de cas : analyse de l'insertion professionnelle à partir de deux cahiers des charges de marchés de services et de travaux et fixation de critères d'analyse des offres

Exercice d'application : rédaction de clauses techniques et gestion de l'exécution

Déterminer les critères du marché éco responsable

- Identifier les référentiels applicables et les outils disponibles : labels, guides...
- Déterminer les modalités de prise en compte des critères durables
- Fixer des critères environnementaux d'analyse des offres et en déterminer la pondération
- Rédiger les clauses d'exécution environnementales
- Lancer le marché et analyser les offres
- Évaluer, exécuter et gérer un marché durable
- **Exercice d'application** : élaboration d'un marché prenant en compte des objectifs de développement durable : fixation de critères, analyse des offres, rédaction de clauses et gestion de l'exécution

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez de toutes les clés pour rédiger les clauses socio-responsables dans vos marchés en toute sécurité.

1 JOUR	7 heures	Code 71322	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	21 juin 2018		26 novembre 2018

Analyse des candidatures et des offres

Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse



Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse est au cœur de la procédure d'attribution des marchés et est consacrée par la réforme de la commande publique, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017. Si la définition des critères et des sous-critères, leur pondération et l'analyse des dossiers de candidatures et des offres octroient une certaine marge de liberté à l'acheteur public, elles ne sont pas inconditionnelles et restent sources de contentieux multiples.

OBJECTIFS

- Identifier et respecter les dispositions de l'ordonnance marchés publics relatives au choix du candidat.
- Définir des critères de sélection des candidatures et des offres.
- Analyser les coûts des fournisseurs.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances des règles en matière de marchés public ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés
- Acheteurs publics
- Toute personne participant à l'analyse des offres et des candidatures

ANIMATEUR

Azline AYAD
Directeur de la commande publique
MAIRIE DE SAINT DENIS

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Comment établir les modalités de consultation d'un marché public ?
- Comment définir le prix de son marché public ?
- Comment encadrer son fournisseur dès la rédaction d'un marché public ?

2 JOURS | 14 heures | **Code 71201**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

20-21 mars 2018
11-12 octobre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Déterminer le cadre juridique applicable au choix des offres

- L'ordonnance du 23 juillet 2016 et son décret du 26 mars 2016
- La loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017

Cerner les caractéristiques essentielles des appels d'offres

Critères de choix

Examiner les candidatures

- Les dispositions générales applicables à tout marché et les dispositions particulières relatives aux PME
- Le cas des groupements
- Examiner les offres
- L'obligation d'allotir
- La nouvelle déclaration sur l'honneur

Appliquer les règles relatives aux marchés négociés

Exercice d'application : choix des critères de sélection des candidatures et des offres

Utiliser les outils nécessaires à l'analyse des candidatures et des offres

Étudier les candidatures reçues

- Définir les critères adaptés
- Le DUME électronique
- L'ouverture des plis et l'examen des candidatures
- La possibilité de demander aux candidats les pièces manquantes
- La vérification des informations et renseignements remis
- L'appréciation des garanties professionnelles et financières : les capacités financières assouplies
- Le DUME : un document unique pour les entreprises

Sélectionner les candidatures grâce à un tableau d'analyse des critères choisis

- Le cas particulier de la limitation du nombre de candidats admis
- **Exercice d'application :** élaboration d'un tableau d'analyse des candidatures et des offres

Analyser les offres

Définir la notion d'offre économiquement la plus avantageuse

- La recevabilité de l'offre
- Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables
- La notion d'offre économiquement la plus avantageuse
- Le critère unique du prix
- Lutttes contre les offres anormalement basses
- Les cas de variantes, options ou allotissements
- La consultation infructueuse
- Les objectifs sociaux et d'emplois, les enjeux du développement durable

Choisir l'attributaire

- La pondération des critères
- La hiérarchisation des critères
- La distinction entre critères et sous critères

Détecter et traiter une offre anormalement basse

- L'obligation de détecter et rejeter une offre anormalement basse

Exercice d'application : pondération ou hiérarchisation des critères de choix

Justifier son choix

Rédiger le rapport de présentation

Informers les candidats non retenus

- Motiver son choix
- Identifier les documents communicables a priori et a posteriori

Gérer les recours contentieux

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez de tous les outils et méthodes nécessaires au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Risque pénal et délit de favoritisme

Anticiper et faire face aux risques pénaux dans les procédures de la commande publique

L'article 432-14 du code pénal, qui réprime le délit de favoritisme, permet aisément la mise œuvre de poursuites à l'encontre des acheteurs publics. Afin d'éviter toute mise en cause sur le plan pénal, il est indispensable d'identifier les comportements à risque et d'évaluer ses procédures d'achat. En particulier, les pouvoirs adjudicateurs anciennement soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005, doivent être vigilants à l'égard du délit de favoritisme auquel ils sont désormais soumis, notamment suite à l'ordonnance 23 juillet 2015 et à la loi Sapin II.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire de la responsabilité pénale de l'acheteur public.
- Définir les comportements à risque.
- Se préparer à l'éventualité de poursuites pénales et disciplinaires.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles contentieuses ou avoir suivi la formation " Contentieux des marchés publics " (code 71202 p. 33).

PUBLIC CONCERNÉ

- Avocats, juristes et conseils juridiques
- Responsables des services marchés ou contentieux
- Acheteurs publics

ANIMATEUR

Pierre REINE
Avocat à la Cour

PROGRAMME

Identifier les principaux délits

Connaître les délits auxquels est confronté l'acheteur public : le délit de favoritisme, la prise illégale d'intérêt, la corruption, la mise en danger de la vie d'autrui...

- Cour de Cass, du 17 février 2016 : l'extension du champ d'application du délit de favoritisme
- La caractérisation de l'élément intentionnel des infractions
- Le cas des contrats passés en application de l'ordonnance du 29 janvier 2016

Identifier les risques de délit de favoritisme aux différents stades de la passation des marchés publics

Étude de cas : analyse commentée de différentes jurisprudences récentes

Prévenir les poursuites

Prévenir les risques et mettre en place des procédures

- Les éléments pris en compte par le parquet pour poursuivre
- Les Délégations de pouvoir et de compétence

Le signalement de délits

- L'obligation de signalement et sa portée
- Les risques attachés au signalement ou à l'absence de signalement
- **Étude de cas** : analyse de différentes situations et identification des risques et des réflexes à adopter

Faire face à des poursuites pénales

- **La mise en œuvre des poursuites**
- Les poursuites pénales et les poursuites disciplinaires
- Comprendre les étapes de la procédure pénale
- Élaborer une stratégie de défense
- Se préparer à une garde à vue
- **La possibilité pour les agents poursuivis de demander la protection de l'administration**

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez les règles applicables au délit de favoritisme et identifierez les risques de poursuites pénales.

1 JOUR	7 heures	Code 71203	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	24 mai 2018		20 novembre 2018

Réussir le déroulement d'une procédure d'accord-cadre

Développer les méthodes et les outils pour sélectionner efficacement ses fournisseurs

Les accords-cadres sont des contrats permettant d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée. L'accord-cadre a pour caractéristique essentielle de séparer la procédure du choix du ou des fournisseurs, de l'attribution des commandes ou des marchés. Il s'agit donc d'un outil de planification et d'optimisation de l'achat.

OBJECTIFS

- Identifier les différents types d'accords-cadres.
- Pratiquer la rédaction des pièces contractuelles de l'accord-cadre et des marchés subséquents.
- Organiser les étapes clés de la conclusion de l'accord-cadre et des marchés subséquents.

PRÉREQUIS

- Cette formation nécessite des notions de base en matière de procédure de la commande publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et achats publics
- Juristes en charge des contrats publics
- Toute personne impliquée dans la passation ou l'exécution d'un accord-cadre

ANIMATEUR

ANNE GOURMELLET
Juriste marchés publics
PARIS HABITAT

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 5 juillet 2018 ou 6 décembre 2018



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Rédiger un accord-cadre

- Choisir entre les différents types d'accords-cadres : mono ou multi-attributaire(s), à bon de commande ou à marchés subséquents ou mixtes
- Cerner le périmètre de l'accord-cadre : durée, montant, allotissement, nombre d'attributaires...
- Rédiger les clauses par défaut
- Établir les modalités d'attribution des marchés subséquents et des bons de commande
- **Exercice d'application** : à partir d'exemple de marchés de travaux, service ou fourniture, détermination des actions à mener lors de la rédaction d'un accord-cadre mixte dans le cas d'un mono-attributaire et d'un multi-attributaire

Passer et exécuter un accord-cadre et ses marchés subséquents ou bons de commande

- **Passer un accord-cadre**
- Identifier l'impact de la procédure de passation initiale
- Sélectionner les candidatures : niveau minimum de capacités...
- Juger des offres : contenu, jugement du prix...
- **Passer des marchés subséquents et des bons de commande**
- Les modalités et formes de consultation lors de la survenance du besoin et/ou selon la périodicité

- La remise en concurrence d'un accord-cadre multi opérateur et mono opérateur
- Les modalités d'attribution des bons de commande ou des marchés subséquents ou d'accords-cadres valant marchés subséquents

Exercice d'application : définir et adapter des procédures de passation (accord-cadre, marchés subséquents) en fonction des organisations et de l'objet de l'accord-cadre

Exécuter un accord-cadre et des marchés subséquents

- Mettre en place un suivi de l'accord-cadre : gestion des pièces administratives, suivi financier...
- Définir les modalités d'évolution de l'accord-cadre et/ou des marchés subséquents en cours d'exécution
- Le marché subséquent dont certaines règles sont dictées dans l'accord-cadre
- Maîtriser les modalités de résiliation et de sanction

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez mener les différentes phases de la procédure d'un accord-cadre et des marchés ultérieurs.

1 JOUR	7 heures	Code 71092	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	15 mai 2018		8 novembre 2018

L'exécution des marchés publics

Organiser la gestion administrative et financière en cours de marché



La réforme de la commande publique, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017 encadrent désormais les mesures d'exécution des marchés publics. Les enjeux d'une bonne gestion financière des marchés publics sont importants et souvent méconnus. Une parfaite connaissance de la réglementation permet une maîtrise des clauses contractuelles financières et de leurs multiples incidences.

OBJECTIFS

- Identifier l'ensemble de la réglementation relative à l'exécution financière des marchés publics.
- Pratiquer une gestion administrative et financière complète.
- Développer des pratiques adaptées aux besoins.

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation applicable aux marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Rédacteurs de marchés
- Responsables financiers et comptables

ANIMATEUR

Frédéric ZANNINI
Directeur et consultant
O CARRE

2 JOURS	14 heures	Code 71229
Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus		
Paris 6-7 février 2018 9-10 avril 2018 21-22 juin 2018 25-26 septembre 2018 29-30 novembre 2018		
Lyon 21-22 juin 2018 29-30 novembre 2018		

OPTION CLASSE VIRTUELLE
RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION
Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 16 mai 2018 ou 23 octobre 2018
ou 10 janvier 2019



PROGRAMME

Expertise

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les pièces contractuelles et les pièces relatives à l'exécution

- Les pièces contractuelles (AE, CCAP, CCTP, CCAG...)
- Les annexes financières (DPGF, BPU, décompositions, barèmes...)
- Les ordres de services, les bons de commande et les décisions du RPA

Gérer les cessions, les nantissements de créances des marchés publics et les sûretés financières

- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité
- La rédaction des avenants de transfert
- La retenue de garantie, les cautions et garanties à première demande

Respecter les règles relatives aux prix et aux paiements dans les marchés publics

Maîtriser les formes et les variations des prix

- Le prix forfaitaire, unitaire ou mixte
- Le prix ferme éventuellement actualisable
- Le prix révisable par rapport à une référence (ancien ajustement)
- Le prix révisable par rapport à une formule paramétrique

Exercice d'application : calcul d'une formule de révision de prix

Analyser les modes de paiement

- Les avances et les acomptes
- Les paiements partiels définitifs
- Les paiements uniques ou solde
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires
- Les retards de paiement

Maîtriser l'exécution des marchés publics et ses aléas

Gérer les délais du marché et les pénalités

- Le délai du marché et les délais d'exécution
 - Les spécificités des marchés allotés pour les travaux
 - Les modifications des délais et les pénalités de retard (calcul, exonération...)
- Exercice d'application** : calcul d'une pénalité pour retard dans l'exécution des prestations du titulaire

Encadrer et gérer les sous-traitants et les cotraitants

- Les groupements solidaires et conjoints
- L'acceptation et l'agrément des sous-traitants
- Les paiements (avances, acomptes, soldes...)

Anticiper et gérer les modifications en cours de marché

- Les travaux et prestations supplémentaires
- Les avenants et la décision de poursuivre
- La décision d'arrêter de l'article 15 du CCAG travaux

Gérer la fin du marché

Contrôler le service fait et les garanties

- La réception des fournitures et des services (admission, ajournement, réfaction, rejet...)
- La réception des travaux et les réserves
- Les garanties et la libération des sûretés

Gérer les résiliations et les différends

- Les motifs de résiliation
- Les opérations de liquidation
- Le règlement des différends et la transaction

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour assurer en toute sécurité l'exécution et le suivi financier de vos marchés.

Gérer les avenants et modifications d'un marché public

Sécuriser la procédure en cours d'exécution

Un marché public est un document contractuel qui est susceptible d'évoluer en fonction des besoins en cours d'exécution. C'est pourquoi des possibilités de modification du marché, notamment par avenant, sont tolérées mais restent très encadrées par le décret du 25 mars 2016.

OBJECTIFS

- Identifier les possibilités de modifier un marché public en cours d'exécution.
- Expliciter les notions d'avenants, de marchés négociés complémentaires, de marchés de prestations similaires.
- Analyser les possibilités de modification unilatérale du contrat.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances des règles en matière d'exécution des marchés publics ou avoir suivi " L'exécution financière des marchés publics " (code 71229 p. 41).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics ou privés
- Tout acheteur et/ou gestionnaire des marchés publics assurant l'exécution des marchés

ANIMATEUR

Valérie BRAULT
Avocat Associé
CABINET PALMIER & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Cerner le cadre juridique de l'avenant

Définir la notion d'avenant

- Les nouveautés en matière d'exécution introduites par l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016
- Cerner les différentes dispositions des CCAG

Mesurer l'impact du régime

sur le déroulement du marché

Délimiter le contexte des avenants

- Les ordres de service, la négociation d'un bon de commande...

Répertorier les avenants modifiant les obligations

- Modification de la mission, des délais, des prix et des indemnités
- Les corrections d'erreurs ou d'omissions
- Les changements de statuts
- Les avenants prenant acte de modifications qui affectent les parties
- Les avenants interdits

Gérer efficacement les modifications

par avenant d'un marché public

Maîtriser l'emprunt du marché

Cerner l'éventuel rôle de la Commission d'appel d'offres

- Mesurer les effets des avenants sur le marché

Résilier l'avenant

Maîtriser les règles propres

aux avenants augmentant le volume du marché

- L'absence de bouleversement
- Les justifications par des sujétions techniques imprévues
- Le bouleversement sans nouvelle prestation
- Prendre la décision de poursuivre

Mesurer l'étendue et les limites du pouvoir de modification unilatérale de l'administration

Mettre en œuvre le principe de mutabilité des contrats administratifs

- Délimiter le champ d'application des ordres de services
- Définir la marge de manœuvre pour le titulaire du marché
- Cerner les sanctions applicables
- Calculer les modalités d'indemnisation

Exercice d'application : rédaction de modèles types d'avenants

Recourir aux marchés négociés

complémentaires

- Distinguer marchés complémentaires et avenants
- Mesurer l'intérêt de recourir aux marchés complémentaires
- Conditions et limites de recours aux marchés complémentaires

Recourir aux marchés de prestations similaires

- Distinguer marchés complémentaires et marchés de prestations similaires
- Conditions de recours aux marchés de prestations similaires

Les étapes et le lancement des marchés complémentaires et de prestations similaires

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer les modifications en cours de marché.

1 JOUR	7 heures	Code 71133	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris		29 mars 2018	27 septembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE ! **4 H**

Sécuriser les modifications en cours d'exécution des marchés publics

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation applicable aux modifications en cours de marché.
- Insérer les clauses de réexamen dans les contrats et rédiger un avenant

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation applicable à la passation et à l'exécution des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires des marchés publics
- Responsables financiers et comptables

ANIMATEUR

Sylvie DE CERTEAU
Consultante formatrice marchés publics

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir les différentes modifications possibles en cours d'exécution des contrats

- Identifier les différentes dispositions réglementaires et notamment la portée de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016
- Distinguer les clauses de réexamen des clauses de modifications imprévisibles
- Différencier les modifications substantielles et non substantielles
- Étude de cas : analyse commentée de différents cas de modifications en cours de marchés et identification de leur typologie
- Rédiger des clauses de modification de contrats

- Clauses de réexamen, options, marchés similaires et marchés complémentaires
- Sujétions imprévues
- Modifications substantielles
- Transaction
- Exercice d'application : à partir de différents exemples de marchés, rédaction des différents types de clauses et identification des erreurs à ne pas commettre

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous serez en mesure de cerner les modifications en cours d'exécution, de les classer pour rédiger au plus juste vos contrats.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71347	Tarif HT : 425 €
Paris	11 juin 2018 (9h-13h)		7 décembre 2018 (14h-18h)

Gérer les risques d'exécution dans les marchés publics



Développer la prévention des aléas et les modifications en cours de marché

L'exécution d'un marché public se révèle souvent délicate et les cocontractants doivent faire face à des risques imprévus ou des modifications qui affectent l'équilibre du contrat. L'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015, le décret du 25 mars 2016, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017 encadrent les règles d'exécution. Les cocontractants doivent pour cela prendre les précautions nécessaires pour prévenir les risques susceptibles de survenir en cours d'exécution.

OBJECTIFS

- Identifier les types de risques en cours d'exécution du marché.
- Analyser les risques financiers pour mieux les prévenir.
- Organiser le suivi des litiges et le règlement amiable.

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Entreprises cocontractantes
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de l'exécution des marchés publics

ANIMATEUR

Antoine ALONSO-GARCIA
Avocat à la Cour
CABINET ALONSO MAILLIARD

2 JOURS | 14 heures | **Code 71306**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

7-8 juin 2018
15-16 octobre 2018
12-13 décembre 2018

PROGRAMME

Expertise

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les risques liés à l'exécution du marché

Gérer les modifications imposées par la personne publique

- Les modifications les plus courantes : étendue des prestations, délais...
- La possibilité de modification unilatérale par la personne publique
- Les conditions de recours à un avenant
- Les marchés complémentaires

Assurer les travaux supplémentaires ou modificatifs

- La signature d'un avenant, l'ordre de service ou la décision de poursuivre
- L'absence de demande officielle de la personne publique et ses conséquences

Faire face aux sujétions techniques imprévues

- L'indemnisation de l'entreprise cocontractante et les sujétions non indemnisées
- Le partage des responsabilités
- La preuve des sujétions

Mesurer les risques liés à une exécution non conforme

- Le non-respect des clauses contractuelles et la mise en œuvre de mesures coercitives
- La réfaction
- Les conséquences et les moyens d'action pour le cocontractant

Identifier les cas affectant le titulaire du marché

- La défaillance de l'entreprise, le redressement judiciaire
- La cession de l'entreprise
- L'hypothèse de la cession du marché et les formalités à accomplir
- Le cas de la sous-traitance et la défaillance du sous-traitant

Étude de cas : choisir la bonne formule juridique en cas de prestations non prévues

Prévenir les risques financiers

- Les délais de paiement du prix et les suspensions de délai
 - La variation, la révision et les hausses de prix
 - Le DGD
 - Les règles relatives aux avances et acomptes
 - Le retard de paiement par l'administration et les intérêts moratoires
- Exercice d'application** : gestion du paiement direct du sous-traitant

Gérer les litiges et réclamations

Le cas de la résiliation du marché

Les modalités de mise en œuvre

- Les causes de réclamation
- Les règles de forme à respecter
- L'indemnisation

Régler les litiges

- Le règlement amiable
- La mise en œuvre de la responsabilité et les sanctions
- Les pénalités
- Les recours contentieux

Mise en situation : contestation du DGD

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de gérer les aléas en cours de marché et éviter tout litige contentieux.



Cotraitance et sous-traitance

Gérer et sécuriser ses relations avec les co et sous-traitants

Dans certaines situations (capacité technique ou financière insuffisante, optimisation de l'offre...), il est nécessaire pour un candidat de répondre avec d'autres opérateurs économiques. Deux solutions s'offrent à lui : recourir à la cotraitance ou à la sous-traitance.

OBJECTIFS

- Définir et distinguer les notions de cotraitance et sous-traitance.
- Analyser les responsabilités respectives au sein d'un groupement.
- Gérer les obligations de la personne publique vis-à-vis de la sous-traitance.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et rédacteurs marchés
- Responsables juridiques, techniques et financiers
- Toute personne en charge du suivi des travaux

ANIMATEUR

Sylvie DE CERTEAU
Consultante formatrice marchés publics

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 28 juin 2018 ou 10 janvier 2019



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner les principes généraux de la cotraitance

- Déterminer les textes applicables
- Définir les notions importantes
- Les dispositions de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et de la loi Sapin II
- L'organisation d'un groupement
- Identifier la représentation des groupements et leurs relations internes tant financières que contractuelles
- Le rôle du mandataire
- Analyser les groupements conjoints et solidaires et leurs responsabilités vis-à-vis du pouvoir adjudicateur
- La notification et le nantissement
- L'avance, l'acompte, le solde et les pénalités
- Gérer les litiges entre les cotraitants et vis-à-vis du pouvoir adjudicateur
- Appliquer les dispositions des CCAG pour les groupements
- Analyser la jurisprudence
- Identifier les grands principes généraux de la sous-traitance
- Déterminer les textes réglementaires

Définir les notions clés

- Les sous-traitants directs
- Les sous-traitants indirects
- L'acceptation et l'agrément
- La notification et le nantissement
- Appliquer le paiement des sous-traitants directs
- L'avance, l'acompte et le solde
- Gérer les responsabilités des sous-traitants vis-à-vis du titulaire et du pouvoir adjudicateur
- Appréhender les conséquences de la modification de l'acte spécial de sous-traitance
- Appliquer les dispositions des CCAG en sous-traitance
- Analyser la jurisprudence
- Exercice d'application : des QCM retracent les éléments clés
- Exercice d'application : étude des DC1, DC2 et DC4
- Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez les différentes formes de groupements possibles et saurez gérer administrativement une cotraitance ou une sous-traitance.

2 JOURS	14 heures	Code 71010	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	28-29 mai 2018		22-23 novembre 2018

S'initier aux marchés publics de travaux

Identifier les phases de préparation, de passation et de gestion du marché

Les marchés publics de travaux recouvrent d'importants enjeux financiers et économiques. Il convient de faire le point sur le cadre réglementaire pour sécuriser la préparation, la rédaction des clauses sensibles et l'exécution du marché.

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités juridiques des marchés de travaux.
- Pratiquer les différentes étapes, de la phase de passation au suivi de l'exécution.
- Gérer l'exécution financière des marchés de travaux et prévenir les litiges.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les marchés publics ou avoir suivi " L'indispensable des marchés publics " (code 71168 p. 30).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés d'opérations de travaux en conception et/ou en exécution en poste ou nouvellement nommé
- Toute personne désirant mieux connaître les différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics de travaux

ANIMATEUR

Jean-Louis ZIGLIARA
Service architecture
VILLE DE PARIS

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir le cadre général des marchés publics de travaux

Déterminer les acteurs du marché et leurs missions

- Le maître de l'ouvrage, le RPA, le mandataire et le CO
- Les besoins, la faisabilité et le programme
- Le maître d'œuvre
- Les opérateurs économiques, groupements et sous-traitants
- Identifier les différentes étapes de la passation d'un marché
- La typologie et les méthodes de dévolution des marchés de travaux
- Les procédures de consultation
- Les marchés fractionnés et allotis
- Les différents documents de consultation
- Les offres et les candidatures : le DUME
- Étude de cas : application de la méthodologie de pondération des critères pour l'appréciation d'une offre
- Préparer au mieux son marché

- La notification du marché
- Les pièces contractuelles et documents d'exécution
- Les assurances les plus adaptées à son opération
- La préparation et l'organisation du chantier
- Optimiser l'exécution financière de ses travaux
- Fixer les prix

- Le prix unitaire ou forfaitaire
- La variation et l'actualisation des prix
- Les variations de la masse des travaux
- Identifier les principes de rémunération de l'entrepreneur
- L'avance facultative et la retenue de garantie
- Les acomptes et les délais de paiement
- Le règlement du sous-traitant direct et indirect
- Les intérêts moratoires, les pénalités et les primes
- Appliquer le CCAG Travaux
- Assurer le suivi de l'exécution de ses travaux
- Gérer les incidents en cours d'exécution
- Les délais d'exécution et les documents d'exécution
- Les dispositions nouvelles du CCAG
- L'arrêt des travaux et les mesures coercitives
- Clôturer le marché
- Les opérations préalables à la réception (OPR)
- La réception et la mise à disposition de l'ouvrage
- La clôture financière, la mise en jeu des garanties et les réclamations
- Test de connaissances : test sur les acquis de la formation
- Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour participer à une procédure de marché de travaux.

3 JOURS	21 heures	Code 71007	Tarif HT : 1 790 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 590 € - repas inclus
Paris	14 au 16 mars 2018		18 au 20 juin 2018 17 au 19 octobre 2018

Exécution technique et financière des marchés de travaux



Gérer l'exécution des marchés de travaux selon les spécificités du CCAG Travaux

L'exécution et le suivi du marché sont essentiels pour assurer la livraison des travaux en toutes efficacité. Retards, variation des prix, modifications en cours de marché sont autant de difficultés qui peuvent survenir en cours de marché. L'arrêté du 3 mars 2014 est venu réduire et mieux encadrer les délais contractuels de production du décompte général définitif, point de départ du délai de paiement.

OBJECTIFS

- Définir pour l'ensemble des acteurs, la nature juridique et la portée du CCAG Travaux et des autres textes réglementaires applicables aux marchés de travaux.
- Analyser les étapes d'un marché de travaux.
- Gérer la bonne exécution des marchés de travaux au travers du CCAG et développer la prévention des litiges.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en marchés publics de travaux ou avoir suivi " S'initier aux marchés publics de travaux " (code 71007 p. 44).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études techniques
- Responsables des services marchés, achats publics, techniques et leurs collaborateurs
- Juristes d'entreprise
- Conducteurs de travaux

ANIMATEUR

Marie-Yvonne BENJAMIN
Avocat Associé
GENESIS Avocats

PROGRAMME

Perfectionnement

Cerner le cadre juridique des marchés de travaux

- L'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015
- La loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017
- La valeur juridique du CCAG
- **Autodiagnostic** : bilan des connaissances de chaque participant sur le CCAG

Gérer efficacement la préparation

- Les pièces contractuelles et l'ordre de priorité des documents
- Les ordres de service
- La lettre de réserve
- L'obligation de conseil

Veiller à la bonne exécution de ses marchés publics de travaux grâce au CCAG

- **Mesurer les spécificités liées à ce type de marché**
- Le cas des travaux allotés en marchés séparés
- Les règles en matière de cotraitance
- Les garanties des sous-traitants

Gérer les modifications en cours de marché

- Le délai global du marché et les délais de chantier
- La prolongation du délai de réalisation
- Les constatations contradictoires
- Les travaux non prévus

Intégrer les mesures relatives aux questions environnementales dans ses CCAG

- La traçabilité des déchets

- La remise de constats d'évacuation des déchets par le titulaire après exécution
- **Optimiser la gestion financière du marché**

- Le marché à prix global ou forfaitaire
- Le marché à prix unitaire
- Les prix et l'actualisation des prix
- La révision des prix
- Les avances et les garanties financières
- La retenue de garantie et son remplacement par une caution personnelle ou une garantie à première demande
- Les décomptes et acomptes mensuels
- Le paiement du solde et le paiement des sous-traitants
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires

Sécuriser la fin du marché : prévenir et gérer les litiges

- La réception, la réception partielle et le traitement des réserves
- La prise de possession
- Le dossier des ouvrages exécutés (DOE)
- L'interruption des travaux
- La réclamation côté entrepreneur / côté maître d'ouvrage
- Les délais de forclusion
- La résiliation du marché

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer l'exécution de votre marché de travaux en tenant compte des exigences du CCAG.

2 JOURS	14 heures	Code 71013	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris 16-17 mai 2018	20-21 septembre 2018 27-28 novembre 2018	Lyon	16-17 mai 2018 27-28 novembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE ! 4 H

Maîtriser l'exécution financière des marchés de travaux

OBJECTIFS

- Identifier les phases clés de l'exécution financière d'un marché de travaux.
- Analyser les leviers de négociation des marchés de travaux.
- Garantir une bonne maîtrise des deniers publics et sécuriser financièrement l'exécution des marchés de travaux.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs juridiques et juristes/ingénieurs d'études et conducteurs d'opérations
- Directeurs financiers et comptables

ANIMATEUR

Marie-Yvonne BENJAMIN
Avocat Associé
GENESIS Avocats

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser la bonne exécution des marchés de travaux lors de la contractualisation

- Exiger les rapports écrits techniques et financiers, mensuels et annuels, durant la phase d'exécution des travaux
- Imposer l'encadrement des garanties financières des titulaires de marchés publics de travaux
- L'acceptation et l'agrément des sous-traitants du titulaire du marché par l'acheteur public lors de la remise de l'offre
- **Étude de cas** : analyse de l'architecture contractuelle d'un marché de travaux et des clauses liées à l'exécution du contrat
- **Maîtriser les dépenses budgétaires liées aux marchés de travaux**

- Sécuriser le paiement direct du sous-traitant et l'octroi d'avances au titulaire du marché
- Gérer l'outil CHORUS et les principales restitutions possibles
- Respecter strictement les délais de paiement
- **Étude de cas** : analyse des problématiques liées au paiement tardif des fournisseurs et ses conséquences sur la réalisation des travaux

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez assimilé l'ensemble des caractéristiques de l'exécution financière des marchés de travaux et serez en mesure d'identifier les leviers de performance pour vos projets.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71340	Tarif HT : 425 €
Paris	5 avril 2018 (14h-18h)	13 novembre 2018	(9h-13h)

La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre

Gérer en toute sécurité ses contrats de maîtrise d'œuvre

Les marchés publics de maîtrise d'œuvre pris en application de la loi MOP sont très spécifiques. Sécuriser la préparation, le suivi, l'exécution et la phase finale du marché sont des étapes complexes qui nécessitent une connaissance exhaustive de la réglementation et des particularités du domaine y compris depuis l'entrée en vigueur de la loi LCAP et de la réforme de la commande publique.

OBJECTIFS

- Identifier le champ de la loi MOP et pratiquer la maîtrise d'ouvrage publique dans le processus de construction.
- Analyser les relations entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre à travers le marché de maîtrise d'œuvre et choisir avec pertinence son maître d'œuvre et optimiser le choix du maître d'œuvre.
- Gérer en toute sécurité l'exécution de ses contrats de MOE.

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances en maîtrise d'œuvre.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés, assistants à maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre et mandataires
- Responsables des services juridiques et techniques
- Professionnels de la maîtrise d'œuvre, architectes, BET, économistes...

ANIMATEURS

Jean-Louis ZIGLIARA
Service architecture
VILLE DE PARIS

Nicole SITRUK

Consultante, ancienne experte juridique de la MIQCP

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 28 mai 2018 ou 6 septembre 2018
ou 15 janvier 2019



PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les objectifs, le champ d'application et les fondements de la loi MOP

Définir les objectifs

de la loi MOP et son champ d'application

- La qualité des constructions et l'optimisation des coûts
- Maîtres d'ouvrage : identifier les personnes soumises à la loi MOP
- Les opérations concernées

Les principes fondateurs de la loi MOP

Le recours aux marchés globaux

Marchés de conception-réalisation

Obligation d'identifier l'équipe de maîtrise d'œuvre

Pratiquer la maîtrise d'ouvrage publique

Définir la maîtrise d'ouvrage publique

et ses missions

- L'opportunité du transfert de maîtrise d'ouvrage ou d'une maîtrise d'ouvrage
- La programmation et le choix du processus de construction

Déléguer la maîtrise d'ouvrage

- Le mandataire, le contrat de mandat et les obligations du mandataire

Faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage

- L'assistance ponctuelle et le recours à la conduite d'opérations
- **Exercice d'application** : définition des clauses essentielles du marché de mandat

L'élaboration et le contenu du marché de maîtrise d'œuvre

Définir les missions de la maîtrise d'œuvre

- La typologie des missions
- Les missions de base pour les opérations de bâtiment
- Le cas des opérations de réhabilitation et l'utilité de l'accord-cadre
- La mission à confier en infrastructure et les missions complémentaires

- La particularité de la mission en cas de consultation anticipée des entreprises
- **Préciser les engagements du maître d'œuvre sur le coût des travaux**
- **Établir la rémunération du maître d'œuvre et sa responsabilité**

- Les bases du forfait et le passage à une rémunération définitive
- La faute de conception, le devoir de conseil et le défaut de surveillance

Choisir son équipe de maîtrise d'œuvre selon la réforme de 2016

Choisir les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre

- La procédure adaptée, la procédure concurrentielle avec négociation, le concours, l'appel d'offres et le dialogue compétitif
- **Exercice d'application** : rédaction d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre

Sécuriser l'exécution de ses contrats de MOE

- Les clauses essentielles du contrat
- La relation avec les autres partenaires de l'opération (CT, CSPS, Ent.)
- Les engagements sur le coût des ouvrages
- Les aléas, les imprévus et les modifications décidées par le maître d'ouvrage
- Les sanctions applicables en cas de retard ou de défaillance des maîtres d'œuvre
- Le solde du contrat de maîtrise d'œuvre
- Le régime d'indemnisation en cas d'annulation, de résolution ou de résiliation du contrat

Étude de cas : les aléas de la gestion contractuelle

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de passer et de gérer un marché de maîtrise d'œuvre.

3 JOURS	21 heures	Code 71016	Tarif HT : 1 790 € - repas inclus
Paris	26 au 28 mars 2018	5 au 7 juin 2018	3 au 5 décembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE ! 4 H

Organiser le concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la commande publique

OBJECTIFS

- Identifier et appliquer le cadre réglementaire en tenant compte de la réforme de la commande publique de 2016.
- Organiser le concours en optimisant les pratiques conduisant au meilleur choix pour satisfaire la demande du maître d'ouvrage.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du droit de la commande publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés, assistants à maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre et mandataires
- Responsables des services juridiques et techniques
- Toute personne amenée à intervenir dans le processus de sélection des candidats ou dans l'organisation des concours

ANIMATEUR

Nicole SITRUK

Consultante, ancienne experte juridique de la MIQCP

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les points clés du montage et du déroulement du concours

- Monter le concours en respectant les bonnes pratiques relatives à la programmation, la composition du jury, la commission technique...

Exercice d'application : identification des bonnes pratiques pour remplir correctement l'avis de concours

- Définir les modalités du concours dans le règlement
- Sélectionner les concurrents, évaluer les projets, choisir le lauréat, primes

Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre

- Mettre en œuvre l'article 30 du décret du 25 mars 2016
- **Étude de cas** : analyse commentée du contenu de l'avis de résultats du concours et de l'avis d'attribution du marché

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre en respectant les règles de la commande publique.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71348	Tarif HT : 425 €
Paris	15 mai 2018	13 novembre 2018	Lyon 26 juin 2018 20 novembre 2018

L'achat d'énergie par les personnes publiques

Organiser ses marchés publics de fourniture d'électricité et de gaz

Les personnes publiques doivent prendre en compte la fin des tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité. Cela implique de s'approvisionner aux prix de marchés et de couvrir au mieux les besoins énergétiques dans un environnement nouveau et concurrentiel.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes étapes de la passation des marchés.
- Établir l'estimation de ses besoins et rédiger un cahier des charges.
- Organiser la mise en concurrence les fournisseurs de gaz et d'électricité.

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances de base en marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et des achats publics
- Responsables des services techniques et de l'éclairage public
- Toute personne impliquée dans la passation et l'exécution des marchés publics d'achat d'énergie

ANIMATEUR

Patrick LABAYLE PABET
Avocat Associé
CABINET RAVETTO ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser le cadre juridique de l'achat d'énergie

- Cerner les fonctions et les acteurs
- Décrypter les différents textes
- Identifier les tarifs réglementés et l'ARENH dans le contexte libéralisé
- Appliquer le droit de la concurrence
- Déclarer son éligibilité

Structurer son marché

Prendre en compte les spécificités de la fourniture d'énergie

- La variation des prix et de la consommation
- La non-stockabilité de l'électricité

Identifier et recenser ses points de livraison

Créer ou adhérer à un groupement de commandés

- L'intérêt de mutualiser les différentes formes de groupements

Maîtriser les différents contrats

- Pour l'électricité : le contrat d'accès au réseau et le contrat de fourniture / le contrat unique
- Pour le gaz : le contrat des conditions de livraison, le contrat d'accès et le contrat de fourniture / le contrat unique

Intégrer la maîtrise de la demande énergétique et les sources d'énergies renouvelables

- Le paquet énergie-climat

- Les certificats (économie d'énergie / énergie renouvelable)
- Les garanties d'origine
- Le mix énergétique

Choisir la procédure de commande adéquate

- Accords-cadres / marchés non fractionnés
- Procédure adaptée, négociée ou appel d'offres

Rédiger un cahier des charges pour l'achat d'électricité et de gaz

- Établir son profil de consommation
- L'allotissement
- Fixer la durée du contrat
- Déterminer le prix du marché et son évolution
- Les clauses environnementales
- Les services associés

Étude de cas : analyse commentée de cahiers des charges pour la fourniture d'électricité et pour la fourniture de gaz

Exécuter et suivre le contrat

Prendre en compte l'évolution de sa consommation

Renégocier un contrat avec l'opérateur historique ou un autre fournisseur

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez la réglementation applicable aux marchés d'énergie.

1 JOUR	7 heures	Code 71065	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	20 mars 2018	8 novembre 2018	

Marchés publics de prestations intellectuelles

Gérer son marché en adéquation avec l'ordonnance marchés publics



Les marchés de Prestation Intellectuelles (PI) obéissent à des règles particulières et complexes. Il est nécessaire d'avoir une vision claire de l'équilibre existant entre commande publique et propriété intellectuelle afin de garantir les risques juridiques inhérents à ce type de marché.

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités des prestations intellectuelles.
- Analyser le CCAG/PI.
- Concevoir les procédures en adéquation aux contraintes des prestations intellectuelles.

PRÉREQUIS

- Avoir une bonne connaissance des règles des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29)

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et achats publics
- Entreprises offrant des services de prestations intellectuelles
- Toute personne associée à la préparation des marchés

ANIMATEUR

Magali THEBAULT
Avocate
CABINET LATOURNERIE WOLFROM AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir la notion de marché de prestations intellectuelles

- Maîtriser les critères permettant d'identifier les prestations intellectuelles et les différencier des prestations de services
- Panorama des principaux marchés publics de prestations intellectuelles
- Les quatre caractéristiques de l'achat de prestations intellectuelles

Intégrer les dispositions générales sur les marchés de PI

Passer un marché de prestations intellectuelles

- Identifier les différentes procédures faisant maître des droits intellectuels : la procédure concurrentielle avec négociation, le dialogue compétitif, les procédures négociées, le partenariat d'innovation, le concours
- Identifier les critères de sélection des offres pour les prestations intellectuelles
- Passer des accords-cadres de prestations intellectuelles

Maîtriser les principes fondamentaux du droit de la propriété intellectuelle Maîtriser le contenu et l'exécution

du contrat

- Les dispositions hors droit de la propriété intellectuelle : vérification du service fait, modalités de paiement, résiliation, pénalités, ...
- Prévoir les dispositions relatives au droit de la propriété intellectuelle en s'appuyant sur les clauses correspondantes du CCAG-PI

Pratiquer les principales catégories de marchés de prestations intellectuelles

- Marchés de maîtrise d'œuvre, marchés relatifs à la conception et à la réalisation de logiciels informatiques, marchés de services juridiques, marchés de services de communication
- Les spécificités de leur passation
- Les spécificités de leur contenu

Étude de cas : analyse commentée d'une cession de droits d'auteur

Pratiquer les principales catégories de marchés de prestations intellectuelles
Marchés de maîtrise d'œuvre, marchés relatifs à la conception et à la réalisation de logiciels informatiques, marchés de services juridiques, marchés de services de communication

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger les clauses de propriété intellectuelle de vos marchés.

2 JOURS	14 heures	Code 71019	Tarif HT : 1450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1260 € - repas inclus
Paris	15-16 mars 2018	8-9 octobre 2018	

Les marchés publics d'assurance

Formuler en toute sécurité les clauses de ce contrat spécifique

Les marchés publics d'assurance nécessitent de jongler entre l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015, son décret du 25 mars 2016 et le Code des assurances. Néanmoins, certaines dispositions de ce dernier priment sur l'ordonnance. De telles singularités sont à prendre en compte lors de la passation ou de la reconduction de ce type de marché.

OBJECTIFS

- Identifier le régime juridique des marchés publics d'assurance.
- Analyser et rédiger les clauses d'un marché public d'assurance.
- Gérer l'exécution et la vie du marché.

PRÉREQUIS

- Connaître les règles fondamentales des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des marchés publics, des affaires juridiques et contentieuses
- Directeurs et responsables financiers et des assurances
- Collaborateurs des sociétés et mutuelles d'assurances, courtiers et agents généraux

ANIMATEUR

Edouard CLOT
Avocat Associé
CABINET CLOT AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner l'environnement des marchés publics d'assurance

Identifier les parties au contrat

- L'assureur
- Le souscripteur du contrat d'assurance
- L'assuré

Déterminer le cadre juridique

- La nature des marchés d'assurance
- La soumission à l'ordonnance marchés publics et sa dualité avec le Code des assurances
- Les textes applicables

Définir les risques pouvant faire l'objet d'un contrat d'assurance

- Les risques liés aux biens
- Les risques liés aux personnels
- Les risques liés aux tiers
- Les risques liés aux marchés de travaux

Analyser son besoin

- L'audit et la définition du besoin
- La sinistralité
- La détermination de l'allotissement

Cas pratique : déterminer et exprimer son besoin, exercice de mise en situation pratique

Passer et exécuter son marché public d'assurance

Gérer la procédure de passation du marché

- Les différentes procédures de passation : marché à procédure adaptée, marché négocié, procédure ouverte ou restreinte...
- Les seuils de publicité

- Le respect des règles de mise en concurrence
- La durée du contrat
- Les règles de dévolution des lots
- Le cas de la coassurance
- Les types de prix
- L'analyse et la sélection des offres
- La gestion de la sous-traitance
- Les conséquences en cas d'infructuosité de la procédure

Exécuter son marché

- Le paiement et la révision du montant des primes
- Les possibilités de recourir aux avenants
- Les nouvelles règles en matière de modification des marchés
- Le suivi de la sinistralité
- L'hypothèse de l'aggravation du risque
- Les modifications des termes du contrat
- La résiliation du marché : les conditions et le préavis

Étude de cas : rédaction d'un DCE type

Gérer le contrôle et le contentieux en matière de marchés publics d'assurance

- Analyser les différents types de contrôles
- Gérer le précontentieux
- Anticiper les procédures contentieuses

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaissez les règles spécifiques applicables aux marchés publics d'assurance.

2 JOURS	14 heures	Code 71296	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	12-13 juin 2018		28-29 novembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !

Sécuriser l'exécution d'un marché public d'assurance

OBJECTIFS

- Identifier les apports de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2015 sur les modifications en cours de marché.
- Développer les clauses permettant d'optimiser son marché.

PRÉREQUIS

- Connaître les règles fondamentales des marchés publics et en particulier des marchés publics d'assurance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des marchés publics, des affaires juridiques et contentieuses
- Directeurs et responsables financiers et des assurances
- Collaborateurs des sociétés et mutuelles d'assurances, courtiers et agents généraux

ANIMATEUR

Edouard CLOT
Avocat Associé
CABINET CLOT AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Gérer les modifications en cours de marché

- Identifier les nouvelles règles encadrant la modification des marchés publics
- Faire le point sur les modifications désormais prohibées à raison de leur montant et/ou de leur nature
- Apprécier les marges de manœuvre

Aménager les clauses contractuelles

- Déterminer l'ordre de priorité des pièces contractuelles
- Identifier les cas d'aggravation du risque et de résiliation unilatérale du marché par l'assureur

- Analyser la jurisprudence récente
- Exercice d'application : rédaction de clauses contractuelles et identification des écueils à éviter

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposez des outils propres à assurer l'efficacité de vos marchés publics d'assurance et à renforcer leur sécurisation au stade de l'exécution.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71349	Tarif HT : 425 €
Paris	15 mai 2018 (14h-18h)		8 novembre 2018 (9h-13h)

Marchés publics d'informatique

Gérer les spécificités de l'informatique



Les spécificités liées à la technicité du domaine informatique doivent être combinées avec les règles des marchés publics. Évolution technologique, complexité de l'écosystème numérique et maintien de la continuité du service sont les défis permanents que doivent dépasser les acheteurs publics pour sécuriser leurs marchés informatiques.

OBJECTIFS

- Identifier les dispositions du CCAG TIC.
- Rédiger efficacement les documents contractuels.
- Développer les performances économiques des achats informatiques.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics - Niveau 1 " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés, achats publics et informatiques
- Directions commerciales, juridiques et de projets des entreprises de services numériques
- Toute personne intéressée par la préparation, l'exécution et le pilotage des marchés publics informatiques

ANIMATEUR

Dominique DAMO
Avocat Associé
JURISDEMAT AVOCAT

2 JOURS | 14 heures | **Code 71009**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

30-31 mai 2018
10-11 décembre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Intégrer les spécificités de l'informatique

- Les enjeux de l'informatique dans une organisation
- Les caractéristiques et les risques de l'achat informatique
- Les schémas contractuels dans l'achat informatique
- La typologie des marchés

Cerner le cadre juridique de l'achat public d'informatique

- L'ordonnance marchés publics et le CCAG TIC
- Le Code de la propriété intellectuelle
- Les textes satellites
- Le vocabulaire informatique

Autodiagnostic : bilan des connaissances de chaque participant sur les marchés publics de TIC

Définir ses besoins et rédiger son marché d'informatique

Identifier les étapes clés de l'expression des besoins en achat informatique

- La méthodologie de recensement et de formalisation des besoins
- La prise en compte des exigences de l'informatique éco-responsable
- L'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information
- Les pièges à éviter

Déterminer la démarche d'achat la mieux adaptée aux projets informatiques

- Les procédures de passation les plus adaptées à l'informatique
- Les cas de dématérialisation obligatoire des marchés publics d'informatique
- L'usage de l'accord cadre
- L'allotissement dans le domaine informatique
- La détermination et la variation des prix
- La pratique des unités d'œuvre
- Les règles et pratiques de l'allotissement

Réussir la rédaction de son marché d'informatique

- Les erreurs les plus fréquentes commises lors de la rédaction du DCE
- La détermination des critères et sous-critères
- Les trois régimes de propriété intellectuelle prévus par le CCAG/TIC
- Le cas particulier des logiciels libres
- Les recommandations de Syntec Numérique

Exercice d'application : rédaction d'un marché de fourniture et de maintenance de matériels informatiques et d'un marché de maintenance logicielle

Sécuriser l'exécution de son marché d'informatique

Gérer l'exécution du marché

- Les principales dispositions du CCAG TIC en matière d'exécution des marchés
- Le contrôle et le règlement des prestations
- Les particularités des marchés publics d'infogérance
- Les particularités des marchés publics de Tierce Maintenance Applicative (TMA)
- Les particularités des marchés publics de services " cloud computing "
- La résiliation dans les marchés d'informatique
- Les conditions de passation des avenants
- La sous-traitance dans les marchés d'informatique

Les manquements et les faiblesses du CCAG/TIC

Étude de cas : Analyse commentée des principales clauses d'un marché public d'infogérance

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger les clauses de votre marché d'informatique.

Réglementation générale des concessions

Choisir et conclure une concession en toute sécurité

Expertise

L'ordonnance du 29 janvier 2016, son décret du 1^{er} février 2016, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017 impactent toutes les procédures de concessions. Ces textes ont de lourdes conséquences notamment sur le régime des délégations de services publics, des concessions d'aménagement et des concessions de travaux. Il est donc nécessaire de bien maîtriser le cadre juridique de ces concessions "nouvelles formules"

OBJECTIFS

- Identifier le nouveau cadre juridique de la concession, son champ d'application et le distinguer de celui des autres types de contrats.
- Analyser les procédures de passation propres à chaque type de concession en particulier la phase de négociation.
- Gérer les risques contentieux.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les contrats et les marchés publics ou avoir suivi "L'indispensable des marchés publics" (code 71168 p. 30).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des marchés et des contrats publics
- Directeurs et responsables de projets
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes

ANIMATEUR

Blaise EGLIE-RICHTERS
Avocat Associé
SCP Sartorio-Lonqueue-Sagalovitsch & A

2 JOURS | 14 heures | **Code 71225**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

30-31 mai 2018
24-25 septembre 2018
20-21 novembre 2018

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le cadre juridique applicable

Identifier les textes applicables en droit communautaire et national

- La directive européenne sur les concessions de services et de travaux
- L'ordonnance concessions, son décret d'application, la loi Sapin II, le décret du 10 avril 2017
- L'articulation avec le CGCT pour la DSP
- L'articulation avec le Code de l'urbanisme pour les concessions d'aménagement
- Analyser la jurisprudence

Qualifier la concession

Déterminer le champ d'application du contrat

- Cerner l'importance respective de l'objet du contrat et de l'élément financier

Identifier la concession au sein des montages contractuels publics et les spécificités de chacun

- Les baux emphytéotiques administratifs
- Les marchés de partenariat

Déterminer la frontière avec les autres contrats de la commande publique

Sécuriser le recours au contrat de concession : méthode d'analyse du risque d'exploitation

Définir les intérêts de recourir à une concession

Maîtriser les règles de passation

Appliquer les principes fondamentaux de la commande publique

- La liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures

Déterminer les besoins

- La prise en compte des objectifs de développement durable

Choisir la procédure de passation

- La mise en concurrence et les mesures de publicité
- Les seuils
- La sélection des candidatures
- Les offres conditionnelles
- La conduite des négociations
- Les modalités d'analyse des offres

Étude de cas : analyse commentée du choix de la procédure à mettre en place et de son déroulement

Anticiper et gérer les risques contentieux

- Le pouvoir de révocation
- Le référé précontractuel
- Le référé contractuel
- Le recours " Tarn-et-Garonne ", ex recours " Tropic "
- Les recours indemnitaires
- Les modes alternatifs de règlement des litiges

Exercice d'application : identification des risques de contentieux et analyse de la jurisprudence

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour conclure votre concession.

Délégations de service public - Niveau 1

Analyser le cadre réglementaire et appliquer les règles de la passation



La loi Sapin a permis de déléguer à des entreprises privées, des associations ou des SEM, des activités de service public. L'ordonnance sur les concessions de services et de travaux du 29 janvier 2016 et son décret du 1^{er} février 2016, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017 modifient en profondeur cette notion. La personne publique délégante doit être attentive à la définition du contrat, au respect des procédures de mise en concurrence, aux dispositions financières mais également, aux risques liés à la fin du contrat.

OBJECTIFS

- Identifier les cas de recours à la délégation de service public (DSP).
- Appliquer étape par étape les différentes phases de la procédure de passation des DSP.
- Analyser les clauses essentielles de son contrat de DSP.

PRÉREQUIS

Connaître les bases de la réglementation de la commande publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes en charge des contrats publics
- Toute personne impliquée dans un projet de DSP au sein d'une personne publique délégante, d'une entreprise délégataire ou d'une SEM

ANIMATEUR

Nadia SAIDI, Avocat au barreau de Paris
Cabinet NS AVOCATS PARIS

2 JOURS | 14 heures | **Code 71018**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

14-15 mars 2018
28-29 juin 2018
27-28 septembre 2018
3-4 décembre 2018

Lyon

28-29 juin 2018
3-4 décembre 2018

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Autodiagnostic : évaluation des connaissances en matière de DSP

Partage d'expériences : échanges sur les difficultés rencontrées en matière de DSP

Apprécier les enjeux de la qualification d'une DSP

Définir l'objet du contrat

- Identifier la DSP par rapport aux autres contrats publics
- La notion de risque d'exploitation
- **Exercice d'application** : l'identification du montage le plus pertinent au regard du projet
- La minoration du critère de l'objet

Utiliser au mieux sa marge de manœuvre lors de la passation d'une convention de DSP

- Respecter les étapes de la procédure
- Concilier intuitus personae et obligation de mise en concurrence

Identifier les types de contrats possibles

Définir les caractéristiques de chacun

- Cerner les avantages et inconvénients
- Déterminer les critères de choix

Rédiger les clauses essentielles

L'objet du contrat et sa durée

- Les tarifs préférentiels
- Les clauses de contrôle et de lisibilité, de sanction et de résiliation du contrat
- Les clauses d'évolution du contrat

Exercice d'application : identification des erreurs sur un contrat de DSP

Introduire les règles d'exécution

- Avenant
- Modification en cours
- Évolution du prix
- Partage des risques

Anticiper et gérer les recours contentieux

- Les référés
- Les recours

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en place pour réussir la passation de ses DSP

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez toute la réglementation applicable aux DSP.



La revue BJCP

Le Bulletin juridique des contrats publics (BJCP), revue bimestrielle éditée par EFE depuis 1998, s'affirme comme **la première revue consacrée entièrement à l'actualité du droit et du contentieux des contrats publics**.

Les spécialistes incontestés qui animent son comité de rédaction vous proposent en exclusivité :

- une analyse détaillée de la jurisprudence administrative, judiciaire et communautaire
- des chroniques d'actualité
- une veille des textes essentiels intéressant les contrats publics.



La lettre BJCP online

Retrouvez chaque mois, en complément du BJCP, la lettre électronique BJCPonline : un flash actu, un témoignage et une revue de jurisprudence.

L'ABONNEMENT À LA LETTRE **BJCP** online EST GRATUIT

► Abonnez-vous sur le site www.efc.fr

► Contactez Karen Belleguic par tél. au 01 44 09 22 28 ou par e-mail : kbelleguic@efc.fr



Délégations de service public - Niveau 2

Organiser en toute sécurité l'exécution de ce type de contrat

La Délégation de Service Public (DSP) constitue l'une des modalités de gestion d'un service public ou d'un ouvrage public. Encore méconnus, il est important de maîtriser les principes et modalités de la délégation afin de l'exécuter en toute sécurité. L'ordonnance concessions de services et de travaux du 29 janvier 2016 et son décret du 1^{er} février 2016, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017, ont des conséquences importantes sur les règles actuelles issues de la loi Sapin et de sa jurisprudence.

OBJECTIFS

- Définir le régime des biens en DSP et mettre en place des contrôles efficaces de la délégation.
- Examiner les aléas dans l'exécution des contrats.
- Gérer les contentieux et leurs conséquences sur le contrat.

PRÉREQUIS

Avoir des notions du cadre réglementaire des DSP ou avoir suivi " Délégations de service public - Niveau 1 " (code 71018 p. 51).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes en charge des contrats publics
- Chefs de service supervisant une activité déléguée
- Toute personne en charge de la passation et du suivi de DSP

ANIMATEUR

Nadia SAIDI
Avocat au barreau de Paris
Cabinet NS AVOCATS PARIS

PROGRAMME

Partage d'expériences : échanges des participants sur leurs expériences en matière de DSP

Choisir la formule contractuelle la plus adaptée

Identifier les différents contrats
Comparer les autres formes contractuelles (marché de partenariat, BEA, AOT et MP)

Exercice d'application : choix du contrat adapté à une situation donnée

Cerner les points clés du contrat de DSP

Déterminer la durée des contrats : la notion de durée d'amortissement des équipements

Fixer la tarification des services

• Les règles à respecter et les tarifs préférentiels

La rémunération du délégataire

- La part fixe et la part variable
- Les subventions et compensations
- Les amortissements de caducité

Identifier le régime des biens en DSP

Définir la nature et le statut des ouvrages

- Les ouvrages existants et à construire

• Les droits réels attachés aux biens

Déterminer les biens de retour

- et de reprise
- La liberté pour les cocontractants dans le choix du régime des biens

Perfectionnement

Mettre en place des contrôles efficaces

- Le rapport du délégataire : contenu et modalités de mise en œuvre
- Les autres contrôles mis en place
- Les suites du contrôle et les sanctions éventuelles

Gérer les modifications en cours d'exécution

Procéder à la cession des contrats ou au changement de délégataire

- La révocation
- Identifier les cas de résiliation anticipée
- La force majeure et l'imprévision
- Le motif d'intérêt général et la faute du délégataire
- La conclusion d'avenants encadrée
- **Procéder à la reprise en régie**
- Les conséquences sur la reprise du personnel
- Le coût de la reprise en régie

Exercice d'application : gestion de la fin anticipée d'une délégation de service public

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour optimiser sa pratique de la DSP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez de toutes les clés pour assurer l'exécution de votre contrat de DSP.

1 JOUR	7 heures	Code 71091	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris 10 avril 2018	9 octobre 2018 12 décembre 2018	Lyon 26 avril 2018	12 décembre 2018

Liquider un contrat de délégation de service public

Gérer la fin du contrat ou conclure un avenant de liquidation

La gestion de la fin d'un contrat de délégation de service public (DSP) implique de résoudre les questions du sort du patrimoine, du personnel, de la gestion des soldes des provisions disponibles et de procéder à l'analyse économique rétrospective.

OBJECTIFS

- Identifier les informations nécessaires afin d'anticiper l'achèvement d'un contrat de DSP.
- Examiner le bilan économique de la DSP.
- Préparer un avenant de liquidation du contrat.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance de la réglementation relative aux DSP ou avoir suivi " Délégations de service public - Niveau 1 ou Niveau 2 " (code 71018 p. 51 ou 71091 p. 52).

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus
- Directeurs financiers, comptables et du contrôle de gestion
- Responsables juridiques, des contrats publics
- Responsables techniques et entreprises délégataires

ANIMATEUR

Véronique FUOC
Directrice
ECOSFERES

PROGRAMME

Identifier les informations à collecter

- Déterminer les objectifs de la collecte des informations
- Cerner les informations relatives au personnel, au patrimoine et aux modalités de facturation
- Présenter un calendrier optimisé de collecte des informations
- Établir des préconisations spécifiques pour les DSP de longue durée (15 à 20 ans)

Étude de cas : à partir d'un contrat de concession de production et de distribution d'eau potable de longue durée (15 à 20 ans), puis d'un contrat d'affermage d'un réseau de chaleur (12 ans), identification des bases contractuelles permettant la collecte des informations et rédaction d'un " vade-mecum " de la collecte

Réaliser le bilan économique de la DSP

Partage d'expériences : échanges sur la réalisation du bilan économique d'une DSP

Établir le niveau de rentabilité de la DSP sur la durée à partir des CRF

- Les charges directes, réparties et calculées
- Le retraitement des CRF
- Les modalités de calcul du TRI et de la VAN
- Le rapprochement des données

Expertise

prévisionnelles

- Le rapprochement des données sectorielles

Calcul et devenir du solde des provisions disponibles

- La provision et la garantie totale : rappel du mode de fonctionnement et lecture des contrats
- La détermination du solde disponible en l'absence de société dédiée
- Le devenir du solde des provisions disponibles quand le contrat est silencieux
- **Exercice d'application** : à partir des CRF des délégations étudiées précédemment, calcul du niveau de rentabilité de la DSP et du solde des provisions disponibles

Rédiger un avenant de liquidation

Conclure un avenant ou rédiger un protocole transactionnel

- En cas de reprise en régie
- En cas de poursuite de la gestion déléguée
- **Exercice d'application** : architecture d'un avenant de liquidation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'anticiper la fin d'une DSP en cas de remise en concurrence ou de reprise en régie.

1 JOUR	7 heures	Code 71237	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	25 juin 2018	19 novembre 2018	

Les montages contractuels complexes

Choisir et développer le montage le plus adapté à son besoin



Pour mettre en œuvre leurs politiques publiques, les décideurs publics disposent de divers outils contractuels complexes. La concession de travaux ou de services et le marché de partenariat en sont des exemples. La réforme de la commande publique, la loi Sapin II et le décret du 10 avril 2017 ont profondément remodelé la classification des contrats publics.

OBJECTIFS

- Identifier les montages contractuels complexes existants et les spécificités de chacun.
- Choisir le montage contractuel le plus adapté à son projet.
- Gérer les aspects juridiques et financiers de son opération.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base des montages de la commande publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables marchés et contrats publics
- Juristes spécialistes dans les contrats publics
- DAF, DGS, DGA, directeurs juridiques, techniques et financiers

ANIMATEURS

Evangéla KARAMITROU-MAGUERES
Avocat Associé
CABINET LANDOT & ASSOCIÉS

Bruno MALHEY
Directeur Général des Services
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE LA VALLÉE

Benjamin LARGIER
Consultant
CALIA CONSEIL

4 JOURS | 28 heures | **Code 71224**

Tarif HT : 2 130 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 930 € - repas inclus

Paris

20 au 23 mars 2018
4-5 juin et 2-3 juillet 2018
8 au 11 octobre 2018
13-14 décembre 2018 et 16-17 janvier 2019

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION
Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 17 mai 2018 ou 4 décembre 2018
ou 21 mars 2019



PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le droit de la commande publique

Identifier les différents montages complexes pour réaliser ses projets

Motiver son choix de recourir à un montage complexe et identifier les avantages et les risques de chacun

Analyser comparativement les montages en fonction du projet souhaité

Cerner les cas où la collectivité n'est pas maître de l'ouvrage

- Les délégations de service public par rapport aux concessions
- Le BEA, le bail à construction, le bail à réhabilitation et la VEFA
- Le crédit-bail
- La concession et l'affermage
- La concession de travaux publics, de services ou d'aménagement
- Le partenariat d'innovation
- L'appel à projet
- Les SPL, les SEM et les SEMOP

Analyser l'identité du modèle économique relatif à chaque contrat

Définir les financements publics et privés disponibles et les garanties offertes

Gérer le transfert des risques

Étude de cas : analyse commentée d'exemples de montages contractuels complexes

Mettre en place une démarche de projet

Délimiter les contours et le contexte du projet : les objectifs à atteindre, le portage d'un projet, les délais de réalisation, les enjeux politiques et économiques, le financement

Retours d'expérience : présentation des bonnes pratiques à respecter du point de vue d'un cadre territorial

Passer et exécuter le contrat

Définir les conditions de recours à chaque contrat

Identifier précisément ses besoins, les caractéristiques du projet et le type de contrat

Appréhender les incidences quant au choix contractuel

- Les incidences fiscales et budgétaires
- Les risques et le partage des risques

Estimer le coût global du projet : programmation, conception, exploitation, maintenance

Choisir le mode de financement le plus adapté

- Les sources de financement publiques et privées

- Le partage des revenus d'exploitation éventuels

Chiffrer et partager les risques entre les partenaires publics et privés

Respecter les règles applicables à chaque montage

- Le cas du marché de partenariat, d'une concession et d'un appel à projet

Rédiger le cahier des charges

Prévoir certaines évolutions dès la rédaction du contrat

Exercice d'application : rédaction de clauses les plus importantes et notamment dans la cas particulier du contrat de partenariat

Exécuter le contrat et gérer les risques en cours d'exécution

- Les coûts et les travaux supplémentaires
- Les évolutions contractuelles et la modification du contrat
- Le contrôle par la personne publique

Exercice d'application : mise en œuvre des différentes étapes d'un montage contractuel complexe

Prévenir les contentieux

Le règlement amiable des différends

Le règlement des contentieux

- Les référés
- Le recours en contestation de validité du contrat
- Le recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux

Étude de cas : analyse commentée de différents contentieux et identification des solutions de gestion retenues

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez le régime juridique applicable à chaque montage complexe.

Choisir le contrat le plus adapté à son projet

Analyser les différents types de montages contractuels du secteur public

Perfectionnement

Marché public, contrats de concession, marché de partenariat, AOT/BEA... le droit de la commande publique offre plusieurs montages juridiques en fonction du besoin de l'Administration.

La réforme de la commande publique, la loi Sapin II et l'ordonnance propriété publique du 19 avril 2017 sont l'occasion de rationaliser le paysage juridique de la commande publique afin de réduire le nombre de contrats existants.

OBJECTIFS

- Identifier les différents schémas contractuels applicables pour réaliser un projet public.
- Analyser les différents montages contractuels possibles pour le secteur public et le secteur privé.
- Choisir le montage juridico-financier le plus adapté au projet des entités publiques.

PRÉREQUIS

Connaître les contrats et montages complexes de la commande publique et du secteur public.

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, DGA, directeurs juridiques ou financiers en charge des contrats publics
- Juristes et responsables des contrats et de la commande publics
- Entreprises privées intéressées par les projets publics
- Toute personne en charge de la passation, de l'exécution et du suivi de montages contractuels complexes

ANIMATEUR

Raphaël APELBAUM
Avocat Associé
LEXCASE Société d'avocats

2 JOURS | 14 heures | **Code 71150**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

4-5 avril 2018
27-28 juin 2018
27-28 novembre 2018

Lyon

12-13 juin 2018
13-14 novembre 2018

PROGRAMME

Définir son projet pour répondre aux besoins de la personne publique

Identifier les besoins et les enjeux de son projet

- L'acquisition de fournitures et de services
- La réalisation d'une opération immobilière
- L'exploitation d'un équipement public
- La réalisation et la maintenance de travaux publics
- La gestion d'un service public

Maîtriser les financements publics et privés disponibles

- Le transfert des risques au partenaire privé
- Les marges de manœuvre de chaque acteur

Déterminer la durée du projet

Identifier les différents types de montages contractuels

Distinguer les grandes catégories de contrats publics

- Le marché public
- Le contrat de concession et la DSP

Identifier les risques de requalification

- Le risque indemnitaire
- Le risque pénal

Faire le point sur les principaux montages contractuels complexes

- Les marchés publics globaux de conception-réalisation de performance et sectoriels
- Le marché de partenariat
- Le partenariat d'innovation
- Les contrats d'occupation domaniale
- Le bail emphytéotique administratif
- Le bail emphytéotique hospitalier
- Le bail à construction
- La vente en l'état futur d'achèvement
- Les conventions d'objectifs
- La convention de mécénat
- Les conventions d'entente
- Les conventions d'aménagement

Différencier les contrats à objet exclusivement immobilier des contrats comportant des prestations de services

Étude de cas : analyse commentée d'une opération de construction en lien avec une vente foncière, problématique de qualification du montage et application de la loi MOP

Choisir le montage contractuel le plus adapté à son projet

Exercice d'application : analyse comparative juridico-pratique des montages disponibles

Déterminer l'étendue de la liberté de la collectivité dans le choix du contrat

- Les relations avec les usagers
- La volonté politique de rester ou non propriétaire des terrains
- Le cas des conventions entre entités publiques : possibilités et limites

Étude de cas : analyse des différents montages en fonction du projet programmé : le cas de la gestion d'une structure petite enfance (crèche)

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez choisir le contrat le plus adapté à votre besoin et mesurer les risques juridiques d'un tel choix.

Les contrats globaux

Analyser les règles spécifiques à ce type de contrat



L'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016 consacrent plusieurs dispositifs permettant de confier une mission globale à un tiers : les marchés publics globaux intégrant notamment des engagements de performance et les marchés de partenariat. De son côté, l'Ordonnance du 29 janvier 2016 et son décret du 1er février 2016 sont venus refondre le régime des contrats des concessions. Ces différents contrats comportent des traits communs mais également des traits spécifiques qu'il est essentiel de distinguer et de maîtriser.

OBJECTIFS

- Identifier les règles applicables à chaque type de contrat global.
- Choisir le contrat et la procédure les mieux adaptés selon son projet.
- Analyser le déroulement des procédures applicables et examiner les points de vigilance quant au contenu de chaque type de contrat.

PRÉREQUIS

Avoir une première expérience pratique des contrats publics

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et collectivités gestionnaires de services publics
- Maîtres d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage de projets publics
- Entreprises de bâtiment et de travaux publics, entreprises de services aux collectivités publiques
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de contrats publics

ANIMATEUR

Pierre PINTAT
Avocat Associé
PIERREPINTAT AVOCAT

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser le cadre et les clauses des contrats globaux

- Identifier leurs champs et conditions d'application
- Les marchés globaux : marchés de conception - réalisation et marchés publics globaux de performance
- Les marchés globaux sectoriels et les marchés de conception-réalisation
- Les marchés de partenariat
- Les délégations de service public et concessions de travaux publics
- Les concessions d'aménagement

Comprendre leurs caractéristiques

- La maîtrise d'ouvrage et le financement
- Les objectifs de performance et autres obligations de résultat

Tirer profit des avantages du contrat global

- **Étude de cas** : choix d'un type de contrat global adapté à un projet

Rédiger les principales clauses d'un contrat public global

- Les clauses de performance et de durée et les apports du décret du 7 avril 2016
- Les clauses de financement et de paiement

- Les clauses de contrôle et de sanction
- **Exercice d'application** : rédaction de clauses de performance énergétique

Conclure et exécuter un contrat public global

Choisir et conduire la procédure de passation

- Les appels d'offres
- Le dialogue compétitif
- Les procédures négociées

Analyser les candidatures et des offres

- Les organes et la procédure
- Les méthodes

Étude de cas : choix des critères de jugement des offres

Exécuter un contrat public global

- Articuler les phases de réalisation et d'exploitation
- Le contrôle des prestations et la mesure des performances et résultats
- Les sanctions et litiges, ou le partage des gains
- **Étude de cas** : réception des ouvrages et ses suites

Quiz aval

pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous saurez conclure et exécuter un contrat public global.

2 JOURS	14 heures	Code 71330	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	29-30 mars 2018	11-12 juin 2018	14-15 novembre 2018
OPTION CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience post-formation Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn. de 11h00 à 12h30 Dates : 15 mai 2018 ou 13 septembre 2018 ou 15 janvier 2019			

Les marchés de conception-réalisation

Gérer les règles spécifiques de cette procédure

Dérogatoire à la maîtrise d'œuvre classique, le marché de conception-réalisation est une modalité particulière d'appel d'offres sur performance qui n'est applicable qu'aux marchés portant à la fois sur l'établissement d'études et sur l'exécution des travaux pour la réalisation d'ouvrages.

OBJECTIFS

- Identifier les conditions de recours à cette procédure.
- Analyser et rédiger les documents constitutifs.
- Organiser et assurer le suivi de la procédure.

PRÉREQUIS

Connaître les règles des marchés publics ou de la maîtrise d'ouvrage ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 29) ou " La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre " (code 71016 p. 46).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de la fonction achat et marchés
- Responsables et chargés des marchés publics de travaux et maîtrise d'œuvre
- Toute personne souhaitant se familiariser avec les marchés de conception-réalisation

ANIMATEUR

Jean-Louis ZIGLIARA
Service architecture
VILLE DE PARIS

PROGRAMME

Perfectionnement

Analyser les motifs de recours à cette procédure

Cerner les cas de recours au processus de conception-réalisation pour les pouvoirs adjudicateurs soumis à la loi MOP
Appliquer les textes réglementaires

- La loi MOP
- Les dispositions de l'ordonnance et du décret marchés publics
- Les textes spécifiques

Organiser la maîtrise d'ouvrage

Identifier les procédures applicables

Délimiter les étapes de la procédure

- Déterminer le déroulement de la procédure
- La programmation
- La constitution d'un jury
- La constitution des équipes en infrastructure ou en bâtiment
- Les procédures de choix du groupement : appel d'offres, dialogue compétitif, procédure concurrentielle avec négociation, procédure adaptée...

Définir les rôles et attributions des principaux acteurs de la procédure

- Le maître d'ouvrage et ses assistants
- Le groupement concepteur-réalisateur
- Le mandataire

Sélectionner les équipes

Remettre les prestations

Choisir le titulaire et indemniser les concurrents

Recourir à la procédure adaptée

Analyser la jurisprudence

Exercice d'application : rédaction des documents constitutifs administratifs

Maîtriser le fonctionnement du groupement

Exécuter le contrat

- Recourir à la procédure adaptée
- Les études et le déroulement du chantier
- La réception des travaux

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez les possibilités de recourir à la procédure de conception-réalisation et ses particularités par rapport à la loi MOP.

2 JOURS	14 heures	Code 71226	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	28-29 mai 2018	29-30 novembre 2018	

BESOIN DE COMPRENDRE LES BASIQUES ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !

4 H

Recourir aux marchés de partenariat

● OBJECTIFS

- Identifier les spécificités des marchés de partenariat par rapport aux autres marchés publics.
- Appliquer les principales étapes de réalisation d'un marché de partenariat.
- Analyser les clauses essentielles des marchés de partenariat.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les marchés publics.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Les directeurs juridiques et juristes
- Ingénieurs d'études et conducteurs d'opérations
- Directeurs financiers et comptables
- Toute personne souhaitant connaître les caractéristiques et spécificités des marchés de partenariat

● ANIMATEUR

Édouard CLOT
Avocat Associé
CABINET CLOT AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

Identifier les spécificités des marchés de partenariat dans le droit de la commande publique

- Distinguer le marché de partenariat par rapport aux autres marchés publics, concessions, délégations de service public
 - Les conditions de recours propres aux marchés de partenariat : évaluation du mode de réalisation du projet (EMRP) - Étude de soutenabilité budgétaire
 - Le partage des risques dans les marchés de partenariat
Étude de cas : analyse d'une EMERP et d'avis de FIN INFRA (EX MAPP)
- Analyser le cadre contractuel et exécuter les marchés de partenariat**

- Les formes de contractualisation avec la personne publique et la place des sous-contracts dans les marchés de partenariat
- Les clauses essentielles d'un marché de partenariat
- Le financement d'un marché de partenariat et la rémunération du partenaire
Étude de cas : analyse de l'architecture contractuelle d'un marché de partenariat et des clauses les plus caractéristiques

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation vous aurez assimilé l'ensemble des caractéristiques des marchés de partenariat et serez en mesure d'identifier leur potentialité pour vos projets.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71350	Tarif HT : 395 €
Paris	26 juin 2018 (9h-13h)		19 novembre 2018 (14h-18h)

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !

4 H

Comprendre un compte d'exploitation d'opérateur

● OBJECTIFS

- Disposer d'une grille de lecture pour tout compte d'exploitation.
- Comprendre les principaux équilibres.
- Identifier les points de contrôle.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les marchés publics et contrats de type concessions, délégations de service public.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs financiers et contrôleurs de gestion
- Référents de contrats de type concession, délégation de service public, marchés de partenariat...
- Directeurs juridiques et juristes
- Toute personne souhaitant connaître les caractéristiques et spécificités du compte d'exploitation d'un service public externalisé

● ANIMATEUR

Élodie PARIER
Directrice associée
ADEXEL

PROGRAMME

Perfectionnement

Comprendre la formation d'un compte d'exploitation

- Distinguer compte d'exploitation et compte de résultat
- Identifier les catégories de produits et de charges
- Comprendre et interpréter les résultats intermédiaires
Étude de cas : élaboration d'un compte ad hoc

Connaître les points de vigilance

- Faire le point sur la formation des chiffres (méthodes comptables)

- Mettre au point des outils de contrôle
- Élaborer une grille de lecture du compte d'exploitation
Étude de cas : revue de compte d'opérateurs issus de rapports annuels

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation vous maîtriserez la structure du compte d'exploitation et disposerez d'une grille de lecture pour conserver un esprit critique lors de vos analyses de comptes rendus financiers d'opérateurs de service public.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71109	Tarif HT : 425 €
Paris	5 avril 2018 (9h-13h)		18 septembre 2018 (14h-18h)

LES JOURNÉES DU BJCP

5 & 6 DÉCEMBRE 2018

ÉDITO

Loi Sapin II, loi Lemaire, le décret du 10 avril 2017, projet de Code de la commande publique et jurisprudence déterminante ont participé à la mutation de vos pratiques actuelles.

L'année 2017 est marquée par la mise en place de la réforme de 2016 et la codification des règles de la commande publique au sein d'un nouveau code.

Afin de faire le point sur ces évolutions, EFE vous propose deux journées afin de décrypter les nouvelles normes et vous permettre d'adapter votre pratique.

Organisée en partenariat avec le BJCP, cette conférence réunit chaque année les spécialistes de la matière : membres du Conseil d'État, membres du Ministère de l'économie et des finances, professeurs et avocats spécialisés.

**PLUS DE 2000 PARTICIPANTS EN 20 ANS
Et VOUS ?**



À L'ISSUE DE CETTE CONFÉRENCE,
VOUS SAUREZ CONCRÈTEMENT :

- Sécuriser vos contrats publics en mettant en œuvre les dernières réformes

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ
20^{ÈMES} RENCONTRES ANNUELLES

The brochure cover features the following elements:

- Top left: 'CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ' and '5 ET 6 DÉCEMBRE 2018 PARIS'.
- Top right: 'EFE' logo and 'BY ABINWAYS'.
- Center: 'LES JOURNÉES DU BJCP' in large white letters on a blue background, with '20^{ÈME} ÉDITION' in a circular badge.
- Below the title: 'Faites le point sur une année d'actualité majeure !'
- Bottom: A photograph of a construction crane against a blue sky.
- Bottom right: A quote icon followed by the heading 'TÉMOIGNAGES'.

- " Très grande qualité d'interventions et d'intervenant "
COMMUNE DE TOULOUSE
- " Interventions très intéressantes et complètes " **SNCF**
- " Intervenants passionnants " **AVOCAT PARIS**

CONTACT

Pour vous inscrire :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr



MANAGER d'un service achats

Le responsable de la fonction est l'acteur essentiel de la définition, de la mise en œuvre de la politique et des stratégies d'achat public de l'organisme. Il a en charge la gestion globale du processus achat lié à la commande publique, qui vise à satisfaire dans des conditions optimales de sécurité juridique et d'efficacité économique, les besoins d'achats de l'organisme. Ses missions de manager, de conseil et d'expert exigent des compétences éprouvées dans les domaines juridiques et économiques pour être en situation de répondre aux exigences de performance liées aux achats du secteur public, en conformité avec les directives publiques.

● OBJECTIFS

- Élaborer le plan de progrès de la fonction achat de l'organisme.
- Construire le référentiel organisationnel de la fonction achat, intégrant les modalités de pilotage et de contrôle et les tableaux de bord associés.
- Maîtriser le processus achat de l'organisme et favoriser le développement de la création de valeur dans chacune de ses phases

● PRÉREQUIS

Être en charge de la fonction achat ou être un chateur confirmé chargé d'une mission d'organisation de la fonction ou d'une entité d'achat public.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de fonction ou d'entité d'achats publics
- Responsables de services achats-marchés
- Cadres ou acheteurs de ces services soucieux de perfectionner leurs compétences à travers un parcours à forte valeur ajoutée pédagogique et professionnelle

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de ce cycle, vous disposerez des outils et techniques indispensables pour un management performant de votre service achats.

MODULE 1 Élaborer et mettre en œuvre la politique d'achats de l'organisme

2 jours

● OBJECTIFS

- Élaborer le plan de progrès de la fonction achat.
- Proposer, formaliser et mettre en œuvre les éléments de la politique d'achat.
- Intégrer les directives de l'Etat liées à l'achat public.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appréhender la notion de politique d'achat

- Concevoir la finalité et le rôle de la politique d'achat dans la satisfaction des besoins de l'organisme
- Définir les principes et les règles liés à la définition d'une politique d'achat

Établir les fondements de la politique d'achat de votre organisme

- Caractériser l'activité et la typologie des achats de l'organisme
- Élaborer la segmentation des achats
- Définir les axes d'amélioration de la fonction achat et les critères de performance associés

Formaliser la politique d'achats de l'organisme

- Définir les principes directeurs de l'organisation et du fonctionnement des achats
- Définir les moyens et les ressources de la fonction Achat
- Choisir les principaux leviers d'achat

Assurer la mise en œuvre de la politique d'achat de l'organisme

- Établir le plan de communication interne des achats
- Définir le mode de pilotage et de contrôle de la fonction achat
- Décliner la politique d'achat
- Contrôler la mise en œuvre de la politique d'achat

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Concevoir et mettre en place le programme d'achats de l'organisme

1 jour

● OBJECTIFS

- Identifier des besoins de l'organisme.
- Organiser la programmation et la rationalisation de la gestion des besoins.
- Optimiser le traitement des besoins en utilisant les leviers d'action appropriés.

● PROGRAMME

Organiser la gestion des besoins de l'organisme

- Identifier, programmer et rationaliser la gestion des besoins
- Définir une classification des achats appropriée
- Disposer d'un outil structurant et opérationnel

Prévoir les besoins et optimiser leur traitement

- Mettre en œuvre des leviers d'action appropriés
- Définir les priorités et les enjeux

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Élaborer et mettre en œuvre le plan stratégique des achats de l'organisme

2 jours

● OBJECTIFS

- Diagnostiquer les achats et définir un plan d'action stratégique.
- Mettre en œuvre des leviers performants pour maximiser l'efficacité économique des achats.

● PROGRAMME

Élaborer le diagnostic stratégique des achats de l'organisme

- Analyser les données internes et des données externes

Proposer le plan d'action stratégique

- Prendre en compte le portefeuille des achats et les objectifs associés
- Intégrer les éléments liés aux directives publiques
- Intégrer les éléments liés à la politique d'achat de l'organisme

Favoriser la mise en œuvre de leviers performants

- Optimiser l'efficacité économique et environnementale des achats de l'organisme
- Anticiper et innover dans les modalités de traitement des achats
- Maîtriser les risques

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

EFE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE APPRENTISSAGE !



QUIZ AMONT

MODULE VIDÉO

PRÉSENTIEL

COMMUNAUTÉ D'APPRENTIS

E-EVALUATION

CLASSE VIRTUELLE



Parce que la formation est un processus qui s'inscrit dans le temps, EFE vous propose d'allier présentiel et distanciel sur ses cycles certifiants BLENDÉ+.

Un temps amont pour évaluer vos connaissances, un temps aval pour mesurer votre évolution, entre les deux, des moments de rencontre, d'échanges, de travail collaboratif sur une plateforme apprenante !

12 JOURS | 84 heures | **Code 71232****Paris - Promotion 1**3-4 avril, 5 avril, 14-15 mai, **1^{er} juin***, 7-8 juin, 25-26 juin, 17 septembre, 18-19 septembre et **16 octobre 2018******Paris - Promotion 1**7-8 novembre, 9 novembre, 22-23 novembre, 10-11 décembre 2018, 15-16 janvier, **19 janvier***, 4 février, 5-6 février et **19 mars 2019****

* CLASSE VIRTUELLE pour le mémoire d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)



** CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)

**TARIFS**

Tarif HT : 6 240 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 4 490 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 4 240 € HT

? **BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?**

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr

**OPTION CPFFP**

MANAGER D'UN SERVICE ACHATS

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPQF

OPTION VAE EXPERTS

MANAGER D'UN SERVICE ACHATS

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ? Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

1- Étude de recevabilité de la candidature

Inscription : 200 € HT

2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande

Accompagnement : 1 100 € HT

3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés

Jury de VAE EXPERTS : 2 940 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **01 44 09 25 08****MODULE 4** Définir l'organisation managériale de la fonction achats **2 jours****OBJECTIFS**

- Auditer le processus et l'organisation des achats de l'organisme.
- Élaborer un référentiel organisant la fonction achat.
- Mettre en œuvre des outils de prévention des risques économiques, juridiques et organisationnels.

PROGRAMME

Procéder à une analyse critique de l'activité, du processus, des moyens et de l'organisation des achats
Mettre en place le référentiel organisationnel de la fonction achat de l'organisme

- Adopter une logique de professionnalisation des achats
- Intégrer les procédures liées au processus achat
- Mettre en œuvre les modalités de management, de pilotage et de contrôle
- Améliorer la performance globale du processus achat

Assurer la maîtrise des risques liés aux achats

- Mettre en œuvre des outils de prévention des risques économiques, juridiques et organisationnels dans le processus achat

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 5 Organiser et mettre en œuvre le contrôle juridique des achats **2 jours****OBJECTIFS**

- Identifier, prévenir et gérer les risques pouvant survenir à tous les stades d'un marché public.
- Prévenir les sources de responsabilité pénale dans le traitement des achats publics de l'organisme.
- Anticiper et gérer les principaux contentieux.

PROGRAMME

Organiser le contrôle juridique des achats

- Auditer la maturité juridique de la fonction achat

Mettre en œuvre le contrôle juridique lors de la consultation

- Identifier les phases de la consultation
- Définir les organisations possibles
- Mettre en place le contrôle juridique

Mettre en œuvre le contrôle juridique lors de l'exécution du marché

- Rappeler les obligations du représentant du pouvoir adjudicateur
- Contrôler le suivi financier du marché et le suivi administratif

Gérer les aspects

précontentieux et contentieux

- Gérer les situations conflictuelles : fixer un protocole de saisine, estimer les conséquences d'un conflit, mettre en place une information juridique auprès des acheteurs
- Maîtriser les contentieux : les acteurs internes et externes, les recours, le règlement financier

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 6 Optimiser le coût global d'achat de l'organisme **1 jour****OBJECTIFS**

- Identifier les différentes composantes du coût d'un achat en tenant compte de l'analyse du besoin et du cycle de vie dans un objectif de coût global.
- Analyser la structure des coûts d'achat dans la perspective de leur réduction
- Réaliser des achats économiquement performants.

PROGRAMME

Connaître les composantes de prix d'un achat

- Les coûts de revient
 - L'évaluation des coûts et leur réduction
 - Maîtriser les méthodes d'analyse des coûts et du coût global selon le besoin
 - Procéder à l'analyse de la valeur appliquée aux coûts
- Étude de cas** : application du calcul d'un coût global d'un équipement et comparaison

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

Classe virtuelle Mémoire* : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

MODULE 7 Faire du tableau de bord des achats un référentiel de performance **2 jours****OBJECTIFS**

- Mesurer l'activité et la performance des achats.
- Identifier, suivre et présenter des indicateurs pertinents.
- Prendre les mesures adaptées en fonction des résultats constatés.

PROGRAMME

Identifier les enjeux du tableau de bord

- La mesure de la performance des achats
- Le constat, le suivi et la mise au point d'une donnée
- Différencier le stratégique de l'opérationnel

Choisir et concevoir les indicateurs et tableaux de bord de l'achat

- L'identification des indicateurs pertinents
- Les objectifs fixés et les écarts constatés
- Les paramètres de contrôle

La présentation des résultats

- Le type d'information à transmettre
- La hiérarchisation de l'information
- Les tableaux d'analyse et les différents graphiques

Identifier les avantages et les limites du tableau de bord

- **Étude de cas** : étude critique de modèles proposés par l'animateur, élaboration de tableaux de bord à partir de situations exposées par les participants, de graphiques relatifs à des achats et à des fournisseurs à partir de la méthode ABC, puis analyse de leurs résultats

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

Classe virtuelle Retours d'expérience** : pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Élaborer et mettre en œuvre la politique et les stratégies d'achat

En partenariat avec
acp
FORMATION

Un cadre d'action bien défini pour un traitement optimal de ses besoins

La politique d'achat consiste à formaliser la contribution de la fonction Achat à la performance globale de l'organisme pour assurer ses missions et ses activités. C'est un préalable indispensable pour organiser la fonction achat de l'organisme et orienter la valeur ajoutée du processus achat vers les résultats escomptés. La stratégie d'achat a pour rôle essentiel de conférer une réalité à la politique d'achat prédéfinie. Elle permet de sélectionner les leviers d'action à mettre en œuvre en vue d'optimiser la mise en adéquation et l'adaptation des besoins d'achats de l'organisme avec les possibilités offertes par le marché fournisseur.

OBJECTIFS

- Expliciter des orientations et des intentions durables en donnant un cadre et une cohérence à l'action d'achat.
- Choisir des leviers et des modes d'action pertinents et appropriés.
- Fixer les buts à atteindre et définir les objectifs associés gradués dans le temps.
- Assurer le pilotage et le contrôle de la fonction achat.

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation générale et avoir des notions sur les pratiques d'achat.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services achats et marchés
- Directeurs et cadres des services juridiques
- Acheteurs désireux de concevoir une politique d'achat performante

ANIMATEUR

Consultant - Formateur, spécialiste dans le secteur public

PROGRAMME

Perfectionnement

Établir les fondements de la politique d'achat

- Définir la place, le rôle et la finalité de la fonction Achat dans l'organisme
 - Élaborer la segmentation et la programmation des achats
 - Représenter le portefeuille des achats de l'organisme
 - Déterminer les coûts et les délais internes liés aux achats de l'organisme
 - Établir le diagnostic de la fonction Achat
 - Définir les axes d'amélioration et le plan de progrès des achats de l'organisme
- Étude de cas :** analyse du processus et classification des achats d'un organisme

Formaliser la politique d'achat

- Définir les éléments de politique d'achat
 - Assurer la cohérence et la pertinence des éléments de politique d'achat identifiés
 - Fixer les objectifs et les indicateurs
 - Construire et valider le plan d'action
- Étude de cas :** identification et formalisation d'éléments de politique d'achat

Assurer la mise en œuvre de la politique d'achat

- Intégrer les éléments de politique d'achat dans le tableau de bord de l'organisme
- Assurer la communication interne et externe
- Contrôler la mise en œuvre
- Mesurer et évaluer la performance obtenue
- Assurer le reporting et conduire les actions correctives

Établir les fondements des stratégies d'achat

- Procéder à l'analyse méthodique
 - Identifier les possibilités offertes par le Code des Marchés publics
 - Établir le diagnostic stratégique des achats du segment
- Étude de cas :** la réalisation de matrices d'évaluation des contraintes et des risques liés aux achats

Formaliser les stratégies d'achat

- Identifier et choisir les leviers stratégiques
 - Fixer les objectifs du segment
 - Construire le plan d'action
- Étude de cas :** formalisation d'une stratégie d'achat

Assurer la mise en œuvre des stratégies d'achat

- Décliner les éléments de la stratégie d'achat dans le processus achat
- Intégrer les éléments de la stratégie d'achat dans le tableau de bord de l'organisme
- Contrôler la mise en œuvre de la stratégie
- Mesurer et évaluer les résultats obtenus
- Assurer le reporting et conduire les actions correctives
- Ajuster la stratégie selon les résultats obtenus

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre l'ensemble des axes de progrès applicables au processus achats de votre organisme.

3 JOURS	21 heures	Code 71233	Tarif HT : 1 460 € - repas inclus	
Paris	28 au 30 mars 2018		24 au 26 septembre 2018	5 au 7 décembre 2018

20 leviers pour des achats performants

Optimiser sa stratégie d'achats

En partenariat avec
acp
FORMATION

L'amélioration de la performance de l'achat public permet d'atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Pour ce faire, il est particulièrement important que les politiques d'achat soient basées sur des leviers d'achat performants.

OBJECTIFS

- Utiliser des moyens d'action structurants pour le traitement des besoins d'achat de l'organisme.
- Développer la création de valeur.
- Contribuer à l'optimisation des coûts et à la satisfaction des besoins de l'organisme.

PRÉREQUIS

Maîtriser la réglementation générale des marchés publics et connaître les étapes clés d'une politique d'achat ou avoir suivi "Élaborer et mettre en œuvre une politique d'achat public" (code 71233).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables achats
- Managers et cadres des services achats-marchés soucieux d'acquiescer des leviers efficaces pour optimiser leurs achats

ANIMATEUR

Responsable d'un service marché public

PROGRAMME

Perfectionnement

4 leviers pour mieux organiser le traitement des besoins

- Assurer la planification et la programmation des besoins d'achat
 - Rationaliser et standardiser les besoins
 - Obtenir des économies d'échelle par la mutualisation et le regroupement des besoins
 - Externaliser le traitement des achats simples
- Étude de cas :** sur les risques d'externalisation et le choix des achats simples

4 leviers pour mettre en adéquation les besoins avec les possibilités du marché fournisseurs

- Prospector et recueillir les données utiles
 - Analyser et caractériser les besoins
 - Procéder à l'analyse et l'expression fonctionnelles des besoins
 - Intégrer le développement durable
- Étude de cas :** sur le choix des informations utiles du marché fournisseurs afin de mesurer leurs impacts sur ses achats

4 leviers pour optimiser les offres des fournisseurs ou des candidats

- Définir des critères pertinents de sélection des candidats et de choix des offres
- Recourir au coût global pour l'évaluation des offres
- Choisir des modalités judicieuses pour allouer, organiser et structurer la commande
- Assurer l'efficacité de la publicité et de la mise en concurrence

4 leviers pour assurer une contractualisation efficace

- Assurer la maîtrise des risques
 - Définir les règles et les éléments d'une négociation efficace
 - Concilier les enjeux de régularité et d'efficacité de la procédure d'achat
 - Définir et surveiller les points clés de l'exécution des contrats d'achat
- Étude de cas :** sur les matrices d'évaluation des risques et leurs effets sur les clauses de ses marchés

4 leviers pour optimiser l'efficacité et l'efficience du processus achat

- Mesurer et évaluer la performance des fournisseurs dans la satisfaction des besoins
 - Optimiser les coûts et les délais liés au traitement des besoins d'achat
 - Optimiser l'emploi des ressources
 - Mettre en œuvre un véritable pilotage de la performance des achats
- Étude de cas :** sur les indicateurs pertinents d'un tableau de bord afin d'évaluer la performance des fournisseurs et les points d'amélioration

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de recourir à chacun des leviers pour assurer des achats efficaces, qualitatifs et économiquement performants.

2 JOURS	14 heures	Code 71234	Tarif HT : 1 120 € - repas inclus	
Paris	12-13 mars 2018	20-21 septembre 2018	Lyon	24-25 mai 2018
		13-14 décembre 2018		03-04 décembre 2018

Faire du tableau de bord un référentiel de performance

En partenariat avec
acp
FORMATION

Élaborer des indicateurs pertinents pour ses achats

Le tableau de bord achats permet de suivre l'évolution d'une activité, de constater les écarts avec les prévisions et les objectifs et d'apporter les correctifs nécessaires. Véritable levier d'ajustement, le tableau de bord est l'outil indispensable pour piloter efficacement le service achats-marchés. Sa bonne utilisation va générer de la valeur et permettre de dégager les priorités pour la mise en œuvre de la politique d'achats de chaque institution.

OBJECTIFS

- Mesurer l'activité et la performance des achats.
- Concevoir, choisir, suivre et présenter simplement des indicateurs pertinents.
- Identifier les actions prioritaires à entreprendre.

PRÉREQUIS

Avoir des notions sur les pratiques d'achat.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services achat
- Acheteurs et gestionnaires des services logistiques
- Contrôleurs de gestion
- Toute personne ayant à suivre l'évolution d'une activité achat

ANIMATEUR

Consultant - formateur, spécialiste des achats dans le secteur public

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les enjeux des tableaux de bord

Choisir et concevoir les indicateurs et tableaux de bord de l'achat

- Sélectionner des indicateurs
- La fiche de caractérisation d'un indicateur
- Choisir les représentations graphiques adaptées

Exercice d'application : construction des indicateurs

Le pilotage de la performance économique

- Déterminer les zones d'enjeu, identifier les leviers et fixer les objectifs de gains
- Mesurer les gains achats
- Tenir un tableau de bord pour piloter la démarche de gains

Étude de cas : tenue d'un tableau de bord pour piloter la démarche de gain

Piloter la performance du processus et mettre les risques sous contrôle

- Élaborer un tableau de bord de management du processus achat
- Mesurer les gains de performance
- Analyser les risques de la fonction achat
- Mesurer et mettre sous contrôle les risques

Accroître la valeur créée au profit des clients internes du service achat

Étude de cas : analyse d'un questionnaire visant à recueillir les attentes des clients internes et à mesurer leur niveau de satisfaction

Développer la performance des ressources humaines du service achat

- Combiner les indicateurs d'ambiance et les mesures de comportements
- Piloter la mise en adéquation de vos ressources avec les démarches engagées

Élaborer un tableau de bord aligné sur la stratégie

- Établir un diagnostic de la fonction achat
- Les outils de diagnostic : la matrice FFOM, le diagramme d'Ishikawa et les 5 pourquoi
- Définir des orientations stratégiques
- Déterminer les indicateurs clés de performance
- Les pièges à éviter

Exercice d'application : réalisation du diagnostic et définition des orientations stratégiques, identification des facteurs clés de succès et élaboration d'un tableau de bord du service achat

Évaluer la maturité du service achat

Étude de cas : analyse d'une matrice de maturité de la fonction achat à 11 axes

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'établir un tableau de bord, d'identifier les indicateurs pertinents et d'apprécier l'avantage de son déploiement dans le processus d'un achat performant.

2 JOURS

14 heures

Code 71236

Tarif HT : 1 120 € - repas inclus

Paris

7-8 juin 2018

16-17 octobre 2018

Négociateur dans les marchés publics

Conclure efficacement une négociation d'achat public

L'une des dimensions importante de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de son décret d'application du 25 mars 2016 est la négociation qui doit devenir une pratique largement utilisée par les acheteurs. Il faut établir des relations de confiance au stade de la candidature sans ignorer les principes de la commande publique.

OBJECTIFS

- Choisir une méthodologie efficace pour préparer et conduire une négociation d'achat public.
- Identifier les techniques et outils de la négociation.
- Conclure en toute sécurité l'accord négocié et obtenir sa mise en œuvre.

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics - Niveau 1 " (code 71090 p. 29).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services achat public et acheteurs publics
- Toute personne souhaitant acquérir les outils et pratiques de la négociation des marchés publics

ANIMATEUR

Henry SERBOURCE-GOGUEL
Expert en négociation achat

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir le cadre élargi de la négociation

Identifier les marges de manœuvre de l'acheteur public et fixer les limites de la négociation

- Identifier les possibilités offertes par le cadre réglementaire des marchés publics
- L'avènement de la procédure concurrentielle avec négociation et ses garanties
- Créer l'espace négociable dans les cahiers des charges et le dossier de consultation

• Connaître le processus d'élaboration des offres par les fournisseurs
Exercice d'application : identification des éléments négociables dans un contrat

Préparer la négociation

Définir les points et les cibles de négociation

- Déterminer les leviers de la négociation
- Identifier les points forts et les points faibles du négociateur

Établir son tableau de bord de négociation avec ses objectifs et ses concessions possibles

- Construire son questionnaire et son argumentaire
- Anticiper les objections de son interlocuteur
- Identifier les comportements selon son propre profil et celui de son interlocuteur
- Choisir la bonne stratégie et le bon scénario de négociation

Conduire l'entretien de la négociation

Respecter les séquences clés de la négociation

- Mener la discussion et la contradiction de l'offre du fournisseur
- Faire ou solliciter les propositions
- Conclure la négociation et établir le compte rendu

Gérer le face à face et les interactions

- Recourir au questionnement et à la reformulation
- Respecter les règles d'un dialogue constructif
Exercice d'application et de mise en situation : présentation d'un cas concret et réalisation des différentes phases de la négociation des achats en utilisant les différents outils méthodologiques présentés

Le suivi et le bilan de la négociation

- Faire respecter les termes de la négociation
- Évaluer et valoriser les résultats obtenus par la négociation
- Évaluer sa propre performance de négociation et sa marge de progression
Exercice d'application : élaboration d'une grille d'analyse en fin de processus de négociation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour mener une négociation en toute efficacité.

2 JOURS

14 heures

Code 71171

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

14-15 juin 2018

12-13 novembre 2018

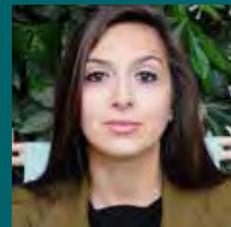
ÉDITO

Si le dialogue de projet était au cœur de 2017, l'année 2018 débute sur les chapeaux de roues grâce à l'adoption de la loi Logement qui révolutionne les autorisations d'urbanisme.

Les enjeux actuels sont nombreux, il est aujourd'hui indispensable pour les exécutifs locaux de conjuguer aménagement stratégique et immédiateté de résultat lors de la réalisation de leurs projets urbains.

Les contraintes réglementaires et environnementales telles que le transfert de compétence en matière d'autorisation d'urbanisme des communes aux EPCI, la simplification des demandes d'autorisation, ou encore la lutte contre les recours abusifs sont autant de nouveautés que les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement doivent intégrer.

À cet effet, EFE vous propose une gamme complète de formations répondant à l'ensemble de vos besoins, à chaque étape de vos projets.



Amandine ROGEON
Responsable du secteur
Urbanisme - Aménagement
Maîtrise foncière

3 QUESTIONS À L'EXPERT

" Moderniser le contentieux de l'urbanisme, assouplir l'articulation entre les documents d'urbanisme... et renforcer le dialogue entre les collectivités territoriales et l'État. "



Laura CECCARELLI-LE GUEN
Avocate associée
DS Avocats

1 Quels sont les changements majeurs intervenus en 2017 en matière d'urbanisme et d'aménagement ?

Les principales nouveautés intervenues en 2017 procèdent de la loi pour l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 (modification du périmètre des établissements publics porteurs de SCOT, possibilité d'élaborer un PLUi infracommunautaire, report, dans certains cas, de la caducité des POS et de la grenellisation des PLU, caducité de la requête en l'absence de la production des pièces nécessaires, modification des conditions d'exercice des droits de préemption...), de l'entrée en vigueur des réformes des évaluations environnementales et de l'autorisation environnementale, et d'un arrêté du 30 mars 2017 intégrant dans la partie « arrêtés » les dernières modifications législatives et réglementaires.

2 À quelles nouvelles réformes s'attendre en droit de l'urbanisme et de l'aménagement ?

Parmi les principales réformes attendues, il est possible de citer la proposition de loi portant accélération et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement, qui a pour ambition, notamment, de moderniser le contentieux de l'urbanisme (cristallisation des moyens d'offices, obligation de faire des conclusions récapitulatives...), d'assouplir l'articulation entre les documents d'urbanisme (procédure accélérée de mise en compatibilité avec un document supérieur...), de faciliter les opérations d'aménagement et de renforcer le dialogue entre les collectivités territoriales et l'État (référé juridique unique, conférence de conciliation...).

3 Quid de la nouvelle loi facilitant l'accélération des programmes de construction ?

Par ailleurs, le nouveau gouvernement entend également limiter les recours abusifs (en supprimant l'exigence d'un préjudice « excessif »), faciliter la délivrance des permis dans les zones prioritaires...

URBANISME AMÉNAGEMENT MAÎTRISE FONCIÈRE

54 FORMATIONS

TÉMOIGNAGE

Julien M., Analyste sectoriel,
Pôle budgétaire " Aménagement et Logement "
Service de l'Expertise Sectorielle, Direction
des Finances et des Achats - VILLE DE PARIS
Participant à la formation " Maîtriser l'essentiel du droit de
l'urbanisme " p. 66

" Occupant un poste financier en lien avec l'urbanisme, la formation m'a permis d'acquérir les bases de la réglementation liée à l'urbanisme. Je saisis mieux un certain nombre d'enjeux qui s'avèrent utiles dans mon quotidien professionnel "



RESPONSABLE urbanisme et aménagement

Concevoir et piloter la politique de développement urbain

Le responsable urbanisme dirige et anime un service chargé de concevoir et de conduire la politique de développement urbain d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités. Pour cela, il coordonne les projets dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de réalisation. Il organise l'action entre les différents partenaires publics et privés et veille à la cohérence des projets avec la politique urbaine mise en place. Le cycle certifiant permet à la personne prenant la responsabilité d'un service urbanisme et/ou aménagement d'intégrer toutes les connaissances nécessaires à ses nouvelles compétences.

● OBJECTIFS

- Définir les contours de la fonction de responsable d'un service urbanisme.
- Acquérir les outils juridiques et techniques nécessaires à l'exercice du métier de responsable urbanisme.
- Anticiper les risques contentieux liés au droit de l'urbanisme.
- Savoir gérer une équipe..

● PRÉREQUIS

Connaître les bases du droit de l'urbanisme.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne amenée à prendre la responsabilité d'un service urbanisme et/ou aménagement

● ANIMATEUR

Nicolas IACOBELLI
Responsable urbanisme et aménagement
VILLE DE PARAY-VIEILLE POSTE

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour réussir votre prise de fonction en qualité de responsable urbanisme et/ou aménagement.

MODULE 1 Définir le champ d'action du responsable urbanisme 2 jours

● OBJECTIFS

- Cerner les différents contours du métier de responsable urbanisme.
- Piloter les projets d'aménagement et maîtriser les règles applicables.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation
Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les missions du responsable urbanisme

- Concevoir et mettre en œuvre les projets d'aménagement urbain
- Conseiller l'exécutif sur les orientations à prendre en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement urbain
- Suivre les projets et veiller à leur conformité avec les règles applicables
- Coordonner les activités dévolues au service
- Piloter la conception et la mise en œuvre des schémas d'urbanisme
- Participer aux travaux de suivi, à l'évaluation et à la mise à jour des documents d'urbanisme

Respecter la réglementation en matière d'urbanisme

- Maîtriser les particularités du droit de l'urbanisme
- Identifier les grandes lois d'urbanisme : SRU, Urbanisme et Habitat, ENL, loi Boutin, Grenelle II
- Intégrer les enjeux actuels des collectivités en matière d'urbanisme : planification urbaine, déplacements, logement social, rénovation urbaine, densification, lutte contre l'étalement urbain...
- Appréhender la notion d'urbanisme de projet et son impact

Délivrer les autorisations d'urbanisme

- La déclaration préalable
- Les régimes du permis d'aménager et du permis de démolir
- Les certificats d'urbanisme
- La gestion des délais

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Déterminer les politiques urbaines et d'aménagement 6 jours

● OBJECTIFS

- Rédiger et modifier les documents d'urbanisme.
- Choisir la procédure adaptée à chaque projet urbain.

● PROGRAMME

Élaborer les documents d'urbanisme

- Maîtriser le contenu des PLU, SCoT et cartes communales
- Analyser le rôle du PLUi
- Mettre en œuvre les règles et les bonnes pratiques lors de leur élaboration, leur révision et leur modification
- Établir la hiérarchie entre les différents documents et leur compatibilité
- Déterminer son projet urbain et choisir entre les divers outils d'aménagement
- ZAC, lotissement, PUP... : identifier chaque outil et leurs enjeux
- Définir le périmètre d'étude
- Mettre en place une méthode comparative entre le lotissement, le PUP, la ZAC et la concession d'aménagement
- Appliquer la fiscalité de l'urbanisme (TA et VSD)
- Les enjeux du règlement local de publicité

Favoriser la participation du public

- La concertation
- Les enquêtes publiques
- L'évaluation du projet

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Maîtriser le foncier 3 jours

● OBJECTIFS

- Assurer la maîtrise foncière en toute sécurité pour favoriser la réussite de ses projets d'aménagement.
- Cerner et appliquer les différentes procédures d'acquisition foncière.

● PROGRAMME

Gérer le droit des sols

- Les réserves foncières
- La rétention foncière

Utiliser les outils de maîtrise foncière

- Exproprier
- La phase administrative
- La phase judiciaire
- Les garanties profitant aux expropriés

Instaurer un droit de préemption

- Les titulaires du droit de préemption
- La procédure à suivre
- Le droit de préemption commercial

Les divisions foncières

- Le permis valant division : la nature des projets concernés, le régime juridique, l'instruction et la délivrance de la demande, l'exécution du permis
- Le lotissement : les étapes clés du montage, le financement des équipements et la demande d'autorisation
- L'articulation entre maîtrise foncière et documents d'urbanisme

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

Classe virtuelle Mémoire * : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

15 JOURS | 105 heures | **Code 72284****Paris - Promotion 1**27-28 mars, 15-16 mai, 5-6 juin, **21 juin***, 3-4 juillet, 12 au 14 septembre, 9-10 octobre, 8-9 novembre 2018 et **12 mars 2019******Paris - Promotion 2**2-3 octobre, 6-7 novembre, 4-5 décembre, **18 décembre*** 2018, 10-11 janvier, 5 au 7 février, 14-15 mars, 14-15 mai et **12 septembre 2019****

* CLASSE VIRTUELLE pour le mémoire d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)



** CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)

**TARIFS**

Tarif HT : 7 650 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 6 120 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 5 370 € HT

BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr

**OPTION CPFFP**

RESPONSABLE URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPOF

OPTION VAE EXPERTS

RESPONSABLE URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ? Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

1- Étude de recevabilité de la candidature

Inscription : 200 € HT

2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande

Accompagnement : 1500 € HT

3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés

Jury de VAE EXPERTS : 3 670 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **01 44 09 25 08****MODULE 4 Gérer les contentieux liés au droit de l'urbanisme 2 jours****OBJECTIFS**

- Gérer les recours liés au droit de l'urbanisme.
- Maîtriser l'articulation entre les contentieux civil, pénal et administratif.

PROGRAMME**Déterminer les risques contentieux liés au droit de l'urbanisme et identifier les règles en matière d'urbanisme**

- Cerner les causes contentieuses
- Exercer un recours gracieux
- Gérer les recours abusifs

Déterminer les règles liées au contentieux administratif**Procéder à un recours en annulation**

- Les conditions de recevabilité, les délais à respecter, leur prorogation
- L'intérêt à agir
- La notification du recours

Mettre en œuvre un référé

- Les délais à respecter et la notion d'urgence

Délimiter les pouvoirs du juge

- L'annulation partielle des autorisations
- La modulation dans le temps des effets d'une annulation
- L'exception d'illégalité

Obtenir l'exécution des décisions**Engager un contentieux indemnitaire**

- La demande indemnitaire préalable
- Cerner les conséquences des décisions de retrait des autorisations d'urbanisme
- Le retrait des décisions d'autorisation

Maîtriser les contentieux civil et pénal de l'urbanisme

- Les conditions de recevabilité de l'action des tiers
- Les délais à respecter
- Les catégories d'infractions
- Les personnes responsables et la mise en jeu de leur responsabilité
- Les sanctions

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante**MODULE 5 Manager son service 2 jours****OBJECTIFS**

- Savoir manager son équipe.
- Manager en mode projet.

PROGRAMME**Gérer une équipe en mode projet**

- Organiser et piloter l'activité de son service
- Fixer les objectifs opérationnels de son service et les décliner en plan d'action
- Utiliser les leviers de communication adéquats en fonction de la situation
- Adopter les attitudes et comportements pour faciliter la communication
- Mobiliser les énergies et motiver les agents
- Susciter l'adhésion de chacun et organiser la cohésion d'équipe

La gestion de projets

- Piloter et coordonner les projets
- Impliquer et communiquer avec les différents acteurs : élus, services techniques, administrations et partenaires privés

Appréhender la gestion financière des moyens du service dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du budget

- Décliner les objectifs en indicateurs, planifier les activités et structurer l'organisation humaine de son service

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression**Classe virtuelle Retours d'expérience**** : pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises**MODULES VIDÉO**

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Qu'est-ce qui différencie communication performante et persuasion ?
- Comment obtenir une validation positive ?
- Quelle démarche suivre pour lever les résistances de ses interlocuteurs ?

EFE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE APPRENTISSAGE !

Parce que la formation est un processus qui s'inscrit dans le temps, EFE vous propose d'allier présentiel et distanciel sur ses cycles certifiants BLENDED+.

Un temps amont pour évaluer vos connaissances, un temps aval pour mesurer votre évolution, entre les deux, des moments de rencontre, d'échanges, de travail collaboratif sur une plateforme apprenante !

Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme

Cycle long - Mettre en œuvre les outils et procédures conformément à la réglementation

Initiation

Le droit de l'urbanisme évolue régulièrement et fait l'objet de nombreuses réformes affectant substantiellement l'acte de construire et la mise en œuvre des opérations d'aménagement notamment suite à l'adoption de la loi Logement à l'automne 2017. Pour ses projets, il est important de maîtriser l'articulation des documents d'urbanisme, des outils opérationnels et de financement, afin d'utiliser les procédures d'aménagement adaptées.

OBJECTIFS

- Identifier, d'une manière cohérente et complète, toute la réglementation spécifique du droit de l'urbanisme
- Définir l'articulation entre les différents documents d'urbanisme.
- Analyser les étapes des procédures utiles à la conception et à la réalisation de son projet urbain.

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances générales sur les règles de l'aménagement urbain.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de mission récemment nommés au sein d'un service urbanisme et/ou aménagement
- Directeurs et responsables des services techniques
- Toute personne dont la fonction exige une bonne connaissance des fondamentaux du droit de l'urbanisme

ANIMATEURS

Karine DESTARAC
Avocat à la Cour
CABINET DESTARAC

Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Quelle hiérarchie des normes en urbanisme ?
- Comment se passe l'instruction d'un permis de construire ?
- Quels risques de contentieux en droit de l'urbanisme ?

6 JOURS | 42 heures | **Code 72064**

Tarif HT : 3 300 € - repas inclus

Paris

12-13 décembre 2017, 16-17 janvier, 6-7 février et **5 avril 2018***

13-14 mars, 10-11 avril, 15-16 mai et **11 septembre 2018***

17-18 septembre, 15-16 octobre, 12-13 novembre 2018

et **15 janvier 2019***

6-7 décembre 2018, 10-11 janvier, 6-7 février

et **28 mars 2019***

*CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

MODULE 1 Identifier les conditions d'occupation du sol et de l'espace

Discerner la préservation des intérêts supracommunaux et des intérêts locaux

- La portée des principes généraux du droit, des dispositions particulières des lois Montagne 1 et 2 et de la loi Littoral, des DTADD, des projets ou opérations d'intérêt général
- Les différentes normes et documents d'urbanisme
- Les enjeux environnementaux

Les documents locaux d'urbanisme : adopter la bonne stratégie

Le SCoT intégrateur : document de référence

- Le rapport de présentation, le PADD, le document d'orientations et d'objectifs
- L'évolution du SCoT

Le PLU et le PLUi : étapes de l'élaboration et contenu

- Le rapport de présentation, le PADD, le règlement, les annexes
- Le contenu des orientations d'aménagement et de programmation
- Intégrer la dimension environnementale

La carte communale, un véritable document d'urbanisme

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) : principe et règlement

Étude de cas : qualification d'une servitude figurant dans un document d'urbanisme

Étude de cas : réflexion sur les normes d'urbanisme applicables à une commune

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Mesurer les enjeux de l'aménagement et connaître les différents

modes de financement

Maîtriser les outils de l'urbanisme opérationnel

Mettre en œuvre une opération d'aménagement

- Cerner le régime du lotissement et des divisions foncières

Créer et réaliser une ZAC

- La procédure et les modalités de réalisation de la ZAC : des mesures allégées
- La concession d'aménagement

Intégrer les spécificités de la rénovation urbaine

Utiliser les outils de la maîtrise foncière

Assurer la maîtrise foncière d'une opération grâce à l'expropriation

- Les exigences de la procédure de DUP
- Dissocier la phase administrative de la phase judiciaire

Utiliser le droit de préemption comme un véritable outil de maîtrise foncière

- Les garanties liées au droit de préemption et le rôle du juge
- Le contenu renforcé de la DIA
- Choisir la technique de préemption la plus adaptée : DPU, ZAD...

Étude de cas : examen de la légalité d'une décision de préemption

Choisir le financement pour les équipements publics

Le nouveau PUP

- Choisir la formule la plus adaptée à ses besoins

Les autres modes de financement

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Contrôle de l'utilisation du sol et ses contentieux

Utiliser au mieux les instruments de contrôle

Maîtriser le régime des autorisations d'urbanisme et les apports du décret du 05/01/16

- Champ d'application de la déclaration préalable du permis de construire, du permis d'aménager et du permis de démolir
- Les certificats d'urbanisme
- Les procédures de délivrance des autorisations

- Identifier les différents recours contentieux contre les autorisations d'urbanisme

Étude de cas : examen d'un refus de permis et analyse des possibilités de recours et de défense

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour réussir dans sa fonction

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression



Classe virtuelle Retour d'expérience* : pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de concevoir et de réaliser un projet urbain.

Réglementation générale de l'urbanisme

Mettre en œuvre les outils et les procédures indispensables à un projet d'urbanisme



Le droit de l'urbanisme est en évolution constante obligeant les praticiens à une nécessaire adaptation : procédures d'évolution des documents d'urbanisme, contentieux, densification... en témoignent la loi ALUR, la loi LCAP, la loi Égalité et citoyenneté ou encore la loi Logement qui révolutionnent l'urbanisme opérationnel et de planification. Il est nécessaire de saisir la traduction de ces évolutions dans les documents d'urbanisme.

OBJECTIFS

- Identifier le contenu et l'articulation des documents d'urbanisme
- Choisir le montage opérationnel le plus adapté, en mesurer l'impact et évaluer le planning.
- Analyser le régime des autorisations d'urbanisme, leur instruction et leur suivi.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur les règles de l'aménagement urbain.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de mission des services urbanisme, aménagement et techniques
- Aménageurs publics et privés, DDE et DRE
- Toute personne impliquée dans la gestion de l'urbanisme local, soucieuse d'avoir une vision globale de la législation applicable

ANIMATEUR

Aline SIMARD
Avocat associé
CABINET ALMATIS

MODULES VIDÉO



Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Pour aménager un terrain, quelle autorisation nécessaire ?
- Comment l'administration contrôle-t-elle la conformité des travaux ?
- Quels risques de contentieux en droit de l'urbanisme ?

4 JOURS | 28 heures | **Code 72239**

Tarif HT : 2 130 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 930 € - repas inclus

Paris

29-30 mai et 26-27 juin 2018
16 au 19 octobre 2018
11-12 décembre 2018 et 15-16 janvier 2019

Lyon

29-30 mai et 26-27 juin 2018
2 au 5 octobre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 10 septembre 2018 ou 19 novembre 2018
ou 19 mars 2019



PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Déterminer la valeur, la portée des documents d'urbanisme et saisir leur articulation

Appliquer le régime du SCoT : le régime de référence

- Du SDAU au SCoT, l'apport de la loi Grenelle II, de la loi ALUR et de la loi Égalité et citoyenneté
- L'intérêt d'élaborer un SCoT
- L'articulation du SCoT avec les autres documents
- Les modalités d'élaboration et de révision

Maîtriser le contenu et les procédures des PLU et du PLU intercommunal

- Le dossier de PLU : les documents constitutifs
- L'élaboration et l'évolution du PLU : le rôle de l'intercommunalité
- La place du PLU dans la hiérarchie des normes
- Le nouvelles modalités de révision et de modification des PLU

Étudier les effets de la carte communale : objet et contenu

- L'intérêt, le contenu et la procédure d'élaboration de la carte communale
- La place de la carte communale dans la hiérarchie des normes

Test de connaissances : contrôle des connaissances acquises sous forme de QCM

Identifier le régime des autorisations d'urbanisme et réagir en cas de contentieux

- Le certificat d'urbanisme
- Les différentes autorisations d'urbanisme : le permis de construire, la déclaration préalable, le permis de démolir, le permis d'aménager, le permis de construire valant division
- Les nouvelles notions de "surface plancher" et "d'emprise au sol"
- Les délais d'instruction et ses assouplissements
- Le contrôle de conformité
- Le cas des constructions irrégulières
- Le cas des recours abusifs

Exercice d'application : rédaction d'un courrier à la suite d'un recours gracieux et motivation d'un refus de permis et d'un sursis à statuer

Identifier les opérations d'aménagement urbain et l'outil fiscal adapté

Identifier les montages pour une opération d'aménagement

- La détermination des enjeux fonciers, financiers, de concertation, d'équipements et d'aménagement

Maîtriser le régime de la ZAC, opération d'initiative publique

- Critères constitutifs, élaboration et délimitation du périmètre : un régime assoupli

Le lotissement, opération d'aménagement d'initiative privée

- Définir, élaborer et gérer une opération de lotissement

Décrypter les nouvelles règles en matière de fiscalité de l'urbanisme

- Les outils financiers non soumis à la négociation : la Taxe d'Aménagement (TA), le Versement pour Sous-Densité (VSD), la redevance d'archéologie préventive, la redevance pour la création de bureaux ou de commerces en région Île-de-France
- Un outil financier soumis à la négociation : le PUP

Test de connaissances : contrôle des connaissances acquises sous forme de QCM

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de planifier, monter et mener à bien vos projets en choisissant les documents d'urbanisme et outils opérationnels les plus adaptés.

Droit de l'urbanisme pour non-juristes

Analyser les règles, documents et procédures applicables

Le droit de l'urbanisme est une matière complexe et dense. Pour le pratiquer en toute confiance, les opérateurs de l'aménagement urbain doivent intégrer la réglementation, ses incidences sur les opérations et les outils qui en découlent.

OBJECTIFS

- Identifier les bases essentielles des règles d'urbanisme
- Pratiquer au mieux les instruments clés quotidiennement utilisés dans ses services : PLU, ZAC, expropriation, préemption et permis de construire.
- Analyser les enjeux de l'aménagement urbain et les outils de la maîtrise foncière.

PRÉREQUIS

Être confronté aux projets d'urbanisme.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes ou techniciens récemment nommés au sein d'un service urbanisme et aménagement
- Toute personne impliquée dans un projet urbain désirant acquérir rapidement les bases juridiques des règles d'urbanisme

ANIMATEUR

Nicolas IACOPELLI
Responsable urbanisme et aménagement
VILLE DE PARAY-VIEILLE POSTE

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Pour aménager un terrain, quelle autorisation nécessaire ?
- Comment l'administration contrôle-t-elle la conformité des travaux ?
- Quels risques de contentieux en droit de l'urbanisme ?

2 JOURS | 14 heures | **Code 72176**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

23-24 janvier 2018
4-5 avril 2018
5-6 juillet 2018
16-17 octobre 2018
13-14 décembre 2018
22-23 janvier 2019

Lyon

4-5 avril 2018
16-17 octobre 2018

Bordeaux

4-5 avril 2018
16-17 octobre 2018

Nantes

4-5 avril 2018
16-17 octobre 2018

Lille

4-5 avril 2018
16-17 octobre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 22 mai 2018 ou 19 novembre 2018
ou 18 mars 2019



PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appréhender le contexte de l'urbanisme

- Mesurer la portée des principes généraux du droit, des dispositions particulières des lois Montagne et Littoral, ainsi que des DTADD
- Faire le point sur les textes applicables en droit de l'urbanisme
- La loi ALUR et les dernières réformes de l'urbanisme

Définir et identifier les documents locaux d'urbanisme

Maîtriser le SCoT : pièce maîtresse de la planification stratégique

- Le contenu du SCoT : les documents d'orientation et d'objectifs
- Les évolutions du SCoT

Cerner le PLU : clé de voûte des projets urbains durables

- Le contenu du PLU : rapport de présentation, évolution du PADD, orientation d'aménagement et de programmation, règlement et annexes
- Les procédures d'élaboration et de gestion
- La compatibilité entre le PLU et les autres documents de planification
- Le PLU intercommunal

Intégrer la carte communale

Exercice d'application : traduction d'un projet urbain en un règlement d'urbanisme

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Mesurer les enjeux de l'aménagement

Identifier les procédures d'aménagement et choisir la plus adaptée

- Le permis groupé, le permis valant division et la ZAC
- Le nouveau PUP
- Le régime du lotissement
- Maîtriser la procédure et les modalités de réalisation de la ZAC
- Les phases de concertation préalable de création et de réalisation
- La modification et la clôture de la ZAC

Définir les participations et taxes d'urbanisme applicables à l'opération

- TA, VSD, ZAC, PUP, PVR, redevance pour archéologie préventive, participation pour assainissement collectif

Assimiler les outils de la maîtrise foncière

Cerner la procédure d'expropriation

Utiliser le droit de préemption

- Maîtriser les motifs justifiant le droit de préemption
- Le renforcement du contenu de la DIA
- Instituer le DPU et maîtriser son champ d'application
- Gérer le déroulement de la procédure

Exercice d'application : mise en œuvre du droit de préemption étape par étape

Appréhender le régime du permis de construire et des autorisations d'urbanisme

Identifier le nouveau champ d'application des différentes autorisations de construire

Intégrer les délais, procédures et instructions applicables

Étude de cas : déterminer le champ d'application des autorisations de construire

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de cerner les enjeux de l'aménagement, les règles applicables en urbanisme et les outils de la maîtrise foncière.

L'indispensable du droit de l'urbanisme

Analyser l'essentiel des règles en un jour



La priorité donnée par le gouvernement à la construction ces dernières années, fait du droit de l'urbanisme un droit désormais incontournable notamment suite à l'adoption de la loi Logement. Il reste cependant assez peu connu et confondu avec d'autres domaines qui lui sont proches comme celui de la construction ou de l'environnement. C'est pourquoi il est essentiel pour mener à bien vos projets urbains, d'intégrer les principaux enjeux opérationnels du droit de l'urbanisme et ses mutations.

OBJECTIFS

- Expliciter l'objet et les enjeux de la règle d'urbanisme
- Déterminer quelle autorisation d'urbanisme obtenir pour quel projet.
- Mettre en œuvre les bons réflexes pour sécuriser son opération.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur les règles de l'aménagement urbain.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes ou techniciens récemment nommés au sein d'un service urbanisme et aménagement
- Toute personne impliquée dans un projet urbain désirant acquérir rapidement les bases juridiques des règles d'urbanisme

ANIMATEUR

Aurélien MASSAGUER
Avocat à la Cour
CABINET MASSAGUER & SIMON

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les règles d'urbanisme applicables et les mécanismes publics d'aménagement

Intégrer l'objet et la finalité du droit de l'urbanisme

- Situer les règles d'urbanisme par rapport aux autres législations
- Savoir articuler les principales normes d'urbanisme

Étude de cas : détermination de la faisabilité d'un projet selon le PLU de la commune d'implantation

Identifier les mécanismes publics d'aménagement de l'espace

- Maîtriser le foncier : droit de préemption et d'expropriation
- Choisir la procédure et le mode de réalisation de l'opération d'aménagement...

Exercice d'application : détermination du risque de préemption lors de la vente d'un terrain

Appréhender la fiscalité s'appliquant au droit de l'urbanisme

- Différencier les équipements publics relevant de la collectivité des équipements propres relevant de l'opérateur
- Identifier les contributions d'urbanisme, leur champ d'application et leur mode de recouvrement...

Étude de cas : détermination du montant de la taxe d'aménagement applicable à un projet

Pratiquer les actes individuels du droit de l'urbanisme

- Utiliser le certificat d'urbanisme
- Identifier l'autorisation nécessaire au projet
- Obtenir et délivrer l'autorisation d'urbanisme
- Exécuter et gérer l'autorisation d'urbanisme

Exercice d'application : détermination des précautions à prendre en cas de retard ou d'évolution d'un projet

Analyser les grandes règles du contentieux de l'urbanisme

- Identifier les contentieux de l'urbanisme : administratif, civil et pénal
- Prévenir le contentieux de l'urbanisme : déclencher les délais de recours, les modes amiables de règlement des litiges, les écueils à éviter

Étude de cas : détermination du caractère définitif d'un permis de construire

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

A l'issue de cette formation, vous disposerez des règles essentielles applicables à un projet urbain.

1 JOUR	7 heures	Code 72342	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	7 juin 2018	2 octobre 2018	3 décembre 2018

Réglementation et pratique du droit de l'urbanisme

Gérer efficacement son projet urbain dans le respect du Code de l'urbanisme



Le droit de l'urbanisme est une matière complexe et dense qui évolue constamment. La connaissance des notions et instruments clés (SCoT, PLU, ZAC, concession d'aménagement, permis de construire et autorisations d'urbanisme) s'avère indispensable pour concevoir et réaliser un projet urbain.

OBJECTIFS

- Définir son projet urbain et le traduire dans les documents d'urbanisme.
- Appliquer les bonnes procédures pour obtenir les autorisations d'urbanisme.
- Choisir l'outil d'aménagement approprié pour la réalisation de l'opération.

PRÉREQUIS

Avoir un minimum de connaissances en droit de l'urbanisme ou de l'aménagement ou avoir suivi " Réglementation générale de l'urbanisme " (code 72239 p. 67) ou " Droit de l'urbanisme pour non-juristes " (code 72176 p. 68)

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de mission des services urbanisme, aménagement et techniques
- Aménageurs publics et privés, DDE et DRE
- Toute personne impliquée dans la gestion de l'urbanisme local et la mise en œuvre pratique des projets d'aménagement

ANIMATEUR

Hugues VAN DOOREN
Juriste, Consultant
ENJEA AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir une stratégie de planification urbaine

- Identifier le rôle intégrateur du SCoT
- L'élargissement de son champ d'application et ses procédures d'évolution
- Le document intégrateur de la planification urbaine
- Le volet commercial du SCoT

Traduire son projet urbain dans le PLU

- Le contenu des dossiers de PLU
- Les procédures d'élaboration et de gestion
- L'obligation du PLU intercommunal
- L'apparition d'un PLU infracommunautaire
- Les enjeux liés à la disparition des POS
- La compatibilité entre le PLU et les autres documents de planification

Mesurer la portée de la carte communale

Instaurer une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Obtenir les autorisations d'urbanisme requises

- Le champ d'application des autorisations d'urbanisme
- La déclaration préalable
- Les permis de construire et d'aménager
- Le dépôt d'un permis de démolir

L'achèvement des procédures

- Le contrôle de la conformité des travaux

Monter une opération d'aménagement en choisissant l'outil adapté

Déterminer une stratégie opérationnelle

- Les critères de choix de la ZAC et des autres procédures de division et d'aménagement
- Cerner le régime des ZAC
- Le sort des ZAC existantes en l'absence de PLU
- Opérations réalisées en ZAC et hors ZAC
- La concertation
- Le contenu du dossier de ZAC

Maîtriser la concession d'aménagement

- Publicité et mise en concurrence
- Les conséquences pour les conventions futures, passées ou en cours
- La modification de la concession et la gestion des avenants

Identifier les participations et taxes d'urbanisme applicables à l'opération

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de traduire votre projet urbain dans vos documents d'urbanisme et de choisir la procédure d'aménagement la plus adaptée à votre projet.

2 JOURS	14 heures	Code 72028	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris 15-16 mars 2018 12-13 juin 2018	20-21 novembre 2018	Lyon - Bordeaux - Nantes - Lille 12-13 juin 2018 20-21 novembre 2018	

Contentieux de l'urbanisme

Gérer les litiges liés à ses projets

La réglementation n'a cessé d'évoluer en matière d'urbanisme, bouleversant les pratiques et obligeant les différents acteurs à s'adapter aux changements. Mesurez les risques contentieux afin de sécuriser l'exécution de vos projets.

● OBJECTIFS

- Identifier l'articulation du contentieux de l'urbanisme avec le contentieux civil et pénal.
- Analyser les avantages et les inconvénients de chaque option procédurale.
- Concevoir une stratégie contentieuse en fonction des moyens de forme et de fond invoqués.

● PRÉREQUIS

Avoir une connaissance générale du droit de l'urbanisme et des règles contentieuses en droit public ou avoir suivi " Réglementation et pratique du droit de l'urbanisme " (code 72028 p. 69).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et agents des services urbanisme, aménagement et juridique
- Avocats spécialisés en droit de l'urbanisme ou en droit public
- Toute personne participant aux contentieux de l'urbanisme

● ANIMATEUR

Valérie GUÉGUEN
Avocat Associé
FIDAL

2 JOURS | 14 heures | **Code 72285**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

29-30 mai 2018
27-28 septembre 2018
10-11 décembre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Déterminer les règles liées au contentieux des documents d'urbanisme

- Les actes susceptibles de recours
- La nature des différents recours
- Les règles relatives au recours
- Les moyens d'annulation
- Les voies de recours contre la décision

Exercices d'application : déterminer une stratégie face à un recours gracieux contre une délibération approuvant la révision d'un PLU

Déterminer les règles liées au contentieux des autorisations d'urbanisme

Procéder à un recours en annulation

- Les conditions de recevabilité, les délais à respecter et leur prorogation
- Les conditions d'affichage d'un permis de construire
- La connaissance acquise de la délivrance du permis de construire
- L'intérêt à agir suite à l'évolution récente de la jurisprudence du Conseil d'État
- La notification du recours
- Les moyens d'annulation et les nouveaux pouvoirs du juge

Étude de cas : analyse commentée de plusieurs recours contentieux

Former un référé

- L'articulation des différentes procédures de référé
- La saisine du juge des référés et le respect du contradictoire
- Les délais à respecter et la notion d'urgence
- L'interprétation du doute sérieux par le juge des référés

Délimiter les pouvoirs du juge

- L'annulation partielle des autorisations
- La possibilité de surseoir à statuer du juge administratif : article L. 600-5-1 du Code de l'urbanisme
- La modulation dans le temps des effets d'une annulation
- L'exception d'illégalité

Obtenir l'exécution des décisions

- Les conséquences de l'annulation d'un PLU ou d'un permis de construire
- **Exercice d'application** : annulation d'un permis de construire alors que la construction est achevée

Engager un contentieux indemnitaire

- La demande indemnitaire préalable
- Les conséquences des décisions de retrait des autorisations d'urbanisme
- Le retrait des décisions d'autorisation en cas de fraude

Mesurer les conséquences d'un recours abusif

Maîtriser les contentieux civil et pénal de l'urbanisme

- Les conditions de recevabilité de l'action des tiers
- La violation des règles d'urbanisme
- La demande en réparation au civil
- Les délais à respecter

Mettre en œuvre le contentieux pénal de l'urbanisme

- Les catégories d'infractions
- Les personnes responsables et la mise en jeu de leur responsabilité
- La procédure devant les juridictions répressives
- Les sanctions
- Le nouveau délai de prescription de l'action pénale

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez de toutes les clés pour faire face aux risques contentieux en matière d'urbanisme.

Évaluation environnementale et étude d'impact

Analyser et gérer les procédures étape par étape



Pour un aménageur ou un concepteur de projets urbains, intégrer les enjeux environnementaux est fondamental. L'élaboration de l'évaluation environnementale métamorphosée par l'ordonnance du 03/08/16 constitue une étape clé de la conception de tous les projets, aussi bien au stade de leur planification, que de leur réalisation.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de l'intégration des préoccupations environnementales dans le droit de l'urbanisme.
- Analyser les enjeux de l'évaluation environnementale et de l'étude d'impact.
- Gérer la procédure et mettre en œuvre la bonne méthodologie de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

PRÉREQUIS

Maîtriser l'essentiel du régime des documents d'urbanisme ou avoir suivi " Le Plan Local d'Urbanisme " (code 72068 p. 72)

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Ingénieurs et chargés d'opérations
- Toute personne susceptible de travailler sur un projet urbain

ANIMATEUR

Frédérique FERRAND
Docteur en Droit - Avocat à la Cour

PROGRAMME

Perfectionnement

Mesurer les enjeux de l'étude d'impact et cerner son champ d'application

- La concertation avant le dépôt de l'étude d'impact
- Les travaux obligatoirement soumis à étude d'impact
- Les travaux dispensés d'étude d'impact

Maîtriser le contenu

- Déterminer les précautions particulières à prendre
- Le régime de l'évaluation des incidences Natura 2000

Analyser la procédure

- La soumission pour avis à l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement
- Les formalités de publicité de l'étude d'impact

Identifier l'évaluation environnementale des plans et des programmes

- Appréhender son champ d'application
- La liste limitative des plans et programmes soumis à évaluation environnementale
- La spécificité des programmes inscrits dans les sites Natura 2000
- Les cas de dispenses
- Définir la forme et le contenu
- Analyser le contenu du rapport environnemental
- Mesurer les spécificités du dossier d'évaluation pour les programmes inscrits dans les sites Natura 2000

Maîtriser la procédure

- Les consultations requises
- La participation et l'information du public

Maîtriser l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

Mesurer les enjeux de la démarche

- La soumission systématique des documents d'urbanisme supra-communaux (SCOT)
- La soumission sous condition des PLU
- La dispense de certaines procédures

Méthodologie de l'évaluation environnementale

- La forme et le contenu de l'évaluation
- Les rubriques communes aux rapports de présentation de tous les documents d'urbanisme
- Les éléments spécifiques à certains documents d'urbanisme

Connaître la procédure

- Les consultations requises
- Le suivi des documents d'urbanisme
- **Étude de cas** : rédaction d'une évaluation environnementale

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de définir les différentes étapes de l'évaluation environnementale et de l'étude d'impact.

1 JOUR	7 heures	Code 72197	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	5 avril 2018	14 juin 2018	15 novembre 2018

Participation du public et évaluations environnementales

Mettre en œuvre les nouvelles procédures



Les ordonnances du 03/08/16 ont réformé les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public. Elles ont précisé certaines techniques dont l'éventail était particulièrement important. Concertation préalable, modernisation des procédures de participation du public et enrichissement des techniques de participation du public : ces évolutions sont à prendre en compte dans la mise en œuvre des nouveaux projets.

OBJECTIFS

- Identifier les nouvelles règles issues des ordonnances du 03/08/16.
- Appliquer les modalités de mise en œuvre de la participation du public.
- Examiner les nouvelles règles d'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

PRÉREQUIS

Connaître les règles en matière de participation du public et d'évaluation environnementale ou avoir suivi " Évaluation environnementale et étude d'impact " (code 72197 p. 71)

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Responsables de projets urbanisme et chargés d'opérations d'aménagement
- Toute personne impliquée dans le pilotage d'un projet d'urbanisme et/ou d'aménagement

ANIMATEUR

Frédérique FERRAND
Docteur en Droit - Avocat à la Cour

PROGRAMME

Expertise

Les procédures de participation du public

- Différencier les procédures intégrant un échange avec le public
- Les formes de participation du public avant la demande d'autorisation
- La participation du public après le dépôt de la demande d'autorisation

Maîtriser les modalités de mise en œuvre du débat public et de la concertation

- Mettre en place un débat public élargi
- Maîtriser la procédure et le financement du débat public et de l'enquête publique
- Organiser une concertation préalable
- Différencier la concertation obligatoire ou facultative

Enquête publique, participation par voie électronique et consultation locale

- Connaître le champ d'application de l'enquête publique et de la mise à disposition
- Identifier les cas dérogatoires à la procédure d'enquête publique
- Dématérialisation : l'enquête publique par voie électronique
- Maîtriser les modalités de recours à l'enquête publique unique
- Expérimenter la nouvelle procédure de consultation locale liée à un projet

La réforme des évaluations environnementales

Les actualités concernant l'évaluation environnementale des projets

- Maîtriser le nouveau champ d'application
- Différencier l'étude systématique de l'examen au cas par cas
- Les projets relevant de plusieurs rubriques
- Déterminer les mesures compensatoires
- Modifier ou étendre un projet
- Maîtriser la procédure devant l'autorité environnementale compétente
- La nouvelle obligation de motivation de la décision
- Actualisation de la procédure d'étude d'impact

Réforme de l'évaluation environnementale des plans et programmes

- L'évaluation environnementale unique
- Connaître les procédures communes ou coordonnées d'évaluation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien votre projet d'aménagement en respectant les règles en matière de participation du public et d'évaluation environnementale.

2 JOURS	14 heures	Code 72368	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris 17-18 mai 2018 25-26 septembre 2018	28-29 novembre 2018	Lyon - Bordeaux - Nantes - Lille 17-18 mai 2018 28-29 novembre 2018	



Concertation et enquêtes publiques

Organiser et conduire ses procédures

La plupart des projets ou décisions administratives doivent aujourd'hui être précédés d'une concertation et/ou d'une enquête publique dématérialisée ou non depuis l'adoption de l'ordonnance du 03/08/16. Ces procédures, devenues obligatoires dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et d'équipement ont connu des évolutions auxquelles il faut s'adapter.

OBJECTIFS

- Identifier le champ d'application des enquêtes publiques.
- Analyser les procédures applicables.
- Gérer les différents interlocuteurs et leur rôle respectif.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance de la réglementation générale de l'urbanisme opérationnel et réglementaire ou avoir suivi " Réglementation générale de l'urbanisme " (code 72239 p. 67).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme, de l'aménagement et des opérations foncières
- Ingénieurs et chargés de projets urbains
- Toute personne impliquée dans la mise en œuvre d'une procédure de concertation et/ou d'enquête publique

ANIMATEURS

Frédérique FERRAND
Docteur en Droit - Avocat à la Cour

Kevin GUEREL
Chef de projets
AIRE PUBLIQUE

PROGRAMME

Perfectionnement

Réaliser la concertation en amont du projet

- Intégrer la notion de concertation
- Les objectifs de la concertation
- Les catégories d'opérations d'aménagement et d'équipement visées
- Définir le champ d'application de la concertation étendu aux procédures d'élaboration et de révision des SCoT et PLU

- Le calendrier de la concertation
- Les personnes associées
- Le bilan de la concertation

Mettre en œuvre la concertation

- L'organisation de la procédure, les outils
- **Exercice d'application** : élaboration d'une stratégie de concertation et rédaction d'une délibération en fixant les modalités
- **Conduire la concertation**
- Les informations à communiquer sur le projet
- L'animation des réunions publiques
- La consultation de la population
- **Exercice d'application** : préparation d'une réunion de concertation
- **Étude de cas** : participation à une réunion de concertation

Définir quand et comment recourir aux différentes catégories d'enquêtes publiques

- Programmer la concertation avant l'enquête publique
- Déterminer le cadre juridique et le champ d'application des enquêtes publiques
- L'articulation des différentes réglementations
- L'enquête publique dématérialisée
- **Maîtriser le déroulement de la procédure**
- La constitution du dossier
- Le renforcement du rôle du commissaire enquêteur
- L'ouverture et le déroulement de l'enquête

Gérer les suites de l'enquête

- Analyser le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur
- Mesurer les conséquences d'un avis défavorable du commissaire enquêteur
- **Étude de cas** : examen de rapport de commissaire enquêteur
- Identifier les marges de manœuvre du maître de l'ouvrage à l'issue de l'enquête

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien vos concertations et enquêtes publiques en amont de votre projet.

2 JOURS	14 heures	Code 72031	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	26-27 mars 2018	19-20 juin 2018	11-12 octobre 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formation.
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 25 mai 2018 ou 13 décembre 2018

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Concevoir son document dans une démarche globale d'aménagement local et intercommunal



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit dorénavant porter le projet d'un plus vaste territoire, dépassant la commune à laquelle il était traditionnellement attaché. Enfin, le rythme des réformes Grenelle, ALUR... et d'éclosion des projets lui imposent une perpétuelle mutation. C'est pourquoi la maîtrise de son cadre juridique est essentielle pour la mise en place d'un projet au service de son territoire.

OBJECTIFS

- Identifier la fonction, les finalités, le contenu et les effets du PLU.
- Écrire et interpréter le PLU.
- Analyser les outils de réforme, l'actualité législative et réglementaire du PLU.

PRÉREQUIS

Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme ou avoir suivi " Réglementation générale de l'urbanisme " (code 72239 p. 67).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme, de l'aménagement et/ou de la planification
- Ingénieurs et chargés de mission PLU
- Toute personne susceptible de travailler sur un projet urbain et d'appliquer le droit des sols

ANIMATEUR

Thomas SIMON
Avocat à la Cour
CABINET MASSAGUER & SIMON

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier le cadre réglementaire actuel et les échéances impactant le PLU

- Intégrer les réformes récentes, en cours et à venir

Élaborer et approuver le PLU

- Identifier les acteurs et les étapes clés
- La répartition des compétences
- Les spécificités du PLU intercommunal
- Les étapes clés de la procédure d'élaboration
- **Étude de cas** : identification des principaux pièges de procédure à éviter
- **Maîtriser le contenu du PLU**
- Situer le PLU dans la hiérarchie des normes
- Rédiger le rapport de présentation
- **Étude de cas** : détermination des circonstances dans lesquelles une évaluation environnementale est nécessaire
- Construire le PADD
- Intégrer les OAP
- Concevoir le règlement et ses documents graphiques
- **Étude de cas** : traduction d'un projet d'initiative privée dans le règlement sur le plan de zonage

Exercice d'application : rédaction d'un article de règlement clair et facile à appliquer

Adapter le PLU à l'urbanisme de projet

Étude de cas : identification d'une procédure permettant une " réforme-balai " du PLU

Exercice d'application : détermination d'une procédure pour un projet urbain d'initiative privée

Appliquer le PLU

- Assurer le respect du PLU
- Les documents du PLU opposables
- Les personnes et projets assujettis
- La grille de lecture du PLU
- **Étude de cas** : appliquer un article équivoque du PLU à un projet de construction

Savoir s'écarter du PLU

- Les dérogations au PLU
- Les mécanismes de neutralisation du PLU
- **Gérer le contentieux du PLU**
- Faire l'inventaire des risques contentieux
- Identifier les conséquences de l'illégalité, de la suspension ou de l'annulation d'un PLU

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien l'élaboration, la mise en application et la révision des PLU communaux et intercommunaux.

2 JOURS	14 heures	Code 72068	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	19-20 mars 2018 14-15 juin 2018	6-7 novembre 2018	Lyon - Bordeaux - Nantes - Lille 14-15 juin 2018 6-7 novembre 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour échanger avec l'animateur et vos pairs.
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 6 septembre 2018 ou 10 janvier 2019

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Que change le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?
- Quel contenu pour le Plan Local d'Urbanisme ?
- Quels risques de contentieux en droit de l'urbanisme ?

LES JOURNÉES DU BJDU

LES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2018

ÉDITO

La réforme des procédures de permis de construire, les transferts de compétences en matière d'urbanisme aux EPCI ainsi qu'une actualité jurisprudentielle toujours plus abondante impactent directement vos pratiques.

À ce titre, EFE vous propose deux journées de conférence afin d'intégrer l'ensemble de ces évolutions à vos outils opérationnels et fonciers.

Organisée en partenariat avec le BJDU, cette conférence rassemble les plus éminents spécialistes de la matière : **juge de la CJUE**, membres du **Conseil d'Etat**, avocats renommés, professeurs et notaires vous fournissent les clés pour décrypter les réformes de 2018.

PLUS DE 1800 PARTICIPANTS EN 22 ANS ET VOUS ?



À L'ISSUE DE CETTE CONFÉRENCE, VOUS SAUREZ CONCRÈTEMENT :

- Appliquer les nouveaux textes et maîtriser les dernières jurisprudences afin de sécuriser vos pratiques

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ 22^E RENCONTRES ANNUELLES

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ
LUNDI 3 ET MARDI 4 DÉCEMBRE 2018
PARIS

EFE
BY ALWAYS

LES JOURNÉES DU
BJDU 22^E ÉDITION

Panorama de toute l'actualité 2017 en droit de l'urbanisme et de l'aménagement

TÉMOIGNAGES

" Très bons orateurs et bonne maîtrise de sujets complexes "
COMMUNE DE TOULON

" Interventions bien construites "
AVOCAT BORDEAUX

" Intervenants toujours précis et très intéressants "
EPPFIF

CONTACT



Pour vous inscrire :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr

Servitudes, mitoyenneté et bornage

Analyser le cadre juridique et gérer les risques contentieux

Mener à bien un projet de construction, instruire une demande d'autorisation d'urbanisme ou gérer un bien immobilier à proximité d'autres constructions ou enclavé pose inévitablement la question des servitudes civiles et d'utilité publique, de la mitoyenneté et du bornage des propriétés. Distance à respecter, travaux sur un mur, désenclavement d'un terrain... sont autant de situations sources de contentieux.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre juridique des servitudes, de la mitoyenneté et du bornage.
- Analyser les modalités de création et d'extinction des servitudes et de la mitoyenneté.
- Gérer les risques de contentieux.

PRÉREQUIS

Connaître le droit de la construction.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs, responsables et chargés d'opérations des services techniques, aménagement, urbanisme, immobilier et foncier
- Aménageurs, architectes et géomètres-experts
- Juristes

ANIMATEUR

Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 72182**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris
29-30 mai 2018
4-5 octobre 2018

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les caractéristiques du droit de propriété

- Déterminer les composantes de ce droit : droit d'usage, droit de jouissance...
- Analyser les différents modes d'acquisitions de la propriété

Maîtriser le contenu et les caractéristiques des servitudes

- Distinguer les grandes catégories de servitudes : naturelles, légales, conventionnelles
- Déterminer les caractères de chaque type de servitude et savoir les combiner entre elles
- Appréhender la notion spécifique de servitude " par destination du père de famille "
- Identifier le régime juridique des servitudes
- Décrypter le caractère fixe d'une servitude
- Acquérir une servitude, prouver son existence et la revendiquer
- Différencier les cas de prescription acquisitive et extinctive
- Déterminer les cas d'extinction de la servitude, de disparition ou de suppression
- Exemples pratiques de servitudes : droit de passage, cour commune...

Étude de cas : analyse commentée d'un droit de passage, d'une cour commune, d'une servitude de passage

Analyser et repérer une mitoyenneté

- Différencier la servitude de la mitoyenneté
- Acquérir la mitoyenneté : construction, cession, prescription...
- Prouver la mitoyenneté : présomptions, témoins, titres, marques matérielles...
- Déterminer le régime juridique
- Décrypter les régimes spécifiques aux murs et aux clôtures
- Mettre en œuvre de manière pratique la mitoyenneté
- Mesurer les conséquences d'un abandon de la mitoyenneté

Étude de cas : analyse commentée de différents cas de contentieux de mitoyenneté

Cerner les enjeux du bornage

- Définir le bornage et son utilité
- Identifier une borne
- Gérer un bornage amiable et un bornage contradictoire
- Mener une action en bornage judiciaire

Étude de cas : à partir d'un exemple concret, gestion d'un bornage amiable et judiciaire

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser le régime juridique des servitudes, de la mitoyenneté et du bornage.



L'urbanisme commercial

Développer sa stratégie de développement commercial selon ses documents d'urbanisme

L'avis du Conseil d'État du 23/12/16 répond à un objectif de clarification du régime du permis de construire valant Autorisation d'Exploitation Commerciale (AEC). Les collectivités territoriales et les documents d'urbanisme ont une place importante dans cette procédure. Bien connaître la réglementation et son articulation avec les règles d'urbanisme devient une obligation incontournable pour l'ensemble des acteurs.

OBJECTIFS

- Identifier tous les enjeux de l'urbanisme commercial et les prendre en compte en amont.
- Analyser les règles de fond et les procédures applicables.
- Gérer l'ensemble des risques aux stades administratifs et contentieux.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances des règles d'urbanisme ou avoir suivi " Réglementation et pratique du droit de l'urbanisme " (code 72028 p. 69).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables juridiques, immobiliers et développement de la grande distribution
- Responsables et chargés d'études urbanisme, aménagement et/ou urbanisme commercial au sein des collectivités territoriales, des EPCI, des CCI...
- Avocats, juristes et responsables contentieux

ANIMATEUR

Jean-André FRESNEAU
Avocat
PARME AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Décrypter la réglementation

- Comprendre les changements apportés par l'avis du CE du 23/12/16
- Cerner les modalités de la réforme opérée par les lois ALUR, ACTPE et MACRON
- Appliquer le régime transitoire

Identifier les points clés du régime en vigueur aujourd'hui

Déterminer le champ de l'AEC

- Distinguer les projets soumis à autorisation de ceux qui en sont dispensés
- Identifier les particularités du permis de construire tenant lieu d'AEC et ce qui le distingue de l'AEC isolée
- Identifier les règles applicables au " drive "
- Identifier le mécanisme de la saisine volontaire de la CDAC pour les projets commerciaux de 300 à 1 000 m², la procédure applicable et les conséquences de sa mise en œuvre

Identifier les particularités du permis de construire tenant lieu d'AEC

- Dérouler le calendrier d'instruction de la demande de permis tenant lieu d'AEC
- Constituer le dossier complet de demande d'AEC
- Appréhender le rôle des services instructeurs et échanger avec eux
- Décrypter la nouvelle pratique des commissions, départementales et nationale
- Articuler un recours devant la CDAC puis la CNAC

Identifier les acteurs décisionnels

- Analyser le rôle croissant des collectivités territoriales
- Identifier la composition et le fonctionnement des nouvelles commissions

Cerner les nouvelles conditions d'autorisation des projets

- Prendre en compte l'obligation de compatibilité avec les orientations SCoT et du DAAC
- Comprendre les nouveaux critères d'appréciation mis en œuvre par les commissions et les prendre en compte aux différents stades du projet
- Identifier les informations et documents essentiels à produire au dossier

Appréhender les conditions de réalisation des projets

- Identifier les délais et définir le calendrier
- Mesurer les conséquences d'une modification substantielle du projet commercial
- Identifier les risques et conséquences d'une péremption des autorisations de construire et d'exploiter
- Identifier les opportunités qu'offre l'abrogation du caractère incessible de l'autorisation d'exploitation commerciale

Gérer les risques contentieux

- Anticiper la portée du recours préalable obligatoire devant la CNAC
- Appréhender la procédure contentieuse devant les cours administratives d'appel
- Identifier la recevabilité des moyens pouvant être soulevés

COMPÉTENCES MÉTIÈR

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de comprendre les tenants et les aboutissants de la réglementation en matière d'urbanisme commercial et sa traduction dans la pratique.

2 JOURS	14 heures	Code 72178	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	5-6 juin 2018	15-16 novembre 2018	

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !



Gérer le volet commercial du SCoT

OBJECTIFS

- Maîtriser les spécificités du volet commercial des schémas de cohérence territoriale (SCoT)
- Identifier les dispositions susceptibles d'être intégrées au document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT

PRÉREQUIS

Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme ou avoir suivi " Réglementation générale de l'urbanisme " (code 72239 p. 67).

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus, responsables et agents en charge des schémas de cohérence territoriale
- Élus, responsables et agents des chambres territoriales de commerce et d'industrie
- Chargés d'études des bureaux et agences en charge de l'élaboration de SCoT
- Responsables et chargés de projet des sociétés en charge des projets d'implantation commerciale

ANIMATEUR

Jean-Philippe STREBLER
Directeur
SYNDICAT MIXTE DU SCoT DE SELESTAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Situer la prise en compte du commerce par le SCoT

- Identifier les préoccupations commerciales au sein d'un dossier de SCoT
 - Cerner les limites jurisprudentielles de la compétence du SCoT à l'égard des projets commerciaux
 - Définir les effets des SCoT à l'égard des projets commerciaux
- Étude de cas :** analyse commentée d'exemples de SCoT et de décisions contentieuses relatives aux effets des SCoT
- Exprimer les orientations en matière commerciale
- Définir le contenu obligatoire du DOO en matière d'équipement commercial

- Identifier la possibilité d'intégrer un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)
 - Analyser la portée des dispositions du DOO à l'égard des projets commerciaux
- Étude de cas :** analyse commentée d'exemples de rédaction de SCoT et de décisions contentieuses relatives au contenu des SCoT

COMPÉTENCES MÉTIÈR

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de participer à la définition des orientations des SCoT en matière commerciale et de vérifier la validité juridique de ces orientations.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72067	Tarif HT : 425 €
Paris	25 juin 2018 (14h-18h)	4 décembre 2018 (14h-18h)	



AMÉNAGEUR

Concevoir des opérations d'aménagement publiques et privées

Les procédures d'aménagement sont nombreuses et particulièrement complexes. Le choix pour réussir son projet est parfois cornélien, pour réussir chaque étape de son projet, il est indispensable de connaître les différents outils existants et leurs impacts financiers et fiscaux.

● OBJECTIFS

- Identifier le champ d'application des différentes procédures d'aménagement.
- Déterminer leur financement.
- Mettre en place la meilleure stratégie pour réussir le montage, la réalisation et le financement de ses projets d'aménagement.

● PRÉREQUIS

- Avoir une bonne connaissance des règles applicables à l'urbanisme et à l'aménagement.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'aménagement
- Lotisseurs et aménageurs
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre d'une procédure d'aménagement

● ANIMATEURS

Nicolas GATEAU-LEBLANC
Directeur, TERRIDEV

Fabien CORBINAUD

Consultant, EXPERTISE URBAINE

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de ce cycle, vous serez en mesure d'exercer le métier d'aménageur dans une structure publique ou privée et de maîtriser les outils et procédures disponibles pour mener à bien des opérations d'aménagement.

MODULE 1 Déterminer le montage d'opération public et privé 2 jours

● OBJECTIFS

- Cerner les spécificités des opérations d'aménagement.
- Maîtriser les différentes étapes d'une opération d'aménagement.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation
Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir les opérations d'aménagement public et privé

- La définition de la notion d'opération d'aménagement
- Le rôle intégrateur du SCoT
- L'organisation de l'aménagement dans le PLU et le PLU intercommunal
- Les rapports entre les documents d'urbanisme et l'opération d'aménagement

Préparer son opération

- Le rôle et les missions de chaque acteur
- Les opérations d'aménagement avec ou sans procédure d'urbanisme
- La compatibilité de l'opération avec les documents et l'adaptation des documents
- Les réserves foncières

Mener à bien son opération

- La faisabilité de l'opération
- La concertation préalable et le débat public
- Les études préalables, pré-opérationnelles et opérationnelles
- Le choix du mode de réalisation : la régie, le mandat ou la concession d'aménagement

Cerner les différentes phases d'une opération d'aménagement

- Les montages spécifiques aux opérations d'aménagement public
- Les montages pour les opérations publiques et privées mobilisant les outils

Exercice d'application : validation de la bonne réalisation des étapes essentielles d'une opération

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Identifier les modalités de mise en œuvre des procédures d'aménagement 3 jours

● OBJECTIFS

- Identifier les différentes procédures d'aménagement.
- Faire le choix adapté à son projet.

● PROGRAMME

Recourir à la ZAC

- La ZAC, procédure d'initiative publique
- Les modalités de création et de réalisation de la ZAC : la définition du programme, les participations à la charge de l'aménageur, le bilan prévisionnel et le phasage des opérations
- La concertation et le bilan de concertation
- Les modalités de désignation de l'aménageur et les risques contentieux liés
- La ZAC et les autorisations d'urbanisme
- L'évolution de la ZAC en cours d'opération : la modification du dossier de création et de réalisation
- La fin de la ZAC

Faire un lotissement

- Le lotissement, procédure d'initiative publique ou privée
- Les projets soumis à lotissement et sa distinction avec les autres procédures
- Les étapes clés du montage : la délimitation du terrain, la division du terrain, le dossier de demande d'autorisation,
- Les équipements communs
- Les documents du lotissement
- Les contributions d'urbanisme à la charge du lotisseur

Procéder au permis valant division

- Le régime : la délivrance de l'autorisation
- Les projets concernés : les opérations de construction et d'aménagement
- L'exécution du permis valant division
- **Exercice d'application :** choix de la bonne procédure en fonction du porteur de projet et de la nature de l'opération

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Passer par un mode contractuel 2 jours

● OBJECTIFS

- Maîtriser la procédure de passation d'une concession d'aménagement.
- Intégrer les spécificités et les bonnes pratiques de recours au PUP.

● PROGRAMME

Gérer le droit des sols

- La passation : les modalités de publicité et de mise en concurrence
- L'objet du contrat et les missions du concessionnaire
- L'exécution et les modifications de la concession
- Le traité de concession
- Les règles financières entre la personne publique et le concessionnaire
- La question des subventions
- **Étude de cas :** analyse commentée d'un traité de concession
- Recourir au PUP
- Le nouveau PUP depuis la loi ALUR du 24/03/14
- Les partenaires à la convention et le respect des engagements contractuels
- Le contenu de la convention et sa durée
- Le partage des financements
- La gestion de la convention
- **Étude de cas :** analyse commentée d'un modèle de convention de PUP

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante



Classe virtuelle Mémoire* : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

12 JOURS 84 heures **Code 72250****Paris - Promotion 1**28-29 mars, 16 au 18 mai, 12-13 juin, **25 juin***, 10-11 juillet, 19 au 21 septembre 2018 et **17 janvier**** 2019**Paris - Promotion 2**16-17 octobre, 14 au 16 novembre, 11-12 décembre, **17 décembre 2018***, 22-23 janvier, 13 au 15 mars et **2 juillet**** 2019

* CLASSE VIRTUELLE pour le mémoire d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)



** CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)

**TARIFS**

Tarif HT : 6 120 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 4 895 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 4 160 € HT

? **BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?**

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr

**OPTION CPFFP**

AMÉNAGEUR

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPOF

OPTION VAE EXPERTS

AMÉNAGEUR

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ? Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

1- Étude de recevabilité de la candidature

Inscription : 200 € HT

2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande

Accompagnement : 1 020 € HT

3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés

Jury de VAE EXPERTS : 2 940 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **01 44 09 25 08****MODULE 3** **Cerner les modalités de mise en œuvre de l'opération d'aménagement 2 jours****OBJECTIFS**

- Déterminer les modalités d'acquisition et de gestion foncière.
- Assurer la commercialisation de son opération.

PROGRAMME**Communautés d'apprenants** : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation**Assurer la maîtrise foncière du terrain**

- L'acquisition amiable
- Le recours à la préemption ou à l'expropriation
- La valeur vénale du terrain
- Les risques contentieux

Exercice d'application : établissement du schéma des procédures d'expropriation et de préemption**Maîtriser la qualité du projet et coordonner les chantiers**

- Les cahiers des charges de cession de terrain
- Les cahiers de limite de prestations techniques
- Les cahiers des charges de chantier de bâtiments

Commercialiser son opération

- Les différents modes possibles et leur encadrement juridique en fonction du montage choisi
- Les contrats
- Les consultations promoteurs
- Les outils de maîtrise du projet

Exercice d'application : organisation une consultation de promoteurs**Exercice d'intersession** : pour valider les acquis et préparer la session suivante**MODULE 4** **Utiliser les outils de pilotage de l'opération d'aménagement 3 jours****OBJECTIFS**

- Déterminer les financements adaptés à son opération.
- Elaborer le bilan financier de son opération.

PROGRAMME**Communautés d'apprenants** : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation**Définir les régimes des contributions exigibles pour le financement des équipements publics**

- Les personnes concernées
- Les cas particuliers selon la procédure d'aménagement choisie
- Le champ d'application des taxes et participations
- Identifier les taxes imposables aux constructeurs et aux aménageurs
- La taxe d'aménagement et son évolution
- Les autres taxes d'urbanisme : le versement pour sous-densité, la redevance pour l'archéologie préventive...
- La TVA immobilière

Élaborer le bilan financier de son opération

- La programmation des recettes
- La définition des dépenses
- La faisabilité du programme
- Le plan de trésorerie
- La place et l'investissement de la collectivité publique
- La répartition des risques entre les secteurs public et privé

Exercice d'application : élaboration d'un bilan de faisabilité d'une opération**Quiz aval** : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression**Classe virtuelle Retour d'expérience**** : pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises**MODULES VIDÉO**

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learnings :

- Qu'est-ce qui différencie communication performante et persuasion ?
- Comment obtenir une validation positive ?
- Quelle démarche suivre pour lever les résistances de ses interlocuteurs ?

EFE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE APPRENTISSAGE !

Parce que la formation est un processus qui s'inscrit dans le temps, EFE vous propose d'allier présentiel et distanciel sur ses cycles certifiants BLENDED*.

Un temps amont pour évaluer vos connaissances, un temps aval pour mesurer votre évolution, entre les deux, des moments de rencontre, d'échanges, de travail collaboratif sur une plateforme apprenante !

Les fondamentaux de l'aménagement urbain

Analyser les outils de l'aménagement et optimiser le montage de son opération

Initiation

Le bon fonctionnement des villes et la réussite d'un projet d'aménagement reposent sur la capacité de la collectivité à planifier son développement et à mobiliser les acteurs locaux. Il est important de mettre en œuvre les procédures les plus adaptées, afin de créer des espaces de vie harmonieux qui, dans une perspective de développement durable, répondent aux besoins de la population.

OBJECTIFS

- Identifier la terminologie relative aux opérations d'aménagement.
- Décrire le rôle des différents acteurs et leurs missions
- Analyser les difficultés qui peuvent survenir dans le montage d'une opération d'aménagement.

PRÉREQUIS

Être confronté à des opérations d'aménagement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés d'opérations récemment nommés au sein d'un service urbanisme et/ou aménagement
- Secrétaires, assistant(e)s des responsables d'opérations et aménageurs publics ou privés
- Toute personne impliquée dans la mise en place et la réalisation d'une opération d'aménagement

ANIMATEUR

Frédérique FERRAND
Docteur en Droit - Avocat à la Cour
VOVAN ASSOCIÉS

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Quels droits offerts par le certificat d'urbanisme ?
- Quels travaux nécessitent un permis de construire ?
- Quelles pièces déposer pour réaliser une construction ?

2 JOURS | 14 heures | **Code 72153**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

21-22 mars 2018
7-8 juin 2018
5-6 novembre 2018

Lyon

7-8 juin 2018
5-6 novembre 2018

Bordeaux

7-8 juin 2018
5-6 novembre 2018

Nantes

7-8 juin 2018
5-6 novembre 2018

Lille

7-8 juin 2018
5-6 novembre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 14 mai ou 4 septembre 2018 ou 8 janvier 2019



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner les évolutions urbaines et les besoins d'aménagement

Définir les grandes étapes de l'histoire urbaine

Identifier les conséquences sur les besoins actuels d'intervention

- Les différents types d'opérations
- Les acteurs
- Le rôle de l'économie mixte dans l'aménagement
- Le nouvel outil SPLA-IN issu de la loi du 28/02/17
- Les conditions de coopération États/collectivités

Différencier l'urbanisation et le renouvellement urbain

- La diversité des besoins
- La maîtrise du foncier

Étude de cas : analyse d'un PLU

Cerner le cadre juridique de l'opération d'aménagement

Identifier les opérations concernées

- La définition du Code de l'urbanisme
- L'influence de la jurisprudence administrative

Choisir l'opération d'aménagement avec ou sans procédure d'urbanisme

Définir les rôles et missions des aménageurs

Analyser les principales démarches et procédures d'aménagement

Identifier le champ d'application du lotissement

- La définition et les caractéristiques
- Le cadre juridique actuel
- La valeur des documents

Recourir aux permis de construire et permis valant division

- La composition du dossier

Promouvoir la restauration immobilière

- La définition et les caractéristiques

Résorber l'habitat insalubre

- Les enjeux de la procédure et sa mise en œuvre

Monter une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Zoom sur la ZAC : identifier les étapes clés

Définir les objectifs

- Les avantages et inconvénients de la procédure : les assouplissements des règles
- Les différentes phases
- Le rôle et les missions des différents acteurs

Étude de cas : analyse commentée du montage d'un dossier de ZAC

Procéder à la concertation de la population

Réaliser les études préalables

Choisir le mode de réalisation de l'opération

Le Projet Urbain Partenarial (PUP)

Cerner le champ d'application du PUP depuis la loi ALUR

- Le PUP comme une méthode de financement d'origine contractuelle
- La souplesse du PUP au service du financement de ses opérations immobilières

Mise en situation : analyse d'une opération type, choix de la procédure et démarche d'aménagement à mettre en œuvre

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de participer au montage d'une opération d'aménagement.

Choisir sa procédure d'aménagement

Analyser les outils opérationnels et choisir le plus adapté à son projet



Les divers acteurs de l'aménagement opérationnel sont confrontés au choix de la procédure la mieux adaptée aux objectifs de leur projet. Dès lors, l'une ou l'autre des procédures offertes par le Code de l'urbanisme n'entraîne pas les mêmes conséquences et un mauvais choix peut s'avérer lourd de conséquences pour l'opérateur. Il doit être particulièrement vigilant sur les règles applicables.

OBJECTIFS

- Identifier les procédures d'aménagement existantes.
- Analyser les avantages et les inconvénients de chacune des procédures.
- Choisir la procédure d'aménagement la plus adaptée à la nature de son projet.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de l'aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 78).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés d'opérations urbanisme et aménagement
- Aménageurs publics ou privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne impliquée dans la mise en place et la réalisation d'une opération d'aménagement

ANIMATEUR

Karine DESTARAC
Avocat à la Cour
CABINET DESTARAC

2 JOURS | 14 heures | **Code 72110**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

5-6 février 2018
17-18 mai 2018
9-10 juillet 2018
3-4 octobre 2018
13-14 décembre 2018

Lyon

17-18 mai 2018
3-4 octobre 2018

Bordeaux

17-18 mai 2018
3-4 octobre 2018

Nantes

17-18 mai 2018
3-4 octobre 2018

Lille

17-18 mai 2018
3-4 octobre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les principaux instruments opérationnels

Le PUP, la ZAC, le lotissement et les divisions foncières

Articuler les procédures d'aménagement avec les documents d'urbanisme

Maîtriser le nouveau cadre juridique des règles d'urbanisme

- Les procédures envisageables pour mettre en compatibilité les projets avec les documents d'urbanisme
- La chronologie à respecter

Définir le rôle du SCOT

- Le lien avec les opérations d'aménagement

Distinguer organisation et aménagement dans le PLU

- Le contenu du PADD
- La place du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation

Identifier les rapports entre le PLU et la ZAC

Établir les liens entre le lotissement et les documents d'urbanisme

Mesurer les critères de choix entre la procédure de ZAC et de lotissement

Définir les critères de choix de la ZAC

- Les contraintes procédurales et temporelles
- La maîtrise du foncier
- La mise en place des modalités de financement

Définir les critères de choix du PUP

- Le champ d'application du PUP : une méthode de financement d'origine contractuelle
- La souplesse du PUP pour financer ses opérations immobilières

Définir les critères de choix du lotissement

- Le nouveau régime du lotissement issu de l'ordonnance du 22/12/11 et du décret du 28/02/12
- L'exécution des travaux d'aménagement

Cerner la procédure de permis de construire valant division parcellaire

Analyser les avantages et inconvénients

- Les cas où le permis de construire peut être utilisé comme procédure d'aménagement

Recenser les opérations pouvant être réalisées sans procédure d'aménagement

- La révision des documents d'urbanisme
- Les régimes de participation

Définir les combinaisons possibles entre les différentes procédures

- L'articulation des procédures entre elles
- La planification des procédures

Partage d'expériences : échanges entre les participants sur leurs choix de procédures d'aménagement

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'arbitrer entre les procédures d'aménagement et de choisir la plus adaptée à votre projet.





Monter une opération de lotissement

Gérer la procédure, des aspects techniques au montage opérationnel

Le lotissement constitue une opération d'aménagement à part entière. Il est important, pour l'ensemble des acteurs de l'acte de lotir, de percevoir l'imbrication des différentes phases de l'aménagement et du montage opérationnel. La loi LCAP a réformé le lotissement afin de garantir une qualité architecturale et paysagère.

● OBJECTIFS

- Identifier le nouveau régime des divisions foncières.
- Examiner les avantages de la procédure de lotissement.
- Concevoir le montage financier, fiscal et la commercialisation d'une opération de lotissement.

● PRÉREQUIS

- Connaître les différentes procédures pour monter une opération d'aménagement ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 78) ou " Choisir sa procédure d'aménagement " (code 72110 p. 79).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement ou d'un service foncier
- Aménageurs publics et privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations de lotissement

● ANIMATEUR

Guillaume DE LA LUBIE
Aménageur foncier
URBANISME & PATRIMOINE

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Comment trouver un foncier ?
- Quelle valorisation du foncier ?
- Quels enjeux et quel contenu du bilan promoteur ?

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Adopter de manière stratégique la technique du lotissement

Délimiter les cas où le lotissement doit être privilégié

- Distinguer clairement le lotissement des autres outils d'aménagement
- ZAC, permis de construire valant division et copropriété horizontale

Garantir la qualité architecturale et paysagère du lotissement

- La conception du lotissement
- Apports et limites de la loi Patrimoine
- Constituer une équipe pluridisciplinaire
- Concevoir un lotissement dense
- L'opportunité d'une mission de coordination des permis de construire
- Panorama des certifications et démarches environnementales

Identifier les étapes clés du montage opérationnel

Analyser le régime des divisions foncières

- L'évolution du champ d'application de la procédure de lotissement
- Les documents du lotissement
- Analyser le contexte juridique et technique du terrain
- Analyser le PLU et comment le faire évoluer

Garantir la maîtrise du foncier

- Analyser les conditions suspensives
- Exercice d'application : négocier une promesse de vente sur le foncier
- Choisir le montage financier le plus adapté

Déterminer la composition du dossier de demande d'autorisation

- Les pièces obligatoires/facultatives

- Le contenu du règlement
- Le rôle du service instructeur et son pouvoir de prescription

Exercice d'application : remplir

une demande de permis d'aménager

Utiliser toutes les ressources du Code de l'urbanisme

- La commercialisation et la délivrance des permis de construire
- Les garanties d'achèvement
- Réaliser des équipements communs : échelonnement et gestion provisoire
- Faire face aux imprévus : la modification du lotissement
- Intégrer l'archéologie préventive dans le montage de l'opération

Gérer les aspects financiers et fiscaux du lotissement

Délimiter le régime financier des équipements

- Définir les contributions d'urbanisme exigibles du lotisseur
- Identifier les équipements propres à la charge du lotisseur : la consistance et les limites, le cas des réseaux d'eau et d'électricité
- Maîtriser la fiscalité des mutations de terrain
- Choisir le régime adapté

Contrôle de connaissances : QCM de validation des acquis de la formation

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de conduire les différentes phases du montage d'une opération de lotissement.

2 JOURS	14 heures	Code 72033	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Paris	28-29 mai 2018		Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
			10-11 octobre 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formation
 Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
 Dates : 28 juin 2018 ou 12 novembre 2018



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE ! 

Piloter le montage d'un lotissement durable

● OBJECTIFS

- Identifier les enjeux et bonnes pratiques en matière de qualité environnementale et architecturale d'un lotissement.
- Concevoir un lotissement dense selon les bonnes méthodologies réglementaires et techniques.

● PRÉREQUIS

- Connaître les bases du montage d'opérations de lotissement.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement ou d'un service foncier
- Aménageurs publics et privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations de lotissement

● ANIMATEUR

Guillaume DE LA LUBIE
Aménageur foncier
URBANISME & PATRIMOINE

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser la qualité environnementale et architecturale du lotissement

- Définir les certifications et démarches environnementales : le principe des cibles environnementales, les méthodologies participatives, le suivi des objectifs
- Analyser les apports et les limites de la loi du 06/07/16 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- Le contenu et la portée du Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales
- Mesurer l'importance des missions de conception et de coordination des permis de construire

Mettre en œuvre la technique du lotissement dense

- Définir la densité : pourquoi et jusqu'où
- Analyser les règles d'urbanisme au regard de l'objectif de densité
- Réaliser un plan masse adapté aux prescriptions architecturales
- Exercice d'application : analyse critique d'un plan de composition de lotissement dense

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des clés pour réussir le montage d'opérations de lotissement tenant compte des règles locales d'urbanisme et des objectifs environnementaux et architecturaux.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72351	Tarif HT : 425 €
Paris	4 avril 2018 (9h-13h)		22 novembre 2018 (14h-18h)

Le permis de construire valant division

Analyser les avantages de cet outil pour ses projets d'aménagement



La réalisation d'opérations d'aménagement et immobilières passe aujourd'hui par des montages juridiques complexes. Cela implique une pluralité de maîtres d'ouvrage sur une même unité foncière ou la réalisation d'une opération unique sur une pluralité de propriétés foncières. Le permis valant division permet de simplifier certaines procédures d'aménagement.

OBJECTIFS

- Identifier les aménagements pouvant être effectués avec le permis valant division.
- Appliquer la procédure du permis valant division.
- Gérer le contentieux du permis de construire valant division.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de l'aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 78) ou " Choisir sa procédure d'aménagement " (code 72110 p. 79).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme, de l'aménagement et de services fonciers
- EPL, entreprises de construction, aménageurs publics et privés
- Avocats, notaires et conseils

ANIMATEUR

Éric BINETEAU
Avocat Associé
HORUS AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir le régime du permis de construire valant division

- Maîtriser son champ d'application
- Les divisions en jouissance et en propriété
- La construction de plusieurs bâtiments
- La division avant l'achèvement des travaux

Instruire la demande

- La composition du dossier
- Le délai d'instruction
- La majoration du délai
- La prolongation du délai majoré
- Les consultations pendant l'instruction
- La conformité du projet par rapport aux règles d'urbanisme
- Le permis express

Exécuter le permis valant division et réaliser le projet

- La durée de validité de l'autorisation
- Le transfert partiel du permis
- La modification du projet
- La commercialisation des lots

- La réalisation des travaux
- La conformité des travaux
- **Appréhender le contentieux du permis de construire groupé**
- Le contentieux administratif
- Le contentieux civil
- Le contentieux pénal

Financer les équipements publics

- La taxe d'aménagement et la taxe d'aménagement groupée
- Le PUP

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez le régime du permis valant division et pourrez identifier les aménagements pouvant être effectués avec cette procédure.

1 JOUR	7 heures	Code 72240	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus	
Paris	29 mars 2018		5 juin 2018	8 novembre 2018
Lyon	4 juin 2018		8 novembre 2018	

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE ! 4 H

Recourir au permis de construire groupé en présence de plusieurs opérateurs



OBJECTIFS

- Identifier la comptabilité entre le permis de construire groupé et les divisions foncières.
- Piloter un projet avec plusieurs opérateurs en respectant les bonnes pratiques.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage d'opérations avec le permis de construire valant division.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme, de l'aménagement et de services fonciers
- EPL, entreprises de construction, aménageurs publics et privés
- Avocats, notaires et conseils

ANIMATEUR

Éric BINETEAU
Avocat Associé
HORUS AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Pratiquer le permis de construire groupé et les divisions foncières

- Identifier les divisions foncières concernées par le permis groupé
- Procéder aux divisions foncières après la délivrance du permis groupé
- Déterminer si les règles d'urbanisme s'appliquent à l'unité foncière ou aux lots issus des divisions

Réaliser le projet avec plusieurs opérateurs

- Réaliser le projet avec plusieurs opérateurs
- Combiner les divisions foncières avec la délivrance des éventuels transferts partiels de permis de construire
- Appréhender la gestion des éventuels équipements communs

Partage d'expériences : échanges sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du permis de construire groupé et identification des bonnes pratiques à mettre en œuvre

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter une opération d'aménagement en ayant recours au permis de construire groupé en toute sécurité juridique.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72352	Tarif HT : 425 € - repas inclus	
Paris	4 avril 2018 (14h-18h)	22 novembre 2018 (9h-13h)	Lyon	4 avril 2018 (14h-18h)
				22 novembre 2018 (9h-13h)

La concession d'aménagement et la consultation d'opérateurs

Analyser les enjeux pratiques et réglementaires de ces procédures d'aménagement



Dans un environnement législatif et économique en constante évolution, il est important de garantir la sécurité juridique et financière des projets d'aménagement. Dès lors, il convient d'intégrer les évolutions réglementaires suite à la transposition de la directive " concessions " : l'ordonnance du 29/01/16 relative aux contrats de concession et son décret du 01/02/16. La bonne maîtrise du cadre juridique relatif à la consultation des promoteurs est également nécessaire pour mener à bien ses projets.

OBJECTIFS

- Identifier les champs d'application et la réglementation applicable à la concession d'aménagement et aux consultations de promoteurs.
- Analyser les modalités de passation des concessions d'aménagement et des contrats conclus par les aménageurs et promoteurs.
- Évaluer les responsabilités pour les acteurs de l'aménagement.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles de l'aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 78).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Aménageurs publics et privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations d'aménagement

ANIMATEURS

Laetitia SANTONI
Avocate Associée - Pôle Droit
FIDAL

Nicolas GATEAU-LEBLANC
Directeur
TERRIDEV

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser le champ d'application de la concession d'aménagement et de la consultation d'opérateurs

Intégrer la réglementation relative aux trois procédures d'attribution et les apports de la directive concessions et sa transposition

Définir les évolutions apportées aux contrats d'aménagement

- L'unification des contrats d'aménagement
- La procédure de mise en concurrence préalable

Analyser les caractéristiques essentielles de la concession d'aménagement

- L'existence préalable d'une opération d'aménagement
- Le transfert de maîtrise d'ouvrage

Analyser les différents modes de réalisation des opérations d'aménagement et de cession du foncier

Distinguer la concession des autres modes d'intervention

- Identifier les critères de choix : régie/mandat/concession d'aménagement
- La responsabilité et le risque financier
- Le financement de l'opération
- La réalisation des équipements publics

Distinguer la concession de la cession avec charges

Utiliser les procédures de passation des concessions d'aménagement et de la consultation d'opérateurs

Les procédures de mise en concurrence

- Publicité, de dialogue, de négociation, d'analyse des candidatures et des offres
- Analyser les dossiers de consultations des aménageurs et des promoteurs

Identifier le contenu de la concession d'aménagement

- Le régime des contrats passés par l'aménageur
- Le risque contentieux des concessions d'aménagement

Étude de cas : analyse commentée

des éléments clés d'un contrat de concession

Analyser les éléments financiers

- Déterminer la rémunération de l'aménageur
- Les différents régimes de participations du concédant
- Les subventions des autres personnes publiques
- Le contrôle du concédant

Faire évoluer le contrat de concession avec la vie de l'opération

- Identifier l'évolution du cadre juridique des avenants
- Analyser les différents cas de modification du contrat d'aménagement dans la nouvelle réglementation

Maîtriser l'articulation de la concession avec les autres volets du processus opérationnel

- L'articulation des études préalables et de la concession
- L'articulation concession/ZAC/concertation

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre et de sécuriser vos concessions d'aménagement.

2 JOURS	14 heures	Code 72111	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	18-19 juin 2018		29-30 novembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !



Mener les procédures de passation d'une concession d'aménagement

OBJECTIFS

- Définir la procédure de passation en fonction des caractéristiques de l'opération d'aménagement et identifier les étapes clés.
- Analyser les différents documents nécessaires et rédiger les documents des consultations

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles de l'aménagement urbains ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 78).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Aménageurs publics et privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations d'aménagement

ANIMATEUR

Laetitia SANTONI
Avocate Associée - Pôle Droit
FIDAL

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir la procédure de passation en fonction des caractéristiques de l'opération d'aménagement

- Décrire les différentes procédures de passation des concessions d'aménagement après la réforme de la commande publique
- Identifier les critères de distinction entre les procédures

Étude de cas : détermination de la procédure de passation nécessaire selon

les caractéristiques de quelques opérations

Mettre en œuvre la procédure de passation des concessions

d'aménagement de type " concession " et des concessions d'aménagement de type " marché "

- Identifier les étapes clés de la procédure.
- Analyser et rédiger les différents documents nécessaires à la consultation

Étude de cas : présentation d'un dossier de consultation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien la procédure de passation d'une concession d'aménagement.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72353	Tarif HT : 425 €
Paris	22 mars 2018 (9h-13h)		25 septembre 2018 (14h-18h)

ZAC étape par étape

Gérer la procédure, de sa création à sa réalisation



Du choix du site à la commercialisation des terrains viabilisés, le montage d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) nécessite une analyse juridique permanente et approfondie afin de mettre en œuvre les bons outils de façon coordonnée et cohérente. La loi ALUR est venue modifier les règles de la ZAC et assouplir la procédure.

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques de la ZAC au regard des autres procédures d'aménagement.
- Appliquer chaque étape de la procédure de la ZAC pour monter au mieux son projet urbain.
- Gérer les risques contentieux.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de l'aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 78).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans la mise en place et l'exécution d'une ZAC

ANIMATEUR

Yamina ZERROUK
Avocat
SEKRI VALENTIN ZERROUK

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Choisir entre la ZAC et les autres modes d'aménagement possibles

Déterminer les critères de choix de la ZAC

- La définition, l'objet et la localisation

Identifier les autres procédures

d'aménagement

Maîtriser les démarches de l'aménagement

Maîtriser les modalités de réalisation

Mettre en œuvre les études préalables et opérationnelles

- Les différents niveaux d'études
- Les interactions entre le PLU et les études de ZAC

Articuler la ZAC avec les documents d'urbanisme et les autorisations d'urbanisme

- Le SCoT, la ZAC et le PLU
- La ZAC et les autres documents d'urbanisme
- La ZAC et les autres réglementations
- La ZAC et les autorisations d'aménager

Exercice d'application : identification des conditions et modalités d'un projet d'aménagement

Effectuer la concertation préalable

à la création : des obligations renforcées

- Les allègements liés à l'enquête préalable
- L'obligation de réaliser une étude d'impact

Créer la ZAC

- Les initiateurs de la ZAC et le contenu du dossier
- La personne prenant la décision de la création de la zone
- Les éléments fixés par le cahier des charges

Réaliser la ZAC

- Le contenu du dossier
- La modification des documents d'urbanisme avec la procédure de ZAC

- L'approbation du dossier de réalisation

Exercice d'application : identification du calendrier de la procédure de ZAC

Identifier les caractéristiques des régies, conventions et concessions

Financer l'opération

- Les modalités de financement et les évolutions
- La fiscalité de la ZAC

Exercice d'application : passation d'une concession d'aménagement tenant compte des aspects financiers de la ZAC

Assurer la maîtrise du foncier

- L'acquisition amiable, l'expropriation et la préemption

Faire évoluer une ZAC en cours d'opération

- Modifier le dossier de création ou de réalisation de la ZAC
- Mettre fin à l'opération de ZAC

Identifier les risques contentieux

- Cerner les recours possibles
- Prévenir les risques contentieux pour une meilleure sécurité

Étude de cas : le contentieux de la ZAC

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de conduire chaque étape de la procédure de ZAC pour monter au mieux votre projet urbain.

2 JOURS	14 heures	Code 72073	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	1 ^{er} -2 février 2018 28-29 mai 2018		8-9 octobre 2018 13-14 décembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !

Maîtriser le financement de la ZAC



OBJECTIFS

- Identifier les taxes et participations applicables aux opérations d'aménagement.
- Analyser les autres outils de financement et notamment le PUP.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de l'aménagement urbain.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans la mise en place et l'exécution d'une ZAC et souhaitant renforcer ses compétences sur le financement

ANIMATEUR

Yamina ZERROUK
Avocat
SEKRI VALENTIN ZERROUK

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier et mettre en œuvre les outils fiscaux de l'aménagement

- Recourir à la taxe d'aménagement ou à la participation aux équipements publics : avantages et inconvénients
- Analyser le champ d'application et la composition de la taxe d'aménagement
- Maîtriser les conditions du recours à la participations aux équipements publics et les risques contentieux associés

Exercice d'application : détermination de l'outil fiscal adapté selon le type de projet d'aménagement

Recourir aux autres modes de financement de la ZAC

- Intégrer les enjeux et les modalités de calcul du versement pour sous-densité

- Le PUP en ZAC
- Le régime fiscal des ventes de terrains de l'État aux collectivités territoriales à l'euro symbolique

Étude de cas : analyse commentée d'un montage de PUP en ZAC

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'appliquer les différents outils fiscaux et de financement pour votre projet d'aménagement en ZAC.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72354	Tarif HT : 425 €
Paris	22 mars 2018 (14h-18h)	25 septembre 2018 (9h-13h)	Lyon 4 avril 2018 (9h-13h) 22 novembre 2018 (14h-18h)

Mener à bien une opération d'aménagement public

Gérer l'opération de la maîtrise foncière à la délivrance des autorisations

Perfectionnement

Le cadre de la conception et de la passation des opérations d'aménagement public a fortement évolué et révèle de nouveaux enjeux pour l'aménagement urbain. Dès lors, maîtriser les règles applicables au territoire sur lequel le projet se déroule et identifier les avantages et inconvénients de chacun des outils opérationnels s'avèrent essentiels pour réaliser une opération.

● OBJECTIFS

- Identifier les outils adaptés pour la réalisation des opérations d'aménagement et les rôles des différents acteurs.
- Analyser les connexions entre les différentes procédures et les règles encadrant les opérations d'aménagement public.
- Concevoir l'opération, de la concertation à sa réalisation.

● PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 78).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme opérationnel
- Aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans la conduite de projets d'aménagement et soucieuse de bien maîtriser l'environnement juridique de ces projets

● ANIMATEUR

Éric BINETEAU
Avocat Associé
HORUS AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 72029**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

27-28 mars 2018
20-21 juin 2018
20-21 novembre 2018

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir les opérations d'aménagement

Intégrer la réglementation applicable

- Les précisions apportées par le Code de l'urbanisme
- La position de la jurisprudence administrative

Distinguer les opérations d'aménagement avec ou sans procédure d'urbanisme

- Identifier les différentes catégories d'aménageurs

Préparer l'opération d'aménagement

Permettre la réalisation de l'opération dans les documents d'urbanisme et avec des mesures de sauvegarde

- L'inscription des opérations dans les documents d'urbanisme
- La mise en place d'emplacements réservés
- La prise en considération de l'opération d'aménagement
- Le sursis à statuer et le droit de préemption

Créer des réserves foncières par voie d'expropriation ou de préemption

Mettre en œuvre l'opération d'aménagement

Organiser la concertation préalable et le débat public

Déterminer qui réalise les études préalables et selon quelles modalités

Choisir le mode de réalisation

- La régie
- Le mandat (MOP et hors MOP)
- La concession d'aménagement

Mettre en place les procédures et les contrats

Adapter le document d'urbanisme

- La modification, la révision et la mise en compatibilité par la DUP ou la déclaration de projet

Mettre en place la procédure d'urbanisme

- La zone d'aménagement concerté
- Le permis d'aménager et le lotissement
- Le permis de construire groupé
- Réaliser l'opération d'aménagement
- Les acquisitions foncières
- La réalisation des travaux
- L'archéologie préventive
- La commercialisation de l'opération d'aménagement
- Les cessions immobilières des collectivités territoriales et des EPL
- Le principe d'égalité des usagers de l'opération d'aménagement

Identifier le régime de TVA applicable

- Le régime marchand de biens
- Les particularités des opérations réalisées en concession d'aménagement

Exercice d'application : prendre en compte les compétences des acteurs, les règles d'urbanisme applicables et les contraintes particulières, afin de déterminer les modalités de réalisation et les étapes de mise en œuvre adaptées pour la réalisation du projet d'aménagement proposé.

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déterminer l'ensemble des contraintes à prendre en compte pour mener à bien votre opération.



Conduire son projet d'aménagement

Gérer les différentes phases, de la conception à la mise en œuvre



Conduire un projet d'aménagement nécessite de maîtriser les aspects juridiques, techniques et financiers. Il est nécessaire de maîtriser toutes les étapes pour réussir son opération d'aménagement.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre juridique d'une opération d'aménagement.
- Déterminer les acteurs nécessaires à son opération, leur rôle, et un mode de gouvernance pour son projet.
- Définir une stratégie pour réaliser son opération d'aménagement.
- Financer son opération d'aménagement.
- Conduire son opération d'aménagement de la maîtrise foncière et son achèvement.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base encadrant l'aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 78).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'opérations d'aménagement
- Toute personne amenée à participer à la conception et à la réalisation d'une opération d'aménagement

ANIMATEUR

Stanley GENESTE
Consultant en urbanisme
GUAM

MODULES VIDÉO



Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Comment trouver un foncier ?
- Quelle valorisation du foncier ?
- Quels enjeux et quel contenu du bilan promoteur ?

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser le cadre juridique d'une opération d'aménagement

Faire le point sur les derniers textes réglementaires relatifs au Code de l'urbanisme et au Code de l'environnement

- La loi relative au Statut de Paris du 28/02/17

Définir les acteurs et la gouvernance du projet

Identifier les différents acteurs et leurs rôles respectifs

- La collectivité territoriale
- L'aménageur
- Les opérateurs immobiliers
- Les AMO
- L'État

Mettre en place des modalités de concertation

Déterminer un mode de gouvernance adapté à son projet

Définir une stratégie pour réaliser son projet d'aménagement

Choisir les procédures adaptées à son projet : état des lieux de chaque outil, ses avantages et ses inconvénients
Choisir le mode de résiliation de son opération d'aménagement

- La régie, la concession, la cession avec charges d'intérêt général
- Financer son projet : le bilan financier d'une opération d'aménagement

Faire le lien entre le projet et les autorisations environnementales
Faire le lien entre le projet et les documents de planification

- Le SCoT, le PLU... : le respect des documents et l'obligation de mise en compatibilité

Réaliser son projet d'aménagement

Articuler maîtrise foncière, travaux d'aménagement et commercialisation

- Acquérir et libérer les biens acquis
- Organiser les travaux d'aménagement
- Déterminer une stratégie de commercialisation

Suivre et évaluer son projet d'aménagement

- Les outils de pilotage, de suivi et d'évaluation de son opération d'aménagement
- Réorienter sa stratégie de réalisation face aux aléas
- Rééquilibrer financièrement son opération

Achever et clôturer son opération d'aménagement

- La remise des ouvrages réalisés
 - La clôture financière de l'opération d'aménagement
- Mise en situation : cas pratiques

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien votre projet d'aménagement en utilisant les méthodologies et l'organisation adaptées.

2 JOURS	14 heures	Code 72325	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	11-12 juin 2018		29-30 novembre 2018

Élaborer le bilan financier d'une opération d'aménagement

Développer les outils pour optimiser la gestion financière de son projet



Les chargés d'opérations sont responsables de la gestion financière des opérations d'aménagement qui leur sont confiées. Dans cette perspective, ils doivent impérativement être en mesure d'apprécier et d'expliquer l'évolution du bilan de ces opérations.

OBJECTIFS

- Identifier le contenu d'un bilan d'aménagement et intégrer les mécanismes financiers qui déterminent son évolution.
- Examiner le bilan comme la traduction chiffrée des enjeux du projet et des stratégies opérationnelles
- Développer la pratique de l'élaboration d'un bilan et d'un plan de trésorerie à partir d'exemples concrets.

PRÉREQUIS

Connaître l'environnement financier des opérations d'aménagement ou avoir suivi " Mener à bien une opération d'aménagement public " (code 72029 p. 84).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'opérations
- Aménageurs publics ou privés
- Toute personne impliquée dans le montage d'une opération d'aménagement

ANIMATEUR

Florence SIÉ
Directrice Régionale
SEMAPHORES

PROGRAMME

Expertise

Situer la place de l'aménagement dans la chaîne de production immobilière

Maîtriser l'économie de la chaîne immobilière

- Le lien entre économie de la promotion et économie de l'aménagement : la charge foncière
- Les caractéristiques de l'aménagement public
- Les moyens de puissance publique pour intervenir sur des périmètres larges et des enjeux complexes
- Une mise en œuvre à long terme qui induit des risques financiers

Élaborer le bilan d'opération d'aménagement comme grille de lecture de la stratégie opérationnelle

Programmer les recettes

- La définition du programme : un équilibre entre les produits déterminants de l'économie de l'opération
 - L'approche des valeurs de charges foncières : le compte à rebours promoteur
 - Le financement par les collectivités des coûts d'opération : périmètre et enjeux
- Définir les dépenses
- La maîtrise foncière : stratégie d'appropriation et valeur foncière
 - Les travaux d'espaces publics : coûts et effets sur l'attractivité de l'opération

- Les équipements publics de superstructure : les capacités de financement par l'économie de l'aménagement
- Les charges de gestion des opérations : une approche indissociable des délais de réalisation
- La conduite de la maîtrise d'ouvrage et la rémunération de l'opérateur

Exercice d'application : exposé des données d'un cas simplifié et élaboration, par groupe, d'un bilan de faisabilité représentant des objectifs de politique publique différents

Établir le financement des opérations d'aménagement

- Le plan de trésorerie comme traduction de la mise en œuvre dans le temps des stratégies opérationnelles
- Le profil du besoin de financement des opérations
- La mobilisation des collectivités en garantie ou avance dans un contexte de risque

Mesurer le résultat financier des opérations d'aménagement

- La nature du risque
- La répartition du risque public/privé
- La prise en charge du coût de l'aménagement durable

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de justifier le bilan financier d'une opération d'aménagement.

1 JOUR	7 heures	Code 72206	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	31 mai 2018		9 octobre 2018 4 décembre 2018

Commercialiser son opération d'aménagement

Gérer les étapes clés et mettre en œuvre les actions efficaces

La commercialisation de l'opération d'aménagement constitue la dernière étape de la réalisation de l'opération. Toutefois, face aux enjeux économiques et financiers, elle doit être définie bien avant la fin de l'opération afin d'effectuer les bons choix et notamment contractuels.

● OBJECTIFS

- Identifier les étapes en amont de la commercialisation. Définir une stratégie commerciale.
- Gérer des actions de cessions de terrains.

● PRÉREQUIS

Connaître les règles de bases encadrant les opérations d'aménagement.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de projets d'aménagement
- Responsables commerciaux
- Responsables marketing
- Toute personne amenée à participer aux actions marketing et commerciales d'une opération d'aménagement

● ANIMATEUR

Nicolas GATEAU-LEBLANC
Directeur
TERRIDEV

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les étapes préalables à la commercialisation

Définir le marché immobilier

- Le produit à vendre : son contenu et ses objectifs
- Définir la cible poursuivie en commercialisation
- L'évaluation du bien : définir les coûts de cession

Déterminer une stratégie commerciale

- Organiser la commercialisation : les infrastructures et vecteurs de vente
- Définir les supports publicitaires et marketing
- Mettre en place le suivi de la commercialisation
- Les liens entre le promoteur et l'aménageur

Exercice d'application : réalisation d'une étude de marché logements

Céder les terrains

Déterminer le cadre juridique applicable

- La promesse de vente, le contrat de vente, l'avant-contrat de vente
- Les clauses essentielles
- La conclusion du contrat

Décrypter le contenu du cahier des charges de cession

- Les prescriptions techniques, urbanistiques, environnementales...
 - Les documents d'urbanisme applicables
- Etude de cas :** définition de l'articulation entre le compromis de vente et le cahier des charges de terrains

➕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des bonnes pratiques pour mener à bien la commercialisation de votre projet d'aménagement.

2 JOURS	14 heures	Code 72324	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	28-29 juin 2018		21-22 novembre 2018

Taxes et participations d'urbanisme

Choisir le financement le plus adapté pour ses équipements publics



La Taxe d'Aménagement (TA) constitue le cadre de référence du financement des équipements publics rendus nécessaires par les opérations d'aménagement et d'urbanisme. D'autres dispositifs sont également disponibles tels que la ZAC, le PUP ou la Participation pour Assainissement Collectif (PAC). Il convient de maîtriser les règles et procédures associées à ces outils, pour choisir et optimiser le financement de ses équipements publics induits par sa politique d'urbanisme.

● OBJECTIFS

- Identifier les différentes taxes et participations exigibles à l'occasion des opérations d'urbanisme et d'aménagement.
- Analyser les outils adaptés en identifiant les avantages et limites de chacun.
- Choisir les financements des équipements publics en contribuant à la définition de la stratégie locale.

● PRÉREQUIS

Connaître les procédures d'aménagement ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 78).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Élus et leurs adjoints chargés de l'urbanisme, des travaux ou des finances
- Responsables et agents des services urbanisme, aménagement, techniques, juridiques ou financiers des collectivités territoriales et des structures concessionnaires de réseaux
- Aménageurs et constructeurs publics et privés

● ANIMATEUR

Stanley GENESTE
Consultant en urbanisme
GUAM

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser les principes généraux applicables au financement des équipements publics

- Les personnes assumant le financement des équipements publics
- Les évolutions des régimes des contributions des constructeurs
- Les contributions d'urbanisme exigibles, celles qui peuvent se cumuler et celles qui s'excluent les unes par rapport aux autres
- L'exigibilité de ces contributions

Déterminer les taxes

et les participations exigibles

Identifier les taxes pouvant être imposées aux constructeurs et aménageurs

- Le régime des équipements propres d'une opération
- Le régime de la taxe d'aménagement
- Les taxes d'urbanisme annexes

Exercices d'application : calculs de taxes et redevances, secteur à taux majoré de la part locale de la taxe d'aménagement

Définir les participations exigibles pour la réalisation d'équipements publics

- Les possibilités offertes par les secteurs à taux majoré de la part locale de la taxe d'aménagement

- Les possibilités offertes et les limites des régimes de participations maintenus : la ZAC et le PUP depuis la loi ALUR, la réalisation d'équipements publics exceptionnels

Exercice d'application : mise en place d'une TAM et d'un PUP

Prévenir les risques contentieux concernant les contributions d'urbanisme

Cerner le contentieux fiscal des taxes d'urbanisme

Anticiper le contentieux administratif et financier des participations d'urbanisme

- Les risques d'annulation des participations illégales
 - Les risques de répétition des participations incluses
- Plan d'action personnel :** formalisation des actions à mettre en œuvre pour maîtriser les contributions nécessaires à la réalisation des équipements publics

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

➕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les différents régimes de financement exigibles pour la réalisation de vos équipements publics.

2 JOURS	14 heures	Code 72076	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	24-25 mai 2018		11-12 octobre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience post-formation

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 25 juin 2018 ou 12 novembre 2018



Projet urbain partenarial (PUP)

Développer l'urbanisme opérationnel d'initiative privée



Le Projet Urbain Partenarial (PUP) permet un financement contractualisé entre les communes et les différents acteurs de l'aménagement, en leur offrant la possibilité de faire financer les équipements publics nécessités par leurs opérations d'aménagement ou de construction. La loi ALUR a profondément modifié son contenu et ses objectifs.

OBJECTIFS

- Identifier chaque étape de la procédure du PUP.
- Choisir le mode de financement le plus adapté à son projet.
- Gérer les risques contentieux.

PRÉREQUIS

Il est recommandé de connaître les bases du financement de projets urbains ou d'avoir préalablement suivi " Taxes et participations d'urbanisme " (code 72076 p. 86)

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme, de l'aménagement, des services techniques et fonciers
- Architectes, géomètres-experts, aménageurs fonciers publics et privés, lotisseurs et entreprises de construction
- Avocats, notaires, juristes et conseils

ANIMATEUR

Yann LE CORFEC
Responsable du service juridique
SNAL

PROGRAMME

Expertise

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le champ d'application du PUP depuis la loi ALUR

Déterminer ses objectifs et les modalités de sa mise en œuvre
Étude de cas : présentation d'un projet d'opération d'aménagement

Utiliser le PUP comme une méthode de financement d'origine contractuelle

- Déterminer les partenaires à la convention
- Trouver l'équilibre entre concertation et participation
- Définir le contenu de la convention
- Prévenir les conséquences en cas de non-respect des engagements contractuels

Utiliser la souplesse du PUP pour financer ses opérations immobilières

- Partager le financement entre partenaires
 - Les participations mises à la charge de l'aménageur
 - Les équipements nécessaires à la satisfaction des besoins des usagers des futures constructions
 - La participation : contribution financière ou cession des terrains
 - Les cas de coût des équipements supérieur aux besoins de l'opération
 - Le type de fiscalité applicable au PUP
- Assurer la gestion de son opération d'aménagement**

- Les perspectives et opportunités pour ses projets d'aménagement complexes
- Les cas de pluralité de propriétaires et d'aménageurs

Articuler le PUP avec le PLU

Étude de cas : identification des liens entre PUP et PLU

Le financement des équipements publics induits par des opérations successives : du PUP au quasi PAE

- Les innovations au régime du PUP apportées par la loi ALUR
- La délibération d'institution du périmètre
- Le régime de ce quasi PAE
- La récupération des financements engagés par la collectivité

PUP, ZAC et PAC : choisir le mode de financement le mieux adapté à ses besoins

Étude de cas : analyse commentée d'un modèle de convention de PUP

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en place une convention de PUP.

1 JOUR	7 heures	Code 72167	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus	
Paris	1 ^{er} février 2018		1 ^{er} juin 2018	9 octobre 2018
Lyons	1 ^{er} juin 2018		9 octobre 2018	

TVA immobilière

Gérer les enjeux financiers des opérations assujetties à TVA



Le régime de la TVA applicable aux opérations réalisées par les organismes publics a substantiellement évolué. La réglementation actuelle distingue les opérations réalisées par les assujettis, de celles réalisées par les non assujettis. Les organismes publics ainsi assujettis doivent donc en mesurer les conséquences afin de sécuriser leurs projets immobiliers.

OBJECTIFS

- Identifier le périmètre des opérations soumises à TVA et les enjeux de la fiscalité.
- Appliquer les procédures et sécuriser ses opérations immobilières.
- Gérer les obligations déclaratives pour les opérateurs publics.

PRÉREQUIS

Avoir des notions sur la fiscalité et/ou les opérations immobilières.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme ou de l'habitat
- Directeurs et responsables financiers, comptables
- Toute personne travaillant dans le secteur de l'immobilier public et au sein des services fonciers

ANIMATEUR

Frédéric BERTACCHI
Avocat
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir le champ d'application de la TVA applicable aux opérations réalisées par les personnes morales de droit public

Déterminer les mutations qui entrent dans le champ d'application de la TVA

- Les organismes publics assujettis à la TVA au titre des opérations immobilières réalisées
- Traiter les ventes réalisées entre collectivités et la cession de terrains isolés

Maîtriser les nouvelles définitions des biens vendus

- Les terrains à bâtir et les terrains non à bâtir
- Les immeubles neufs et les anciens
- Les conséquences liées à la suppression des anciennes définitions

Déterminer le régime de TVA et la base d'imposition applicable aux mutations

- Les ventes exonérées de TVA de plein droit
- L'intérêt d'un assujettissement d'une vente à la TVA sur option
- Les ventes taxables de plein droit à la TVA
- Déterminer les cas où la vente est taxable à la TVA sur le prix total ou sur la marge

Maîtriser les nouvelles obligations déclaratives pour les opérateurs publics

- Les obligations liées à la construction et à la mise en location de biens immobiliers

- Les autres obligations liées aux opérations immobilières
- Définir les règles en matière de droits à déduction**

• FCTVA, voie fiscale et procédure de transfert
Cerner le régime pour les opérations de construction dans le cadre d'activités dont la gestion est déléguée

- La récupération de la TVA grevant les investissements réalisés
- Le transfert des droits à déduction
- La distinction entre les immeubles et les autres immobilisations

Identifier les conséquences budgétaires et comptables

Exercice d'application : détermination, à partir d'exemples pratiques, des options dont disposent les organismes publics dans le cadre de leurs opérations immobilières, des conséquences sur la gestion des droits à déduction de la TVA et leurs obligations déclaratives
Exercice d'application : les dispositions dans le cadre de constructions utilisées pour des activités déléguées

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les opérations soumises au régime de la TVA.

1 JOUR	7 heures	Code 73246	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus	
Paris	19 juin 2018		27 novembre 2018	

Projets d'aménagement pour une ville durable

Définir une stratégie environnementale, sociétale et faire les choix techniques

Perfectionnement

Ville durable ou développement durable de la ville, entre approche conceptuelle et démarches concrètes l'aménagement urbain évolue dans une volonté de concilier la qualité du cadre de vie, l'amélioration de la mise à disposition des services et la limitation des impacts sur l'environnement. A l'heure où d'autres approches liées notamment au numérique (Smart Grids) se développent, il est important de mettre en perspective l'ensemble des critères pour concevoir les projets urbains durables.

● OBJECTIFS

- Définir la ville durable et prendre en compte les outils réglementaires et normatifs.
- Identifier les démarches d'évaluation des impacts environnementaux et définir les solutions de conception d'un projet urbain durable.
- Mettre en œuvre le développement durable aux différentes étapes et niveaux de management d'un projet.

● PRÉREQUIS

Maîtriser le cadre réglementaire applicable à l'urbanisme et à l'aménagement urbain.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables urbanisme et aménagement ou développement durable
- Chargés de projets au sein des agences d'urbanisme, des bureaux d'études et de conseil
- Toute personne impliquée dans la conception d'un projet urbain durable

● ANIMATEUR

Vincent VANEL
Direction éco-innovation
GREENATION

2 JOURS | 14 heures | **Code 72370**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

5-6 juin 2018
26-27 septembre 2018
17-18 décembre 2018

PROGRAMME

Intégrer la réglementation et les outils normatifs encadrant une approche durable de la ville

Définir les enjeux et le champ d'une approche durable de la ville

- La loi Biodiversité, la loi de transition énergétique : définir les enjeux et la portée des textes sur le développement urbain
- L'articulation avec les règles et documents d'urbanisme
- Prendre en compte le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)
- Intégrer le Schéma Régional Climat Air Énergie

Intégrer les apports de la norme ISO 37101 dédiée au développement durable des communautés

- Définir les objectifs de développement durable de la collectivité
- Contribuer à la mise en place et au management du projet en présence de multiples acteurs
- Identifier les objectifs et atouts d'un système de management dans l'atteinte des objectifs
- Assurer l'amélioration continue du système

Déterminer les leviers et outils d'un projet d'aménagement durable

Mesurer et communiquer sur les impacts du territoire

- Définir l'empreinte écologique et calculer le Bilan Carbone
- Évaluer le degré d'intégration des principes du développement durable dans son organisation selon l'ISO 26000

Préserver et favoriser la biodiversité

- Gérer les espaces verts
- Créer des cheminements adaptés

Développer l'agriculture urbaine

- Définir les espaces à revégétaliser selon les contraintes de la ville
- Développer les fermes urbaines

Étude de cas : analyse commentée d'exemples de réalisation en matière de biodiversité ou d'agriculture urbaine

Assurer l'efficacité énergétique des projets d'aménagement

- Déterminer les besoins en consommation d'énergie associés à un projet urbain
- Évaluer le potentiel en énergies renouvelables et les modalités de développement de ces solutions : caractéristiques locales, faisabilité technico-économique, acceptabilité
- Analyser et prévoir les consommations à l'échelle d'un bâtiment

Exercice d'application : détermination des solutions techniques en matière d'énergie selon la nature du projet urbain et les caractéristiques locales

Mettre en place une gouvernance responsable

- Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de gouvernance participative
- Enrichir les pratiques responsables dans les échanges avec les partenaires, les services, les approvisionnements

⊕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de définir et de piloter de nouveaux projets en intégrant une approche environnementale, sociétale et technique innovante.

La ville intelligente

Intégrer les enjeux organisationnels et technologiques de la Smart City



La question du numérique n'est pas une nouveauté à l'échelle du territoire, mais elle prend une dimension nouvelle et de plus en plus prégnante au travers des Smart Grids et plus globalement des Smart Cities. Les expérimentations et projets pilotes à différentes échelles se multiplient. Imaginer, concevoir la ville intelligente ou connectée, nécessite de bien en maîtriser l'environnement dans toutes ses dimensions : technologiques, organisationnelles, économiques et financières mais aussi et surtout sociale.

OBJECTIFS

- Identifier le champ et les enjeux globaux du numérique et des outils.
- Définir les acteurs et les services publics de la ville intelligente.
- Analyser les organisations, outils juridiques et approches financières vertueuses.

PRÉREQUIS

Maîtriser les règles d'urbanisme et être confronté aux projets d'aménagement urbain et d'infrastructures numériques ou aux services publics locaux.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement au sein des collectivités locales et territoriales
- Chefs de projets au sein des agences d'urbanisme, des aménageurs publics et privés, des cabinets de conseil
- Entreprises de prestations de services publics locaux

1 JOUR | 7 heures | **Code 72371**

Tarif HT : 890 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus

Paris

28-29 juin 2018
8-9 octobre 2018
17-18 décembre 2018

PROGRAMME

Initiation

Maîtriser les fondements et l'environnement de la Smart City

Définir le contexte national et européen

- La loi du 07/10/16 pour une république numérique
- Le rapport « De la Smart City au territoire d'intelligence » d'avril 2017
- La directive PSI (Public Sector Information) et son projet de transposition

Identifier les métiers et les acteurs de la ville connectée

- Les métiers associés aux services publics locaux : énergie, eau, déchets, transports...
- Les entreprises d'infrastructures numériques et les intégrateurs
- Les citoyens
- Les organismes internationaux et nationaux de recherche, innovations, partages de données et d'expériences, les services publics de l'État, l'Institut de la ville durable

Étude de cas : analyse commentée de différentes réalisations à l'échelle d'un quartier ou d'une ville

Analyser les approches de conception et de mise en œuvre des projets d'aménagement Smart

Identifier et mettre en place l'organisation et la gouvernance adaptée

- Définir l'organisation administrative : autonome, intégrée, collégiale ou externalisée
- Identifier les avantages de la mutualisation entre les EPCI : maîtrise d'ouvrage, ingénierie juridique
- Appréhender les enjeux de l'uniformisation des données sur les services urbains
- Adopter une logique transversale dans l'approche et le pilotage des projets
- Identifier et recourir aux montages adaptés aux marchés de recherche et développement : le partenariat d'innovation

Définir et mettre en œuvre les projets et outils numériques

- Analyser les projets au travers des gains attendus : financiers, qualité de vie...
- Optimiser le nombre d'usages par infrastructures numériques
- Identifier les différentes solutions Smart Grids : gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau, des transports, des bâtiments...
- Définir les apports de ces solutions : réduction des consommations d'énergie, de ressources naturelles, de l'impact environnemental...
- Appréhender les technologies associées et leurs modalités de mise en œuvre

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des clés de compréhension et d'évaluation d'un projet Smart City vous permettant de dialoguer avec les différents acteurs.



Écoquartier / quartier durable

Construire sa démarche selon les enjeux de son territoire

Perfectionnement

Beaucoup de nouveaux projets d'aménagement sont qualifiés d'écoquartiers. Cette notion s'accompagne d'une évolution des pratiques : renouvellement urbain, hautes performances environnementales, mixité sociale et fonctionnelle ou gouvernance partagée. Le recours à ces techniques permet de favoriser et promouvoir des démarches d'aménagement durable.

OBJECTIFS

- Définir les conditions de production d'un quartier durable / écoquartier.
- Analyser les référentiels et appels à projets existants
- Organiser les points clés du montage et de la réalisation d'un quartier durable, sur la base de retours d'expériences.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne maîtrise de l'aménagement urbain.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme de l'aménagement et/ou du développement durable
- Chargés de projet urbain
- Toute personne à l'initiative ou amenée à réfléchir à la conception et au montage d'un projet d'écoquartier ou quartier durable

ANIMATEUR

Carole PEUREUX
Responsable produit aménagement
ELAN France

2 JOURS | 14 heures | **Code 72207**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

18-19 juin 2018

6-7 décembre 2018

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser les référentiels et les éléments d'évaluation des quartiers durables / écoquartiers

Définir un quartier durable

Analyser les appels à projets écoquartier et les projets lauréats

Maîtriser le contenu et les étapes de la mise en œuvre du label national écoquartier

- Identifier les critères à prendre en compte
- Respecter le niveau minimum d'exigence
- Intégrer les enjeux de la labellisation et la démarche à suivre

Maîtriser les étapes de la certification HQE Aménagement

Identifier les autres démarches

Identifier les autres dispositifs au service des écoquartiers

Mettre en œuvre les quartiers durables / écoquartiers

Les points clés pour réussir son approche

- Prendre en compte le jeu des acteurs : élus, services, aménageurs, concepteurs
- Intégrer la place de la concertation dans une démarche de quartier durable
- Zoom sur la densité, clé du quartier durable
- Réfléchir en coût global lors du choix des solutions d'aménagement et de construction

Appliquer les méthodes et outils pour un quartier durable

- Identifier les rôles de l'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable et ses interactions avec la MOE urbaine

- Adopter une approche environnementale de l'urbanisme

- Les thèmes abordés dans ces démarches

- Recourir aux solutions techniques permettant de tendre vers un quartier durable

Tirer les enseignements de trois écoquartiers

- Analyser et mettre en évidence les points communs
- Identifier les innovations propres à chaque projet
- Analyser les différentes démarches selon le contexte

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez une vision globale des points clés relatifs à la conception, au montage, à la réalisation et aux conditions de réussite d'un écoquartier / quartier durable.



La revue

Le Bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme (BJDU), revue bimestrielle éditée par EFE depuis 1994, s'affirme comme la publication de référence en droit de l'urbanisme. Les spécialistes incontestés qui animent son comité de rédaction vous proposent en exclusivité :

- une sélection détaillée et commentée de la jurisprudence la plus récente
- des chroniques d'actualité
- une analyse opérationnelle de l'évolution du droit de l'urbanisme



Le site :

Pour vous abonner à la revue, consulter tous les numéros et faire des recherches avancées par auteur, n° de revue, date de décision de la Jurisprudence ou type de juridiction, rendez-vous sur www.bjdu.fr

www.BJDU.fr

La lettre BJDU online

Retrouvez chaque mois, en complément du BJDU la lettre électronique BJDU online : un flash actu, un témoignage et une revue de jurisprudence.



L'ABONNEMENT À LA LETTRE

BJDU online EST GRATUIT

Abonnez-vous sur le site www.efc.fr

Pour tout renseignement sur le BJDU, contactez **Karen BELLEGUIC** par tél. au 01 44 09 22 28 ou par e-mail : kbelleguic@efe.fr

Les fondamentaux de la maîtrise foncière

Analyser les techniques et les outils de l'aménagement foncier



La maîtrise foncière conditionne l'équilibre des opérations d'aménagement et de construction. Il est indispensable de définir la méthode pour maîtriser le foncier et distinguer les différents outils : acquisition amiable, droit de préemption ou procédure d'expropriation.

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du droit de la propriété immobilière.
- Analyser les différentes procédures juridiques d'acquisition foncière.
- Gérer les difficultés pouvant survenir lors d'une opération.

PRÉREQUIS

Être confronté à des projets d'aménagement urbain.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de projets fonciers
- Promoteurs, constructeurs, lotisseurs, aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans le montage d'opérations

ANIMATEUR

Éric BINETEAU
Avocat Associé
SECARM HORUS AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 72083**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

10-11 avril 2018
12-13 juin 2018
4-5 décembre 2018

Lyon

27-28 mars 2018
4-5 décembre 2018

Bordeaux

12-13 juin 2018
4-5 décembre 2018

Nantes

12-13 juin 2018
4-5 décembre 2018

Lille

12-13 juin 2018
4-5 décembre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 22 mai 2018 ou 11 septembre 2018



PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Analyser l'évolution des politiques foncières

- Intégrer les exigences du droit communautaire dans les politiques foncières locales
- Appréhender et maîtriser les conséquences juridiques des dernières lois favorisant l'action publique foncière

Cerner les outils de la maîtrise foncière

Préparer les acquisitions amiables

- Les avant-contrats
- L'acte de vente
- Les clauses contractuelles négociables

Mettre en œuvre le droit de préemption

- Le champ d'application
- Les titulaires
- La procédure

Programmer la procédure d'expropriation

- La phase administrative
- La phase judiciaire
- Les garanties profitant aux expropriés

Mettre en œuvre une politique foncière efficace

Identifier les initiateurs du projet

- Les opérateurs publics
- Les opérateurs privés

Délimiter le périmètre foncier

- Les contraintes urbanistiques
- Les contraintes environnementales
- Les contraintes techniques
- Les contraintes financières

Choisir l'outil de maîtrise foncière adapté à son projet

- Les projets concernés
- L'opportunité : les droits de préemption
- La nécessité : la procédure d'expropriation

Exercice d'application : application des connaissances acquises sur un cas concret de maîtrise foncière

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de choisir et d'utiliser au mieux les outils de la maîtrise foncière, lors d'une opération.

Techniques de prospection et de négociation foncières



Gérer chaque étape, de la recherche à la maîtrise du terrain

La maîtrise foncière est l'avantage concurrentiel majeur du promoteur et du lotisseur. Questionner ses pratiques de recherche et de négociation, les comparer avec d'autres approches, expérimenter de nouvelles méthodes seront des facteurs d'amélioration de ses résultats.

● OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques et les spécificités du marché foncier.
- Pratiquer une recherche foncière active et améliorer ses techniques de négociation avec des propriétaires privés.
- Développer la sécurisation juridique des acquisitions.

● PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de la maîtrise foncière ou avoir suivi " Les fondamentaux de la maîtrise foncière " (code 72083 P. 91).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs d'un service foncier
- Prospecteurs fonciers, promoteurs et lotisseurs
- Toute personne impliquée dans le montage d'opérations et la gestion foncière

● ANIMATEUR

Alain JOUHANNEAU
Formateur-Consultant

2 JOURS | 14 heures | **Code 72209**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

28-29 mai 2018
1^{er}-2 octobre 2018
6-7 décembre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Déterminer les caractéristiques et spécificités du marché foncier

- Un marché concurrentiel
- Un marché de " prototype "
- Un marché opaque

Déterminer les enjeux et les outils de la maîtrise foncière : le cas des ZAC publiques

- Analyser les avantages et inconvénients
- Optimiser le suivi et les réponses au concours
- Cultiver le relationnel
- Asseoir sa notoriété

Appliquer les méthodes de recherche de terrains privés

- Le ratissage des terrains constructibles
- Le relationnel
- La communication
- L'état de veille
- L'utilisation d'une base de données active
- La mise en constructibilité
- La gestion des relances

Développer la communication

- Comprendre le monde de l'autre : croyances, valeurs et personnalités
- Les différents types de personnalités : un outil spécifique
- Apprendre à communiquer autrement

Améliorer ses techniques de négociation avec des propriétaires privés

Maîtriser les cinq phases de la négociation

- Mettre en confiance : synchronisation, reformulation...
 - Découvrir les motivations conscientes et inconscientes : écoute active, dissociation, association...
 - Proposer : les termes de l'offre et les modalités de sa présentation
 - Dissuader les objections
 - Conclure et garder le contrat
- Partages d'expériences : présentation et analyse de différentes situations réelles de négociations sur la base de l'expérience du formateur et des participants, identifications des bonnes pratiques

Sécuriser ses accords sur le plan juridique

Identifier les types de contrats

- Le pacte de référence
- Le protocole d'accord
- La promesse de vente
- La promesse à double entente...

S'approprier les différentes garanties apportées au vendeur

- Le dédit
- Les indemnités d'immobilisation
- La clause pénale

Définir les clauses suspensives

Connaître les modalités du prix et du paiement

Maîtriser la fiscalité de la vente des terrains à bâtir

- La TVA applicable : le régime de la TVA immobilière et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)
- La taxe communale sur les terrains rendus constructibles
- La taxe nationale sur les terrains nus rendus constructibles
- Les plus-values immobilières des particuliers

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre une recherche active du foncier et de négocier de manière optimale.

Expropriation

Assurer la maîtrise foncière d'une opération



Les opérations d'aménagement nécessitent régulièrement le recours à la procédure d'expropriation. Cette procédure, souvent mal maîtrisée, est source de difficultés de nature à compromettre le succès final des opérations : limites de la notion d'utilité publique, recherche du ou des propriétaires, fixation du prix...

● OBJECTIFS

- Identifier les modalités de la procédure.
- Pratiquer la phase administrative et la phase judiciaire de l'expropriation.
- Gérer au mieux le contentieux administratif et judiciaire.

● PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de la maîtrise foncière ou avoir suivi " Les fondamentaux de la maîtrise foncière " (code 72083 p. 91).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables foncier, de l'urbanisme, de l'aménagement
- Responsables juridiques
- Toute personne impliquée dans une procédure d'expropriation et souhaitant en maîtriser les différentes étapes

● ANIMATEURS

Clément MORTINI
& François DAUCHY
Avocats à la Cour
CABINET DS AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 72032**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

30-31 janvier 2018
5-6 avril 2018
4-5 juillet 2018
1^{er}-2 octobre 2018
11-12 décembre 2018

Lyon

4-5 juillet 2018
11-12 décembre 2018

Bordeaux

4-5 juillet 2018
11-12 décembre 2018

Nantes

4-5 juillet 2018
11-12 décembre 2018

Lille

4-5 juillet 2018
11-12 décembre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

La phase administrative de l'expropriation

L'expropriation pour cause d'utilité publique

- Identifier les acteurs de l'expropriation
- Déterminer les biens expropriables
- Bien distinguer l'objet de la déclaration d'utilité publique et l'objet de la déclaration de projet
- Mesurer l'utilité publique d'une opération : l'appréciation par le juge de la notion d'utilité publique
- Connaître la procédure d'expropriation applicable à l'habitat insalubre

Maîtriser l'organisation de l'enquête publique

- Constituer le dossier d'enquête
- Les étapes du déroulement de l'enquête publique et les pièges à éviter
- La clôture de l'enquête publique et ses conséquences
- Le rapport du commissaire enquêteur : contenu du rapport, suite à donner à l'avis émis par le commissaire enquêteur

Étude de cas : analyse de rapports de commissaires enquêteurs

Établir une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

- La compétence pour prendre une DUP
- La nature et les caractéristiques de l'arrêté de DUP et ses effets

Identifier la procédure de cessibilité

- Le dossier à constituer et le déroulement de l'enquête parcellaire
- L'arrêté préfectoral de cessibilité : forme, contenu et effets

Gérer et anticiper les risques contentieux

- Les conditions de recevabilité des requêtes en matière de DUP : délai pour agir, requérants potentiels, moyens invocables...
 - Les caractéristiques et les conséquences des annulations de DUP et d'arrêté de cessibilité
- Partage d'expériences** : échanges entre les participants et l'animateur sur la phase administrative de l'expropriation

La phase judiciaire de l'expropriation

Le transfert de propriété

- Mesurer le rôle du juge de l'expropriation
- Maîtriser les incidences des recours sur l'ordonnance
- Définir le niveau de garantie offert par les droits de rétrocession et de restitution

Gérer au mieux le contentieux de l'indemnisation préalable

- Maîtriser la procédure de droit commun en première instance et en appel : les obligations des parties, le recours à l'expertise, les différentes méthodes d'évaluation

Connaître les cas de difficultés du paiement ou de la consignation, de la prise de possession et de l'expulsion

Partage d'expériences : échanges entre les participants et l'animateur sur la phase judiciaire de l'expropriation

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de sécuriser votre procédure d'expropriation.



Le droit de préemption comme outil de maîtrise foncière

Gérer les différentes procédures applicables

Les décisions de préemption obéissent à un processus très complexe, tant en ce qui concerne la procédure proprement dite, que la motivation. Face à l'augmentation des annulations contentieuses, la loi ALUR et la jurisprudence modifient substantiellement les compétences, le champ d'application et les modalités d'exercice de ce droit.

● OBJECTIFS

- Identifier les techniques de préemption et appliquer la procédure.
- Analyser les écueils possibles liés à la déclaration d'intention d'aliéner.
- Gérer les risques d'une préemption illégale et prévoir les évolutions du contentieux.

● PRÉREQUIS

Connaître les bases de la maîtrise foncière ou avoir suivi la formation " Les fondamentaux de la maîtrise foncière " (code 72083 p. 91).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme, de l'aménagement ou d'opérations foncières
- Établissements publics fonciers et aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans une procédure de préemption

● ANIMATEUR

Olivier SAVIGNAT
Avocat à la Cour
OS.avocat

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Respecter la procédure de préemption d'un bien

Déterminer les champs d'application de la procédure

- L'articulation entre le Droit de Préemption Urbain (DPU), le droit de préemption dans les zones d'aménagement différé (ZAD) et le droit de préemption des espaces naturels sensibles
- Les champs d'application respectifs de chaque droit de préemption

Délimiter le périmètre de préemption

- La définition du périmètre
- La durée de validité des périmètres et leurs conditions de prorogation

Mesurer le degré de liberté accordé pour transférer le droit de préempter

- Les formalités à respecter pour transférer ce droit
- L'organe et les acteurs compétents pour l'exercer : la montée en puissance des EPCI et de l'État

Mettre en œuvre le droit de préemption avec précaution

- Les conséquences d'un silence de plus de deux mois
- La décision de préemption : les écueils à éviter
- Les vices de procédure
- Les possibilités et conséquences d'un renoncement à exercer le droit en cours de procédure

Cerner les conditions d'utilisation des biens préemptés

- L'utilisation et l'aliénation des biens préemptés
- L'usage pour un motif différent de celui préempté

- La rétrocession du bien
- **Maîtriser le contenu et les difficultés inhérentes à la bonne gestion de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- Les conditions de suspension du délai d'exercice du droit de préemption
- **Appliquer le mécanisme du délaissement**
- Le délaissement dans le périmètre du DPU
- Les spécificités du délaissement dans les ZAD

Prévenir et gérer les risques contentieux

Prévenir les risques liés au déroulement de la procédure de préemption

Gérer les recours liés à votre procédure

- L'annulation de la préemption
- Le référé suspension
- Le contentieux judiciaire de la préemption

Mesurer les conséquences d'une préemption illégale

Analyser les conditions de l'action en dommages et intérêts devant le juge judiciaire

Respecter la procédure de fixation de l'indemnité

- Les conditions de saisine du juge
- Le déroulement de la procédure devant le juge de l'expropriation
- Les méthodes d'évaluation du bien
- Le paiement du prix et le transfert de propriété

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

➕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre une procédure de préemption.

2 JOURS	14 heures	Code 72034	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	11-12 juin 2018		27-28 novembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !



Gérer les risques en matière de droit de préemption urbain



● OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire relatif au droit de préemption urbain et notamment les décrets d'application de la loi ALUR.
- Analyser et gérer les risques principaux liés à l'exercice du droit de préemption.

● PRÉREQUIS

Connaître les règles de base en matière de droit de préemption.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables urbanisme, aménagement ou fonciers
- Toute personne souhaitant renforcer ses compétences en matière d'exercice du droit de préemption urbain

● ANIMATEUR

Olivier SAVIGNAT
Avocat à la Cour
OS.avocat

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser les délais d'exercice du droit de préemption

- Identifier les nouvelles possibilités ouvertes par la loi ALUR et ses décrets d'application concernant le droit de visite du bien et la demande de pièces complémentaires
- Expliciter les risques liés à l'exercice de ces nouveaux droits
- Définir les implications pratiques des nouvelles modalités de transfert de propriété du bien préempté

Sécuriser la procédure d'exercice du droit de préemption

- Sécuriser les procédures de délégation de l'exercice du droit
- Motiver correctement une décision de préemption
- **Exercice d'application** : rédaction d'une décision de préemption en veillant tout particulièrement aux motifs

- **COMPÉTENCES MÉTIER**
- **À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre une procédure d'exercice du droit de préemption urbain.**

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72355	Tarif HT : 425 €
Paris	20 mars 2018 9h-13h	10 octobre 2018 (14h-18h)	Lyon 20 mars 2018 9h-13h
			10 octobre 2018 (14h-18h)

Les autorisations d'urbanisme

Analyser les régimes et les procédures des différents permis



La loi Logement adoptée à l'automne 2017 a permis d'accélérer la procédure d'octroi d'une autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de travaux de construction. Il est indispensable de comprendre les subtilités et le champ d'application de chaque autorisation pour dialoguer plus efficacement avec les responsables de services instructeurs, les promoteurs, les constructeurs, les architectes et les avocats.

OBJECTIFS

- Identifier le régime des autorisations de construire
- Appliquer les points nécessaires à l'instruction de ces autorisations.
- Analyser le risque contentieux.

PRÉREQUIS

Être confronté à des opérations d'urbanisme.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables urbanisme, aménagement, juridiques et contentieux publics ou privés
- Avocats, juristes, notaires et conseils des collectivités territoriales, EPCI, DDE
- Toute personne chargée de l'application du droit des sols

ANIMATEUR

Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

MODULES VIDÉO



Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Quels droits offerts par le certificat d'urbanisme ?
- Quels travaux nécessitent un permis de construire ?
- Quelles pièces déposer pour réaliser une construction ?

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appliquer les procédures déclaratives
Maîtriser le régime de la déclaration préalable

- L'élargissement du champ d'application
 - Les délais
 - Le retrait d'une déclaration préalable
- Analyser les certificats d'urbanisme**
- Le certificat de simple information
 - Le certificat pré-opérationnel
 - Les garanties apportées, la cristallisation du droit et les sursis à statuer
- Test de connaissances** : les procédures déclaratives

Maîtriser le régime du permis de construire

Identifier les cas dans lesquels y recourir

- Son champ d'application
 - Les autorisations spécifiques
- Le permis de construire valant division**
- La procédure d'instruction du permis et ses pièces
- Le permis de construire modificatif**
- Quand demander un permis modificatif ?
 - Le permis de régularisation et les risques
- Le transfert de permis de construire**

Maîtriser le régime du permis d'aménager

Cerner le champ d'application de cette autorisation

- Identifier les situations adaptées à son application
 - Déterminer les autorisations spécifiques
 - Le transfert de compétences aux EPCI
- Le lotissement**
- Comprendre les critères de répartition entre les deux régimes
 - L'appréciation du seuil de deux lots
 - Le contenu du projet architectural, paysager et environnemental
 - La procédure d'instruction

L'aménagement de terrains pour l'hébergement touristique

- Les pièces particulières du dossier de demande
 - Identifier les spécificités pour les campings
- Analyser le permis valant division et son intérêt en pratique**
- L'élargissement du champ d'application
 - La composition du dossier
- Le régime des contributions et taxes**
- Étude de cas** : analyse commentée d'un dossier de permis d'aménager

Analyser le régime du permis de démolir

Identifier le champ d'application

- La mise en œuvre par la commune et les possibles dérogations
- La simplification du régime**
- Les cas où l'on peut déposer simultanément un permis de construire et un permis de démolir
- Étude de cas** : analyse commentée d'un dossier de permis de démolir

Cerner le risque contentieux

Le contentieux du certificat d'urbanisme

- Le contentieux de la déclaration préalable et du permis d'aménager
 - Le contentieux du permis de démolir
- Exercice d'application** : rédaction d'une requête et de la réponse à y apporter

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'instruire une demande d'autorisation de construire.

2 JOURS	14 heures	Code 72082	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Paris	15-16 mars 2018	14-15 juin 2018	7-8 novembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE ! 4 H

Gérer le contentieux des autorisations de construire

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du contentieux de l'urbanisme et spécifiquement celui des autorisations.
- Analyser les risques juridiques, mettre en œuvre un référé, un REP ou un contentieux indemnitaire devant le tribunal administratif.
- Examiner les jurisprudences importantes de 2016 et 2017.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base encadrant les autorisations de construire.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables urbanisme et aménagement
- Directeurs juridiques et juristes
- Avocats, notaires et conseils des collectivités territoriales

ANIMATEUR

Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Intégrer les règles spécifiques du contentieux des autorisations d'urbanisme

- Définir les actes susceptibles de recours
- Décrire la nature des différents recours et les règles relatives au recours
- Analyser les moyens d'annulation, l'exception d'illégalité

Étude de cas : analyse commentée de différents jugements possibles

Mettre en œuvre les différents recours

- Décrire les différents recours : le référé suspension, le recours pour excès de pouvoir, le recours indemnitaire (et le référé provision), les poursuites pénales et civiles

- Examiner les modalités propres aux différents recours
- Analyser les jurisprudences importantes 2016-2017

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier le risque contentieux des autorisations de construire pour mieux le prévenir.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72360	Tarif HT : 425 €
Paris	20 mars 2018 (14h-18h)	10 octobre 2018 (9h-13h)	

Instruire ses permis de construire

Gérer la procédure, de la réception de la demande à la maîtrise du contentieux

Initiation

Construire une maison, un lotissement ou un immeuble passe toujours par le dépôt d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager. Le porteur d'un projet, le service instructeur et le conseiller juridique, doivent maîtriser la composition du dossier de demande, l'instruction du dossier et les risques juridiques et contentieux issus de la loi Logement de 2017.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire et le champ d'application du permis de construire.
- Analyser les points nécessaires à l'instruction des permis de construire afin de sécuriser leur délivrance.
- Gérer les risques de contentieux.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances sur les autorisations de construire ou avoir suivi " Les autorisations d'urbanisme " (code 72082 p. 95).

PUBLIC CONCERNÉ

- Promoteurs et constructeurs
- Services juridiques et contentieux publics ou privés
- Toute personne chargée de l'application du droit des sols dans les collectivités territoriales, EPCI et DDE

ANIMATEUR

Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 72081**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

26-27 juin 2018
26-27 novembre 2018

PROGRAMME

Intégrer le régime du permis de construire

Maîtriser la réglementation

- L'indépendance des législations
- Les textes : l'utilisation de matériaux renouvelables ou permettant d'éviter l'émission de gaz à effet de serre

Articuler le permis de construire avec les documents d'urbanisme

- Le permis de construire et les lois Montagne 1 et 2 et la loi Littoral
- Le permis de construire et SCoT, DTA, PLU...
- Le permis de construire et les autres règles d'urbanisme

Décrypter le champ d'application du permis de construire

Identifier les travaux soumis à permis, ceux soumis à une simple déclaration préalable, et ceux qui ne nécessitent aucune formalité au titre de l'urbanisme

- Les constructions neuves, les travaux sur existants, les changements de destination ou reconstructions

Analyser la portée du certificat d'urbanisme

- Le certificat d'information et opérationnel
- La cristallisation des droits et le sursis à statuer

Test de connaissances : questionnaire sur le nouveau régime du permis de construire

Maîtriser les nouvelles règles d'instruction

Intégrer les règles de fond et de forme de la demande

- Qualité du demandeur et contenu du dossier
- La demande adressée à un EPCI

Cerner la simplification de l'instruction de la demande

- La recevabilité
- Le caractère complet ou incomplet de la demande
- La notification du délai d'instruction
- Les consultations obligatoires et facultatives

Étude de cas : réception et instruction d'une demande de permis de construire

Identifier le nouveau régime de la conformité des travaux

Assurer la mise en œuvre du permis

Mesurer l'impact de la caducité du permis de construire et des prorogations éventuelles

Gérer les transferts de permis et les permis modificatifs

- Les conditions d'acceptation du transfert par l'administration et leurs conséquences
- Les transferts partiels et totaux
- La déclaration attestant de l'achèvement des travaux et de la conformité
- Le contrôle de la conformité des travaux

Intégrer les nouvelles règles contentieuses et mesurer les risques

- Le contentieux administratif et juridictionnel (retrait, annulation, suspension, indemnisation)
- Les contentieux pénal (infractions et poursuites) et civil (indemnisation et démolition)
- La lutte contre les recours abusifs

Exercice d'application : identification des moyens de défense en réponse à un recours administratif ou contentieux

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'anticiper les difficultés pouvant survenir lors de l'instruction d'une demande de permis de construire.

La réglementation nationale de l'affichage publicitaire



Organiser les moyens d'intervention à l'encontre des infractions

Les règles nationales organisent les possibilités d'expression publicitaire. Par ailleurs, le rôle des acteurs a été totalement redéfini. Dès lors, maîtriser le nouveau régime de l'affichage publicitaire permet de mieux réagir aux situations d'infraction.

OBJECTIFS

- Décrire les enjeux de l'affichage publicitaire et des enseignes au regard de la préservation de l'environnement.
- Identifier les cadre juridique national de l'affichage publicitaire.
- Gérer les dispositifs en infraction en mettant en œuvre les actions adaptées.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du droit de l'environnement et du droit de l'urbanisme.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et agents de l'urbanisme, de l'aménagement, des services techniques ou juridiques
- Responsables d'association de mise en valeur du cadre de vie ou de protection des paysages naturels ou urbains
- Toute personne amenée à installer ou à gérer des panneaux d'affichage publicitaire, des enseignes ou des préenseignes

ANIMATEUR

Jean-Philippe STREBLER
Directeur
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE SELESTAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Concilier la liberté d'expression avec la protection de l'environnement

- Cerner les réglementations qui peuvent concerner la publicité, les enseignes et les préenseignes
- Identifier les dispositifs et modes d'expression publicitaire

Maîtriser la réglementation nationale Identifier les contraintes qui s'appliquent aux dispositifs publicitaires

- Les secteurs dans lesquels la publicité est interdite
- Les règles de densité, d'implantation, de surface, de hauteur auxquelles sont soumises les publicités

Connaître les conditions d'utilisation de supports publicitaires spécifiques

- Les conditions d'utilisation du mobilier urbain à des fins publicitaires
- Les conditions d'installation et d'utilisation de la publicité lumineuse
- Les bâches publicitaires et les publicités de dimensions exceptionnelles
- Le micro-affichage publicitaire
- L'affichage d'opinion, la publicité associative, l'affichage "officiel"

Connaître les conditions d'installation des enseignes et préenseignes

Étude de cas : présentation et analyse commentée de dispositifs en situation

Intervenir efficacement à l'encontre des dispositifs en infraction

Déterminer les compétences respectives du préfet et du maire

Maîtriser la nouvelle réglementation et les contrôles administratifs préalables

- La déclaration préalable de publicité
- Les autorisations préalables
- Les procédures de délivrance des diverses autorisations

Identifier les situations irrégulières les plus fréquentes et les possibilités d'interventions administratives

Obtenir la disparition des dispositifs irréguliers

- L'astreinte administrative, la suppression ou la mise en conformité d'office, les sanctions pénales...

Étude de cas : déclarations préalables de publicité, autorisations d'enseigne et de publicité, procès-verbaux et arrêtés de mise en demeure

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour concilier respect des intérêts économiques et préservation du cadre de vie

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les moyens d'intervention à l'encontre des publicités ou des enseignes en infraction.

2 JOURS	14 heures	Code 72035	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	26-27 juin 2018	5-6 décembre 2018	

La réglementation locale de l'affichage et des enseignes

Concevoir localement l'adaptation des nouvelles règles nationales

La capacité est offerte aux collectivités territoriales d'instituer des règles locales pour assurer la protection et la mise en valeur de leur environnement et de leur cadre de vie. La répartition des compétences et la procédure d'élaboration et de révision des règlements locaux doivent être maîtrisées.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de l'élaboration d'une réglementation locale et les acteurs associés.
- Examiner la procédure d'élaboration d'une réglementation locale.
- Gérer au mieux les risques de contestation et de contentieux.

PRÉREQUIS

Maîtriser la réglementation nationale de l'affichage publicitaire ou avoir suivi au préalable " La réglementation nationale de l'affichage publicitaire " (code 72035 p. 97).

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus, responsables et agents en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement, des services techniques ou juridiques
- Responsables d'associations de mise en valeur du cadre de vie ou de protection des paysages naturels ou urbains
- Responsables de sociétés amenées à installer ou à gérer des panneaux d'affichage publicitaire, des enseignes ou des préenseignes

ANIMATEUR

Jean-Philippe STREBLER
Directeur
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE SELESTAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Réglementer localement la publicité et les enseignes

Identifier l'intérêt d'élaborer une réglementation locale

Réglementer " ponctuellement " la publicité, les enseignes ou préenseignes

Étude de cas : analyse commentée d'exemples de protection d'immeubles remarquables

La traversée d'agglomération par des routes à grande circulation

L'harmonisation des préenseignes dérogatoires par le gestionnaire de la voie routière

Cerner les différents secteurs de réglementations locales de la publicité : hors agglomération, dans les secteurs environnementalement sensibles et dans les agglomérations

- Les différentes situations géographiques et les possibilités d'édiction de règles locales
- Les zones de publicité réglementée

Étude de cas : analyse commentée d'exemples d'état des lieux

Définir les restrictions susceptibles d'être édictées localement

- La combinaison entre la réglementation locale et les libertés de l'affichage et du commerce
- Le nouveau contenu des règlements locaux de publicité

Étude de cas : analyse commentée d'exemples de réglementations locales

Instaurer des zones de réglementation spéciale de la publicité

- L'initiative de la procédure et les modalités d'adoption de la réglementation locale
- Les procédures d'élaboration, de modification et de révision du document

Prévenir les risques de contestation de la réglementation locale

Associer les personnes publiques, les professionnels et les associations aux divers stades de la procédure

- Les modalités de concertation
- Identifier les interventions du juge administratif
- Le contrôle juridictionnel des règlements locaux
- Les recours à l'encontre de règlements locaux
- La limitation légale des recours fondés sur des irrégularités de procédure

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'adapter localement les règles concernant la publicité et les enseignes.

1 JOUR	7 heures	Code 72002	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	28 juin 2018	7 décembre 2018	

ÉDITO

Allons-nous passer de la " transition " à la " révolution " énergétique ? La fin des voitures à essence et diesel, la fermeture d'un certain nombre de réacteurs nucléaires, constitueraient bien une profonde mutation de notre paysage quotidien ! Au-delà de ces deux domaines emblématiques de notre société, bien d'autres thématiques et activités seront impactées pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050... et mettre en œuvre la " transition écologique et solidaire " portée par le nouveau ministère. Les dispositions et outils concrets qui permettront de mettre en œuvre ces objectifs ne sont pas encore connus, mais le " cap " est fixé, et compte tenu des actions et investissements engagés ces dernières années par les acteurs économiques, nul doute qu'il sera maintenu.

Forts de ce constat, la première étape consiste à assurer la reconversion des secteurs, privés et publics, et donc, bien évidemment des salariés et agents. Car dans ce contexte au-delà des pratiques professionnelles, ce sont bel et bien les métiers qui évoluent, rapidement et de nouveaux qui se créent. Pour répondre à ces défis, le budget annoncé pour les 5 prochaines années est parlant : 15 milliards pour la transition écologique et 15 milliards pour la formation !

Conscient de notre rôle face aux enjeux de cette mutation, nos formations vous accompagnent en 2018, en prenant en compte tous les paramètres vous permettant d'acquérir les compétences en adéquation avec votre besoin : contenu, animateurs experts, format, durée, modalités pédagogiques.



Cécile ORDOVAS
Responsable du secteur
Environnement -
Développement durable
@CORDOVAS



3 QUESTIONS À L'EXPERT

" Le droit de l'environnement doit permettre de soutenir l'activité économique dans des conditions respectueuses du long terme "



Corinne LEPAGE
Ancienne Ministre de
l'Environnement
Avocate, Associée fondatrice
HUGLO LEPAGE & ASSOCIÉS

1 Taxe carbone, véhicules propres, nucléaire : quel regard portez-vous sur les objectifs du nouveau Plan climat ?

Le nouveau Plan climat reprend le programme environnement du candidat Emmanuel Macron sans apporter d'innovation particulière. Il est cohérent et ambitieux, voire très ambitieux en particulier sur le mix énergétique. En effet, s'agissant des véhicules propres, les changements technologiques feront leur œuvre et d'autres pays ont fixé à 2030 la disparition des véhicules à essence et diesel. La taxe carbone va progresser dans la mesure où le prix du carbone est devenu incontournable. En revanche, passer à 50 % de nucléaire dans un pays où la consommation électrique a plutôt tendance à baisser conduit à un changement complet de modèle.

2 Différentes réformes du droit de l'environnement ont été menées récemment : contribuent-elles à soutenir l'activité économique ?

La simplification du droit en général et du droit de l'environnement en particulier est indispensable. Reste évidemment à savoir dans quel objectif. Il est clair que les réformes récentes facilitent les projets en réduisant considérablement le champ des études d'impact et en concentrant sur une seule autorisation diverses législations. Mais il ne faut pas oublier que le droit de l'environnement n'est pas fait pour soutenir l'activité économique mais pour la permettre dans des conditions respectueuses du long terme, de la préservation des ressources et de la santé humaine.

3 La transition énergétique est en marche : quel rôle jouent ou doivent jouer les acteurs et opérateurs territoriaux ?

Dans la transition énergétique, les acteurs et opérateurs territoriaux jouent un rôle central qui ne va que s'accroître. Les objectifs très ambitieux qui ont été donnés dans le développement des énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique ne sont tenables que pour autant que les citoyens, les entreprises et les collectivités territoriales soient les acteurs intéressés et actifs de cette transformation. Cela signifie en particulier que l'autoconsommation et les projets d'énergie citoyenne et locale puissent être favorisés et facilités.

ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

8 FORMATIONS

TÉMOIGNAGE

Thierry D., Fonction RESPONSABLE DE PARC
SAINT GOBAIN EUROCOUSTIC

Participant à la formation " Gérer les déchets industriels " p. 505

" La formation m'a beaucoup apporté en matière de maîtrise de la réglementation et de compréhension de la nomenclature des déchets, me permettant de mieux suivre la conformité de notre site. Elle me permet aussi de renforcer le suivi des BSD, et du registre. Un autre point important est la pédagogie de la formatrice qui met les participants dans des conditions idéales pour tirer le meilleur profit opérationnel de la formation en laissant place aux questions spécifiques et en donnant des réponses pratiques. "



Gérer les sites et sols pollués

Organiser la gestion administrative, juridique et technique d'un site pollué

La loi ALUR a créé un cadre législatif dédié et de nouvelles opportunités et obligations pour les différents acteurs publics et privés concernés par des sites pollués. C'est pourquoi, afin de sécuriser vos opérations immobilières et foncières, il est fondamental de maîtriser les différents niveaux de responsabilités et les obligations qui s'y rattachent, puis d'étudier les solutions de gestion visant à réhabiliter le site concerné.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre juridique et l'étendue des responsabilités en matière de sols pollués.
- Décrire les différentes méthodes d'évaluation des risques
- Appliquer les bonnes pratiques de prévention des risques en cas de cession ou d'acquisition de sites pollués
- Comparer les solutions techniques de réhabilitation des sites

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances de base sur la prévention des impacts environnementaux des sites industriels.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de site
- Responsables de service foncier
- Ingénieurs environnement, sécurité et qualité
- Responsables juridiques et juristes
- Toute personne en charge de la gestion de sites pollués

ANIMATEURS

Laura VERDIER
Consultante environnement
LVR CONSULTING
Isabelle GUITTON
Avocat à la Cour
ECOLEX

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Assimiler le cadre juridique de la gestion des sites pollués

Présentation de la réglementation française et des textes applicables en matière de pollution

Maîtriser la procédure administrative de fermeture d'un site industriel

- Identifier le responsable de la remise en état
- Recenser les solutions en cas de liquidation, de pollueur insolvable, de site orphelin...
- Déterminer l'usage futur du site et les servitudes à mettre en place

Étude de cas : mise en œuvre de la procédure de remise en état en fin d'activité

Les responsabilités administrative, civile et pénale du pollueur

Sécuriser les opérations d'acquisition ou de cession de sites pollués

- Identifier les obligations d'information
- Réussir un audit d'acquisition ou de cession : objet, contenu et étapes

Étude de cas : analyse commentée de décisions de justice suite à un recours des acquéreurs

Évaluer la pollution et préparer la réhabilitation d'un site

Cerner la politique nationale en matière de sols pollués

Évaluer les risques de pollution

- Identifier les sources d'information (BASOL, BASIAS), les rôles et responsabilités
- Mettre en œuvre un plan de gestion

Exercice d'application : choix d'une démarche de gestion (IEM ou plan de gestion)

Procéder à la réhabilitation d'un site

- Définir la stratégie de réhabilitation
- Mettre en place un projet de réhabilitation
- Analyser les différentes techniques de traitement, leurs avantages et leurs coûts

Exercice d'application : choix de la technique de dépollution à adopter en fonction de différents contextes : urbain, rural...

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de gérer les aspects techniques et juridiques en cas de pollution des sols et notamment à l'occasion d'opérations de cession et d'acquisition de sites.

2 JOURS	14 heures	Code 40016	Tarif HT : 1 370 € - repas inclus
Paris	4-5 juin 2018	Lyons	
7-8 février 2018	30-31 août 2018	17-18 décembre 2018	4-5 juin 2018
27-28 mars 2018	10-11 octobre 2018	5-6 février 2019	17-18 décembre 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formation.
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 15 mai 2018 ou 27 septembre 2018 ou 24 janvier 2019

Sols pollués, friches, changements d'usage

Gérer la valorisation d'un site en toute sécurité juridique et méthodologique

Les anciens sites industriels sont une opportunité pour la lutte contre l'étalement urbain et la raréfaction du foncier en agglomération. La loi ALUR du précise les responsabilités des différents acteurs d'un projet face au risque de pollution, sécurisant sa mise en œuvre. Il reste néanmoins indispensable, face aux enjeux financiers, de respecter les contraintes méthodologiques et d'urbanisme lors de la cession et de la "dépollution" du site.

OBJECTIFS

- Décrire les enjeux de l'achat, la cession et le devenir des friches industrielles.
- Mettre en œuvre les possibilités de réaménagement et comparer les critères déterminants du choix
- Analyser les contraintes juridiques et financières liées à la réhabilitation d'une friche industrielle.

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances de base en droit de l'environnement ou avoir suivi la formation "Découvrir le droit de l'environnement industriel - Niveau 1" (code 40001 p. 496).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs des services juridiques
- Responsables environnement et techniques
- Responsables aménagement, urbanisme
- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects juridiques du réaménagement et de la valorisation des friches industrielles

ANIMATEURS

Gwladys BEAUCHET
Avocat Associé
& Grégory GUTIERREZ
Avocat pré-associé
DS AVOCATS

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Intégrer les enjeux du réaménagement des sites pollués

Analyser les contraintes juridiques et financières liées à la réhabilitation d'une friche industrielle

Gérer la sortie d'activité

- Maîtriser la démarche et les obligations administratives
- Comprendre la hiérarchie des responsables et identifier les nouveaux acteurs
- Caractériser l'état du terrain et analyser la situation d'urbanisme
- Envisager la substitution de l'exploitant par un tiers intéressé
- Prendre en compte l'usage futur envisagé du site
- Connaître les solutions en cas de site orphelin

Étude de cas : analyse commentée d'un arrêté préfectoral de remise en état

Réussir la dépollution

- Choisir l'auditeur et les partenaires techniques
- Définir le protocole d'étude
- Adapter les plans de gestion à l'évolution du projet immobilier
- Obtenir la "validation" administrative des opérations de dépollution

Étude de cas : analyse commentée d'un rapport d'audit technique

Sécuriser la cession d'un site

- Identifier les obligations du vendeur
- Cerner les diligences minimales de l'acquéreur
- Les sanctions du défaut d'information
- Les principales décisions de jurisprudence
- Estimer la valeur du terrain
- Maîtriser les mécanismes de cessions amiable ou forcée

Exercice d'application : rédaction de garanties de passif: cas acheteur et cas vendeur

Maîtriser le devenir du site

- Cerner les prérogatives respectives de l'État et des municipalités
- Appliquer les règles relatives à l'instruction des autorisation d'urbanisme
- Assimiler l'articulation des responsabilités du dernier exploitant, du bailleur, du preneur...
- Examiner la procédure d'institution de servitudes d'utilité publique

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter une opération de cession ou d'acquisition de sites pollués en vue d'un projet de reconversion d'activité en toute sécurité juridique et méthodologique.

1 JOUR	7 heures	Code 40025	Tarif HT : 895 € - repas inclus
Paris	20 mars 2018	1 ^{er} juin 2018	15 novembre 2018

Gérer une ICPE

Organiser la gestion de son ICPE dans le respect de la réglementation



Une installation classée pour la protection de l'environnement relève d'un régime juridique spécifique. Ainsi, sa gestion dans le respect des exigences administratives sera facilitée par la maîtrise des bonnes pratiques à adopter, de sa création à sa fermeture ou cession, et bien entendu tout au long de son exploitation.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre juridique applicable aux installations classées.
- Décrire les démarches à mettre en œuvre aux différentes étapes de la vie d'un site et les précautions à prendre
- Analyser les risques de mise en jeu de la responsabilité et les sanctions.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de connaissances générales en droit mais la participation à la formation " Découvrir le droit de l'environnement industriel - Niveau 1 " (code 40001 p. 496) permet de s'y préparer utilement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs de site
- Responsables techniques et environnement
- Responsables juridiques et juristes

ANIMATEURS

Dominique EBERENTZ
Consultant expert ICPE
CABINET EBERENTZ CONSULTANTS

Bertrand BURG
Avocat Spécialiste droit environnement
URBALEGIS

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Analyser les textes applicables

- Exercice d'application :** identification des rubriques récurrentes sur un site classé ICPE
- L'étude d'impact et l'enquête publique
- Les simplifications des procédures administratives

Maîtriser la procédure administrative pour l'ouverture de l'installation

Identifier les précautions à prendre selon le régime applicable

- La déclaration
- Le régime d'enregistrement et les procédures associées
- L'autorisation
- La nouvelle procédure d'autorisation environnementale unique

Exercice d'application : identification des points clés de la réforme de l'étude d'impact sur la base de retours d'expériences

Étude de cas : analyse d'un schéma récapitulatif d'une demande d'autorisation d'exploiter

La constitution des garanties financières Cerner les enjeux juridiques et financiers en cours d'exploitation

- Développer des relations avec la DREAL

- Faire face à un contentieux administratif des ICPE
- Étude de cas :** présentation d'un retour d'expérience en matière de contentieux de demande d'autorisation d'exploitation
- Identifier les responsabilités civile et pénale du fait des dommages causés par l'installation

Intégrer les contraintes lors de la cession ou de la fermeture de l'installation

- Changer d'exploitant
- Audits techniques et évaluation du passif environnemental
- Procédure de fermeture de site
- Partage d'expériences :** échange sur les difficultés rencontrées dans la pratique et les actions prioritaires à mettre en œuvre dès son retour en situation professionnelle

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de vous conformer aux obligations administratives afin de gérer votre installation classée en toute sécurité juridique.

2 JOURS	14 heures	Code 40024	Tarif HT : 1 370 € - repas inclus
Paris	23-24 janvier 2018 28-29 mai 2018	10-11 octobre 2018 13-14 décembre 2018	Lyon 28-29 mai 2018 10-11 octobre 2018
OPTION CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience post-formation. Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30 Dates : 122 mars 2018 ou 11 septembre 2018 ou 10 janvier 2019			

Gestion environnementale des eaux de pluie

Concevoir et mettre en œuvre une solution d'assainissement pluvial.



De la maîtrise des polluants à la prévention des risques d'inondation, la gestion des eaux de pluie est encadrée par la réglementation. Dès lors, il est indispensable à toute personne impliquée dans un projet d'aménagement collectif ou individuel de comprendre les enjeux d'une gestion environnementale de l'eau de pluie en vue du choix et du dimensionnement des solutions à mettre en œuvre.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation européenne et nationale
- Mettre en œuvre les solutions techniques et leurs modalités de mise en œuvre.
- Appréhender le dimensionnement d'une solution compensatoire d'eau pluviale à l'échelle d'une parcelle ou d'un projet urbain.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur les enjeux de la gestion des eaux de pluie au regard de l'aménagement et de l'environnement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage, ingénieurs et techniciens de services d'assainissement
- Maîtres d'œuvre et architectes
- Responsables d'exploitation
- Toute personne chargée de la conception d'un projet d'aménagement ou d'un bâtiment

ANIMATEUR

Dominique SALIN
Ingénieur Conseil
ICARE

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appliquer le cadre réglementaire

Intégrer la réglementation européenne et la Directive cadre sur l'eau

Maîtriser la réglementation nationale

Maîtriser les connaissances de base sur les eaux pluviales

- Appréhender les paramètres hydrologiques**
- Intégrer les données pluviométriques et définir la "période de retour"
- Évaluer la relation pluie-débit
- Réaliser et interpréter un hydrogramme de ruissellement
- Évaluer les volumes de rétention nécessaires selon différentes méthodes

Caractériser la pollution issue des eaux de pluie

- Identifier les types et les origines des polluants
- Analyser les impacts à court et long termes sur le milieu récepteur
- Appréhender les méthodes de traitement avant et après entrée dans les réseaux

Exercice d'application : calcul des débits et dimensionnement des volumes de rétention nécessaires

Identifier et dimensionner les solutions techniques de gestion des eaux pluviales

Définir les critères de choix entre les solutions de rétention et d'infiltration

- Le contexte local
- Les modalités de construction et d'entretien
- Les coûts associés

Comparer les solutions de gestion à la parcelle

- Les toits stockants ou végétalisés
- Les puits d'infiltration
- Les tranchées d'infiltration

• La réutilisation des eaux de pluie

Étude de cas : analyse commentée de différentes réalisations et identification des bonnes pratiques à retenir

Comparer les solutions de gestion en grand

- Les noues
- Les bassins de stockage et d'infiltration
- Les bassins enterrés

• Le stockage en canalisation

Exercice d'application : dimensionnement de différentes solutions selon les données de projets réels

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de définir la solution technique d'assainissement pluvial conforme aux contraintes réglementaires et techniques d'un projet.

1 JOUR	7 heures	Code 40020	Tarif HT : 885 € - repas inclus
Paris	1 ^{er} juin 2018		19 novembre 2018

Assainissement

Gérer un système d'assainissement

Responsables de la création, de l'entretien et de la surveillance des réseaux collectant et traitant les eaux usées, les communes situées en zones urbaines doivent apporter un soin particulier à la gestion de ce service. En effet, les solutions techniques ou juridiques retenues pour mener à bien cette mission ne sont pas neutres, tant d'un point de vue environnemental, qu'économique et financier.

● OBJECTIFS

- Identifier les obligations des collectivités territoriales en matière d'assainissement.
- Définir un mode de gestion du service public d'assainissement adapté.
- Mettre en œuvre les filières de traitement.

● PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances générales sur la gestion des eaux usées.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services de l'eau et de l'assainissement
- Responsables environnement et sécurité
- Responsables des services techniques
- Responsables de bureau d'études assainissement

✦ ANIMATEUR

Dominique SALIN
Ingénieur Conseil
ICARE

PROGRAMME

Intégrer le cadre juridique de l'assainissement

Connaître le vocabulaire de base sur l'assainissement

Identifier le contexte législatif et réglementaire

- Directive européenne sur le traitement des eaux résiduaires, loi sur l'eau, directive cadre sur l'eau, codes et textes réglementaires...
- Acteurs principaux en la matière

Test de connaissances : quiz sur le cadre juridique

Identifier les obligations en matière d'assainissement

- Élaborer un zonage d'assainissement
- Obligations de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Obligations en assainissement collectif : obligation de raccordement, convention de déversement...
- Service des eaux pluviales

Étude de cas : analyse commentée d'un exemple de zonage

Choisir le mode de gestion approprié et identifier les risques juridiques de la gestion du service

Les composants principaux d'un service d'assainissement collectif : réseau, station de traitement, pompage...

- Définitions et exemple
- Enjeux sur la gestion du service

Identifier les principaux modes de gestion d'un service public

Étude de cas : analyse commentée d'un contrat de gestion déléguée

Intégrer les risques juridiques liés à la gestion d'un service d'assainissement

- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

- Responsabilité administrative
- **Partage d'expériences** : échange sur les risques juridiques rencontrés et les solutions à envisager

Maîtriser les filières de traitement des eaux usées

Analyser les techniques d'assainissement non collectif des eaux usées

- Étudier les étapes du traitement par assainissement non collectif
- Analyser les techniques d'assainissement collectif des eaux usées
- Assimiler le fonctionnement de l'assainissement collectif : principes des traitements, les prétraitements, les filières de traitement
- Comparer les avantages et les inconvénients de ces techniques ainsi que leurs coûts : les critères de choix d'une filière
- **Étude de cas** : exercice de définition d'une filière de traitement

Éliminer les sous-produits : identifier les débouchés

Comprendre la formation des sous-produits

- Les matières de vidange de l'assainissement non collectif
- Les sous-produits de station d'épuration : refus de dégrillage, matière de dessablage, matières grasses de dégraissage-déshuilage, boues, gaz...

Traiter et valoriser les boues de station d'épuration

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser les aspects essentiels tant juridiques que techniques de votre système d'assainissement.

2 JOURS	14 heures	Code 40019	Tarif HT : 1 370 € - repas inclus
Paris	22-23 mars 2018		17-18 octobre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE ! 

Choisir un mode de gestion du service d'assainissement adapté

● OBJECTIFS

- Identifier les avantages et inconvénients des différents modes de gestion d'un service public d'assainissement afin de choisir le plus approprié à son organisme.
- Analyser les objectifs, les contraintes, les enjeux et les raisons du choix d'un mode de gestion.
- Mettre en œuvre les clauses essentielles des contrats de gestion d'un service d'assainissement.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur le fonctionnement technique et financier d'un service d'assainissement.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Élus responsables d'un service d'assainissement,
- Directeurs d'un service technique d'assainissement, AMO
- Toute personne souhaitant connaître les caractéristiques et spécificités des contrats de gestion d'un service d'assainissement

✦ ANIMATEUR

Dominique SALIN
Ingénieur Conseil
ICARE

PROGRAMME

Choisir un mode de gestion d'un service d'assainissement

- Identifier les avantages et inconvénients des modes de gestion par régie, régie intéressée, délégation ou concession
- Comparer leurs implications techniques, financières, en matière de partage des risques et les critères de choix (contraintes techniques, volonté politique, prix de l'eau)
- Faire le point sur la procédure de passation des marchés de concession dont la délégation du service public (DSP) notamment depuis l'ordonnance de janvier 2016 sur la Loi Sapin

Étude de cas : analyse d'un rapport du choix de mode de gestion

Mettre en œuvre les points importants de la gestion d'un service d'assainissement

- Décrire les points techniques : l'entretien et les réparations, le renouvellement, la filière boues, le respect des conditions de traitement, le service aux usagers
- Identifier les points financiers : la facturation, les impayés, les reversements, la TVA, la sous-délégation
- Gérer le contrôle du service : les rapports d'activité, les pénalités
- **Étude de cas** : analyse d'un marché de délégation d'assainissement et des clauses les plus caractéristiques

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de définir le mode de gestion du service d'assainissement le plus approprié à votre organisme.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 40113	Tarif HT : 425 €
Paris	31 mai 2018 (14h-18h)		20 novembre 2018 (9h-13h)

Exploiter une unité d'incinération d'ordures ménagères



Gérer les différents paramètres assurant le bon fonctionnement d'une UIOM

Face aux enjeux environnementaux, énergétiques et financiers, l'exploitation d'une UIOM nécessite des compétences et qualifications pointues des opérateurs. Ils doivent notamment limiter les écarts de conduite, garantir des démarrages et des reprises de service rapides et sûrs, minimiser la fatigue des matériels.

OBJECTIFS

- Décrire les équipements d'une usine et leur fonctionnement.
- Appliquer la logique de contrôle/commande de l'unité
- Élaborer les bilans matières, énergie et économique du traitement des déchets.

PRÉREQUIS

Avoir une expérience dans le traitement des déchets ménagers

PUBLIC CONCERNÉ

- Ingénieurs et responsables des services déchets des collectivités territoriales
- Cadres des sociétés prestataires de services en traitement des déchets ménagers

ANIMATEUR

Christophe BELOT
Chargé d'affaires
BERTIN TECHNOLOGIES

PROGRAMME

Expertise

Un simulateur de conduite UIOM en temps réel permet de découvrir le fonctionnement d'une unité en explorant librement les postes de conduite et d'acquérir la logique de contrôle par la mise en situation et l'expérimentation libre des actionneurs

Intégrer les exigences de la réglementation

Test de connaissances : le point sur ses connaissances de l'arrêté du 20/09/02

Définir les technologies de l'incinération

Comprendre les mécanismes de combustion et d'émission des polluants à partir des déchets ménagers

Exercice d'application : analyse fonctionnelle du poste de conduite d'un four à grille (simulateur pédagogique)

Maîtriser les bilans de l'incinération

Caractériser les déchets

• Paramètres de composition

• Pouvoirs calorifiques et comburivores

Définir des conditions opératoires

• Diagramme de combustion

• Facteur d'air

Établir les bilans de l'incinération

• Débits de fumées et de solides

• Composition et température des fumées

• Analyse des composantes du coût de traitement des déchets

Exercice d'application : détermination du point de fonctionnement moyen four-chaudière d'une UIOM à partir des données d'exploitation

Cerner les technologies de traitement des fumées

- Dépoussiérage
- Traitement des gaz acides (SOx, HCl)
- Traitement des oxydes d'azote
- Traitement des dioxines-furanes

Exercice d'application : analyse fonctionnelle d'un poste de conduite d'épuration par voie humide (simulateur pédagogique)

Acquérir la logique générale de conduite d'une unité

- Diagramme de fonctionnement du four
- Objectif de conduite et contraintes
- Principes de contrôle commande

Exercice d'application : diagnostic et réaction face aux alarmes (simulateur pédagogique)

Élaborer les bilans

- Les bilans matière
- Le bilan énergétique et économique : la performance énergétique de l'installation et les enjeux en terme de réduction de la TGAP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de veiller au bon fonctionnement d'une UIOM grâce au suivi des différents paramètres physiques, techniques et réglementaires de l'incinération des ordures ménagères.

2 JOURS	14 heures	Code 40038	Tarif HT : 1 460 € - repas inclus
Paris	19-20 juin 2018		5-6 décembre 2018

Le cadre réglementaire des énergies renouvelables



Préparer le montage de son projet en toute sécurité juridique

Les objectifs nationaux de renforcement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique visés par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, et les objectifs européens à l'horizon 2020 et 2030, créent de nombreuses opportunités d'investissements dans ces filières. Mais pour s'assurer de l'aboutissement d'un projet, il est impératif de se préserver de tout risque administratif et juridique en maîtrisant le cadre réglementaire.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire des filières renouvelables
- Appliquer les différentes étapes et les délais administratifs
- Développer les bonnes pratiques afin de prévenir les risques juridiques

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur les enjeux réglementaires et juridiques du montage de projets de production d'énergie renouvelable.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables énergie
- Responsables de projets et chargés de missions énergies renouvelables
- Acteurs du financement des projets portant sur les énergies renouvelables

ANIMATEURS

Carl ENCKELL
Avocat Associé
SELARL ENCKELL AVOCATS
Mounir MEDDEB
Avocat à la Cour
ENERGIE-LEGAL

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le cadre européen et national de développement des filières énergies renouvelables

Le cadre européen

Le cadre national

- Les dispositifs actuels de soutien et leur devenir
- Les dispositifs fiscaux et financiers de soutien
- La nouvelle donne de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Maîtriser le cadre réglementaire et administratif

Réviser les documents de planification

Obtenir l'autorisation environnementale

- Obtenir l'autorisation d'exploiter ou de déclarer l'installation
- Bâtir l'étude d'impact
- Conduire l'enquête publique
- **Exercice d'application** : identification des pièces pertinentes à fournir selon la typologie des installations de production d'énergie renouvelable
- **Obtenir les titres électriques**

• Effectuer la demande de raccordement aux réseaux électriques

• Comprendre les mécanismes et les étapes du raccordement

• L'autorisation d'exploitation et les installations réputées autorisées

• Le bénéfice de l'obligation d'achat et la signature du contrat d'achat

- Participer à un appel d'offres
- Le dispositif de complément de rémunération
- Vente sur le marché : modalités, risques, rôle des agrégateurs
- L'autoconsommation : conditions et structuration d'un projet
- Financement des projets d'énergies renouvelables

Examiner les modalités et les tarifs d'achat

Exercice d'application : audit des documents fournis et identification des compléments et rectifications nécessaires dans le cadre d'une installation bénéficiant du complément de rémunération

Cerner les enjeux juridiques

Identifier les différentes formes juridiques pour l'exploitation de l'installation

Prévenir les risques contentieux

- Sur l'étude d'impact
- Sur les règles d'urbanisme
- Sur le raccordement aux réseaux électriques
- **Étude de cas** : analyse de différents cas de jurisprudence ayant conduit à un refus (permis de construire, autorisation ICPE, autorisation environnementale)

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser le cadre juridique et réglementaire du développement d'un projet de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

2 JOURS	14 heures	Code 40068	Tarif HT : 1 370 € - repas inclus
Paris	26-27 juin 2018		22-23 novembre 2018

ÉDITO

L'ordonnance domanialité du 19 avril 2017 a profondément métamorphosé la domanialité publique. Nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence des titres d'occupation du domaine public, déclassement rétroactif et déclassement anticipé sont autant de nouveaux dispositifs auxquels il est désormais indispensable de s'adapter.

Entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2017, ces bouleversements ont plongé nombre de professionnels dans un climat d'incertitude juridique et de paralysie opérationnelle. Or, il est indispensable de maîtriser l'ensemble des outils contractuels immobiliers correspondant à vos besoins, afin de valoriser vos domaines public et privé.

Pour cela, EFE vous propose une offre de formations complète en matière de gestion domaniale et de montages immobiliers afin de vous accompagner dans l'ensemble de vos projets.



Amandine ROGEON
Responsable du secteur
Domaine public
Opérations immobilières
Logement social

3 QUESTIONS À L'EXPERT



Vincent BRENOT
Avocat Associé, Partner
AUGUST DEBOUZY

" Gestionnaires domaniaux et futurs occupants vont devoir s'habituer à se plier à leurs nouvelles obligations de mise en concurrence pour l'octroi de titres d'occupation du domaine public. "

1 Quelles sont les conséquences de la réforme de l'occupation du domaine public sur les différents acteurs du secteur ?

Gestionnaires domaniaux et futurs occupants vont devoir s'habituer à se plier à leurs nouvelles obligations de mise en concurrence pour l'octroi de titres d'occupation du domaine public en vue de l'exercice d'une activité économique. À l'inverse, les personnes publiques désireuses de se défaire de certains de leurs biens bénéficieront des souplesses introduites par le nouveau dispositif, à l'instar de la possibilité de signer des promesses de vente sous condition suspensive de la désaffectation de la dépendance domaniale considérée.

2 Que pouvons-nous attendre sur le plan législatif ?

Les diverses approximations et lacunes de la réforme laissent à penser, ou du moins à espérer, que le législateur s'emparera une nouvelle fois du sujet. Il serait notamment opportun de clarifier le régime de mise en concurrence et de publicité préalable tant dans son contenu que s'agissant de son contrôle, ou encore de la question de son application aux sous-occupations ou encore de son régime contentieux. La question des dépendances du domaine privé n'a pour l'instant pas été abordée par la réforme alors même que la décision de la CJUE dite Promoimpresa qui a inspiré la réforme, ne l'exclut pas.

3 Quels sont les nouveaux enjeux liés à la valorisation des domaines public et privé des personnes publiques ?

Dans un contexte budgétaire tendu, tant au niveau local que national, les gestionnaires domaniaux disposent d'outils, certes perfectibles, mais optimisés, pour mieux valoriser leurs domaines publics et privés. Les mises en concurrence pour les octrois de titres d'occupation permettront de rationaliser la gestion " locative " des biens des personnes publiques. L'assouplissement des modalités de cession devrait permettre aux gestionnaires domaniaux d'être en meilleure adéquation avec le marché de l'immobilier. Il appartiendra aux gestionnaires domaniaux de se familiariser rapidement avec ces nouveaux outils pour profiter des nouvelles opportunités qu'ils esquissent.

DOMAINE PUBLIC OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES LOGEMENT SOCIAL

31 FORMATIONS

TÉMOIGNAGE

Stéphanie E., Chef du bureau Gestion du Patrimoine
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Participant à la formation " Domaine public des collectivités territoriales " p.109

" Formation de très haut niveau et très intéressante. Le formateur, très compétent, connaît très bien le sujet et a su en parler avec une aisance orale très appréciable, analysant des exemples qui ont permis une bonne compréhension du sujet. La formation m'a permis de renforcer mes compétences en matière de gestion du domaine public portuaire notamment par rapport à la responsabilité du gestionnaire. "

Réglementation générale du domaine public

Valoriser son domaine en toute sécurité juridique et financière

Initiation

Le droit applicable sur le domaine public est un droit technique et résolument évolutif. Valoriser son domaine public impose d'identifier les différentes composantes de celui-ci, de cerner les formes d'occupation et d'utilisation domaniales, d'appréhender les clauses sensibles des contrats d'occupation, de déterminer les montages contractuels innovants possibles et de connaître les procédures d'attribution des autorisations et conventions, notamment suite à l'entrée en vigueur des dispositions de l'ordonnance du 19/04/17.

OBJECTIFS

- Définir les notions de domaines public et privé.
- Appliquer les règles liées à la gestion domaniale.
- Mettre en œuvre les règles financières d'utilisation du domaine public

PRÉREQUIS

- Connaître les règles de base en matière de gestion du domaine public.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables du domaine
- Directeurs et responsables juridiques
- Toute personne concernée par la gestion du foncier, du patrimoine immobilier ou mobilier, de l'urbanisme et de la voirie

ANIMATEUR

Evangéla KARAMITROU-MAGUERES
Avocat Associé
CABINET LANDOT & ASSOCIÉS

4 JOURS | 28 heures | **Code 73286**

Tarif HT : 2 130 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 930 € - repas inclus

Paris

16-17 mai et 20-21 juin 2018
16 au 19 octobre 2018
3-4 décembre 2018 et 14-15 janvier 2019

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 11 septembre 2018 ou 27 novembre 2018
ou 12 mars 2019



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser les fondamentaux du domaine public

Identifier les critères d'appartenance d'un bien au domaine public

- La propriété publique
- Le critère de l'affectation et de l'accessoire

Le domaine privé

Le domaine immatériel et mobilier

Les biens insusceptibles d'appartenir au domaine public

Déterminer les grands principes de la domanialité

Inaliénabilité, imprescriptibilité, insaisissabilité et inaccessibilité

Distinguer les contrats domaniaux des contrats de la commande publique

- Les apports de l'ordonnance du 19/04/17
- La disparition des contrats " aller-retour "

- La dissociation des AOT, BEA et COT des contrats de la commande publique : l'objet du contrat
- L'adossement automatique des contrats domaniaux aux contrats de la commande publique

Faciliter la gestion des biens du domaine public

Classer et déclasser

- Le critère de la désaffectation
- Les règles applicables au déclassement
- Les exceptions introduites par le CGPPP

Procéder à des superpositions et des transferts de gestion

Céder et échanger les biens

Respecter les règles liées aux servitudes sur le domaine public

Exercice d'application : classement, déclassement, cession, échange, transfert et superposition de biens domaniaux

Identifier les règles liées à la préservation du domaine public

- Les contraventions sur le domaine public

- Les pouvoirs de police domaniaux

Sécuriser les risques contentieux liés à l'usage du domaine public

Maîtriser les règles financières d'utilisation du domaine public

Respecter le principe du paiement d'une contrepartie financière : la redevance

- Le calcul et les modalités de paiement de la redevance
- Le recouvrement en cas de non-paiement
- La gratuité

Gérer les évolutions complexes du domaine

Gérer la montée en puissance des mises en concurrence

Faire le lien entre le domaine et les contrats complexes

- Les contrats possibles : BEA, marché de partenariat...
- Le cas des AOT/COT
- Focus sur le domaine privé de la commune : les contrats et baux possibles
- L'épineuse question du fonds de commerce

Exercice d'application : le choix du contrat sur le domaine

Appréhender les fondamentaux du droit de la voirie

Cerner le cadre juridique

- Les cas particuliers (voies privées ouvertes au public, chemins ruraux...)

Gérer les biens sous-viaires

- La superposition domaniale
- La coordination des travaux de voirie

Sécuriser les expropriations, les préemptions et les mutations domaniales

Exercice d'application : choix du régime adapté

- Maîtriser la procédure d'expropriation
- Appréhender la procédure contentieuse en matière d'expropriation
- Sécuriser la procédure de préemption (motivation de la décision, formalités...)

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des connaissances opérationnelles en matière d'occupation, d'utilisation, de valorisation et de préservation du domaine public, et des bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Les fondamentaux de la domanialité publique

Intervenir efficacement sur les domaines public et privé



Le CG3P définit les domaines public et privé et les règles en matière de circulation des biens et d'utilisation collective et privative du domaine. Le gestionnaire du domaine ou toute personne souhaitant intervenir sur les biens publics doit donc maîtriser les fondamentaux textuels y compris l'ordonnance du 19/04/17 et jurisprudentiels pour gérer et intervenir efficacement sur ses domaines public et privé.

OBJECTIFS

- Identifier les domaines public et privé et le cadre donné par le CG3P.
- Appliquer les règles fondamentales de circulation des biens publics et de la police.
- Gérer l'occupation et de la protection du domaine public.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base en matière de gestion du domaine public

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne dont la fonction exige une connaissance des règles applicables à la domanialité publique
- Toute personne souhaitant conforter une première expérience dans la gestion et la valorisation des domaines public et privé

ANIMATEUR

Evangéla KARAMITROU-MAGUERES
Avocat Associé
CABINET LANDOT & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les règles du CG3P

Délimiter le champ d'application du domaine public

- Les critères d'appartenance au domaine public et celui de l'aménagement
- La portée de la règle de l'accessoire et de la domanialité publique globale
- La règle des quatre " A " : appartenance, affectation, aménagement et accessoire
- L'analyse de domaines publics spécifiques

Distinguer la propriété de la domanialité

- La règle des quatre " I " : inaliénabilité, imprescriptibilité, incessibilité et insaisissabilité
- L'impact de la distinction propriété/domanialité sur la copropriété, la mitoyenneté, les titres d'occupation et les servitudes

Définir le domaine privé

- Les biens reconnus par la jurisprudence : les chemins privés, les forêts domaniales et les logements sociaux
- Les prérogatives attachées aux biens du domaine privé

Exercice d'application : identification du régime domanial des immeubles de bureaux et des différents biens publics

Définir le domaine public mobilier

Cerner le régime de la circulation des biens

- Appliquer les règles depuis l'entrée en vigueur du CG3P
- Les règles d'acquisition
- Maîtriser les règles du classement, du déclassement anticipé et rétroactif et de l'échange
- Respecter les règles de cession et la cession-bail
- Maîtriser les procédures de circulation et distinguer les différents outils (convention de gestion/transfert de gestion/superposition d'affectation)

Étude de cas : analyse d'une convention de superposition de gestion, d'une convention de gestion, d'une convention de mise à disposition et d'une convention de transfert de gestion

Cerner la police du domaine public

Gérer efficacement l'occupation du domaine public

Dissocier les contrats d'occupation domaniale des contrats de la commande publique

- La disparition des contrats " aller-retour "
- La dissociation des AOT, BEA et COT des contrats de la commande publique : l'objet du besoin du contrat
- L'adossment automatique des conventions d'occupation domaniale aux marchés publics et concessions

Maîtriser la définition et le régime des AOT-COT (refus d'autorisation et motivation, retrait/résiliation, indemnisation...)

Étude de cas : analyse des clauses sensibles des AOT-COT

Verser des redevances

- Le régime des redevances : estimation de la Direction de l'Immobilier de l'État, évolution, garantie, calcul et indexation
- La simplification de la procédure de fixation de la redevance pour le domaine public de l'État

Passer une AOT-COT

Gérer les droits réels

Jeu pédagogique : constitution d'un tableau en séance pour distinguer les différents types de droits réels

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement appliquer les principes fondamentaux de gestion et d'intervention sur les domaines public et privé.

2 JOURS	14 heures	Code 73149	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris 6-7 février 2018 30-31 mai 2018	24-25 septembre 2018 22-23 novembre 2018		Lyon - Bordeaux - Nantes - Lille 30-31 mai 2018 15-16 novembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !

Valoriser les domaines publics et privés des personnes publiques



OBJECTIFS

- Identifier les outils de gestion du domaine public.
- Définir les mécanismes de circulation des biens.
- Organiser la valorisation financière des biens.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la réglementation du domaine public.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes, directions juridiques, ingénieurs d'études et conducteurs d'opération, directions financières et comptables
- Toute personne souhaitant connaître les mécanismes possibles de la valorisation du patrimoine public et privé des personnes publiques

ANIMATEUR

Evangéla KARAMITROU-MAGUERES
Avocat Associé
CABINET LANDOT & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir la gestion la plus efficiente du domaine public

- Identifier les différents montages d'occupation du domaine public
- Organiser le transfert, la superposition de gestion et l'affectation des biens
- Appréhender les règles d'instauration et du calcul de la redevance d'occupation
- Maîtriser le processus d'affectation d'un bien par anticipation au domaine public
- Mettre en œuvre les outils efficaces de valorisation du domaine privé des personnes publiques
- Identifier les règles d'occupation et de cession

du domaine privé d'une personne publique

- Organiser un appel à projet : les règles et contraintes à respecter

Maîtriser les cessions domaniales complexes et réaliser une cession avec charges

Étude de cas : analyse commentée du projet d'aménagement du centre historique d'une ville de 10 000 habitants

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous aurez assimilé l'ensemble des processus de circulation des biens des personnes publiques et serez en mesure d'identifier les leviers de valorisation de votre domaine.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 73356	Tarif HT : 425 €
Paris 5 avril 2018 (9h-13h)	6 novembre 2018 (14h-18h)		Lyon 26 juin 2018 (9h-13h) 20 novembre 2018 (14h-18h)

Les nouvelles règles d'occupation du domaine public

Décrypter la réforme de l'occupation du domaine public



L'ordonnance du 19/04/17 procède à une évolution décisive des règles d'occupation du domaine public et simplifie la gestion des propriétés publiques. Les dispositions étant entrées en vigueur le 1er juillet 2017, il est indispensable de décrypter ces nouvelles règles afin de mener à bien vos projets.

● OBJECTIFS

- Identifier les nouvelles règles issues de l'ordonnance du 19/04/2017.
- Analyser les possibilités de dérogation en matière de publicité et de mise en concurrence.
- Gérer l'exécution des titres d'occupation selon les nouvelles règles.

● PRÉREQUIS

Connaître les règles de base en matière de gestion du domaine public ou avoir suivi " Les fondamentaux de la domanialité publique " (code 73149 p. 107).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables du domaine
- Directeurs et responsables juridiques
- Toute personne concernée par la gestion du foncier, du patrimoine immobilier ou mobilier, de l'urbanisme et de la voirie

● ANIMATEUR

Jean-François BENOIT
Avocat
LACOURTE RAQUIN TATAR

1 JOUR | 7 heures | **Code 73374**

Tarif HT : 890 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus

Paris

27 mars 2018
28 juin 2018
15 novembre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les nouvelles règles et la nouvelle procédure d'occupation du domaine public

Connaître et maîtriser les nouvelles règles applicables aux titres d'occupation

- Identifier les autorisations d'occupation visées par la procédure de publicité et mise en concurrence
- Décrypter la notion d'exploitation économique du domaine
- Distinguer la zone domaniale exploitable économiquement au sens du droit de l'Union européenne
- Le cas des occupations de courte durée
- La procédure applicable à la manifestation d'intérêt spontanée d'un candidat
- Savoir quand appliquer le principe d'égalité de traitement des candidats
- Maîtriser nouveaux droits et obligations des occupants

Intégrer la nouvelle procédure aux titres d'occupation domaniale

- Connaître l'étendue de la mise en concurrence (JO, JOUE, journal...)
- Le délai de mise en concurrence
- Connaître les situations dérogatoires aux règles de publicité et de mise en concurrence
- Le cas des titres d'occupation domaniale adossés aux contrats de la commande publique (montant de la redevance d'occupation...)
- Maîtriser la condition d'urgence
- La délivrance d'un titre amiable
- Identifier les différentes justifications à apporter
- Connaître les voies de recours : RPC, référé suspension, référé précontractuel

Exécuter les titres d'occupation

Analyser les modifications de l'exécution des titres d'occupation

- Les conséquences de la publicité et de la mise en concurrence sur le transfert des droits réels
- Opposition de la publicité et de la sélection préalables à la cession d'un titre

L'occupation d'un bien du domaine privé d'une personne publique

- Identifier les biens du domaine privé pouvant faire l'objet d'un titre d'occupation
- Connaître les conditions et modalités de la procédure d'occupation

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les nouvelles règles applicables à l'occupation du domaine public.



Domaine public des collectivités territoriales

Mettre en œuvre les modalités d'occupation et de valorisation domaniales



Le droit des domaines public et privé des collectivités territoriales, des EPCI et établissements publics locaux connaît une évolution constante. Pour autant, d'autres règles figurant dans le Code général des collectivités territoriales et la jurisprudence restent à maîtriser. Le gestionnaire du domaine local ou toute personne souhaitant intervenir sur les biens publics locaux doit donc intégrer les particularités du droit des propriétés publiques locales.

OBJECTIFS

- Identifier les différents types d'autorisations ou de conventions des domaines public et privé des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
- Rédiger efficacement un titre d'occupation sur le domaine local.
- Mettre en œuvre le régime juridique du BEA.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base du domaine public.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'un service juridique
- Avocats, notaires et géomètres-experts
- Maîtres d'ouvrage publics et privés, aménageurs, développeurs immobiliers et monteurs d'opérations
- Toute personne impliquée dans la gestion du domaine public local ou amenée à occuper le domaine public local

ANIMATEUR

Philippe HANSEN
Avocat Associé
UGGC AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser les règles issues du CG3P
Sécuriser les définitions des domaines public et privé

- Identifier le champ d'application du domaine public, du domaine privé et des propriétés publiques

Faciliter la circulation des biens et la gestion entre collectivités

Maîtriser les règles d'acquisition, de circulation des biens, les échanges et le classement-déclassement

- **Étude de cas :** comprendre l'articulation entre autorisation d'occupation du domaine public, transfert de gestion et cession

Maîtriser le régime de l'occupation privative

Panorama des contrats possibles
La mise en concurrence des titres d'occupation du domaine public

Le régime des autorisations d'occupation et d'utilisation du domaine public

- Les occupations compatibles ou conformes à l'affectation et les autorités compétentes
- La distinction occupation/utilisation
- Les règles liées à la précarité et au caractère temporaire de l'occupation
- Le calcul des redevances d'occupation

- La sous-occupation du domaine public et le fonds de commerce sur le domaine public

Passer une AOT-COT

Calculer les redevances d'occupation et les cas de gratuité

- **Étude de cas :** analyse d'un AAPC et d'un RC

Accorder des droits réels et des servitudes

Les droits réels et les servitudes

BEA depuis l'ordonnance du 23/07/2015

- **Exercice d'application :** examen d'opérations mises en place sur la base d'un BEA

La COT ou l'AOT de l'arrêté L.1311-5 du CGCT et les possibilités de montages complexes

- **Exercice d'application :** examen des caractéristiques essentielles des COT constitutives de droits réels

L'examen d'AOT-COT

Les clauses d'AOT ou de COT

- **Exercice d'application :** rédaction des clauses sensibles d'un AOT-COT

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous saurez mettre en œuvre la réglementation issue du CG3P.

2 JOURS	14 heures	Code 73015	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris 14-15 mars 2018 5-6 juin 2018		4-5 octobre 2018 11-12 décembre 2018	Lyon - Bordeaux - Nantes - Lille 5-6 juin 2018 11-12 décembre 2018

Valoriser le domaine public de l'État

Définir les modalités d'occupation et leurs spécificités



L'État et ses établissements publics concluent fréquemment des conventions ou des autorisations d'occupation temporaire du domaine public afin de permettre à des investisseurs publics ou privés d'occuper les dépendances de leur domaine. Or, les modalités d'occupation et de valorisation du domaine public ont évolué. Le gestionnaire du domaine public ou toute personne souhaitant intervenir sur les biens publics doit donc intégrer les particularités du droit des propriétés publiques de l'État.

OBJECTIFS

- Identifier les règles de définition, de circulation des biens publics et d'occupation privative.
- Préparer efficacement la rédaction de contrats portant occupation du domaine.
- Apprécier la marge de négociation dans la passation et la rédaction du contrat ou de l'autorisation.

PRÉREQUIS

Connaître les bases de la réglementation du domaine public.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'un service juridique
- Géomètres-experts
- Maîtres d'ouvrage publics et privés, monteurs d'opérations immobilières et développeurs immobiliers
- Avocats et notaires
- Toute personne impliquée dans la gestion du domaine public de l'État, concessionnaires de l'État et établissements publics nationaux

ANIMATEUR

Philippe HANSEN
Avocat Associé
UGGC AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les composantes du domaine public de l'État aux termes du CG3P

Distinguer les notions de domaine public, domaine privé et propriétés publiques

- Les notions d'affectation à l'usage direct du public ou d'affectation à l'exécution du service public et d'aménagement indispensable
- L'extension du domaine public
- Les domaines publics sectoriels
- Le domaine public mobilier

Étude de cas : analyse de la jurisprudence relative à la définition du domaine

Identifier les mécanismes de circulation des propriétés publiques

- Comprendre l'articulation entre autorisation d'occupation du domaine public, transfert de gestion et cession
- **Étude de cas :** analyse des principes d'une convention de superposition de gestion de l'État et d'une convention de transfert de gestion

Caractériser le régime de l'occupation privative

- Distinguer les différents titres d'occupation du domaine public
- Comparer les titres d'occupation et les contrats publics
- La mise en concurrence des titres d'occupation du domaine public

Étude de cas : analyse d'un AAPC et un RC d'autorisation d'occupation du domaine public de l'État

- Calculer les redevances d'occupation

Identifier le régime des droits réels conférés à l'occupant du domaine public

- Définir l'application classique des droits réels

Étude de cas : décryptage des montages complexes liés à une autorisation d'occupation constitutive de droits réels

- Constituer des servitudes sur le domaine public

- Les droits réels de l'article L. 2122-6 du CG3P

Rédiger efficacement ses conventions et autorisations d'occupation

- Délimiter la structure d'une COT classique et constructive de droits réels

Exercice d'application : rédaction des clauses sensibles d'une COT classique

- Les principales clauses à connaître pour éviter les risques contentieux

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez les règles relatives aux modalités d'occupation et de valorisation du domaine public ainsi que les évolutions législatives et réglementaires.

2 JOURS	14 heures	Code 73049	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris		28-29 mai 2018	16-17 octobre 2018



Les contrats d'occupation du domaine public

Sécuriser la passation et la rédaction des AOT-COT et des BEA

Les AOT, COT et BEA obéissent à des règles complexes qu'il convient de maîtriser. À cet effet, il est essentiel de connaître l'ensemble des règles applicables aux titres et conventions d'occupation du domaine public, notamment suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 19/04/17.

● OBJECTIFS

- Identifier les éléments de procédure de passation d'une AOT-COT ou d'un BEA.
- Rédiger ses contrats en toute sécurité.
- Gérer les droits et obligations de la collectivité et de l'occupant.

● PRÉREQUIS

Connaître les règles de la domanialité publique ou avoir suivi " Les fondamentaux de la domanialité publique " (code 73149 p. 107) ou " Réglementation générale du domaine public " (code 73286 p. 106).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables, cadres et agents des services gestion du domaine, voirie, stationnement, services techniques ou urbanisme
- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Toute entreprise qui souhaite investir sur le domaine public

● ANIMATEUR

Marie-Yvonne BENJAMIN
Avocat Associé
GENESIS Avocats

2 JOURS | 14 heures | **Code 73198**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

21-22 mars 2018
12-13 juin 2018
8-9 novembre 2018

PROGRAMME

Recourir à une occupation privative du domaine public et passer une AOT-COT

- Les contrats d'occupation et autres contrats
- **Exercice d'application** : analyse d'une convention de mise à disposition
- Distinguer AOT-COT
- Le pouvoir de résiliation
- Maîtriser les modalités de passation
- La nouvelle procédure de sélection préalable
- Le nouveau titre d'occupation portant sur un bien du domaine privé
- **Exercice d'application** : analyse et rédaction d'AAPC et RC

Rédiger une AOT-COT

Déterminer les clauses obligatoires et sensibles

- **Exercice d'application** : analyse et rédaction d'une AOT de voirie et d'une AOT de l'État
- La structuration d'une COT
- Les clauses domaniales
- Les clauses de contrôle et revoyure
- Les clauses de responsabilité/dommage/assurance
- Les pénalités et les sanctions
- La reprise du bien et la remise en état
- **Exercice d'application** : analyse et rédaction de plusieurs clauses de COT

Rédiger la partie financière d'une AOT-COT

- Identifier le type de "tarification"
- Déterminer l'impact de l'activité de l'occupant sur la redevance
- Maîtriser les conditions de paiement
- **Exercice d'application** : analyse et rédaction des clauses financières

Rédiger une AOT-COT avec droits réels

- Définir la structure d'une AOT-COT avec droits réels classiques
- Les clauses relatives aux droits réels
- Les clauses spécifiques
- **Exercice d'application** : analyse et rédaction d'une COT constitutive de droits réels

Conclure un BEA sur le domaine public

Définir le BEA

- L'objet du BEA
- La typologie du BEA
- La comparaison du BEA avec les autres contrats

Déterminer le régime juridique du BEA

- La durée
- Les droits réels
- Le financement
- Les garanties

Passer et rédiger son BEA

Cerner les différents montages possibles

- Les montages en boucle ou de type PPP
- Les BEA de revalorisation
- Les BEA de mise à disposition
- Les BEA liés à un marché public

Rédiger les clauses de son BEA

- Les clauses essentielles
- Les clauses sensibles
- Les clauses domaniales
- Les clauses financières
- **Exercice d'application** : analyse d'un BEA et d'une CMAD en gendarmerie/hôpital

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger vos contrats d'occupation du domaine public en toute sécurité.

Valoriser le domaine dans l'attente du projet d'aménagement



Rentabiliser le domaine pendant le temps de portage

Un projet d'aménagement nécessite de faire évoluer de nombreux espaces. Or, l'occupation temporaire de ces biens ou espaces dans l'attente de leur utilisation définitive constitue un mode inédit de valorisation des patrimoines publics. Ces dispositifs sont précaires et permettent une libération du bien à tout moment en vue du démarrage des travaux d'aménagement, et excluent tout droit au renouvellement ou à indemnité pour leurs occupants.

OBJECTIFS

- Connaître les outils contractuels transitoires de valorisation foncière.
- Maîtriser le régime de ces outils afin de garantir la mise en œuvre du projet d'aménagement urbain.
- Éviter les risques contentieux liés à une mauvaise gestion de ces outils.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de domanialité publique et privée et avoir des notions d'urbanisme et d'aménagement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services de gestion du domaine
- Responsables foncier et aménagement
- Responsables juridiques et juristes

ANIMATEUR

Catherine MINOT
Responsable ressources juridiques
EPF Ile-de-France

1 JOUR	7 heures	Code 73375
Tarif HT : 890 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus		
Paris	9 octobre 2018	
7 juin 2018	13 décembre 2018	

PROGRAMME

Expertise

Le cadre juridique des occupations transitoires

- Appréhender la notion d'occupation transitoire et la transposer
- Savoir identifier les biens à libérer
- Connaître l'incidence et du mode d'appropriation du bien sur le choix de l'outil : préemption, expropriation ou amiable
- Appréhender le rôle de l'affectation provisoire du bien
- **Maîtriser les différentes techniques contractuelles**
- Connaître les différentes occupations transitoires
- Comprendre la distinction entre affectation commerciale ou habitation du projet
- Savoir si l'occupation transitoire permet d'octroyer des droits réels
- Connaître et informer des risques pesant sur le propriétaire public

Les outils du rendement locatif

Analyser la convention d'occupation temporaire et la convention d'utilisation précaire

- Déterminer les droits personnels concédés
- Connaître le champ d'application et le régime juridique de la COT
- Maîtriser le régime juridique de la COP
- Savoir distinguer la COT et la COP du bail commercial
- Choisir la durée de l'occupation
- Déterminer le montant de la redevance d'occupation
- Maîtriser les modalités de libération du bien

Exercice d'application : rédaction d'une COT : clause relative à la destination finale du bien, clause relative aux aléas et responsabilités, clause résolutoire, abandon du projet...

Maîtriser les risques juridiques liés à la COT

- Appréhender les risques juridiques liés à l'obligation de libération du bien
- Connaître le dispositif de prise en charge des travaux de mise aux normes du bien
- Rédaction des clauses de sous-occupation du bien

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez une vision transversale des outils contractuels vous permettant de valoriser financièrement les biens et espaces destinés à une opération d'aménagement, en attente de sa réalisation.

Rédiger un acte soumis à publicité foncière



Appliquer les règles relatives aux actes en la forme administrative ayant valeur d'actes authentiques

Lors de l'acquisition ou de la cession d'un bien immobilier, une personne publique peut recourir à l'acte en la forme administrative. Cette procédure autorisée par l'article L. 1212-1 du CG3P permet à l'administration de se voir transférer des attributions notariales lui permettant de rédiger des actes administratifs ayant valeur d'actes authentiques. Le formalisme est néanmoins strict et très encadré en règles de droit public et de droit privé.

OBJECTIFS

- Connaître le champ d'application de l'acte en la forme administrative soumis à publicité foncière.
- Maîtriser les types et les contenus des actes en la forme administrative soumis à publicité foncière.
- Éviter les risques contentieux liés à une mauvaise rédaction de l'acte authentique.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de domanialité publique et privée et avoir des notions d'urbanisme et d'aménagement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et agents du service urbanisme
- Responsables des services immobiliers et gestion du domaine

ANIMATEUR

Caroline THEUIL-CHEMAIN
Chargée acquisitions, gestion, cession

PROGRAMME

Perfectionnement

Étude de cas fil rouge : les participants appliquent les connaissances acquises à la résolution d'un cas d'achat et de cession d'un bien immobilier

Le champ d'application de l'acte en la forme administrative soumis à publicité foncière

- Appréhender l'authentification des actes de cession/acquisition/échange
- La notion d'acte authentique
- Connaître les particularités des cessions entre personnes publiques et les clauses spécifiques
- Appréhender le rôle de l'autorité compétente en matière d'authentification de l'acte
- Connaître les types d'actes : achat, cession, échange...

Maîtriser les préalables à l'acte authentique des personnes publiques

- Réaliser les recherches d'identification sur le bien visé
- Appréhender la fixation du prix et le rôle de la DIE
- Gérer sa négociation
- Maîtriser les procédures préalables : délibération et précontrat
- **Étude de cas fil rouge** : réalisation de recherches dans les fichiers fonciers, délibération, précontrat

Le contenu de l'acte de vente : contrat spécial

Analyser les éléments constitutifs de l'acte administratif

- Contenu : les indications issues du décret du 04/01/1955 modifié
- Connaître les clauses obligatoires et les clauses spécifiques aux personnes publiques
- Fixer les frais de l'acte et calculer la plus-value immobilière

Étude de cas fil rouge : rédaction des clauses les plus délicates de l'acte

Connaître la procédure de publication au service de publicité foncière

- Connaître le rôle du service de publicité foncière
- Maîtriser la procédure de publicité foncière
- Gérer les rejets et les refus
- Procéder à la rédaction d'avenants au contrat
- **Étude de cas fil rouge** : rédaction d'une attestation rectificative suite à un rejet de dépôt à la publicité foncière

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez parfaitement rédiger un acte administratif simple soumis à publicité foncière et aurez sécurisé la procédure afin d'éviter les risques de recours contentieux.

2 JOURS	14 heures	Code 73379	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus	
			Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus	
Paris	26-27 juin 2018	4-5 octobre 2018	10-11 décembre 2018	



Le bail emphytéotique administratif

Mettre en œuvre ce montage de A à Z

Le BEA constitue une réponse au besoin des personnes publiques de valoriser au mieux leur patrimoine public. Mais il s'agit d'un outil contractuel à utiliser avec prudence, notamment en considération des règles de la commande publique et de l'ordonnance du 19/04/17.

● OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du BEA.
- Appliquer les modalités de mise en œuvre de son régime juridique.
- Gérer les droits et obligations des parties.

● PRÉREQUIS

Connaître les règles de base en matière de contrats et de gestion du domaine public.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des contrats publics
- Entreprises cocontractantes
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre d'une procédure de BEA

✦ ANIMATEUR

Ludovic CUZZI
Avocat associé
PARME AVOCATS

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier le champ d'application et les caractères du BEA

Définir les évolutions réglementaires du BEA

- La typologie des BEA
- Le BEA par rapport aux autres contrats de la commande publique
- La nouvelle procédure de publicité et mise en concurrence

Déterminer le champ d'application du BEA

- Un contrat administratif
 - Les objectifs poursuivis : la mission de service public, l'intérêt général...
 - Les clauses substantielles : sa durée, la redevance, les droits réels, les garanties...
- Étude de cas** : analyse commentée d'un bail emphytéotique administratif qui confie au preneur la charge de réaliser une série d'équipements préalablement définis et qui seront exploités pour les besoins propres du preneur tout en étant utiles à la vie de la Cité

Analyser les droits et obligations des parties

- Les droits et obligations du bailleur
 - Les droits et obligations de l'emphytéote
- Gérer l'exécution du BEA**
Étude de cas : analyse commentée d'une décision de résiliation pour faute d'un BEA : légalité de la décision, modalités de résiliation, conséquences indemnitaires, juge compétent

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez utiliser le bail emphytéotique administratif en toute sécurité

1 JOUR	7 heures	Code 73332	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	14 juin 2018		11 décembre 2018

Acquérir, céder et échanger ses immeubles

Mettre en œuvre une bonne gestion des immeubles des personnes publiques

Le CG3P et l'ordonnance du 19/04/17 ont contribué à l'amélioration de la matière domaniale. Ils apportent une approche rationnelle de la propriété publique précédant une approche domaniale : cession, acquisition, gestion des biens... Les procédures de transfert des biens sont désormais modernisées.

● OBJECTIFS

- Identifier les particularités juridiques et pratiques des acquisitions par les collectivités territoriales.
- Pratiquer les cessions et échanges d'immeubles.
- Organiser la prévention des risques de nullité des actes et de refus de paiement des comptables publics.

● PRÉREQUIS

Connaître les règles de la vente d'immeuble et avoir des notions de base en droit public.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Agents des collectivités territoriales et des établissements publics
- Avocats et notaires

✦ ANIMATEUR

Ludovic CUZZI
Avocat associé
PARME AVOCATS

PROGRAMME

Acquérir un bien

Mener une acquisition amiable

- Les contrats prohibés
- La compétence pour acquérir
- La détermination du prix
- La procédure d'acquisition
- La signature
- Le paiement et les formalités postérieures

Faire des acquisitions forcées

- L'expropriation
- Les droits de préemption
- L'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme
- Les cessions gratuites dans le cadre des permis de construire
- L'alignement
- L'emplacement réservé

Céder et échanger

Procéder à des cessions et échanges classiques

- Rappels des fondamentaux : l'obligation de déclassement, la théorie de la domanialité publique virtuelle, la règle d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité

- La compétence pour céder
- Les éléments de procédure (consultations et mises en concurrence)
- Les contrats

Recourir à des cessions et échanges complexes issus du CG3P

- Les cessions et échanges entre personnes publiques sans déclassement
- Les cessions destinées aux personnes privées
- Le déclassement anticipé, la promesse de vente et le déclassement rétroactif
- La cession-bail

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer les particularités liées aux modes d'acquisition, de cession ou d'échange des immeubles par les personnes publiques.

1 JOUR	7 heures	Code 73179	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	29 mai 2018		13 novembre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 29 juin 2018 ou 13 décembre 2018



LES JOURNÉES DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

13 ET 14 NOVEMBRE 2018

ÉDITO

Optimiser les domaines privé et public participe à la valorisation d'ensemble du patrimoine des personnes publiques.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 19/04/17, **EFE** organise son 17^e rendez-vous annuel des journées de la propriété publique afin de faire le point sur toute l'actualité liée à la gestion domaniale publique et privée.

Cette conférence réunit chaque année les plus éminents spécialistes de la matière : membres du Conseil d'État, professeurs, avocats, représentants des collectivités...

**PLUS DE 1 000 PARTICIPANTS EN 16 ANS
Et VOUS ?**



**À L'ISSUE DE CETTE CONFÉRENCE,
VOUS SAUREZ CONCRÈTEMENT :**

- Appliquer les textes législatifs et réglementaires ainsi que les dernières jurisprudences afin de sécuriser vos opérations.

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ
17^E RENDEZ-VOUS ANNUEL

TÉMOIGNAGES

" Les intervenants font référence dans leur domaine "
DÉPARTEMENT DU PUY DE DÔME

" Documentation très intéressante et interventions pragmatiques et complètes "
VINCI PARK SERVICES

" Des présentations claires et pratiques "
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

CONTACT



Pour vous inscrire :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr



RESPONSABLE de montage d'opérations immobilières

Gérer une opération en sécurisant chaque étape

Le montage, la réalisation et la gestion d'opérations immobilières obéissent à des contraintes de plus en plus complexes dans un contexte de foisonnement des textes et d'imbrication des règles publiques et privées. Le montage d'une opération immobilière requiert plusieurs étapes incontournables faisant appel à des notions très différentes mais indispensables à la bonne réussite du projet : financières, fiscales, techniques, juridiques, environnementales... Cette nécessaire polyvalence vous oblige à posséder l'ensemble des connaissances et compétences pour assurer la cohérence du montage de l'opération, de sa faisabilité à sa réalisation.

● OBJECTIFS

- Définir les règles d'urbanisme et foncières applicables au montage d'opérations.
- Mettre en œuvre les méthodologies et bonnes pratiques techniques, juridiques et financières.
- Gérer la prévention des risques liés au montage d'opérations et en garantir la sécurité.

● PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage d'opérations immobilières.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de la maîtrise d'ouvrage publique ou privée
- Promoteurs et responsables d'opérations immobilières et de programmes immobiliers

- Chefs de projet chargés du montage et/ou du suivi d'opérations immobilières
- Toute personne amenée à travailler sur le montage d'opérations immobilières

● ANIMATEURS

Alain JOUHANNEAU, Formateur-Consultant
Cécile PANASSAC, Avocat associé, BTP AVOCATS
Aldo SEVINO, Avocat Associé, Cabinet ASEA
Jean MAUSSION, Architecte, Conducteur de travaux, AMO

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de ce cycle, vous aurez toutes les clés et outils pour réussir votre prise de fonction de responsable des programmes immobiliers.

MODULE 1 Cerner les fondamentaux du droit de l'urbanisme

3 jours

● OBJECTIF

- Mesurer l'impact des règles d'urbanisme sur les opérations immobilières.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation
Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le cadre juridique

- Les textes sur la réglementation
- Les documents d'urbanisme : hiérarchie et compatibilité

Déterminer les procédures d'aménagement possibles

- La ZAC, le lotissement et les divisions foncières, le PUP, la concession d'aménagement
- Partage d'expériences** : échanges sur les difficultés rencontrées dans la détermination de la procédure d'aménagement adaptée et identification des bonnes approches à retenir

Analyser les règles fiscales en matière d'urbanisme et d'aménagement

- La TA et le VSD
- Les participations pour le financement des équipements, le PUP et la ZAC
- Les redevances

Obtenir le permis de construire

- Le dépôt de la demande et les pièces constitutives
- Les points de vigilance à apprécier lors de la demande
- Les règles en cas de modification ou de transfert du permis

Connaître les contentieux liés aux règles d'urbanisme et aux permis

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning

- Quelles conditions pour lancer un projet ?
- Quelles conditions pour lancer un projet ?
- Comment communiquer efficacement en mode projet ?

MODULE 2 Déterminer les étapes préalables au montage immobilier

3 jours

● OBJECTIFS

- Gérer la maîtrise foncière.
- Cerner les étapes préalables au montage d'opérations.

● PROGRAMME

Réussir la maîtrise foncière de son terrain

Délimiter le périmètre de son assiette foncière

- Les contraintes urbanistiques, environnementales, techniques et financières
- La constructibilité du terrain

Choisir l'outil de maîtrise foncière adapté à son projet

Étude de cas : analyse commentée de cas de maîtrise foncière dans le cadre de projets immobiliers

Mesurer les étapes préalables au montage immobilier

Identifier les différents acteurs à l'acte de construire et les autres partenaires

Réussir les études préalables au montage d'opérations

- L'étude approfondie du terrain du projet et sa constructibilité
- Les équipements existants et ceux à construire
- Les surfaces de plancher et les surfaces habitables
- Le coût de construction des ouvrages immobiliers
- Les intervenants au montage
- L'étude de faisabilité du projet immobilier**
- Les objectifs du projet
- La faisabilité financière et fiscale du projet
- Le phasage du projet

Exercice d'application : détermination graphique de la constructibilité d'un terrain sur la base d'un exemple réel

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Réussir le montage juridique et financier de l'opération

3 jours

● OBJECTIFS

- Valider les points clés du montage financier de l'opération : son coût et sa rentabilité.
- Maîtriser les contrats associés au montage.

● PROGRAMME

Mesurer les enjeux du montage financier de l'opération immobilière

Calculer le coût de l'opération

- Les différents postes budgétaires
- Le calcul des ratios
- Les différents coûts
- La détermination du besoin en financement
- Le budget des études préalables
- Le bilan prévisionnel
- La définition d'une matrice des risques
- Le bilan définitif de l'opération

Mesurer la rentabilité du projet

- Les critères pertinents d'analyse financière
- Les endettements
- Les investissements
- Le calcul du prix de revient
- Le calcul de la marge et de la rentabilité des fonds investis

Exercice d'application : élaboration d'un budget, d'un plan de trésorerie et d'un plan de financement à partir de l'étude de constructibilité de l'exercice précédent

Contractualiser le montage

- Les différents types de montages possibles : avantages et inconvénients
- Les clauses essentielles du contrat : indexation, révision, actualisation
- La nature des contrats avec les entreprises intervenant au montage
- Les obligations de chacun vis-à-vis du maître de l'ouvrage
- Le paiement du prix
- Exercice d'application** : détermination du montage adapté à différents projets immobiliers

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

Classe virtuelle Mémoire* : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

15 JOURS | 105 heures | **Code 73297**

Paris - Promotion 1

4 au 6 avril, 16 au 18 mai, 12 au 14 juin, **26 juin***, 9 au 11 juillet, 18 au 20 septembre et **13 décembre 2018****

Paris - Promotion 2

9 au 11 octobre, 14 au 16 novembre, 17 au 19 décembre 2018, **10 janvier***, 21 au 23 janvier, 13 au 15 mars et **18 juin 2019****

* **CLASSE VIRTUELLE** pour le mémoire d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)

** **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)

TARIFS

Tarif HT : 7 650 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 6 120 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 5 370 € HT

? **BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?**

CONTACTEZ-NOUS | 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr



OPTION CPFFP

RESPONSABLE DE MONTAGE D'OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPQF

OPTION VAE EXPERTS

RESPONSABLE DE MONTAGE D'OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ? Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

- 1- Étude de recevabilité de la candidature
Inscription : 200 € HT
- 2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande
Accompagnement : 1500 € HT
- 3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés
Jury de VAE EXPERTS : 3 670 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **01 44 09 25 08**

MODULE 4 Suivre l'exécution et réceptionner les travaux **3 jours**

OBJECTIFS

- Assurer l'exécution des marchés et la bonne réalisation des travaux.
- Gérer la réception des travaux.
- Identifier et gérer les litiges.

PROGRAMME

Optimiser l'exécution des marchés de travaux lors de la réalisation de l'opération

Le lancement du marché et la préparation

- Les préparations administrative, technique et comptable
- La phase de préparation du chantier par l'entrepreneur
- La notification et les ordres de services
- Le démarrage des travaux et le compte au prorata

Organiser le dossier financier

- Les avances, garanties, retenues et cautions
- Les nantissements et les cessions de créances

Maîtriser les aspects comptables

- Les prix et les variations
- Les décomptes, acomptes et règlements
- Les circuits de paiement et la sous-traitance

Exercice d'application : examen de décomptes et acomptes mensuels

Optimiser la réalisation des travaux

- Le contrôle de l'exécution des travaux
- La gestion des délais et du planning contractuel
- Les modifications de prestations et les avenants
- Les défaillances et les cas de résiliation

Exercice d'application : examen de projets d'avenants

Gérer les litiges en cours de chantier

- Le cas de l'entreprise défaillante ou en faillite
- Les retards de chantier
- Les malfaçons
- La réception des travaux et les responsabilités

Réceptionner les travaux

Déterminer les opérations préalables à la réception

- La fin des travaux et la préparation de la réception
- L'objet et les conditions des opérations préalables à la réception

Réussir la réception et le traitement des réserves

- Le suivi et la levée des réserves
- Les désordres apparents
- Les réfections
- La livraison de l'ouvrage et la prise de possession anticipée

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 5 Mesurer les responsabilités propres à chaque acteur du projet **3 jours**

OBJECTIFS

- Définir les obligations de chacun et les responsabilités à mettre en œuvre.
- Identifier les cas de recours à l'assurance construction.

PROGRAMME

Définir le champ d'application

- Les textes applicables : la loi Spinetta, ses évolutions et les différents régimes de responsabilité
- Les acteurs de la construction : rôle et responsabilité de chacun
- La passation des marchés : les différents montages et les clauses de responsabilité et d'assurance

Étude de cas : le groupement momentané d'entreprises

- Les obligations administratives du maître d'ouvrage et les responsabilités pénales

Déterminer les responsabilités

- Les responsabilités avant réception
- La réception de l'ouvrage
- Les responsabilités après réception

Exercice d'application : détermination du régime applicable à un désordre

- Les délais de prescription : les différents délais, interruptions et suspensions
- Les pièges de la procédure judiciaire : les personnes habilitées à agir, le référé,

Étude de cas : exemple de contentieux

Recourir à l'assurance construction

- Le régime de l'assurance construction
- Le champ de l'obligation d'assurance décennale
- L'assurance des risques avant réception
- L'assurance décennale des constructeurs

Exercice d'application : savoir lire une attestation d'assurance décennale

- L'assurance dommages-ouvrage : la souscription et la vie du contrat, le bénéficiaire du contrat, les garanties facultatives, la prise d'effet et la fin de la garantie
- Les montants de garantie

L'assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage

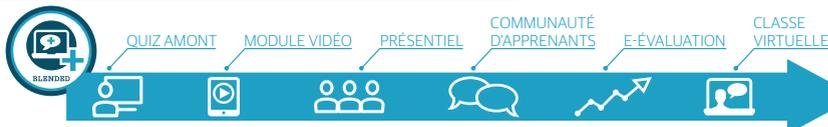
- La gestion du sinistre amiable : la déclaration du sinistre, la procédure et le délai d'expertise, la CRAC, la prescription biennale

Étude de cas : exemple d'un sinistre dommages ouvrages

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

Classe virtuelle Retours d'expérience** : pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

EFE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE APPRENTISSAGE !



Parce que la formation est un processus qui s'inscrit dans le temps, EFE vous propose d'allier présentiel et distanciel sur ses cycles certifiants BLENDED+.

Un temps amont pour évaluer vos connaissances, un temps aval pour mesurer votre évolution, entre les deux, des moments de rencontre, d'échanges, de travail collaboratif sur une plateforme apprenante !

Les fondamentaux du montage immobilier

Identifier chaque étape pour mener à bien son projet

Initiation

Tout projet immobilier implique la connaissance de l'environnement d'une opération immobilière : les intervenants, les étapes principales, les contraintes juridiques... Il convient également de maîtriser les principales étapes du montage d'opération avant de commencer un projet.

● OBJECTIFS

- Définir les étapes du montage d'opérations immobilières.
- Identifier l'ensemble des contraintes juridiques.
- Examiner la réglementation applicable aux acquisitions foncières.

● PRÉREQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e)s et employés d'une société de promotion immobilière, de construction ou d'un cabinet d'architecture
- Promoteurs et architectes
- Toute personne impliquée dans le montage d'un dossier d'opération immobilière

● ANIMATEUR

Anaïs FAUGLAS
Avocat urbanisme et construction
FAUGLAS AVOCAT

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning

- Quels droits offerts par le certificat d'urbanisme ?
- Quels travaux nécessitent un permis de construire ?
- Quelles pièces déposer pour réaliser une construction ?

2 JOURS | 14 heures | **Code 73145**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

15-16 mai 2018
20-21 novembre 2018

Lyon

19-20 juin 2018
5-6 décembre 2018

Bordeaux

15-16 mai 2018
20-21 novembre 2018

Nantes

15-16 mai 2018
20-21 novembre 2018

Lille

15-16 mai 2018
20-21 novembre 2018

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appréhender l'ensemble des points clés d'une opération immobilière

Définir l'opération

Identifier les principaux intervenants

- Le promoteur
- Le vendeur
- Le banquier
- Le maître d'œuvre
- L'assureur
- L'entrepreneur
- Le client

Maîtriser les grandes étapes

- L'identification de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- L'étude de faisabilité
- La maîtrise foncière
- Le financement
- La réalisation
- La commercialisation

Prendre en compte les contraintes juridiques

Les contraintes urbanistiques

- Les règles d'urbanisme
- Le certificat d'urbanisme
- Les autorisations de construire
- Le contentieux des autorisations
- Les taxes d'urbanisme

Les autres contraintes

- La réglementation de l'environnement
- Les diagnostics
- L'archéologie préventive

Étude de cas : gestion du calendrier de l'opération en fonction des contraintes juridiques

Déterminer les règles d'acquisition foncière et de construction

Les règles d'acquisition foncière et de construction

- Les avant-contrats
- Les conditions suspensives
- La conclusion de l'acte

La réglementation des marchés de travaux

- Le choix des entreprises
- Le suivi du chantier
- La réception des ouvrages

Cerner les principaux contrats immobiliers

- La vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)
- La vente à terme
- La construction de maison individuelle
- Le secteur libre

Exercice d'application : suivi des travaux et réponses aux exigences des clients

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de participer au montage d'une opération immobilière.

Montage d'opérations immobilières

Mettre en œuvre le projet de la formalisation à son exécution



Les opérations immobilières impliquent la mise en œuvre de nombreux acteurs juridiques, administratifs et financiers qui relèvent de domaines de compétences particulièrement étendus, allant de la fiscalité immobilière aux missions d'organisation de pilotage et de coordination des chantiers.

● OBJECTIFS

- Analyser les caractéristiques d'un terrain pour en valider l'acquisition.
- Définir son intervention juridique, technique, financière et pratique, en cohérence par rapport à ses partenaires.
- Organiser les étapes du montage de projets immobiliers, de la définition du programme à la réception de l'ouvrage et à sa commercialisation.

● PRÉREQUIS

Avoir été confronté aux opérations immobilières ou avoir suivi " Les fondamentaux du montage d'une opération immobilière " (code 73145 p. 116).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés et maîtres d'œuvre
- Promoteurs immobiliers et chargés d'opérations
- Toute personne impliquée dans le montage d'opérations immobilières et souhaitant les appréhender dans leur globalité

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning

- À partir de quand détient-on une autorisation d'urbanisme ?
- Comment l'administration contrôle-t-elle la conformité des travaux ?
- Quels risques de contentieux en droit de l'urbanisme ?

● ANIMATEURS

François PETIT
Maître d'ouvrage délégué
PASSIFIM

Aldo SEVINO
Avocat spécialisé en droit public et droit immobilier
ASEA AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 73046**

Tarif HT : 1 520 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 330 € - repas inclus

Paris

7-8 février 2018
4-5 juin 2018
2-3 octobre 2018
6-7 décembre 2018

Lyon

15-16 mai 2018
22-23 novembre 2018

*Incluant le prix de l'ouvrage " Montage d'opérations immobilières ", remise de 5% sur le prix public.

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Se poser les bonnes questions avant d'acheter un terrain

Introduction au montage d'opérations

- La notion d'opération immobilière et les notions voisines
- Les différentes opérations immobilières
- Les acteurs

Identifier un terrain et apprécier sa potentialité économique

- Le foncier
- Les potentialités socio-économiques du foncier identifié

Analyser les contraintes juridiques

- L'audit de la situation foncière du terrain et de son état d'occupation
- L'audit de la situation du terrain au regard du droit de l'urbanisme et de l'environnement

Intégrer la faisabilité technique et le préprogramme

- Le choix du programmiste et la définition du programme
- L'objectif de l'étude de faisabilité

Calculer le prix de revient de l'opération et le bilan de faisabilité

- Le coût du terrain
- Les participations financières des constructeurs
- Les frais d'études, les coûts techniques et les frais divers

Concrétiser le projet

Maîtriser les étapes, de l'offre à la promesse de vente

- L'offre et les avant-contrats
- Les conditions suspensives
- Les clauses spécifiques à intégrer en matière d'urbanisme

Mettre en place une maîtrise d'œuvre

- Le régime juridique applicable aux marchés de maîtrise d'œuvre
- Les aspects financiers

Le compte-rendu des missions du maître d'œuvre

Demander les autorisations administratives nécessaires

- Le permis de construire, le permis de démolir et les autorisations annexes

Faire la levée des conditions suspensives et la conclusion de la vente

- La promesse unilatérale de vente
- Les effets de la promesse de vente valant vente
- Le régime de la promesse de vente ne valant pas vente

Réaliser le projet et sa commercialisation

Choisir le financement du projet, les assurances et les garanties

Traiter les contraintes juridiques non éliminées

- Le financement
- Les assurances de la construction et les garanties

Exercice d'application : analyse commentée et illustrations jurisprudentielles

Articuler le choix des intervenants et des entreprises

- Les divers assistants à la maîtrise d'ouvrage
- Les entreprises

Procéder aux travaux

- La préparation du chantier
- L'exécution, la réception des travaux et la fin de l'opération

Commercialiser le projet

- Les modalités juridiques de commercialisation du projet
- La commercialisation opérationnelle

Test de connaissances : quiz sur les différentes étapes et les aspects du montage d'opérations immobilières

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez mener, étape par étape, chaque phase d'une opération immobilière.

Montages immobiliers publics

Choisir le montage le plus adapté à son opération

La réalisation d'opérations immobilières publiques s'est très largement complexifiée en raison des nouvelles obligations incombant aux collectivités territoriales tant en matière de commande publique (ordonnance du 23/07/15) que de la gestion du domaine public (ordonnance du 19/04/17). Dans un contexte de contraintes financières et de recherche d'une meilleure satisfaction des différents besoins, les collectivités publiques doivent définir la meilleure ingénierie contractuelle en réponse à leurs besoins.

OBJECTIFS

- Identifier les besoins et les contraintes d'une opération.
- Maîtriser les différents outils juridiques disponibles et choisir le mode contractuel le plus adapté.
- Définir les étapes préalables au montage d'une opération immobilière publique et organiser la mise en œuvre du projet pour en assurer le succès jusqu'à la fin du chantier.

PRÉREQUIS

Avoir des notions en matière de marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables immobiliers et chargés d'opérations immobilières au sein de la maîtrise d'ouvrage publique
- AMO et bureaux d'études
- Opérateurs privés en lien avec les collectivités (promoteurs, PPPistes...)

ANIMATEURS

Aldo SEVINO
Avocat spécialisé en droit public et droit immobilier
ASEA AVOCATS

Camille MORCRETTE
Directeur Associé
AMOau

PROGRAMME

Prendre en compte les contraintes préalables au montage du projet

- Différencier initiatives publiques et privées
- Définir la notion d'ouvrage complexe
- Identifier les différentes fonctions à satisfaire
- Maîtriser le foncier : acquérir ou louer le terrain
- L'acquisition amiable ou forcée
- Les emplacements réservés et autres outils
- Tenir compte de la nature du foncier
- Le domaine public : consistance, régime juridique, gestion, valorisation et mise en concurrence.
- La division en volume
- Les limites de la cession foncière avec charge
- Faire face aux contraintes économiques et financières
- Les outils juridiques et le financement de l'ouvrage
- Les risques financiers
- Étude de cas : définition du rôle de la maîtrise d'ouvrage dans une opération immobilière

Perfectionnement

Choisir le mode contractuel le plus adapté et mettre en œuvre le projet

- Construire un ouvrage immobilier selon les spécificités des différents types de contrats
- Les contrats types loi MOP
- La conception-réalisation
- La VEFA
- Le crédit-bail immobilier
- Le contrat de partenariat...
- Construire et exploiter un équipement public
- Les marchés de travaux
- Les délégations de service public
- La concession de service ou de travaux
- Exercice d'application : choix du montage le plus adapté à son besoin pour une opération immobilière donnée
- Optimiser la réalisation de l'opération : études préalables, acquisition foncière, demandes d'autorisations administratives, passation des contrats...

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous connaîtrez les règles de montage d'une opération immobilière publique.

1 JOUR	7 heures	Code 73287	Tarif HT : 960 € - repas inclus Coll. terr. HT : 820 € - repas inclus
Paris	31 mai 2018		6 novembre 2018

Montage financier d'une opération immobilière

Évaluer les risques financiers liés à son projet d'opération

Le lancement d'une opération immobilière entraîne impérativement l'établissement d'un budget prévisionnel. Il implique la connaissance des spécificités liées au statut de chaque acteur, la détermination des concours financiers et leur gestion.

OBJECTIFS

- Identifier la méthodologie et élaborer de façon pertinente un budget, un plan de trésorerie et un plan de financement d'une opération immobilière.
- Estimer et hiérarchiser les risques et leurs conséquences financières.
- Concevoir une demande de crédit bancaire efficace.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales en droit immobilier et en droit de l'urbanisme et de la construction ou avoir suivi " Montage d'opérations immobilières " (code 73046 p. 117).

PUBLIC CONCERNÉ

- Promoteurs immobiliers
- Marchands de biens
- Lotisseurs et aménageurs privés
- Toute personne chargée du financement de la promotion immobilière

ANIMATEUR

Alain JOUHANNEAU
Formateur-Consultant

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning

- Quel mode de financement de l'opération retenir ?
- Comment recourir au CPI, un des modes de commercialisation ?
- Identifier les éléments phares du contrat de promotion immobilière

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir les structures juridiques des opérations immobilières

Appréhender les budgets, évaluer et hiérarchiser les risques

- Définir la notion de budgets glissants
- Les budgets de faisabilité
- Les budgets d'engagement
- Les budgets de contrôle et de clôture
- Définir les outils budgétaires
- Le budget prévisionnel
- Le plan de trésorerie et de financement
- Maîtriser les principales définitions financières
- La marge, la rentabilité des fonds propres
- Le cash flow, l'impasse, le point mort,
- Le risque à terminaison
- Évaluer et hiérarchiser les risques
- Identifier les risques techniques, commerciaux et administratifs
- Mesurer l'impact financier des risques
- Exercice d'application : calcul du prix de revient et du chiffre d'affaires, définition du plan de trésorerie, élaboration du plan de financement

Formaliser et sécuriser la demande de financement

Maîtriser les critères d'appréciation du banquier

- Les notations bancaires
- Le support juridique de la société maître d'ouvrage (SCI, SNC, SARL...)
- Les encours clients
- La quotité de fonds propres
- La précommercialisation
- La pertinence du projet
- Identifier les caractéristiques d'un crédit
- Le principe du compte centralisateur
- Les commissions d'engagement
- Le taux des agios
- La garantie financière d'achèvement
- Les sûretés, hypothèques, cautions
- Les crédits par caisse et engagements par signatures
- Appréhender les nouveaux modes alternatifs de financement : crowdfunding
- Exercice d'application : montage du plan de financement d'une opération de construction
- Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'élaborer le financement d'une opération immobilière.

2 JOURS	14 heures	Code 73086	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1260 € - repas inclus
Paris	30-31 mai 2018		13-14 novembre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience post-formation
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 28 juin 2018 ou 14 décembre 2018

Commercialiser son opération immobilière

Maîtriser les étapes clés et mobiliser les actions efficaces

La commercialisation d'une opération immobilière nécessite de comprendre le marché immobilier, de définir la stratégie commerciale la plus adaptée et chaque phase de la commercialisation.

OBJECTIFS

- Identifier les opérations commercialisées.
- Choisir l'approche marketing à suivre.
- Analyser les étapes de précommercialisation et concevoir efficacement la commercialisation.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage d'une opération immobilière.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de programmes immobiliers
- Responsables commerciaux
- Responsables marketing
- Toute personne amenée à participer aux actions marketing et commerciales d'une opération immobilière

ANIMATEUR

Expert en promotion immobilière

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les opérations immobilières commercialisées

Définir le champ de la VEFA

- Identifier l'intérêt de recourir à ce montage
- Respecter la procédure de l'avant-contrat
- Mettre en œuvre le contrat définitif
- Étude de cas : analyse commentée d'opérations en VEFA et identification des points de vigilance
- Appréhender l'impact du développement durable dans les opérations immobilières
- Intégrer le développement durable dans la stratégie commerciale et marketing

Analyser les techniques commerciales et marketing efficaces

Identifier les besoins du client

Faire un benchmark

Mettre en place la stratégie de commercialisation

- Le plan marketing et la publicité
- Les actions commerciales
- Les techniques innovantes

Exercice d'application : définition d'une stratégie de commercialisation d'une opération dans un contexte donné

Commercialiser son opération

Assurer le bilan financier et la rentabilité du programme

- La variation du prix de vente

- Les dispositifs fiscaux

Favoriser la phase de précommercialisation

- Définir le bon timing
- Recourir aux outils et supports adaptés

Assurer le lancement commercial

Étude de cas : analyses commentées d'opérations, identifications des points forts de la stratégie commerciale retenue et des améliorations

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de définir les méthodologies et les outils adaptés à la commercialisation de votre opération immobilière.

2 JOURS	14 heures	Code 73326	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	18-19 juin 2018		4-5 décembre 2018

L'évaluation d'un bien immobilier

Estimer la valeur vénale d'un bien immobilier



La connaissance de la valeur immobilière génère beaucoup d'incompréhension, d'attente ou de contentieux. Le principe de " juste valeur " ou " fair value " est au centre de beaucoup de réformes de nos institutions. Ainsi, il est nécessaire d'établir précisément la valeur vénale d'un bien et de cerner les bonnes pratiques de l'expertise.

OBJECTIFS

- Définir la différence entre estimation et expertise.
- Déterminer les différentes valeurs et méthodes d'expertise aux regards des différents types d'immeubles à évaluer.
- Choisir et mettre en œuvre la méthode adaptée.

PRÉREQUIS

Etre confronté au secteur immobilier dans sa pratique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables ou collaborateurs d'un service foncier dans une collectivité territoriale
- Aménageurs, promoteurs et établissements publics fonciers
- Toute personne devant évaluer un bien immobilier

ANIMATEUR

Caroline THEUIL-CHEMAIN
Chargée acquisitions, gestion, cession

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les principes de l'évaluation immobilière

Comprendre la pratique de l'expertise

- Découvrir la Charte de l'expertise immobilière
- Obligations et responsabilités de l'expert
- Découvrir les nouvelles contraintes juridiques et environnementales

Mesurer les enjeux pour les collectivités territoriales

- Dans la gestion de leur parc immobilier
- Dans leur stratégie d'acquisition, d'expropriation ou de préemption
- Dans la relation avec leurs partenaires

Déterminer la définition de la valeur vénale

Situer les définitions de la valeur vénale

- L'importance croissante de la notion de valeur
- Définition de la Direction Générale des Impôts
- Définition de la Charte de l'expertise en estimations immobilières
- Définition de la Cour de cassation

Cerner les différents types d'immeubles à évaluer

- Les terrains
- Le foncier à usage futur
- Les immeubles à démolir ou à réhabiliter
- Les lots de copropriété
- Les immeubles de bureau

- Les immeubles atypiques
- Les valeurs locatives
- Les indemnités d'éviction
- Étude de cas : analyse commentée de deux rapports d'expertise adaptés à l'activité des participants, telle que la vente aux enchères d'un bien immobilier public

Choisir et mettre en œuvre la méthode adaptée à chaque catégorie de biens

- La méthode par capitalisation des revenus
- La méthode par comparaison
- La méthode par la SHON potentielle constructible
- La méthode par récupération foncière
- La méthode par la revalorisation
- La méthode du cash flow

Intégrer les différentes formes d'expertises

- L'expertise judiciaire
- L'expertise amiable
- L'expertise réglementée
- L'expertise domaniale (France Domaine)

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez parfaitement déterminer la valeur d'un bien immobilier et adapter votre méthode d'évaluation à votre type de bien.

2 JOURS	14 heures	Code 73243	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	27-28 mars 2018		7-8 juin 2018 17-18 octobre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 5 juillet 2018 ou 19 novembre 2018





TVA immobilière

Gérer les enjeux financiers des opérations assujetties à TVA

Le régime de la TVA applicable aux opérations réalisées par les organismes publics a substantiellement évolué. La réglementation actuelle distingue les opérations réalisées par les assujettis, de celles réalisées par les non-assujettis. Les organismes publics ainsi assujettis doivent donc en mesurer les conséquences afin de sécuriser leurs projets immobiliers.

● OBJECTIFS

- Identifier le périmètre des opérations soumises à TVA et les enjeux de la fiscalité.
- Appliquer les procédures et sécuriser ses opérations immobilières.
- Gérer les obligations déclaratives pour les opérateurs publics.

● PRÉREQUIS

Avoir des notions sur la fiscalité et/ou les opérations immobilières.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme ou de l'habitat
- Directeurs et responsables financiers, comptables
- Toute personne travaillant dans le secteur de l'immobilier public et au sein des services fonciers

● ANIMATEUR

Frédéric BERTACCHI
Avocat
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir le champ d'application de la TVA applicable aux opérations réalisées par les personnes morales de droit public

Déterminer les mutations qui entrent dans le champ d'application de la TVA

- Identifier les organismes publics assujettis à la TVA au titre des opérations immobilières réalisées
- Traiter les ventes réalisées entre collectivités et la cession de terrains isolés

Maîtriser les nouvelles définitions des biens vendus

- Les terrains à bâtir et les terrains non à bâtir
- Les immeubles neufs et les immeubles anciens
- Les conséquences liées à la suppression des anciennes définitions

Déterminer le régime de TVA et la base d'imposition applicable aux mutations

- Les ventes exonérées de TVA de plein droit
- L'intérêt d'un assujettissement d'une vente à la TVA sur option - Les modalités et la temporalité de l'assujettissement
- Définir les ventes taxables de plein droit à la TVA
- Déterminer les cas où la vente est taxable à la TVA sur le prix total ou sur la marge

Maîtriser les nouvelles obligations déclaratives pour les opérateurs publics

- Les obligations liées à la construction de biens immobiliers

- Les obligations liées à la mise en location de biens immobiliers
- Les autres obligations liées aux opérations immobilières
- Définir les règles en matière de droits à déduction
- FCTVA, voie fiscale et procédure de transfert
- Cerner le régime pour les opérations de construction dans le cadre d'activités dont la gestion est déléguée

- La récupération la TVA grevant les investissements réalisés
- Le transfert des droits à déduction
- La distinction entre les immeubles et les autres immobilisations mises à disposition de délégataires

Identifier les conséquences budgétaires et comptables

Exercice d'application : détermination, à partir d'exemples pratiques, des nouvelles options dont disposent les organismes publics dans le cadre de leurs opérations immobilières, des conséquences sur la gestion des droits à déduction de la TVA et leurs obligations déclaratives

Exercice d'application : les nouvelles dispositions dans le cadre de constructions utilisées pour des activités déléguées

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les opérations soumises au régime de la TVA.

1 JOUR	7 heures	Code 73246	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	19 juin 2018		27 novembre 2018

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !



Calculer la TVA immobilière

● OBJECTIFS

- Identifier le champ d'application de la TVA applicable aux opérations immobilières publiques.
- Calculer la TVA d'une opération et définir le montage le plus favorable.

● PRÉREQUIS

Connaître les mécanismes de base de la TVA et/ou de la fiscalité immobilière.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés d'opérations immobilières et d'aménagement au sein des collectivités locales
- Aménageurs publics et privés, promoteurs et notaires

● ANIMATEUR

Marie-Anne CHARBONNIER
Avocat à la Cour
DS AVOCATS

PROGRAMME

Expertise

Identifier le champ d'application de la TVA immobilière publique

- Définir les différentes catégories d'assujettis
- Cerner la fiscalité de la cession de terrains et d'immeubles bâtis
- Exercer le droit à déduction de la TVA par la voie fiscale et le traitement du FCTVA

Calculer la TVA et optimiser le montage fiscal

- Déterminer la TVA sur la marge dans les opérations d'aménagement et la quote-part du foncier

- Établir un bilan combinant plusieurs régimes fiscaux différents
- **Exercice d'application** : établissement d'un bilan d'une opération immobilière et détermination du bilan prévisionnel de TVA

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déterminer les opérations immobilières publiques soumises à la TVA et d'établir un bilan.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 73357	Tarif HT : 425 €
Paris	5 avril 2018 (14h-18h)		11 octobre 2018 (9h-13h)

Intervenir en quartier ancien

Gérer les aspects juridiques et financiers du montage d'opération

Que ce soit dans le cadre d'opérations financées par l'ANRU ou à travers des OPAH renouvellement urbain plus classiques, il est important de savoir articuler les outils patrimoniaux et les outils d'intervention sur l'habitat dégradé.

OBJECTIFS

- Intégrer les conséquences des lois Grenelle sur les enjeux de la rénovation des bâtiments et immeubles.
- Déterminer les éléments juridiques et financiers permettant d'intervenir dans un quartier ancien.
- Maîtriser et articuler les différents outils en fonction du projet.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du renouvellement urbain.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'opérations dans un centre ancien
- Aménageurs publics et privés et promoteurs
- Toute personne amenée à intervenir dans un quartier ancien

ANIMATEURS

Xavier COUTON
Avocat Associé - Pôle Droit FIDAL

Olivier AUBIER
Responsable Service renouvellement urbain SEMERCLI

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les objectifs et le cadre juridique des outils patrimoniaux

- La loi Malraux et le Code de l'urbanisme
- Le contenu et le régime juridique des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur
- **Exercice d'application** : exemple de bilans financiers de réhabilitation d'un immeuble

Analyser les outils d'intervention sur l'habitat dégradé

- Différencier les OPAH et les OPAH RU
- Les objectifs et le cadre juridique
- La procédure de mise en œuvre : études, convention, durée, équipe d'animation...
- Les financements

Articuler le périmètre de restauration immobilière et la DUP " travaux "

- Les objectifs et le cadre juridique
- La procédure de mise en œuvre : le régime juridique des travaux et le dossier de DUP " travaux "
- Le contenu du dossier d'enquête parcellaire

Examiner les opérations de résorption de l'habitat insalubre et l'expropriation Vivien

- Les objectifs et le cadre juridique
- La procédure de mise en œuvre : contenu du dossier, spécificités de l'expropriation Vivien

- Le financement
- **Approfondir le régime de la vente d'immeuble à rénover (VIR)**
- Le contenu d'un contrat de VIR
- La comparaison avec un contrat de VEFA
- **Exercice d'application** : analyse comparative des différents outils d'intervention et présentation de cas concrets d'intervention dans un centre ancien

Identifier le processus de montage d'opérations dans un quartier ancien Procéder aux études préalables et pré-opérationnelles et au montage de l'opération

- Les objectifs des études
- L'articulation des procédures en fonction du niveau de dégradation du bâti, de la dureté foncière et des marchés immobiliers
- Le planning des différentes étapes du montage

Réaliser une opération en quartier ancien en concession d'aménagement

- L'articulation des outils et des procédures avec les concessions d'aménagement
- Les modalités de passation des concessions d'aménagement

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de définir la stratégie pour intervenir dans un quartier ancien.

2 JOURS	14 heures	Code 73208	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	11-12 juin 2018	7-8 novembre 2018	

Les contrats et montages immobiliers

Évaluer les règles spécifiques à chaque type de contrat et montage



Le domaine de l'immobilier, et plus spécifiquement celui de la construction, implique de préparer au mieux les futures relations contractuelles. En effet, la construction d'un immeuble implique bien souvent plusieurs intervenants devant exécuter un travail pour un client final. Dans ces circonstances, le recours au bon contrat est indispensable pour toutes les parties, ainsi qu'une rédaction claire et précise afin de gérer au mieux les éventuels désaccords ou contenieux.

OBJECTIFS

- Identifier les règles applicables à chaque montage immobilier.
- Choisir le contrat à utiliser selon son projet immobilier.
- Gérer les risques attachés à chaque contrat.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage d'une opération immobilière ou avoir suivi "Les fondamentaux du montage immobilier" (Code 73145 p. 116).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables immobiliers
- Responsables de promotion
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de contrats et montages immobiliers

ANIMATEUR

Anais FAUGLAS
Avocat urbanisme et construction FAUGLAS AVOCAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Décrypter les avantages et inconvénients de la VEFA

- Définir son champ d'application
- Les alternatives : la vente à terme et la vente en l'état
- La définition retenue par le juge
- Le régime juridique
- La destination contractuelle de l'ouvrage
- Les étapes clés : contrat de réservation, acte authentique...
- Le contrat préliminaire et ses caractéristiques
- Le contrat de VEFA : paiement du prix, réception du bien, livraison du bien, garanties financières d'achèvement, responsabilités...

Déterminer le champ d'application de la VIR

- Les étapes clés
- La livraison du bien et ses conséquences
- **Étude de cas** : analyse commentée de montages en VEFA et identification des erreurs à ne pas commettre

Recourir au contrat de promotion immobilière

- Les clauses importantes
- Les critères de recours au contrat et le rôle du promoteur

- Les risques
- La fin des travaux, la réception de l'ouvrage et les garanties
- **Exercice d'application** : rédactions des clauses clés d'un CPI

Utiliser le contrat de construction de maison individuelle

- Le champ d'application et les différents intervenants
- Le contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture de plan
- Le contrat de construction d'une maison individuelle sans fourniture de plan

Faire le point sur les montages spécifiques : définition, risques et avantages

- Le BEFA
- Le crédit-bail
- Le crédit vendeur

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de définir le montage et le contrat immobilier adapté à une opération.

2 JOURS	14 heures	Code 73331	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	6-7 juin 2018	13-14 décembre 2018	



Vente en l'état futur d'achèvement

Concevoir ses montages en toute sécurité

La Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) implique la connaissance des différentes étapes qui s'échelonnent dans le temps. Les acteurs doivent identifier les risques pouvant survenir tout au long de l'opération et déterminer les clauses les mieux adaptées à ce type de montage.

OBJECTIFS

- Identifier les règles de ce montage complexe qui s'échelonne dans le temps.
- Déterminer les clauses contractuelles les mieux adaptées à l'opération.
- Gérer les risques liés à la mise en œuvre de l'opération.

PRÉREQUIS

Connaître les principales étapes du montage de projet immobilier ou avoir suivi " Les fondamentaux du montage immobilier " (code 73145 p. 116).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services juridiques et fonciers
- Opérateurs privés et publics
- Entreprises de construction principales et sous-traitantes
- Toute personne impliquée dans le montage d'une opération en VEFA

ANIMATEUR

Marie-Alexandra VANKEMMELBEKE
Avocat en droit immobilier & construction
MAV AVOCAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner l'intérêt de recourir à ce montage complexe

Distinguer secteur libre et secteur protégé

- Les avantages et les inconvénients de la VEFA
- La définition retenue par les juges administratifs et judiciaires
- Identifier les opérations sur lesquelles utiliser ce montage, extension du marché de travaux

La place de la VEFA publique aujourd'hui

- Identifier les évolutions récentes de la VEFA
- Maîtriser le nouveau champ d'application des marchés de travaux

Appréhender la réglementation de l'avant-contrat

Identifier l'intérêt pour le vendeur de la signature d'un avant-contrat

- Les différentes formes d'avant-contrats
- Le contrat préliminaire dans le secteur protégé
- Les avant-contrats plus contraignants dans le secteur libre

Le contenu de l'avant-contrat

Mesurer les droits de l'acheteur à ce stade de l'opération

Mettre en œuvre le contrat définitif

- Le contenu du contrat définitif
- Intégrer les mentions obligatoires
- Les obligations du vendeur

- Les obligations de l'acquéreur
- L'achèvement de l'immeuble et ses conséquences

Identifier les risques spécifiques

Le paiement des travaux

- L'exécution des travaux
- Prévenir les risques dans le contrat

Le défaut de conformité

- Éviter les défauts de conformité
- Les sanctions

La mise en jeu des garanties

La garantie financière d'achèvement

- Mise en œuvre de la garantie

La garantie de remboursement

- L'articulation avec les autres garanties obligatoires
- Les limites de ces garanties

Étude de cas : analyse commentée de la jurisprudence

Articuler les différents recours

- Les précautions à prendre lors de la réception de l'opération
- Les délais d'action

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien le montage d'une VEFA.

1 JOUR	7 heures	Code 73078	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	15 mai 2018	20 novembre 2018	

Le bail à construction

Analyser ses règles spécifiques

Le bail à construction est un contrat qui se caractérise essentiellement par le fait que le preneur s'engage, à titre principal, à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Il confère dès lors un droit réel immobilier en faveur du preneur.

OBJECTIFS

- Identifier les avantages et caractéristiques du bail à construction.
- Analyser le régime juridique du bail à construction.
- Gérer la fin du bail

PRÉREQUIS

Connaître les bases des contrats et montages immobiliers.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables immobiliers
- Responsables de promotion
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de contrats et montages de construction

ANIMATEUR

Ludovic CUZZI
Avocat associé
PARME AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Décrypter les avantages et inconvénients du bail à construction

Définir son champ d'application

- Les cas où il peut être utilisé : la destination du bail
- La nature de l'opération et les distinctions avec le bail emphytéotique
- Les parties prenantes
- Les obligations du preneur : construction, réparation, démolition...
- La durée du bail

Définir le prix du bail

- Le cas de la remise d'immeuble
- Le versement de loyers périodiques

La fiscalité applicable au bail à construction

- Les assouplissements liés à la durée du contrat

Définir le régime juridique du bail à construction

- Les droits réels conférés au preneur
- La cession des droits réels

- La constitution de servitudes
- Le formalisme à respecter lors de la conclusion du bail
- La définition par contrat des caractéristiques des constructions à édifier : plans, notices descriptives...

Gérer la fin du bail

Les cas de résiliation

La vente du bien construit

Les conséquences

- Le bénéfice des constructions réalisées pour le bailleur
- Le versement ou non d'une indemnité au preneur
- **Exercice d'application** : gestion de la fin d'un bail à construction et distinction avec les autres baux

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez utiliser le bail à construction.

1 JOUR	7 heures	Code 73327	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	26 juin 2018	12 décembre 2018	

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formation
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 13 septembre 2018 ou 28 janvier 2019



Pratique du droit immobilier

Maîtriser les évolutions légales et jurisprudentielles



Le droit immobilier a fait l'objet de nombreuses réformes ces dernières années, les praticiens doivent donc acquérir une vision globale des changements intervenus en matière de vente immobilière, de baux commerciaux ou encore d'urbanisme, de manière à intégrer les conséquences dans leur propre domaine.

OBJECTIFS

- Faire le point sur le cadre légal et jurisprudentiel en matière de droit immobilier.
- Maîtriser les nouveautés en matière de vente immobilière, de copropriété, de bail commercial, de droit de la construction et de l'urbanisme.

PRÉREQUIS

Être confronté dans sa pratique au droit immobilier.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Responsables immobiliers et agents immobiliers
- Avocats, notaires et conseils

ANIMATEUR

Christophe MLYNARSKI
Notaire

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning

- Quelle hiérarchie des normes en urbanisme ?
- Quels droits offerts par le certificat d'urbanisme ?

PROGRAMME

Initiation

Maîtriser le contrat de vente d'un bien immobilier

Les avant-contrats

- Délai de rétractation
- Analyser les obligations en cas de paiement d'une indemnité d'immobilisation

Les contrats définitifs

- Délai de réflexion
- Identifier les informations à fournir à l'acquéreur
- Garanties à mettre en place : loi Carrez, bornage, amiante, saturnisme...
- Exercice d'application** : rédaction de garanties efficaces

Identifier les évolutions en matière de copropriété

- Le carnet d'entretien
- Le diagnostic technique de l'immeuble
- Les nouvelles majorités

Optimiser la gestion d'un bail commercial

Rédiger au mieux un bail commercial

- Les parties à la signature d'un bail
- La durée du bail commercial
- Les clauses annulées par la jurisprudence
- Identifier les clauses en matière de travaux et en matière de charges locatives
- Tirer le meilleur parti du fonctionnement d'un bail commercial**
- Définir le droit au renouvellement
- Identifier les fautes qui peuvent être reprochées au locataire
- Calculer le montant du bail renouvelé

- Cerner les critères en matière de déplafonnement
- La révision triennale : analyser les conséquences de la loi MURCEF
- Mesurer la prescription en matière de bail commercial
- Étude de cas** : la rupture du bail commercial et l'éviction en cas de refus de renouvellement

Intégrer les dernières évolutions en matière d'urbanisme et d'assurance-construction

Mesurer les modifications apportées par la loi SRU en matière d'urbanisme

- L'encadrement de l'urbanisme local
- Les nouveaux documents d'urbanisme
- Identifier la responsabilité des constructeurs**

- La réception
- Les garanties après réception
- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles en matière de souscription d'une assurance-construction**

- Police dommages-ouvrage
- Police responsabilité civile décennale

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'exploiter les évolutions légales et jurisprudentielles du droit immobilier.

2 JOURS	14 heures	Code 20046	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Paris	9-10 avril 2018		8-9 novembre 2018

Sécuriser les contrats de vente immobilière

Promesse d'achat, compromis de vente et contrat de vente



Il est aujourd'hui impossible de vendre ou d'acquérir un bien immobilier sans prendre en compte les paramètres légaux, contractuels et environnementaux dont l'enjeu financier peut être considérable. Tout professionnel de l'immobilier doit maîtriser les mécanismes permettant de gérer et de rédiger un contrat de vente aussi précis que complet, d'identifier les risques inhérents à la vente afin de se prémunir contre la mauvaise affaire et de protéger au mieux ses intérêts.

OBJECTIFS

- Choisir entre promesse unilatérale et compromis de vente.
- Identifier les risques et déjouer les pièges le plus fréquemment rencontrés lors d'une vente immobilière.
- Maîtriser la rédaction des clauses les plus sensibles.

PRÉREQUIS

Être confronté dans sa pratique aux ventes immobilières.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables immobiliers
- Juristes
- Agents immobiliers

ANIMATEUR

Pierre LECOEUR
Notaire
MORIN & LECOEUR

PROGRAMME

Initiation

Module e-learning : initiation au droit des contrats (descriptif sur www.efe.fr) Négocier au mieux son avant-contrat immobilier

Précontrats : définir les engagements pour les parties

- Typologie et nature des engagements
- Céder un avant-contrat

Les promesses de vente immobilière

- Promesse unilatérale ou compromis de vente : définir lequel choisir
- Cerner la réglementation applicable

Déterminer stratégiquement la durée des promesses

- Étude de cas** : examen des décisions jurisprudentielles en la matière

Gérer la défaillance du promettant et du bénéficiaire

Les autres avant-contrats : savoir quand les utiliser

- Le pacte de préférence
- Le contrat préliminaire : dispositions à respecter, clauses essentielles...
- Étude de cas** : analyse des aménagements contractuels dans les relations vendeur/acquéreur
- Étude comparative compromis de vente / promesse de vente / d'achat...
- Examen des différentes formules et rédaction des clauses essentielles

Sécuriser son contrat de vente immobilière

Identifier les risques fréquemment rencontrés en pratique lors d'une vente immobilière

- Exercice d'application** : élaboration d'un référentiel pour un audit et rédaction des clauses permettant de prendre en compte les risques relevés

Achat de biens donnés en location

- L'opposabilité du bail à l'acheteur
- Le sort des garanties
- Le sort du bail en cas de résolution ultérieure du contrat de vente

Cerner les garanties immobilières

- Le crédit hypothécaire : intégrer sa nouvelle utilisation

Réalisation de la vente : les conséquences juridiques

- Les modalités de la délivrance
- Cerner ce que recouvre l'obligation de garantie

Résolution de la vente immobilière : éviter les risques majeurs

- Identifier et comprendre la fiscalité immobilière

Partage d'expériences

- difficultés rencontrées dans le cadre de la résolution d'une vente et identification des risques post-vente les plus courants

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de rédiger les clauses sensibles de vos contrats de vente immobilière.

2 JOURS	14 heures	Code 20021	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Paris	12-13 mars 2018		28-29 juin 2018 19-20 novembre 2018



Copropriété

Maîtriser la gestion juridique, technique et financière

Initiation

Le régime de la copropriété s'impose aux immeubles dont la propriété est répartie entre plusieurs personnes. Il s'agit d'un régime strictement encadré qui a fait l'objet de nombreuses réformes dont la récente loi ALUR et dont l'essentiel des articles est d'ordre public. Dès lors, il importe non seulement de maîtriser les règles légales qui le gouvernent, mais également d'intégrer toutes les pratiques en matière de tenue d'assemblée, de travaux, de budget de recouvrement des charges et de vente de lot.

OBJECTIFS

- Cerner le cadre juridique de la copropriété.
- Organiser la gestion technique et budgétaire de la copropriété.
- Assurer le suivi des changements au sein d'une copropriété.

PRÉREQUIS

Être impliqué dans la gestion d'une copropriété.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de copropriété et syndicats
- Responsables fonciers
- Notaires, avocats, juristes, huissiers et gestionnaires de biens

ANIMATEUR

Christine DOBROHODOV
Juriste en droit immobilier
Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Versailles

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Étude de cas fil rouge : les participants travaillent sur des convocations et PV d'AG

Maîtriser le cadre juridique de la copropriété

L'organisation de la copropriété

- La structure et le fonctionnement
- Les différentes formes de syndicats
- Le syndicat des copropriétaires : pouvoirs et responsabilité
- Les nouvelles obligations en matière de contrat et de mandat du syndic

Interpréter le règlement de copropriété

- Détecter les clauses irrégulières - importance de la destination de l'immeuble
- **Étude de cas** : analyse de clauses irrégulières d'un règlement de copropriété

Les assemblées de copropriétaires

- L'ordre du jour et les informations préalables à envoyer
- Le déroulement d'une assemblée
- Les règles de majorités
- Le procès-verbal
- Les contestations de l'assemblée

Test de connaissances

application de la bonne majorité de vote - Modification loi ALUR

Optimiser sa gestion technique et budgétaire

Les travaux dans l'immeuble en copropriété

- La répartition des charges
- L'ouverture de comptes bancaires séparés
- Le budget prévisionnel
- Avance de trésorerie permanente
- La création d'un fonds de travaux au regard de la loi ALUR

Gérer les évolutions d'une copropriété

La mutation des lots de copropriété

- Les informations aux candidats acquéreurs
- Les obligations du syndic en cas de vente d'un lot
- Les nouvelles règles en matière d'opposition au prix de vente
- Les règles de répartition des charges
- Le recouvrement des sommes dues par le vendeur

La division du syndicat

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de comprendre et d'assurer la gestion juridique, technique et financière des copropriétés dans sa globalité.

1 JOUR	7 heures	Code 20068	Tarif HT : 940 € - repas inclus	
Paris		28 mars 2018	9 juillet 2018	16 novembre 2018

Gérer au mieux ses baux commerciaux - Niveau 2

De la négociation à la fin du bail



Perfectionnement

Le statut des baux commerciaux, s'il a été intégré dans le Code de commerce et fait l'objet de nombreuses modifications législatives, demeure en constante évolution par une jurisprudence très abondante. Il s'agit d'un statut complexe dans lequel bailleurs et preneurs doivent maîtriser toutes les nuances juridiques pour éviter de se retrouver confrontés à un résultat contraire à celui recherché initialement.

OBJECTIFS

- Cerner les conditions de droit au statut et la rédaction des clauses essentielles d'un bail commercial.
- Optimiser le fonctionnement des baux commerciaux.
- Gérer la fin du bail et ses incidences.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en gestion des baux commerciaux ou avoir suivi " Négocier ses baux commerciaux - Niveau 1 " (code 20144 sur www.efefr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de baux commerciaux
- Responsables juridiques et juristes
- Responsables de la gestion immobilière

ANIMATEUR

Nicolas PCHIBICH
Avocat à la Cour

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser les conditions du droit au statut des baux commerciaux

- Identifier les baux soumis au statut
- Définir les clauses négociables au regard des articles L.145-1 à L.145-60 du Code de commerce
- Le régime des baux dérogatoires : les cas pour lesquels déroger au statut des baux commerciaux est envisageable

Étude de cas

- examen du régime des baux dérogatoires issu de la loi Pinel
- Identifier la marge de manœuvre dans la fixation du loyer
- **Étude de cas** : examen de la procédure de fixation du loyer à l'occasion de la révision ou du renouvellement du bail

- Bail vert : rédiger une annexe verte
- Optimiser la fiscalité des baux commerciaux

Optimiser le fonctionnement des baux commerciaux

- Gérer un bail commercial
- Entretien, réparation, travaux de mise en conformité : identifier les droits et obligations des parties

Étude de cas : examen du formalisme nécessaire en cas de sous-location

Anticiper la fin des baux commerciaux

- Exercer le congé
- Définir les conditions du droit au renouvellement du bail
- **Étude de cas** : faire le point sur toutes les conditions nécessaires au renouvellement
- Cerner les modalités de calcul de l'indemnité d'éviction pour le locataire
- Maîtriser les mécanismes de résolution et de résiliation
- Analyser le sort du bail dans une procédure collective

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'optimiser la gestion de vos baux commerciaux.

2 JOURS	14 heures	Code 20017	Tarif HT : 1 495 € - repas inclus	
Paris				Lyons
22-23 janvier 2018		4-5 juin 2018	13-14 décembre 2018	4-5 juin 2018
20-21 mars 2018		15-16 octobre 2018	24-25 janvier 2019	13-14 décembre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 23 mai 2018 ou 23 novembre 2018



Monter une opération de logement social

Gérer les problématiques de construction spécifiques liées au secteur social



L'étude des différentes étapes dans la construction des logements sociaux amène à découvrir de nouveaux outils de maîtrise foncière et immobilière. Ces outils sont destinés à aider et à solutionner toutes les problématiques juridiques, sociales et financières rencontrées actuellement, dans la réalisation de nouveaux programmes.

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du secteur social à chaque étape de l'opération de construction.
- Analyser le rôle des différents acteurs publics et privés pour optimiser la conduite de l'opération.
- Développer les objectifs de développement durable dans la réflexion.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances sur le montage d'opération.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de la politique de la ville, de l'habitat et de l'urbanisme
- Bailleurs sociaux, promoteurs et gestionnaires de sociétés immobilières
- Toute personne impliquée dans le montage d'une opération de logement social

ANIMATEUR

Pascal JANZAM
Conseil - Formation
IMOKA

MODULES VIDÉO



Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning

- Comment trouver un foncier ?
- Quelle valorisation du foncier ?
- Comment obtenir les autorisations d'urbanisme ?

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier le contexte économique et réglementaire du logement social Identifier les étapes clés du montage d'opération et maîtriser le foncier

- Utiliser les instruments de prospection foncière
- Tenir compte des instruments juridiques permettant de construire sans acheter un terrain
- Prendre en compte le rôle spécifique des structures d'intervention foncière
- Mettre à disposition le terrain dans des conditions privilégiées

Organiser la construction

- Définir le rôle des acteurs de la construction sociale
- Cerner les mesures fiscales destinées à encourager la construction sociale
- Déterminer les aides financières à la construction de logements sociaux
- Maîtriser les montages juridiques spécifiques à la construction sociale

Mener à bien l'attribution et l'accession à la propriété d'un logement social

Déterminer les bailleurs sociaux et le parc immobilier locatif

- La structuration et le pouvoir des bailleurs sociaux
- Les rapports entre les bailleurs sociaux et l'État

Cerner les étapes et critères d'attribution des logements sociaux Procéder à une étude statistique de la personne de "référence" du logement social Inscrire le logement social dans le développement durable

- Les perspectives de "constructions intelligentes"
 - Les économies de fonctionnement de la domotique
 - Le recours aux nouvelles technologies
 - La place du bois dans le logement social
- Exercice d'application** : élaboration d'une opération de logement social étape par étape dans un contexte choisi par chaque participant

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mesurer les spécificités du secteur social pour élaborer une opération.

2 JOURS	14 heures	Code 73144	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris 4-5 avril 2018	15-16 octobre 2018	Lyon 24-25 mai 2018	3-4 octobre 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formation
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 21 mai 2018 ou 26 novembre 2018

Le logement social à financement public

Conduire le montage d'une opération et choisir le financement adapté

Le besoin de logements sociaux sur le territoire national reste une préoccupation forte, notamment du fait des attentes dans les zones les plus tendues. Il est important de se repérer dans les différents types de logements sociaux à financement public afin d'avoir une vision claire et synthétique du montage d'opération de ces logements et de leurs attributions.

OBJECTIFS

- Définir le champ d'application de la notion de logement social.
- Choisir le financement adapté.
- Déterminer l'équilibre des opérations.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des problématiques du logement social ou avoir suivi " Monter une opération de logement social " (code 73144 p. 125).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme, de l'aménagement ou d'un service foncier
- Bailleurs sociaux : directeurs financiers et monteurs d'opérations
- Toute personne associée à une opération de construction ou de réhabilitation de logements sociaux d'initiative publique

ANIMATEUR

Christine MÉROT
Architecte DPLG - Monteur d'opération
CEBAI

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir la notion de logement social dans toute sa diversité

- Les différents types de logements sociaux à financement public
- La population visée : actifs, personnes âgées, handicapés, jeunes travailleurs...
- Les plafonds de ressources
- Les financements différents : PLA1, PLUS, PLS et PLI
- Le dépasement du COS
- La VEFA

Déterminer la possibilité de disposer au sein de sa population du quota de logements sociaux

- L'article 55 de la loi SRU et les 20 % de logements sociaux
- L'obligation du logement social - l'inventaire
- L'APL
- Le constat de carence
- La sanction

Mesurer l'évolution et l'image du logement social

- Le constat, l'étude d'opportunité, de faisabilité et le programme
- Optimiser la gestion financière de son opération
- Définir le programme en surfaces

- Les surfaces habitables et utiles
- L'attribution des logements
- La proportion de PLA1 et PLUS

Élaborer des bilans financiers

Exercice d'application : simulation d'un bilan financier selon différents taux de TVA

Déterminer les coefficients de majoration pour les subventions Maîtriser et s'exercer sur le calcul des subventions

- Les subventions d'État
- La surcharge foncière
- Le total des subventions
- Le calcul des prêts dont celui du terrain à 50 ans

Identifier les coefficients de majoration pour les loyers

- Le calcul de loyers conventionnés avec le loyer d'équilibre
- **Étude de cas** : étude de la gestion financière d'une opération

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'analyser les différents financements possibles et de choisir le plus adapté à l'opération.

2 JOURS	14 heures	Code 73047	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	27-28 juin 2018		29-30 novembre 2018

ÉDITO

La réalisation de constructions neuves ou de travaux dans des constructions existantes reste une activité complexe et exigeante. Elle fait appel à des métiers multiples, techniques bien entendu, mais aussi juridiques, économiques, financiers... soumis à de nombreuses règles et contraintes en matière d'urbanisme, de marchés et de contrats, de construction, de qualité et de performance énergétique et environnementale, de sécurité...

Simplification des règles d'urbanisme pour la construction de logements neufs, application du principe du "deux pour un" afin de limiter la démultiplication de réglementations, mise en œuvre du "permis de faire"... les récentes mesures annoncées en matière de simplification devraient permettre de stimuler la réalisation d'opérations. Il sera alors indispensable de respecter les bonnes pratiques, pour l'ensemble des acteurs et à chaque phase, afin d'assurer la réussite du projet.

Notre offre de formations 2018 veille à vous accompagner dans l'acquisition de ces compétences en prenant en compte tous les paramètres vous permettant d'acquérir les compétences en adéquation avec votre besoin : contenu, animateurs experts et praticiens, format, durées, modalités pédagogiques.



Cécile ORDOVAS
Responsable du secteur
Travaux - Construction
Bâtiments

3 QUESTIONS À L'EXPERT

"Le projet de loi Logement prévu à l'automne 2017 pourrait prévoir le transfert de la compétence des autorisations d'urbanisme des communes aux intercommunalités"



Philippe HANSEN
Avocat à la Cour
UGGC Avocats

1 Quelles sont les actualités marquantes en 2017 en matière de droit de la construction ?

Le début de l'année 2017 a été marqué par la mise en œuvre des réformes résultant des lois adoptées ces dernières années (ALUR, Macron, LCAP, etc.). On constate qu'une grande partie de ces réformes a visé la réglementation de l'urbanisme. Par exemple, la loi Macron a fait disparaître l'action en démolition visant les constructions dont le permis de construire a été annulé, hormis dans certains secteurs protégés, en vue d'encourager la réalisation des projets malgré les contentieux. En outre, l'intérêt à agir des requérants contre les autorisations de construire a été restreint afin de limiter les recours.

2 Qu'attendre de la loi Logement de l'automne 2017 pour le secteur de la construction ?

Dans son discours de politique générale du 4 juillet 2017, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé que "pour construire de nouveaux logements, une loi à l'automne simplifiera les procédures, en particulier dans les bassins d'emplois les plus dynamiques". Cette réforme devrait consister dans une accélération des procédures de permis de construire, éventuellement limitée à certains secteurs géographiques, et dans la sanction des recours abusifs. Dans les zones tendues, ce projet de loi pourrait aussi prévoir le transfert de la compétence des autorisations d'urbanisme des communes aux intercommunalités. Le contenu de ce projet de loi reste néanmoins largement inconnu à ce jour.

3 Comment le gouvernement compte-t-il accompagner les professionnels du secteur face à la reprise du secteur ?

Les dernières déclarations du gouvernement vont dans le sens d'un encouragement du secteur de la construction. Outre, le projet de loi *Habitat, mobilité, logement*, Edouard Philippe a aussi confirmé l'objectif du gouvernement de lutter contre les logements de mauvaise qualité environnementale, qualifiés de "passoires thermiques". On notera cependant que la disparition du dispositif fiscal Pinel, prévue pour la fin de l'année 2017, pourrait porter atteinte à la construction de logements neufs. Mais il est possible, comme ce fut le cas pour les régimes antérieurs, que celui-ci soit finalement prolongé dans la future loi de finance, dont le contenu devra donc être surveillé.

TRAVAUX CONSTRUCTION BÂTIMENTS

46 FORMATIONS

TÉMOIGNAGE

Clément LEGROS, Responsable de Projets
HISA INGENIERIE

Participant à la formation " Marchés privés de travaux " p. 139

" La formation m'a beaucoup apporté en matière de maîtrise de la réglementation et de méthodologie de déroulement des marchés privés de travaux. Elle m'a également permis de mieux appréhender les obligations du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre ainsi que de l'entreprise exécutante. Le retour d'expérience du formateur était primordial et a ainsi mis en évidence des cas concrets de jurisprudence auxquels nous pourrions être confrontés. Les échanges étaient documentés et nous ont permis l'intégration de nombreuses subtilités dans nos futurs cahiers des charges. "



CYCLE CERTIFIANT - *Perfectionnement*

Formation éligible au CPF, identifiant à l'Inventaire 2837

14 jours

98 heures



MAÎTRE d'ouvrage

Conduire une opération de travaux de A à Z

L'enjeu de la qualité de l'ouvrage, la complexité de sa réalisation, la multiplication des acteurs, le poids des investissements constituent les difficultés essentielles de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage. Le maître d'ouvrage se doit donc d'être très professionnel. Ce cycle certifiant permet de faire le lien entre les aspects juridiques, administratifs, réglementaires et la pratique opérationnelle du chantier afin de créer des réflexes d'anticipation et de viser l'efficacité et la qualité.

● OBJECTIFS

- Monter, conduire et gérer une opération de travaux depuis le recensement du besoin jusqu'à la fin des garanties.
- Planifier les étapes et gérer les interfaces entre tous les acteurs.
- Établir des méthodes de gestion de la maîtrise d'ouvrage à travers les aspects administratifs, techniques, financiers et juridiques.

● PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances de base sur les opérations de travaux.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables bâtiments
- Responsables d'opérations, aménageurs publics et privés, promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations de construction

✦ ANIMATEURS

Pierre DOYARD
Consultant-formateur
Architecte DPLG

Alain JOUHANNEAU
Formateur-Consultant

Pascal JANZAM
Conseil - Formation
IMOKA

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de ce cycle, vous serez apte à monter, conduire et gérer une opération de travaux et à exercer pleinement le métier de maître d'ouvrage.

MODULE 1 La conduite du projet 3 jours

● OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la maîtrise d'œuvre.
- Savoir anticiper les procédures.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Choisir la maîtrise d'œuvre et les autres acteurs de l'ingénierie

AMO, architecte, BET, contrôles techniques, SPS, SSI, OPC, assurances

- La loi MOP
- L'organisation des acteurs, rôles et responsabilités
- Organisation spécifique de la maîtrise d'œuvre pour le projet
- Procédures de consultation et critères de choix
- Les missions de la maîtrise d'œuvre
- Les relations contractuelles
- **Étude de cas :** analyse critique d'un contrat de maîtrise d'œuvre, identification des éléments de mission à ne pas oublier

Les autorisations de construire

Anticiper pour ne pas retarder, voire bloquer l'obtention de l'autorisation d'urbanisme

- L'influence des élus
- L'instruction du dossier
- Les écueils (ABF, archéologie, sismologie, commission sécurité...)
- La fiscalité locale
- La purge des recours et les droits des tiers
- Les recours abusifs

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Stratégie patrimoniale, immobilière et foncière 3 jours

● OBJECTIFS

- Définir une stratégie patrimoniale et immobilière.
- Connaître les enjeux et les outils de la maîtrise foncière.

● PROGRAMME

Stratégie patrimoniale et immobilière

Lire, définir ou comprendre la stratégie de son entreprise

- Identifier les objectifs des structures immobilières
- Identifier les capacités financières et structurelles de développement
- Comprendre les modes de constitution d'un patrimoine : la notion d'actifs immobiliers
- La rédaction d'un cahier des charges de recherche foncière ou immobilière

Recherche foncière

Identifier les axes de recherche, leurs spécificités et "les règles du jeu"

- Définir le rôle des collectivités territoriales et les politiques d'aménagement
- Maîtriser les outils d'intervention, les documents d'urbanisme et les réseaux
- Les "apporteurs d'affaires"

Maîtrise foncière

Réaliser une première faisabilité en évaluant les difficultés et en évacuant les éléments bloquants

- Effectuer une faisabilité sur une construction neuve : estimation de capacité, analyse de la prise de risque
- Acquisition d'immeubles construits : diagnostic du bâti
- Maîtriser l'environnement urbain
- Identifier les contraintes techniques, état du sol, loi sur l'eau, parcelles voisines, VRD, fluides,...
- Occupation des lieux, servitudes, pollution des sols, ouvrages enterrés
- Préparer les actes : compromis, promesses d'achat ou de vente, bail à construction, conditions suspensives
- **Exercice d'application :** étude de faisabilité et analyse des risques liés au foncier d'une opération immobilière

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Quelles conditions pour lancer un projet ?
- Comment concevoir son planning projet ?
- Qui sont les parties prenantes au projet ?

MODULE 3 Le programme et le montage financier 3 jours

● OBJECTIFS

- Établir un programme répondant aux exigences du projet.
- Choisir le montage financier le plus adapté à son opération.

● PROGRAMME

Définir un programme

Définir le rôle du maître de l'ouvrage et formaliser ses exigences et les critères d'évaluation de la réponse architecturale

- Les enjeux d'un programme, le rôle du maître d'ouvrage
- Étude de marché, concertation avec les services de gestion et utilisateurs finaux, organisation des espaces, typologies
- Les performances techniques et architecturales
- Le développement durable et la conception écologique
- Les coûts d'objectif

Maîtriser le financement et les simulations financières

- Établir des bilans de promotion et bilans d'exploitation prévisionnelle
- Connaître les solutions et principes de financement
- Identifier les partenaires financiers et leurs modes d'intervention
- Établir le montage financier des opérations de promotion
- Effectuer un montage financier pour des opérations d'investissement

Applications

Méthodes de simulation d'exploitation applicables aux opérations locatives

- Les effets des paramètres de charges et de ressources et de leur variation dans le temps
- Respecter les échelles de grandeur et la cohérence des paramètres utilisés

Simulation de rentabilité (long terme)

- La notion de revenus d'équilibre
- Les caractéristiques des financements et leurs effets
- Les calculs de rentabilité : VAN, TRI

Simulation de trésorerie (court terme)

- La répartition des charges et ressources, besoins de trésorerie
- Les moyens d'action

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

14 JOURS | 98 heures | **Code 74251****Paris - Promotion 1**21 au 23 mars, 14 au 16 mai, 11 au 13 juin, **26 juin***, 2-3 juillet, 19 au 21 septembre 2018 et **18 décembre**** 2018**Paris - Promotion 2**2 au 4 octobre, 7 au 9 novembre, 5 au 7 décembre, **17 décembre*** 2018, 14-15 janvier, 6 au 8 février 2019 et **23 mai**** 2019* **CLASSE VIRTUELLE** pour le mémoire d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)** **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)**TARIFS**

Tarif HT : 7 140 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 5 710 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 4 760 € HT

? **BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?**

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr

**OPTION CPFFP**

MAÎTRE D'OUVRAGE

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPOF

OPTION VAE EXPERTS

MAÎTRE D'OUVRAGE

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ? Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS**UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES**

1- Étude de recevabilité de la candidature

Inscription : 200 € HT

2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande

Accompagnement : 1140 € HT

3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés

Jury de VAE EXPERTS : 3 420 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **01 44 09 25 08****MODULE 4** **La consultation des entreprises et la gestion des contrats de travaux 2 jours****OBJECTIFS**

- Connaître les clauses d'exécution et gérer les marchés de travaux.
- Sécuriser ses procédures.

PROGRAMME**Identifier les moyens de consultation des entreprises**

Adapter les choix en matière de travaux aux moyens de l'organisme et aux conditions de marché

- Entreprises générales, groupement d'entreprises, corps d'état séparés, sous-traitance

Comprendre le fonctionnement des entreprises face à un appel d'offres pour en optimiser les résultats

- Le Code des marchés publics, le CCAG/Travaux
- Évocation du PPP

Marché public

- Réglementation et domaine d'application
- Respecter la procédure de passation des marchés

Maîtriser la gestion des contrats de travaux**Préparer le chantier**

- La notification, la préparation du chantier, les installations, le compte prorata
- Les autorisations administratives, le démarrage des travaux

Maîtriser les aspects comptables et financiers**Sécuriser la réalisation du chantier**

- Le contrôle de l'exécution des travaux, les réunions de chantier et les procès-verbaux
- La gestion des délais et du planning contractuel
- Les modifications de prestations
- Les litiges et les résiliations

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante **Classe virtuelle*** : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance**MODULE 5** **Les phases de chantier et de réception 3 jours****OBJECTIFS**

- Identifier les responsabilités et les rôles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.
- Anticiper la réception des travaux.

PROGRAMME**Le chantier****Assumer les responsabilités de maître d'ouvrage**

- Responsabilités et obligations du maître d'ouvrage
- Évaluer, contrôler, arbitrer, décider
- Formalités d'ouverture
- Gestion de la sous-traitance, travail dissimulé
- La gouvernance du chantier
- Constitution d'un dossier chantier
- Le suivi opérationnel et financier du chantier
- La gestion de la qualité
- Les réunions de chantier
- Le traitement des litiges courants et défaillances d'entreprises
- Chantier et développement durable ; chantiers propres

La réception et la livraison**Préparer et gérer la phase de réception**

- Programmation de la livraison, check-list, coordination avec les équipes de gestion
- Les OPR, la réception, les levées de réserves
- Les formalités de clôture
- Constitution du dossier d'archives
- L'année de parfait achèvement, l'assurance DO, les garanties
- Le traitement des litiges courants
- Bilan opérationnel, clôture financière de l'opération, débriefing

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression **Classe virtuelle Retour d'expérience**** : pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises**EFE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE APPRENTISSAGE !**

QUIZ AMONT

MODULE VIDÉO

PRÉSENTIEL

COMMUNAUTÉ D'APPRENANTS

E-ÉVALUATION

CLASSE VIRTUELLE

Parce que la formation est un processus qui s'inscrit dans le temps, EFE vous propose d'allier présentiel et distanciel sur ses cycles certifiants BLENDED+.

Un temps amont pour évaluer vos connaissances, un temps aval pour mesurer votre évolution, entre les deux, des moments de rencontre, d'échanges, de travail collaboratif sur une plateforme apprenante !



Réussir dans sa fonction de maître d'ouvrage

Gérer les rôles et les responsabilités du maître d'ouvrage face à ses partenaires

Les opérations immobilières sont de plus en plus complexes par leurs aspects juridiques, techniques et financiers. Choisir judicieusement les partenaires de la maîtrise d'ouvrage et savoir les piloter efficacement sont des compétences incontournables pour faire avancer ses projets.

OBJECTIFS

- Définir les rôles et les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage.
- Exprimer ses besoins en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).
- Gérer efficacement les AMO dans les projets immobiliers.

PRÉREQUIS

Connaître les règles applicables ou avoir suivi la formation " Acquérir les bases du montage d'opération de travaux " (code 74112 p. 133).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Chargés d'opérations et promoteurs immobiliers
- Toute personne impliquée dans le montage ou la conduite d'une opération immobilière

ANIMATEUR

Maxime NEMETHY
Project manager
BATYOM

OPTION CLASSE VIRTUELLE RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 29 juin 2018 ou 14 janvier 2019



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les principaux acteurs d'une opération immobilière

Déterminer les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage : rôles et responsabilités

- Les obligations du maître d'ouvrage
- Les prérogatives du maître d'ouvrage

Définir la notion de commande

- Les notions de programme et de projet
- Connaître ses besoins et ses contraintes
- Hiérarchiser ses demandes
- Les spécificités de la commande publique

Identifier les différents types de missions d'AMO

- Les missions de conduite de projet : AMO généraliste
- Les missions spécialisées : AMO spécialiste
- Le contenu des missions selon l'avancement du projet : des études à l'exploitation

Définir les points clés de la mission et du contrat d'AMO

- Rédiger le cahier des charges de consultation
- Organiser sa consultation pour faire le bon choix

Exercice d'application : analyse de cahiers des charges de consultation pour une mission de programmation

Déléguer la maîtrise d'ouvrage

- Définition des termes et limites des missions
- AMO, MOD, mandat, CPI, contrat de conception-réalisation et PPP

Étude de cas : analyse d'un contrat d'AMO en conduite de projet

Organiser la maîtrise d'ouvrage

- Définir l'organisation du projet et veiller à son respect
- L'articulation des contrats de différentes AMO

Suivre et évaluer la prestation d'AMO

- Entretenir une démarche itérative
- Les risques de dispersion
- Piloter les AMO avec une maîtrise d'ouvrage multiple
- Les outils de suivi et de reporting
- **Plan d'action personnel** : formalisation d'une synthèse des points clés pour la réussite des missions d'AMO

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de réaliser une synthèse des points clés pour la réussite de vos missions AMO.

2 JOURS	14 heures	Code 74213	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris		29-30 mai 2018	29-30 novembre 2018

Responsabilités du maître d'ouvrage

Gérer les différents risques juridiques

Le maître d'ouvrage est l'acteur principal de l'opération de construction qui peut être la source de dommages variés et importants engageant sa responsabilité. Il doit donc, pour se prémunir contre des conséquences techniques et financières, contracter certaines garanties.

OBJECTIFS

- Identifier les responsabilités pesant sur le maître d'ouvrage.
- Examiner les différents risques pesant sur la maîtrise d'ouvrage.
- Organiser la prévention des risques grâce à l'assurance.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du droit de la construction.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Assistants à maîtrise d'ouvrage

ANIMATEUR

Benoît VARENNE
Avocat au Barreau de Paris
CHEYSSON MARCHADIER & ASSOCIÉS

MODULES VIDÉO

- Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :
- Quel montage mettre en place pour la phase de travaux ?
 - Quels points clés lors de la réception des travaux ?
 - Quelles garanties lever à l'issue de la construction ?

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Gérer les risques contractuels et leurs enjeux

- La gestion contractuelle des risques par le maître d'ouvrage
- La gestion des risques par le maître d'ouvrage dans la définition du programme et dans la préparation des marchés : la définition du programme et l'économie excessive réalisée par le maître d'ouvrage
- La responsabilité du maître d'ouvrage en cas de modifications du marché
- **Étude de cas** : analyse commentée d'exemples jurisprudentiels et identification des conditions du bouleversement économique du marché
- L'immixtion du maître d'ouvrage dans les travaux

La gestion des risques du maître d'ouvrage par rapport aux obligations légales

- La garantie de paiement de l'entrepreneur
- Le travail illégal

Prévenir et gérer les risques associés à la sous-traitance

- Les risques liés à la présence d'un sous-traitant irrégulier
- Les risques liés au sous-traitant impayé
- La responsabilité du maître d'ouvrage : délégation/garantie
- Défaillance de l'entreprise principale : le risque du double paiement

Étude de cas : dans le cadre d'un marché privé, identification des obligations/ responsabilités du maître d'ouvrage confronté à la réclamation d'un sous-traitant

Prévenir les risques et responsabilités associés au trouble anormal de voisinage

- La préparation du chantier
- La stipulation de clauses de garantie contractuelle et de clauses de transfert de responsabilité
- La responsabilité du maître d'ouvrage sur le fondement des troubles anormaux de voisinage et les recours possibles

Maîtriser le rôle de l'assurance dans la prévention des risques

- L'assurance dommages-ouvrage
- L'assurance Tous Risques Chantier
- L'assurance Constructeur Non Réalisateur

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez mettre en œuvre les bonnes pratiques vous permettant de prévenir et de gérer toute mise en cause de votre responsabilité lors de la réalisation d'une opération de construction ou de travaux.

1 JOUR	7 heures	Code 74298	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris		7 juin 2018	25 septembre 2018 7 décembre 2018



Définir le programme d'une opération

Maîtriser la conduite d'opération en phase programmation

Face aux enjeux multiples que représente toute réalisation d'un équipement public et face à la multiplicité des acteurs, les collectivités ont besoin d'une aide méthodologique pour maîtriser et réussir le processus tout au long du projet : c'est la démarche de programmation architecturale.

OBJECTIFS

- Identifier les points clés de la démarche de programmation architecturale.
- Analyser les étapes d'un programme et leur contenu.
- Construire et gérer une démarche en interne et en externe.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage de projets de construction ou avoir suivi " Acquérir les bases du montage d'opération de travaux " (code 74112 p. 133).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Architectes intégrés, conducteurs de projet ou chefs de projet
- Chefs des services techniques des collectivités territoriales et cadres territoriaux en charge de la conduite d'opération

ANIMATEUR

Jean MAUSSION
Architecte, Conducteur de travaux, AMO

PROGRAMME

Perfectionnement

Les acteurs et leurs rôles en phase de programmation

Maîtriser les principes
Définir le rôle du conducteur d'opération

- Le pilotage
- Les objectifs de la conduite d'opération : qualité, coûts, délais
- Les outils de pilotage, tableaux de bord

Établir la place de la programmation dans le processus

- Les étapes du montage d'opération, les études préalables
- Les étapes de la réalisation des marchés de travaux

Maîtriser la phase de programmation

Réaliser les études préalables

- Le recueil des besoins
- Le diagnostic sur existant ou terrain nu
- La faisabilité juridique, technique, financière

Rédiger le programme

- L'objet de l'opération, les contraintes
- Les objectifs architecturaux, fonctionnels, techniques...
- Les surfaces
- Les fiches espaces
- Les relations de proximité

Garantir la qualité de l'opération au regard des réglementations, labels, certifications

Exercice d'application : vérification de la cohérence du programme avec le projet

Planifier et estimer les coûts

Connaître le calendrier général de l'opération

Maîtriser les coûts

- Le coût toutes dépenses confondues
- Le coût prévisionnel de travaux provisoire et de travaux définitif
- Les taux de tolérance

Adopter la méthodologie d'estimation du coût des travaux en phase programmation

- L'économie de la construction
- Les différentes notions de phase, de niveau, de ratio, de collection...

Les méthodes de calcul
Exercice d'application : estimation de coûts de travaux sur différents exemples

Maîtriser l'articulation entre la programmation et la maîtrise d'œuvre de conception

- La loi MOP, la place du programme dans le contrat de maîtrise d'œuvre
- Le caractère contractuel du programme architectural et technique
- Le projet : réponse au programme
- Le contrôle de la conception (esquisse, avant-projet, projet) et son adéquation avec le programme
- Evolution du programme

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de conduire une démarche de programmation en interne et en externe pour la réalisation d'une opération.

2 JOURS

14 heures

Code 74230

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

27-28 mars 2018

15-16 octobre 2018

Déterminer le coût d'une opération de construction

Outils et méthodes pour optimiser et suivre les coûts

Les opérations de construction sont de plus en plus complexes par leurs aspects juridiques, techniques et financiers. La recherche permanente d'économies et d'optimisation demande une professionnalisation de plus en plus importante des acteurs d'une opération de construction.

OBJECTIFS

- Identifier l'ensemble des postes de coûts d'une opération de construction.
- Estimer et contrôler les coûts aux étapes clés du projet, de la faisabilité à la mise en service.
- Appliquer les outils et méthodes de calcul des coûts des études et des travaux.

PRÉREQUIS

Bien connaître les règles liées à la construction.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Chargés d'opérations et promoteurs immobiliers
- Toute personne impliquée dans le montage ou la conduite d'une opération immobilière

ANIMATEUR

Pierre RASOLO
Associé
GREEN BUILDING

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les coûts et les suivre à chaque étape de l'opération

Identifier les postes de coûts d'une opération

- Les coûts de la construction
- Les coûts des études
- Les coûts de la maîtrise d'ouvrage
- Les coûts d'une opération, toutes dépenses confondues

Étude de cas : analyse commentée de différents postes de coûts

Mettre en œuvre les outils et méthodes d'estimation et de suivi des coûts à chaque étape

- En phase de faisabilité et de programmation
- Études d'avant projet (ESQ, APS, APD)
- Études de projet
- Marchés de travaux

Exercice d'application : estimer les coûts à différentes étapes d'une opération en utilisant la méthode adaptée

Gérer l'optimisation économique de votre opération

Identifier les facteurs d'influence des coûts

- Les acteurs du projet : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, autres études, entreprise de travaux, exploitant...

- Déterminer leurs rôles, responsabilités et influence sur les coûts
- Intégrer l'environnement, le développement durable
- Étude de cas : analyse d'actions conduites par des acteurs d'une opération ayant conduit à des écarts de coûts

Utiliser les outils et méthodes adaptés pour maîtriser les coûts

- Définir les points de vigilance en phase amont : faisabilité à programmation
- Développer une stratégie de projet et d'achat des prestations d'études et de travaux
- Définir l'engagement de résultat pour une opération de construction
- Préparer l'avenir : appréhender le coût global
- Exercice d'application : utilisation d'outils et de méthodes à des cas concrets rencontrés par les participants

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez maîtriser vos coûts de construction grâce à la méthode de coût global et répondre aux besoins de développement durable des bâtiments.

2 JOURS

14 heures

Code 74218

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

5-6 juin 2018

15-16 novembre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 5 juillet 2018 ou 17 décembre 2019





Piloter une opération de travaux, phase 1

Conduire les étapes en amont du démarrage du chantier

Une opération de travaux est une succession d'étapes, de missions, de responsabilités qu'il est impératif de maîtriser pour la mener à bien. De la définition du besoin à sa formalisation sous forme de programme puis de conception de l'opération, différentes méthodologies peuvent être mises en œuvre pour réussir la phase préalable au lancement du chantier.

OBJECTIFS

- Identifier les éléments techniques et organisationnels de la conception d'une opération.
- Cerner les composantes clés du coût et du financement d'une opération.
- Rédiger le cahier des charges et lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre.

PRÉREQUIS

Connaître les enjeux techniques et organisationnels d'une opération de travaux.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Responsables techniques et chargés d'opérations de travaux
- Toute personne amenée à suivre une opération de travaux

ANIMATEUR

Maxime NEMETHY
Project manager
BATYOM

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Concevoir l'opération

Mener la phase de conception du programme

- Définir le besoin
- Monter le projet : les études de préféabilité et de faisabilité
- Identifier les étapes chronologiques de l'opération
- Définir les acteurs de l'opération, leurs rôles et responsabilités

Étude de cas : analyse commentée d'études de préféabilité ou faisabilité et identification des écueils

Organiser le financement de l'opération de travaux

- Identifier les méthodologies d'estimation des coûts
- Recenser et pointer l'ensemble des besoins et les coûts associés
- Préparer le dossier financier : avances, garanties...

Lancer l'opération

Faire appel à la maîtrise d'œuvre

- Définir les missions à confier à la maîtrise d'œuvre
- Élaborer le cahier des charges

- Prendre en compte et formaliser le développement durable
- Identifier les contrôles et points de vigilance pour prévenir les risques

Exercice d'application : rédaction de points clés d'un dossier de consultation

Lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre

- Définir la procédure adaptée selon qu'il s'agisse d'une opération publique ou privée
- Appliquer les procédures et le cadre réglementaires en marché public
- Analyser les offres des entreprises selon différentes méthodes et déterminer l'offre la plus adaptée

Étude de cas : analyse commentée d'offres remises par la maîtrise d'œuvre et identification des écarts par rapport au cahier des charges

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les étapes de préparation d'un chantier afin de sécuriser la bonne réalisation de l'opération.

1 JOUR	7 heures	Code 74343	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	12 juin 2018	1 ^{er} octobre 2018	12 décembre 2018

Piloter une opération de travaux, phase 2

Conduire le chantier jusqu'à la réception de l'ouvrage

Une opération de travaux est une succession d'étapes, de missions, de responsabilités qu'il est impératif de maîtriser pour la mener à bien. Du lancement des travaux à la réception de l'ouvrage, un certain nombre de règles et de bonnes pratiques doivent être mises en œuvre pour prévenir tout risque technique, financier et humain dans la conduite de l'opération.

OBJECTIFS

- Organiser le chantier et définir les points clés de son suivi technique.
- Mettre en œuvre une bonne gestion comptable et financière en cours de chantier.
- Gérer la phase de fin de travaux, les démarches et pièces administratives en vue de la livraison.

PRÉREQUIS

Connaître les étapes préalable ou démarrage d'un chantier ou avoir suivi la formation " Piloter une opération de travaux, phase 1 " (code 74343 p. 132).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Responsables techniques et chargés d'opérations de travaux
- Toute personne amenée à suivre une opération de travaux

ANIMATEUR

Maxime NEMETHY
Project manager
BATYOM

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Préparer et suivre le chantier

Organiser le chantier

- Définir les différents intervenants et appréhender les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution et d'OPC
- Présenter les moyens et objectifs
- Organiser la réunion préparatoire : les acteurs concernés, l'ordre du jour et le compte rendu
- Définir les délais et le planning de chantier
- Le démarrage des travaux

Exercice d'application : élaboration d'un planning et identification des outils de suivi et mise à jours du planning selon différents aléas

Gérer le suivi technique du chantier

- Assurer l'échange de données, animer les réunions...
- Contrôler la bonne exécution des travaux et suivre les délais
- Respecter les règles en matière d'hygiène sécurité environnement : maîtriser le cadre réglementaire et les enjeux du plan de prévention

Exercice d'application : préparation d'une réunion de chantier

Effectuer le suivi comptable et financier

- Appréhender les prix et leurs variations

- Gérer les décomptes, acomptes et règlements
- Sécuriser les modifications et rédiger les avenants

Étude de cas : analyse commentée de décomptes et acomptes

Gérer l'achèvement des travaux et préparer la réception

Identifier les démarches lors de l'achèvement des travaux

- Les visites à effectuer, les contrôles et essais
- Élaborer la liste des réserves
- Identifier les documents à remettre par les entreprises

Préparer la livraison

- Les démarches et pièces administratives
- Appréhender les enjeux des dossiers DOE et DIUO
- Prévoir la levée des réserves

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de conduire la phase de conduite d'un chantier afin de mener à bien l'opération de construction.

1 JOUR	7 heures	Code 74344	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	13 juin 2018	2 octobre 2018	13 décembre 2018

Acquérir les bases du montage d'opération de travaux



Organiser de façon opérationnelle un projet de construction d'ouvrage

Pour mener à bien un projet ou une opération de travaux de petite ou grande envergure, il faut à la fois connaître le déroulement chronologique d'une opération de travaux mais aussi cerner les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes au projet. Cela permet d'instaurer un dialogue efficace avec les acteurs professionnels de l'opération et d'anticiper les possibles dérives.

OBJECTIFS

- Identifier le contexte réglementaire de la maîtrise d'ouvrage.
- Décrire les rôles et responsabilités de tous les intervenants d'une opération.
- Analyser le déroulement chronologique d'une opération en intégrant toutes les contraintes internes et externes.

PRÉREQUIS

Connaître les enjeux techniques et organisationnels d'une opération de travaux.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage occasionnels publics et privés
- Personnels techniques chargés d'opérations de travaux neufs et/ou administratifs
- Toute personne récemment chargée de conduire une opération de construction dans une équipe de maîtrise d'ouvrage publique ou privée

ANIMATEUR

Pierre DOYARD
Consultant-formateur
Architecte DPLG

1 JOUR | 7 heures | **Code 74112**

Tarif HT : 890 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus

Paris

23 mars 2018
17 septembre 2018
11 décembre 2018

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir les spécificités de l'opération

Identifier la complexité de l'organisation des acteurs de la maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage et ses acteurs

- L'organisation et la qualification des partenaires
- Le maître d'ouvrage : définition, rôles et responsabilités
- Le mandataire, le conducteur d'opération, l'AMO...
- Le contrôle technique, le CSPS, le CSSI...
- Le montage en phase de programmation : programme, enveloppe financière...

Les étapes de la phase programmation

- Les études préalables : préféabilité, faisabilité
- Les étapes décisionnelles du montage
- Les différentes formes de montages possibles
- Le programme, contenu, rédaction, évolution
- L'enveloppe financière, contenu, évolution

La maîtrise d'œuvre

- La définition, les rôles et les responsabilités
- L'organisation
- Le phasage
- Le suivi des études

Les entrepreneurs et les marchés de travaux

- La définition, les rôles et les responsabilités
- Le contrat de louage d'ouvrage : bases juridiques et conséquences
- L'organisation : cotraitance, sous-traitance...
- Le marché de travaux : formation, contenu, pièces...

Maîtriser et gérer les phases de consultation et de réalisation du chantier

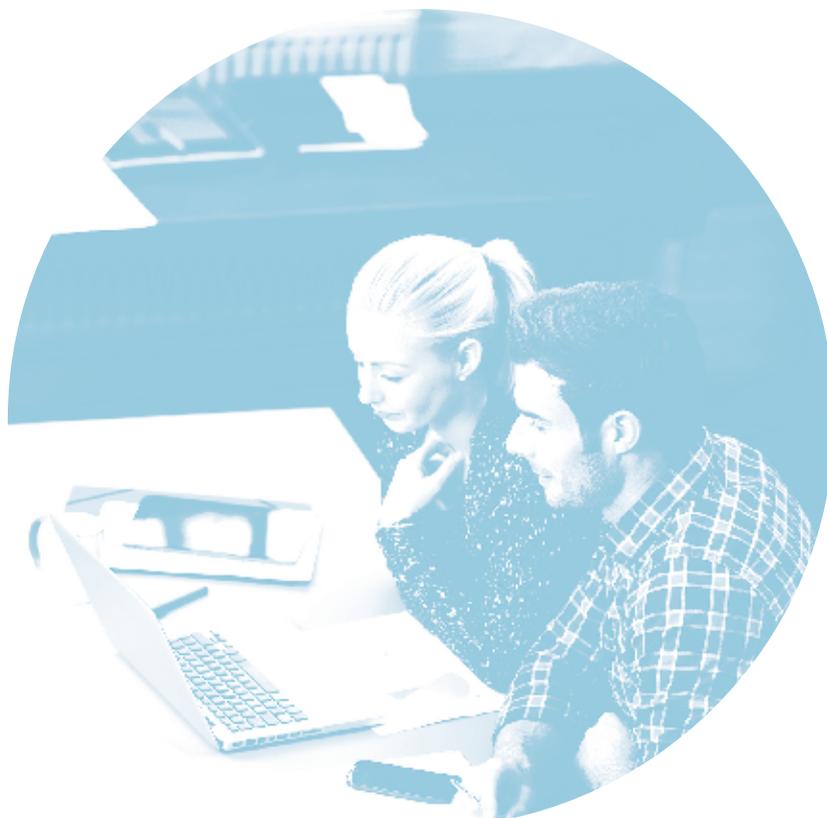
- La consultation : seuils, procédures courantes, publicités, candidatures, offres...
- La préparation et le démarrage du chantier
- La vie du marché et le chantier
- Gérer la phase de fin de chantier, la réception et les garanties

Étude de cas : récapitulatif d'un tableau de bord de maîtrise d'ouvrage et conduite d'opérations

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'initier l'organisation du montage d'opérations de travaux.



Suivi, réalisation et réception des travaux

Gérer efficacement l'exécution de l'opération

La maîtrise d'une opération et la réussite de sa gestion reposent essentiellement sur l'anticipation de tous les événements. Il faut, dès lors, acquérir des réflexes de prévention et faire respecter les rôles et les responsabilités de chaque acteur lors de l'exécution des travaux.

● OBJECTIFS

- Identifier le cadre législatif et réglementaire des marchés de travaux.
- Examiner les responsabilités et les rôles respectifs du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, des prestataires d'études et leurs relations avec les entreprises.
- Gérer les clauses d'exécution et les marchés de travaux.

● PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage de projets de construction ou avoir suivi la formation "Acquérir les bases du montage d'opération de travaux" (code 74112 p. 133).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les entreprises de construction principales et sous-traitantes
- Toute personne amenée à jouer un rôle dans une opération de construction

✦ ANIMATEUR

Pierre DOYARD
Consultant-formateur
Architecte DPLG

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Quel montage mettre en place pour la phase de travaux ?
- Quels points clés lors de la réception des travaux ?
- Quelles garanties lever à l'issue de la construction ?

3 JOURS | 21 heures | **Code 74079**

Tarif HT : 1 790 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 590 € - repas inclus

Paris

24 au 26 janvier 2018
16 au 18 mai 2018
4 au 6 juillet 2018
18 au 20 septembre 2018
12 au 14 décembre 2018

Lyon

25 au 27 avril 2018
14 au 16 novembre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 18 juin 2018 ou 19 octobre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir l'environnement de l'opération et le marché de travaux

- Cerner le contexte spécifique de l'opération
- Les éléments de l'opération en phase amont

Maîtriser le cadre général des marchés de travaux

Les caractéristiques juridiques des marchés de travaux

- Les entrepreneurs : définition et organisation
- Le choix des processus d'organisation et l'allotissement
- Le groupement, la cotraitance et la sous-traitance

Les obligations de l'entrepreneur

Étude de cas : analyse comparative des textes de référence, le CCAG des marchés publics de travaux et la norme NFP 03-001

Optimiser l'exécution des marchés de travaux lors de la réalisation de l'opération

Le lancement du marché et la préparation

- Les préparations administrative, technique et comptable
- La phase de préparation du chantier par l'entrepreneur
- La notification et les ordres de services
- Le démarrage des travaux et le compte au prorata

Organiser le dossier financier

- Les avances, garanties, retenues et cautions
- Les nantissements et les cessions de créances

Maîtriser les aspects comptables

- Les prix et les variations
- Les décomptes, acomptes et règlements
- Les circuits de paiement et la sous-traitance

Exercice d'application

examen de décomptes et acomptes mensuels

Optimiser la réalisation des travaux

- Le contrôle de l'exécution des travaux
- La gestion des délais et du planning contractuel
- Les modifications de prestations et les avenants

Exercice d'application

examen de projets d'avenants

Bien gérer le suivi du chantier

- Les fiches de suivi et la gestion des divers avis techniques
- Les réunions de chantier et les procès-verbaux

Mener à bien la phase de réception et la fin de l'opération

Identifier les responsabilités et obligations de garanties

- La solidité des ouvrages et les constructeurs
- Les obligations de garanties

Les opérations préalables à la réception

- La fin des travaux et la préparation de la réception
- L'objet et les conditions des opérations préalables à la réception

La réception et le traitement des réserves

- Le suivi et la levée des réserves
- Les réfections
- La livraison de l'ouvrage et la prise de possession anticipée

Le parfait achèvement et les garanties

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en place des actions permettant d'optimiser l'exécution de l'opération de travaux.

Réussir l'achèvement d'un chantier et la réception de l'ouvrage



Organiser la clôture d'une opération

La réception est une période charnière et fondamentale dans le déroulement d'une opération, qui correspond à la fin des travaux. Néanmoins, elle prolonge l'obligation de l'entrepreneur par la période de parfait achèvement.

OBJECTIFS

- Identifier les moments clés de la clôture d'une affaire et leurs enjeux.
- Analyser le rôle des acteurs durant les différentes phases.
- Gérer la transmission du bâtiment au gestionnaire.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage de projets de construction ou avoir suivi la formation " Suivi, réalisation et réception des travaux " (code 74079 p. 134) ou " Acquérir les bases du montage d'opération de travaux " (code 74112 p. 133).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les entreprises de construction principale et sous-traitantes
- Toute personne concernée par la clôture d'une opération de travaux

ANIMATEUR

Jean MAUSSION
Architecte, Conducteur de travaux, AMO

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Gérer les étapes en amont de la livraison de l'ouvrage

- Organiser les opérations préalables à la réception
- Mener les visites préalables à la réception
- La liste des réserves, l'inexécution, la malfaçon
- Les essais et contrôles techniques
- Les documents dus par les entreprises
- Gérer la réception des concessionnaires
- Identifier les démarches et autorisations administratives liées à la réception
- La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux DAACT
- L'ouverture au public
- La commission de sécurité et d'accessibilité

Cerner les effets de la réception

- Le transfert de garde
- L'opération de l'entrepreneur
- La mise en place de la maintenance
- Déterminer le contenu du dossier des ouvrages exécutés (DOE)
- Conduire le Dossier des Interventions
- Ultérieures sur Ouvrage (DIUO)
- Établir le dossier de SSI
- La levée des réserves

- Le délai de levée des réserves
- Organiser des travaux de retouches
- Le contrôle de la levée des réserves
- La défaillance des entreprises

Maîtriser les étapes à compter de la réception

- Gérer la livraison
- La livraison du maître d'ouvrage à l'acquéreur ou à l'exploitant
- Le dossier de transfert
- Le contenu du dossier de transfert
- Le dossier administratif de l'opération
- Le dossier technique de l'opération
- Le dossier d'utilisation d'entretien et de maintenance (DUEM)
- Organiser la clôture des comptes
- L'achèvement financier : le décompte général définitif
- La clôture des comptes entre l'entreprise, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage
- Les observations et les corrections, le mémoire de réclamation
- Maîtriser la mise en place des garanties
- L'année de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La garantie décennale
- Exercices d'application : contrôle des connaissances

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de conduire et d'organiser l'achèvement d'un chantier et l'exploitation de l'ouvrage.

1 JOUR	7 heures	Code 74214	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	14 juin 2018		14 décembre 2018

Gérer les litiges et réclamations en fin de chantier



Régler les différends à la fin du chantier

Les réclamations et litiges au cours d'un chantier ne cessent d'augmenter en raison du nombre d'intervenants à chaque étape d'un projet de construction, de la difficulté à déterminer les causes et à quantifier les retards et la validité ou non des réclamations pour travaux supplémentaires.

OBJECTIFS

- Définir le moment de la réception des travaux et les étapes clés de la gestion d'une fin de chantier.
- Estimer et analyser les cas de litiges et de différends pouvant intervenir en fin de chantier.
- Gérer le règlement des litiges et conclure un accord amiable ou préparer un recours juridictionnel.

PRÉREQUIS

Maîtriser l'organisation d'un chantier et les rôles des différents intervenants.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage publics ou privés, responsables des services techniques
- Assistants à maîtrise d'ouvrage
- Architectes, bureaux d'études...

ANIMATEUR

Anais FAUGLAS
Avocat urbanisme et construction
FAUGLAS AVOCAT

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Réceptionner les travaux et mettre en œuvre les garanties

- Maîtriser les modalités de la réception
- Définir les effets juridiques et financiers de la réception
- Transfert de la garde et des risques
- Point de départ des garanties légales
- Arrêt des pénalités
- Couverture des défauts apparents
- Déclenchement du versement du solde
- Maîtriser les garanties légales
- Garantie de parfait achèvement
- Garantie de bon fonctionnement
- Garantie décennale
- Les assurances
- La gestion financière d'une fin de chantier
- Gérer le décompte général
- Gérer la levée du cautionnement lié à la garantie de parfait achèvement

Règlement des différends et litiges

- Définir la réclamation
- Présenter un mémoire en réclamation au maître d'œuvre/ maître de l'ouvrage
- Identifier la période de la réclamation
- En cours de chantier
- À l'appui du refus de signer le décompte général
- Gérer les réclamations entre l'entreprise, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage
- Les constats contradictoires

- Les mémoires en réclamation formulés
- Les problèmes du paiement des sous-traitants
- Le cas de la mise en régie
- La résiliation du marché
- Établir le décompte final
- Régler les différends et des litiges sur le décompte final
- Recours amiable - comités consultatifs de règlement amiable (CCRA)
- Organisation et fonctionnement
- Saisine du comité consultatif
- Examen des demandes
- Recours contentieux - Règlement juridictionnel
- Juridiction administrative
- Juridiction judiciaire
- Juridiction pénale
- Exercice d'application : négociation d'un accord amiable ou engagement d'un recours contentieux en cas de litige entre l'entreprise et le maître d'œuvre / maître d'ouvrage

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de règlement des différends.

2 JOURS	14 heures	Code 74310	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	19-20 juin 2018		3-4 décembre 2018

Gestion technique et opérationnelle d'un chantier

Organiser, piloter et coordonner un chantier

La réussite d'une opération de travaux résulte de la bonne planification et de la bonne organisation des différentes étapes et des intervenants. En tant que maître d'ouvrage, il est indispensable de maîtriser l'approche opérationnelle d'un chantier au travers des étapes et méthodes de la préparation et la réalisation du chantier.

● OBJECTIFS

- Identifier le contenu et rédiger le contenu d'une mission OPC.
- Planifier et assurer le suivi technique du chantier en termes de délais, de planning, d'enchaînement des tâches d'une opération.
- Développer les moyens adaptés pour suivre la bonne réalisation d'un chantier et le planning.

● PRÉREQUIS

Connaître les enjeux techniques et organisationnels d'une opération de travaux.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et assistants à maîtrise d'ouvrage
- Mandataires de maîtrise d'ouvrage
- Conducteurs d'opérations et maîtres d'œuvre
- Toute personne amenée à préparer et à suivre la réalisation de travaux

● ANIMATEUR

Jean MAUSSION
Architecte, Conducteur de travaux, AMO

PROGRAMME

Initiation

Définir la mission de maîtrise d'œuvre d'exécution, d'OPC et le contrat associé Planifier et assurer le suivi technique du chantier

- La préparation administrative
 - Notifier le marché, les ordres de service
 - Obtenir les autorisations administratives
 - Libération d'emprise
 - La réunion préparatoire
 - Les acteurs concernés
 - L'ordre du jour et la méthodologie d'animation
 - Le compte rendu et sa diffusion
 - Délais et planning de chantier
 - Élaborer le planning enveloppe et le planning d'exécution
 - Définir le délai contractuel
 - Maîtriser l'enchaînement des tâches et les interfaces
- Exercice d'application** : élaboration d'un planning et recalage d'un planning selon les aléas rencontrés
- Gérer les retards et les aléas de délais
 - Prévenir et gérer les pénalités de retard
- Exercice d'application** : gestion d'un retard de délai contractuel

Assurer le suivi technique du chantier

- Définir les limites des prestations
- Les réservations
- Les plans d'exécution
- Assurer les échanges de données en cours de chantier

- Animer des réunions de chantier
- Rédiger le contenu des comptes-rendus de chantier

Le suivi comptable et financier du chantier

- Les avenants en cours de travaux
 - Les situations mensuelles
 - Les actualisations, les révisions
 - Le décompte général définitif
- Exercice d'application** : vérification d'un décompte général définitif

Réceptionner les travaux

- Le processus et le rôle des acteurs
- Les documents et leur circuit
- Le suivi des réserves
- Méthodologie de réception

Appréhender les aspects comportementaux

Le comportement des acteurs

- Le rôle "d'amateur" du maître d'ouvrage
- La gestion des conflits

La gestion des litiges

- Le suivi des travaux et ses litiges
 - La réception et ses litiges
 - La clôture des comptes et ses litiges
- Exercices d'application** : contrôle des connaissances

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de suivre toutes les missions d'organisation, de planification et de gestion d'un chantier afin d'en assurer la réussite.

2 JOURS	14 heures	Code 74299	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	28-29 mai 2018		15-16 novembre 2018

Assurer la sécurité sur un chantier

Gérer les obligations en matière de prévention et de coordination SPS

Le déroulement d'un chantier nécessite l'intervention de nombreuses entreprises pour la réalisation de l'ensemble des opérations de travaux. Ces différentes activités peuvent interférer les unes avec les autres et générer un risque tant sur la sécurité des personnes que sur celle des installations et des matériels. Prévenir ces risques est une obligation pour le maître d'ouvrage.

● OBJECTIFS

- Identifier la réglementation applicable et les obligations du maître d'ouvrage en matière de santé et de sécurité.
- Choisir entre plan de prévention et coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) et déterminer dans quel cas associer les deux démarches.
- Organiser les missions du coordonnateur SPS pour définir le contrat et veiller à la bonne réalisation de chaque mission.

● PRÉREQUIS

Connaître les règles de base encadrant la sécurité sur un chantier.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et assistants à maîtrise d'ouvrage
- Responsables de programmes, conducteurs d'opérations, responsables entretien maintenance, responsables techniques
- Chefs de projet en charge du suivi d'une opération et des contrats associés

● ANIMATEUR

Jean-Yves DUMAS
Consultant Santé Sécurité au Travail
AYLA

PROGRAMME

Initiation

Identifier les enjeux en matière de santé sécurité sur un chantier et la réglementation applicable

- Appréhender les risques d'accidents dans le BTP
- Évaluer les enjeux économiques
- Définir la responsabilité civile et pénale de la maîtrise d'ouvrage et de ses partenaires

Maîtriser le cadre réglementaire

- La réglementation encadrant les interventions d'entreprises extérieures : le plan de prévention
- La réglementation encadrant les chantiers clos et indépendants : la coordination SPS

Mettre en œuvre le plan de prévention

- Les applications conjointes de la procédure par les entreprises
- Les rôles possibles du maître d'ouvrage s'il n'est pas l'exploitant
- Les outils à mobiliser : modèle de plan de prévention, analyses de risques, document unique...
- La méthodologie d'analyse des risques de co-activité

Exercice d'application : rédaction d'un tableau d'analyse des risques

Piloter les missions de coordination SPS

Maîtriser la réglementation

- Déterminer la catégorie de l'opération
- Désigner le coordonnateur SPS dès la phase de conception et l'intégrer aux réunions

- Maîtriser le contrat de mission SPS et son contenu
 - Analyser la mission du coordonnateur SPS conception
 - Gérer la phase d'appels d'offres travaux
 - Rédiger la déclaration préalable
 - Analyser le déroulement de la mission du coordonnateur SPS réalisation
 - Suivre le registre journal
- Étude de cas** : analyse commentée de différents contrats de mission SPS apportés par les participants
- Maîtriser les missions spécifiques du coordonnateur SPS**
- Établir le PGCSPPS par le coordonnateur en conception
 - Constituer le CISSCT par le coordonnateur réalisation
 - Réaliser les visites d'inspection communes
- Étude de cas** : analyse commentée d'un PGCSPPS et identification des améliorations à apporter
- Établir, finaliser et remettre le Dossier des Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage (DIUO)**

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'assurer la sécurité sur un chantier au travers de la mise en œuvre des différents dispositifs réglementaires s'appliquant à la maîtrise d'ouvrage.

2 JOURS	14 heures	Code 74300	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	25-26 juin 2018		6-7 décembre 2018

LES JOURNÉES DE LA CONSTRUCTION

ÉDITO

La mise en œuvre des responsabilités diverses, l'articulation des contrats d'assurance sont la preuve que le droit de la construction est en perpétuelle évolution. Notamment grâce à une jurisprudence très abondante en la matière.

À ce titre, EFE organise ses 15^{es} journées annuelles de la Construction, vous permettant de prendre connaissance des dernières évolutions en matière d'actualité du droit de la construction, de responsabilité et d'assurance construction.

Cette conférence réunit chaque année les plus éminents spécialistes du domaine, avocats spécialisés, assureurs, membres de la Fédération Française du Bâtiment qui nous livrent leur analyse et partagent leur expertise.

PLUS DE 1 200 PARTICIPANTS EN 14 ANS
ET VOUS ?



À L'ISSUE DE CETTE CONFÉRENCE,
VOUS SAUREZ CONCRÈTEMENT :

- Évaluer le degré de responsabilité des acteurs d'un projet immobilier
- Mettre en œuvre les diverses actions en responsabilité
- Déterminer les garanties d'assurances obligatoires et facultatives pour tous vos ouvrages
- Gérer et régler les sinistres

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ
15^E RENCONTRES ANNUELLES

Conférence d'actualité
Les 29, 30 et 31 mai 2018
Paris



LES JOURNÉES DE LA CONSTRUCTION



Actualité du droit de la construction
Faites le point sur les nouvelles réglementations de l'année 2017
Garanties, Responsabilités des constructeurs et Conciliation
L'assurance construction


www.efe.fr

TÉMOIGNAGES

" Interventions très claires et bien illustrées " **BOUGUES CONSTRUCTION**

" Eléments de démonstration judicieux et analyses pertinentes " **ORANGE**

" Très bons orateurs et bonne maîtrise de sujets complexes " **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE**

CONTACT



Pour vous inscrire :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr

Les responsabilités des constructeurs

Organiser votre pratique pour limiter les risques

Perfectionnement

Le régime spécifique de responsabilités et d'assurances construction est en constante évolution depuis son instauration. Il est donc indispensable d'identifier l'ensemble des responsabilités pesant sur les intervenants à l'acte de construire puis de savoir mettre en œuvre les solutions assurantielles proposées tant obligatoires que facultatives.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes responsabilités dans le cadre d'une opération de construction.
- Analyser les apports de la jurisprudence.
- Gérer les risques contentieux et organiser ses recours

PRÉREQUIS

Être confronté aux opérations de construction dans sa pratique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Assureurs et avocats
- Responsables de programmes immobiliers

ANIMATEUR

Isabelle ULDARIC
Juriste assurance construction

2 JOURS | 14 heures | **Code 74329**

Tarif HT : 1450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1260 € - repas inclus

Paris

28-29 mai 2018
9-10 octobre 2018
13-14 décembre 2018

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les différents types de risques et de responsabilités

Identifier les risques et les responsabilités avant et après réception

Les acteurs à l'acte de construire : rôles et responsabilités

Le mécanisme assurantiel : assurances obligatoires et garanties facultatives

Préciser les risques avant réception

- Typologie des différents risques
- Les couvertures d'assurance
- **Exercice d'application** : détermination du régime applicable à différents types de désordres
- Définir la responsabilité du sous-traitant
- Les diverses actions possibles à l'égard du sous-traitant
- La durée de la responsabilité du sous-traitant
- L'assurance des sous-traitants

La réception de l'ouvrage et les garanties

Prononcer la réception

- Les différentes formes
- Les conséquences de la réception

Les garanties à mettre en œuvre après la réception

Analyser la garantie de parfait achèvement

- Son contenu
- Déterminer les hypothèses de mise en œuvre
- **Exercice d'application** : traitement des réserves non levées

Comprendre les caractéristiques des garanties biennales et décennales

Définir leur contenu et leur domaine de mise en œuvre

- La notion d'ouvrage
- La couverture des existants
- Les équipements dissociables
- Les équipements professionnels
- **Exercice d'application** : qualification juridique d'un ouvrage ou d'un équipement afin de déterminer la garantie applicable

Désordres couverts et articulation avec les autres responsabilités

- Solidité de l'ouvrage
- La notion d'impropriété à la destination
- La responsabilité de droit commun, actions menées par les tiers...

L'assurance

- Les ouvrages soumis à l'assurance obligatoire
- Les garanties facultatives : leur contenu et leur domaine de mise en œuvre
- **Étude de cas** : analyse commentée d'une attestation d'assurance

Mettre en œuvre les assurances et réparer le dommage

Le point de départ du déclenchement des garanties et les prescriptions

Les modalités de mise en œuvre

Le règlement de sinistre dommages-ouvrage

- La déclaration du sinistre
- La procédure d'expertise
- Le règlement indemnitaire

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez déterminer les différents types de responsabilités des intervenants à l'acte de construire ainsi que les garanties obligatoires et facultatives pour chaque catégorie de désordres

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une conduite d'eau est-elle un ouvrage ?

En l'espèce, une société a conclu un contrat avec un maître d'œuvre afin qu'il installe une conduite amenant de l'eau jusqu'à une centrale électrique. Après réception dudit ouvrage, la corrosion a attaqué la conduite d'eau. Le maître d'ouvrage a intenté une action afin que les désordres dont il a été victime soient réparés.

Les juges avaient à se prononcer sur la nature de la construction d'une amenée d'eau à destination d'une centrale électrique, constituait-elle un ouvrage de construction au sens de l'article 1792 du Code civil permettant de mettre en œuvre la garantie décennale ?

La Cour a une nouvelle fois choisi d'étendre la notion d'ouvrage de construction à l'installation d'une amenée d'eau cette fois-ci. Elle estime toutefois que l'article 1792-7 du Code civil ne s'applique pas à la conduite d'eau en cause, puisque cette dernière n'a pas pour fonction exclusive de permettre la production d'électricité par la centrale. A ce titre, elle ne constitue pas un élément d'équipement professionnel ajouté à la centrale électrique.

Source : EFE - Blog du droit et de l'urbanisme de l'aménagement



Marchés privés de travaux

Gérer en toute sécurité ses opérations de travaux



La diversité et la complexité des opérations de travaux nécessitent une bonne connaissance de la réglementation applicable afin de sécuriser au mieux le marché et d'éviter tout risque contentieux.

OBJECTIFS

- Identifier les obligations et les responsabilités des intervenants d'un marché privé.
- Appliquer les différentes étapes dans la conclusion d'un marché pour en minimiser les risques.
- Concevoir une rédaction adaptée des contrats en adoptant les bons réflexes.

PRÉREQUIS

- Connaître les règles de base encadrant les opérations de travaux.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre privés
- Mandataires, conducteurs d'opérations ou chargés d'opérations
- Toute personne associée à la conduite d'une opération

ANIMATEUR

Marie-Alexandra VANKEMMELBEKE
Avocat en droit immobilier & construction
MAV AVOCAT

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appréhender le contexte général des marchés privés de travaux

Cerner le rôle des différents intervenants

Le marché de travaux : un contrat de louage d'ouvrage

- Le contrat de louage d'ouvrage
- Le principe de la liberté contractuelle
- Le principe de l'intangibilité du contrat
- La liberté contractuelle contrainte par les dispositions d'ordre public
- Les différents "types" de marchés de travaux : à prix global et forfaitaire, au mètre / à prix unitaire, sur dépenses contrôlées

Maîtriser les différentes étapes du marché

Les pièces constitutives du DCE et du marché de travaux

Appréhender la gestion contractuelle d'un marché de travaux

- Les travaux supplémentaires
- Les pénalités de retard
- L'actualisation et la révision du prix
- Les intérêts moratoires
- La rupture du contrat
- Analyser la réception des travaux
- La réception de l'ouvrage : article 1792-6 du Code civil
- Le transfert des risques au maître d'ouvrage : article 1788 du Code civil
- Les documents remis au maître d'ouvrage

Faire le point sur le règlement des comptes

- La procédure d'établissement du DGD selon

la norme NFP 03-001

- La réclamation de l'entreprise
- La réclamation de l'entreprise dans l'hypothèse d'un bouleversement économique du marché à forfait

Exercice d'application : identification des clauses sensibles d'un marché de travaux

Maîtriser la mise en jeu des responsabilités, des garanties et des assurances

Identifier les conditions de la mise en jeu des garanties et des assurances

- La nécessité d'un vice caché
- Un désordre de nature décennale

Cerner les responsabilités et les garanties

- La responsabilité civile contractuelle, quasi-délictuelle, pour troubles anormaux de voisinage, pénale

- La garantie de parfait achèvement et la garantie décennale

Le règlement des différends

- Le règlement amiable des litiges
- L'arbitrage
- Le règlement judiciaire des litiges
- L'expertise judiciaire

Étude de cas

dans le cadre d'un marché privé, analyse de la responsabilité du maître d'ouvrage en cas de manquement aux dispositions de la loi relative à la sous-traitance

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de conclure un marché privé de travaux en toute sécurité.

2 JOURS	14 heures	Code 74114	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	4-5 juin 2018	20-21 novembre 2018	

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !

Gérer la sous-traitance dans les marchés de travaux

Appliquer les procédures

OBJECTIFS

- Identifier l'impact de la réforme de la commande publique en matière de sous-traitance.
- Définir les risques liés à la défaillance de la sous-traitance
- Sécuriser la pérennité du contrat en luttant contre le travail détaché illégal des sous-traitants.

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances de base dans l'exécution des marchés publics de travaux.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre privés et publics
- Responsables des marchés de travaux et responsables techniques et juridiques au sein des collectivités territoriales
- Toute personne associée à la conduite d'une opération de construction

ANIMATEUR

Sylvie DE CERTEAU
Consultante formatrice marchés publics

PROGRAMME

Identifier les nouvelles règles applicables à la sous-traitance dans le cadre d'un marché de travaux

- Maîtriser les obligations liées à la déclaration de sous-traitance et à la procédure d'agrément
- Limiter le nombre de sous-traitants et la sous-traitance au regard des tâches essentielles
- Entendre les règles relatives aux offres anormalement basses aux sous-traitants afin de lutter contre le travail détaché illégal
- Étude de cas : analyse d'un CCAG travaux sous l'angle des missions sous-traitées
- Les obligations de paiement des sous-traitants dans les marchés publics de travaux
- Sécuriser le paiement direct du sous-traitant et celui du sous-traitant indirect

- Maîtriser les règles en matière de TVA et conduire la procédure d'autoliquidation
- Conduire une politique respectueuse des principes fondamentaux de la comptabilité budgétaire publique en matière de délais de paiement
- Exercice d'application : définition des conditions de paiement d'un sous-traitant

COMPÉTENCES MÉTIÈRE

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déceler ce qui relève de la sous-traitance et de respecter l'ensemble des obligations du maître d'ouvrage à l'égard des dispositions réglementaires nouvelles.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 74147	Tarif HT : 425 €
Paris	11 juin 2018 (14h-18h)	7 décembre 2018 (9h-13h)	

Concevoir et piloter une opération en BIM

Intégrer la démarche pour la maîtrise d'ouvrage

Initiation

Le lancement du Plan Transition Numérique dans le bâtiment place le BIM et l'ensemble des acteurs du bâtiment et de l'immobilier au cœur de cette transition numérique. La maîtrise d'ouvrage, et notamment la maîtrise d'ouvrage publique, est particulièrement concernée si l'obligation de prise en compte du BIM dans les marchés publics se confirme à horizon 2018. Dès lors, il est indispensable de connaître les enjeux techniques, opérationnels et organisationnels du BIM afin de réussir le pilotage de son opération, de la conception à l'exploitation du bâtiment.

● OBJECTIFS

- Appréhender le BIM dans toutes ses dimensions et en intégrer les enjeux techniques, organisationnels et de gestion.
- S'initier aux outils logiciels du BIM pour en comprendre le fonctionnement.
- Maîtriser les spécificités du processus BIM pour la maîtrise d'ouvrage.

● PRÉREQUIS

Connaître le process d'un projet de construction.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Directeurs immobiliers
- Directeurs des services techniques et chargés d'opérations au sein de la maîtrise d'ouvrage ou de la promotion immobilière

✳ ANIMATEUR

Michel PERRET
Architecte DPLG, BIM Manager
OGER INTERNATIONAL

2 JOURS | 14 heures | **Code 74328**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

20-21 mars 2018
28-29 juin 2018
5-6 novembre 2018

PROGRAMME

Identifier et intégrer les applications du BIM

Comprendre le BIM et ses évolutions

- Faire le point sur le BIM et ses enjeux réglementaires, techniques, économiques, organisationnels...
- Identifier les caractéristiques du BIM comme système, au-delà de la maquette numérique
- Maîtriser les différents niveaux d'usage du BIM : de la 2D à la 7D, du niveau 1 au niveau 3
- BIM et cycle de vie du bâtiment : le développement durable des ressources numériques
- Appréhender les outils logiciels et leurs évolutions
- Identifier les caractéristiques collaboratives : cloud et interopérabilité au cœur du sujet

Étude de cas : identification des propriétés d'un objet selon les phases et les acteurs, à partir de l'exemple d'un projet de bâtiment

Appliquer le BIM aux différentes étapes de la vie d'un bâtiment

- Identifier l'impact, la valeur ajoutée et les freins du passage au BIM pour les phases de conception, construction, exploitation et maintenance

Exercice d'application : définition du schéma d'organisation des principaux acteurs tout au long d'un projet de bâtiment BIM

Intégrer le BIM à son métier et à son organisation

- Identifier les motivations de passage au BIM
- Définir les ressources humaines et l'organisation
- Élaborer le planning d'intégration
- Accompagner le changement

Plan d'action personnel : construction du plan d'action "passer au BIM" et analyse des points critiques pour une bonne mise en œuvre dès son retour en entreprise

Appréhender la conception d'un bâtiment avec les logiciels BIM

S'initier à la modélisation avec REVIT

- Les objets
- Les propriétés
- L'organisation des informations

Créer les composants de base d'un modèle

- Navigation et vues
- Création de murs, dalles, plafonds, poteaux
- Cotations
- Familles
- Fichiers

Exercice d'application :

Maîtriser le BIM pour la maîtrise d'ouvrage

Le rôle de la maîtrise d'ouvrage dans les différentes phases d'un projet BIM

- Montage et programmation de l'opération de construction
- Conception, réalisation et exploitation

Gérer le bâtiment en BIM

- Intégrer les apports du BIM pour la gestion technique et la gestion patrimoniale : méthodologie et organisation des interventions

- Disposer d'informations en temps réel et les exploiter

Passer les marchés en BIM

- Identifier la procédure la plus adaptée
- Sélectionner les offres des prestataires
- Organiser les prestataires et mettre en œuvre les prestations

Étude de cas : intégration du BIM dans un appel d'offres, en définissant le besoin et les critères de sélection d'un prestataire

✚ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter l'intégration du BIM dans le cadre de vos nouvelles opérations de construction.

Rédiger une convention en BIM

Formaliser les attentes du BIM selon la nature du projet



Perfectionnement

Le BIM est une méthode de travail basée sur la collaboration de plusieurs acteurs autour de la maquette numérique d'un projet de construction. Cette maquette évolue sans cesse, au gré des nouvelles informations déposées par chacun des acteurs identifiés, afin d'aboutir à un projet virtuel représentatif de la construction envisagée. Pour réaliser cette opération, il est nécessaire d'établir une convention en BIM au préalable.

OBJECTIFS

- Définir les besoins des donneurs d'ordre
- Savoir identifier les points complexes d'un projet en BIM
- Expliciter le caractère BIM d'un projet au sein d'une convention

PRÉREQUIS

- Avoir des notions de base sur le BIM ou avoir suivi la formation " Concevoir et piloter une opération en BIM " (code 74328 p. 140).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Chargés d'opérations au sein de la maîtrise d'ouvrage ou de la promotion immobilière
- Directeurs immobiliers

ANIMATEUR

Patrick DELAPORTE-ARNAL
Associé co-gérant
SOFTLOFT MANAGEMENT

2 JOURS | 14 heures | **Code 74373**

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

7-8 juin 2018
8-9 octobre 2018
4-5 décembre 2018

PROGRAMME

Connaître les fondamentaux du BIM

Maîtriser les enjeux et les caractéristiques du BIM

- Les différentes caractéristiques du BIM, les niveaux d'usage, les applications tout au long de la vie du bâtiment..

Identifier les impacts du BIM au sein des organisations et des métiers

- Le nouveau jeu des acteurs
- Les enjeux collaboratifs et leurs conséquences
- Nouvelles responsabilités, nouveaux contentieux

Définir le rôle de la maîtrise d'ouvrage dans un projet BIM

- La phase de montage et programmation de l'opération
- Les phases de conception, réalisation et exploitation
- Intégration des apports du BIM pour la gestion technique et la gestion patrimoniale

Connaître les outils et le langage BIM

- Matériels, formats d'échanges et plateformes collaboratives
- Classification et codification des éléments

Gérer une opération via les conventions BIM

Maîtriser les objectifs du donneur d'ordre

- Identifier les objectifs de maîtrise d'ouvrage
- Définir un usage BIM pour la maîtrise d'ouvrage
- Convertir et hiérarchiser les objectifs du donneur d'ordre en un objectif BIM
- Monter et transmettre un programme en BIM

Les conventions BIM

- Définir le contexte général et les membres du projet BIM
- Identifier les membres et le rôle de l'équipe BIM : management, coordination...
- Maîtriser la répartition des tâches entre les membres de l'équipe BIM
- Identifier les procédures les plus adaptées
- Élaborer les objectifs de convention BIM pour le maître d'ouvrage
- Rédiger la convention associée au cahier de charges de la consultation
- Analyser les offres au regard de la convention BIM
- **Étude de cas** : intégration du BIM dans un appel d'offres, en définissant le besoin et les critères de sélection d'un prestataire

Faire vivre le projet en BIM

- Analyser et faire gérer les conventions BIM de la maîtrise d'œuvre en conception et en réalisation
- Maîtriser le processus de diffusion des éléments BIM
- Savoir coordonner les réunions
- Mettre des contrôles en œuvre

COMPÉTENCES MÉTIER

A l'issue de cette formation, vous disposerez des clés pour rédiger la convention d'un projet en BIM.



Les enjeux juridiques du BIM

Recourir à la maquette numérique en toute sécurité juridique

Initiation

La conduite d'une opération immobilière ou de travaux en BIM constitue une évolution majeure dans la manière de concevoir, de réaliser puis d'exploiter les ouvrages. Il est essentiel d'appréhender les rôles et les interactions entre les différents acteurs.

● OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire du BIM.
- Analyser les enjeux contractuels et réglementaires du BIM à chaque phase d'une opération pour en prévenir les risques.
- Analyser les responsabilités et les limites juridiques liées au BIM.

● PRÉREQUIS

Être confronté à des opérations de construction dans sa pratique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Chargés d'opérations
- Responsables des services juridiques et techniques

★ ANIMATEURS

Aldo SEVINO
Avocat Associé
Cabinet ASEA

& Camille MORCRETTE
Directeur associé
AMOau

1 JOUR | 7 heures | **Code 74372**

Tarif HT : 890 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus

Paris
22 mars 2018
8 juin 2018
27 novembre 2018

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Analyser les aspects juridiques du BIM à chaque phase d'une opération

Identifier le cadre réglementaire

- La directive européenne du 26 février 2014
- La transposition de la directive dans le droit français

Pratiquer le BIM en phase de préparation

- Valider les conditions de passation des marchés
- Le BIM au stade de la programmation
- Le BIM et le relevé des caractéristiques matérielles de l'opération
- Le BIM au stade de la mise en concurrence
- Assurer la compatibilité de l'opération au cadre juridique des marchés publics

Exercice d'application :

Pratiquer le BIM en phase de conception et d'exécution

- Identifier les impacts sur les missions traditionnelles
- Analyser les missions nouvelles générées par l'utilisation du BIM

Pratiquer le BIM en phase d'exploitation

- Répondre aux attentes en matière d'exploitation-maintenance
- Le DOE numérique pour la phase exploitation-maintenance
- Identifier les difficultés juridiques inhérentes à l'utilisation de la maquette numérique en phase d'exploitation-maintenance

Examiner les responsabilités et les principes de la propriété intellectuelle liée au BIM

Maîtriser les responsabilités liées au BIM

- Lister les responsabilités des intervenants en BIM
- Les assurances
- La responsabilité spécifique des prestataires informatiques
- Formaliser les responsabilités au sein des contrats

Exercice d'application

Examiner quelques principes de propriété intellectuelle en BIM

- Les règles de protection de la propriété intellectuelle : brevet, droit moral et droit patrimonial...
- Comment en assurer la transférabilité

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

➕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de recourir au BIM en toute sécurité juridique et contractuelle afin de mener à bien votre opération.

TESTEZ-VOUS !

1 - Que signifie BIM en français ?

- A Management du bâtiment immobilier
 B Bâtiment et informations modélisées
 C Bâtiment informatisé et modélisation



Réponse : b

2 - En quoi consiste le BIM ?

- A Un processus collaboratif
 B Une maquette numérique
 C Une norme de sécurité

Réponse : a

3 - Quelles sont les finalités du BIM ?

- A Fluidifier les échanges entre les acteurs d'un projets
 B Réduire les coûts et les délais
 C Réduire les coûts d'exploitation des ouvrages, sur la totalité de leur durée de vie

Réponse : a, b et c sont 3 bonnes réponses

Approche des technologies du bâtiment

Intégrer les bases techniques et le vocabulaire de la construction



Pour gérer un grand projet ou des petits travaux, il faut acquérir des connaissances techniques de conception et de réalisation dans le domaine de la construction. Ces bases de terminologie sont essentielles pour analyser et comprendre les étapes de la construction, puis instaurer le dialogue avec les entrepreneurs et les autres acteurs de terrain.

OBJECTIFS

- Acquérir les bases de la terminologie, les techniques de conception et de réalisation du bâtiment.
- Développer ses connaissances pour mieux comprendre et gérer les devis et les travaux.
- Comprendre les liens entre les techniques mises en œuvre et les pathologies les plus courantes.

PRÉREQUIS

Être confronté à des opérations de construction dans sa pratique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés d'opérations
- Responsables techniques et maîtres d'œuvre
- Toute personne participant à des opérations de travaux

ANIMATEUR

Pierre DOYARD
Consultant-formateur
Architecte DPLG

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner les bases terminologiques de l'organisation du secteur du bâtiment

- Maîtriser les différents cadres d'approche de la technologie**
 - L'approche graphique : savoir lire des plans, les types et conventions de représentations, les symboles techniques...
 - La décomposition d'un ouvrage par fonction ou par élément de construction
 - Les ouvrages et la partition des corps d'état

Étude de cas : analyse et lecture d'un plan d'exécution

Analyser et comprendre les étapes de la construction, de la structure des fondations au toit

- Des fondations à la terrasse, la structure de l'ouvrage**
 - Les terrassements : en pleine masse, en tranchées, les soutènements
 - Les fondations : linéaires, superficielles, profondes
 - Les structures verticales : murs, poteaux, poutres
 - Les structures horizontales : dallages, dalles, planchers
 - Les liaisons : escaliers, trémies, gaines
 - Les enduits et les façades

Le clos et le couvert

- Les charpentes : structures bois et métalliques
- Les couvertures : tuiles, ardoises, bacs
- Les différentes techniques d'étanchéité
- La zinguerie : les évacuations d'eau pluviales
- Les menuiseries extérieures : double vitrage
- Les fermetures et occultations

Lister les techniques et matériaux de finition

La partition et les finitions

- Les cloisons et les peintures
- Les enduits, revêtements, murs et sols

Acquérir les bases des lots techniques

Les lots techniques

- La plomberie : alimentations et évacuations
- Le sanitaire : les appareils et l'eau chaude
- Le chauffage : production, distribution, énergie
- Les courants : forts et faibles
- Les équipements techniques divers : les ascenseurs

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de déchiffrer un devis et de conduire des travaux.

2 JOURS

14 heures

Code 74113

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

19-20 mars 2018
21-22 juin 2018

4-5 octobre 2018
29-30 novembre 2018

Lyon

4-5 juin 2018
12-13 novembre 2018

Prévenir les pathologies des bâtiments

Gérer les principaux sinistres, anomalies et dysfonctionnements

Les pathologies du bâtiment peuvent être des pathologies du gros œuvre de la construction, un affaissement, de l'humidité ou des fissures en tout genre. Les types de pathologies sont donc nombreux et l'inflation des sinistres qui y sont liés et leur coût non négligeable nécessitent de connaître l'origine des désordres afin d'y remédier, de manière préventive et curative.

OBJECTIFS

- Analyser les désordres pathologiques du bâtiment.
- Déterminer les remèdes appropriés.
- Adopter une posture préventive de la pathologie des bâtiments.

PRÉREQUIS

Connaître le vocabulaire et les bases en matière de techniques de construction d'un bâtiment ou avoir suivi " Approche des technologies du bâtiment " (code 74113 p. 143).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Techniciens et ingénieurs des maîtres d'ouvrage
- Bureaux d'études techniques
- Toute personne d'une entreprise chargée de travaux

ANIMATEUR

Michel MOYSE
Expert sécurité incendie et pathologie
Cabinet C2M

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir la composition du bâtiment et les pathologies associées

- La constitution du bâtiment : la structure et son enveloppe
- La résistance du bâtiment
- Les différentes fonctions du bâtiment
- La classification des bâtiments
- La datation des bâtiments

Prévenir et gérer les pathologies

Déterminer les pathologies des structures et fondations

- La qualité des sols et sous-sols
- Les infrastructures et fondations profondes et superficielles
- Les superstructures porteuses
- Les murs de soutènement
- Les altérations des charpentes en bois, métal ou béton

Cerner les origines des pathologies

Identifier les causes, les manifestations et les remèdes possibles

- La couverture du bâtiment
- Le second œuvre
- La pathologie des équipements
- La plomberie et les canalisations
- Étude de cas** : analyse de désordres relatifs aux fondations et aux infrastructures
- Les problèmes d'humidité dans le bâtiment
- L'isolation thermique
- L'acoustique

Exercice d'application : à partir de désordres nommés, détermination des remèdes possibles et préconisation d'une méthode de prévention

- Les espaces extérieurs et la voirie
- Les matériaux et techniques de construction
- Les catastrophes naturelles et la pollution : séismes, sécheresse, inondation...

Analyser le diagnostic

Gérer les éventuels sinistres

Prioriser les interventions en hiérarchisant les dommages

Étude de cas : à partir d'un diagnostic, définition du plan d'intervention et de la gradation des priorités

Mesurer les aspects techniques et réglementaires

- La question de la non-conformité en matière d'accessibilité ou de sécurité
- L'amiante, le plomb, le gaz
- Les assurances à souscrire
- Les types de responsabilités pouvant être mises en œuvre
- Les normes, règles et DTU
- Le devoir de conseil et ses conséquences en cas de non-respect
- Les limites de la compétence

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez détecter la pathologie d'un bâtiment et définir les solutions pour y remédier.

2 JOURS

14 heures

Code 74301

Tarif HT : 1 450 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

16-17 mai 2018

4-5 octobre 2018

Gérer la maintenance des bâtiments

Sécuriser les clauses des contrats de maintenance

Les dysfonctionnements, pannes matérielles ou difficultés d'utilisation sont fréquents et peuvent coûter cher aux entreprises. Il est donc nécessaire d'anticiper ces difficultés de maintenance, en sécurisant au maximum les contrats de maintenance et la qualité des prestations exécutées par les fournisseurs.

OBJECTIFS

- Faire le point sur les pratiques actuelles de la maintenance des bâtiments.
- Approcher les différents modes de maintenance, les aspects administratifs et techniques.
- Rédiger, gérer et suivre les contrats de maintenance

PRÉREQUIS

Avoir un minimum de connaissance dans la technique du bâtiment, en particulier en entretien et gestion.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables techniques
- Responsables construction et du patrimoine immobilier
- Gestionnaires de biens immobiliers
- Toute personne impliquée dans l'exploitation, la maintenance ou la gestion technique de biens immobiliers

ANIMATEUR

Jimmy CHAUVIN
Directeur technique, sécurité & environnement
EMERGENCE CONSEIL

PROGRAMME

Mesurer les enjeux actuels de la maintenance

Définir la maintenance et les services de maintenance

Cerner les types de maintenance

- Évaluer les besoins au regard de l'organisation et des moyens du maître d'ouvrage

Mettre en place un tableau de bord de suivi

Déterminer le meilleur prestataire de maintenance

Déterminer les intervenants : rôles, assurances, qualifications...

- Comparer et sélectionner des prestataires
- L'évaluation des prestations de maintenance
- Les sanctions en cas de manquements du prestataire

Identifier les règles des phases techniques et administratives

Maîtriser le contenu des carnets d'entretien

Cerner les types de marchés de travaux à adapter

Maîtriser les principaux cas particuliers

- L'entretien, GE-GR, gros travaux, remplacement
 - La maintenance et la mise aux normes
 - La maintenance technique et/ou commerciale
 - Le cas de la maintenance en site occupé
- Mesurer les aspects techniques
- Selon le type et l'usage du bâtiment
 - Selon les parties du bâtiment

- Humidité, infiltrations, le fil rouge de l'entretien
- Exercice d'application** : réalisation d'un diagnostic complet et d'un plan d'entretien quinquennal d'un local prédéterminé

Rédiger un contrat de maintenance du bâtiment

Déterminer les éléments essentiels du contrat

- La nature de l'intervention
 - Les obligations de résultats à atteindre
- Sécuriser les clauses essentielles à inclure dans le contrat

- Les clauses générales et commerciales
- Les clauses juridiques et de résiliation du contrat
- Les clauses techniques et d'organisation
- Les clauses de responsabilité
- Les clauses abusives

Gérer la vie du contrat

- Le contrôle des performances
- Les indicateurs de suivi
- Les évolutions à prévoir
- La question des coûts
- La mise en place d'actions préventives et correctives

Exercice d'application : rédaction d'un contrat de maintenance

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous saurez maîtriser le cadre juridique de vos contrats de maintenance des bâtiments.

2 JOURS	14 heures	Code 74302	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	4-5 juin 2018		13-14 novembre 2018

Les marchés de Facility Management

Gérer un contrat d'exploitation/maintenance, global ou non

Les coûts d'exploitation et de maintenance d'un bâtiment représentent un poste majeur de dépense, avec souvent le sentiment que ces dépenses ne sont pas contrôlées, ou que le niveau de prestation n'est pas au rendez-vous. Face à un marché en "révolution", il est essentiel d'identifier les leviers et opportunités d'optimisation technique et financière des prestations d'exploitation / maintenance et de facility management.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux des marchés de Facility Management pour adopter la bonne stratégie.
- Analyser les étapes clés, de la définition du besoin à la notification du marché ou du contrat.
- Gérer les aspects techniques et économiques de ces marchés et prestations.

PRÉREQUIS

Être confronté dans sa pratique aux enjeux techniques et budgétaires de l'exploitation et de la maintenance d'un bâtiment.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de bien immobilier, promoteurs, bailleurs sociaux
- Property managers, conseillers en gestion de biens
- Responsables des services immobiliers, gestionnaires immobiliers, chargés de gestion, responsables de site
- Responsables achats de prestations de Facility Management

ANIMATEUR

Pierre RASOLO
Associé
GREEN BUILDING

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les enjeux des marchés de Facility Management

Définir les caractéristiques et atouts de ces marchés

- Le service aux occupants
 - La maintenance technique
 - La gestion des fluides et énergie
 - Benchmarking économique, les grands ratios
- Appréhender l'évolution des marchés de FM
- Des petits travaux au "full FM"
 - Comprendre un marché en révolution

Identifier les stratégies possibles

- Stratégie du besoin
- Stratégie d'achat : définir le marché et le type d'engagement

Piloter la mise en place du marché

Définir le besoin

- Identifier les différents types de prestations P1, P2, P3
 - Définir le niveau des prestations
 - Focus sur les marchés clés
- Étude de cas** : à partir de différents exemples de bâtiments, analyse commentée des prestations et engagements et identification des erreurs pièges à éviter
- Négocier et notifier
- Procéder à l'analyse technique et économique des offres
 - Définir les leviers de négociation

Perfectionnement

Exercice d'application : à partir d'une offre de prestation, détermination des points à revoir et à négocier

Gérer les aspects techniques et économiques

Maîtriser l'approche technique et économique des marchés de FM

- Définir l'organisation du maître d'ouvrage et les instances de suivi
- Manager et suivre les prestations sur le plan technique et financier
- Positionner la HQE Exploitation au service du suivi et de la performance

Exercice d'application : détermination des actions de suivi de la performance d'un contrat de Facility Management

- La performance technique et économique des prestations de FM
- Positionner la démarche dans le cycle de vie du bâtiment
- Recourir au coût global comme démarche d'analyse de la performance
- Comparer les différents types de contrats

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en place un contrat de "Facility Management" adapté à votre besoin et performant.

2 JOURS	14 heures	Code 74367	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	5-6 avril 2018		25-26 septembre 2018

Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

Respecter ses obligations et réaliser un diagnostic



Tous les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. De même, les acteurs publics et privés de la construction de logements doivent se conformer à la réglementation issue de la loi Handicap, tout en choisissant des solutions techniques et fonctionnelles adaptées et économiques.

OBJECTIFS

- Définir une situation de handicap.
- Délimiter le contexte réglementaire et les principales exigences techniques pour les ERP.
- Mener un diagnostic de l'accessibilité d'un ERP et de proposer des solutions.

PRÉREQUIS

Connaître les bases de la réglementation de la construction.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Sociétés de construction et maîtres d'œuvre
- Gestionnaires d'établissements
- Toute personne amenée à jouer un rôle dans une opération de construction, de rénovation ou de réhabilitation

ANIMATEUR

Christine MÉROT
Architecte DPLG - Monteur d'opération
CEBAI

PROGRAMME

Expertise

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir la situation de handicap

Mise en situation : intégrer les contraintes liées à chaque situation de handicap

Analyser les enjeux de l'accessibilité Intégrer le contexte et le cadre réglementaire

- L'évolution de la réglementation
- Prendre en compte l'accessibilité numérique

Les domaines couverts par la réglementation sur l'accessibilité

- Le cadre bâti
- Les espaces publics et la voirie
- Les transports collectifs

Les obligations et délais pour les ERP et les Installations Ouvertes au Public (IOP) Les acteurs de l'accessibilité

- Commune et commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Les commissions départementales consultatives de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité
- Les usagers, riverains, associations, professionnels du handicap, transports publics...

Rendre accessibles les ERP

- La prise en compte des différents handicaps
- La logique de chaîne de déplacement
- Les règles d'accessibilité
- La prise en compte de l'accessibilité à la construction et dans l'existant

- Les caractéristiques générales, techniques et les caractéristiques relatives au repérage et à la sécurité
- La recherche de solutions et les contraintes
- Mettre en place des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP)

Exercice d'application : analyse de situations de non-conformité et identification des actions correctives à prévoir

Mettre en place une démarche

Les facteurs de réussite

- La manière de présenter la démarche
- La prise en compte des parties prenantes
- Le niveau de détail
- Les actions réalisables à court ou moyen terme

Méthodologie pour établir un diagnostic d'accessibilité

- La méthodologie d'évaluation de l'accessibilité
- Le relevé de terrain

Exercice d'application : élaboration d'une démarche de mise en accessibilité d'un bâtiment

- Comparer les différents types de contrats

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'intégrer dans votre projet la thématique du handicap.

2 JOURS	14 heures	Code 74151	Tarif HT : 1 450 € - repas inclus Coll. terr. HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	15-16 mars 2018	18-19 juin 2018	7-8 novembre 2018

Mettre en œuvre et suivre l'Ad'AP

Prévenir les sanctions en cas de non-suivi de l'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmée



Tout ERP non conforme à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées doit faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée. Dès lors, il est indispensable de maîtriser les échéances et les procédures à respecter et notamment les obligations d'information de suivi de l'exécution de l'Ad'AP auprès de la préfecture.

OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation et les échéances liées aux Ad'AP.
- Réaliser son Agenda d'Accessibilité Programmée et suivre son exécution.
- Mettre en œuvre les méthodologies et solutions de mise en accessibilité.

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation relative à l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées ou avoir suivi "Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées" (code 74151 p. 145).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés.
- Responsables techniques, travaux, exploitation, maintenance.
- Toute personne chargée d'assurer la conformité réglementaire d'un établissement recevant du public.

ANIMATEUR

Christine MÉROT
Architecte DPLG - Monteur d'opération
CEBAI

PROGRAMME

Expertise

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser la réglementation relative aux Ad'AP

L'obligation de réalisation d'un Agenda d'Accessibilité programmée pour les ERP non conformes

- Définir la date limite de dépôt imposée par le code de la construction et les délais de prorogation
- Identifier les conditions permettant de bénéficier des prorogations : difficultés techniques et financières
- Analyser le contenu du dossier de demande de prorogation

Respecter le contenu de l'Ad'AP

- S'engager sur des études et travaux de mise en accessibilité
- Programmer ces actions et s'engager financièrement
- Distinguer le cas d'un Ad'AP portant sur un seul ERP de celui portant sur plusieurs ERP
- Maîtriser le niveau d'accessibilité attendu en fin d'Ad'AP

Étude de cas : analyse commentée de différentes rubriques d'un Ad'AP et identification des erreurs à ne pas commettre

Identifier les possibilités de modification d'un Ad'AP ou de demande de délai supplémentaire

Mettre en œuvre et suivre un Ad'AP

Réaliser les démarches d'autorisation de travaux

- Les délais et modalités d'instruction
- L'approbation et le cas des refus
- Identifier et définir les solutions techniques adaptées à l'établissement
- Réaliser l'estimation des travaux

Étude de cas : analyse commentée d'estimations budgétaires de travaux et identification des actions à mettre en œuvre

Suivre la réalisation de l'Ad'AP

- L'obligation de suivi de l'exécution définie dans le code de la construction et de l'habitation : le calendrier, la personne responsable, les documents de suivi à transmettre à la préfecture et à la commission communale pour l'accessibilité

- Identifier les sanctions définies par le décret du 11 mai 2016
- Mettre en œuvre les méthodologies et outils de suivi de l'Ad'AP
- Comparer les différents types de contrats

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre et de sécuriser le suivi des dossiers d'Ad'AP et leurs travaux.

1 JOUR	7 heures	Code 74345	Tarif HT : 890 € - repas inclus Coll. terr. HT : 760 € - repas inclus
Paris	1 ^{er} juin 2018	11 octobre 2018	11 décembre 2018

Améliorer la performance énergétique dans le tertiaire



Engager des travaux conformément à la réglementation

Le cadre réglementaire relatif à la performance énergétique des bâtiments existants est en constante évolution notamment sur les bâtiments à usage tertiaire (public ou privé). L'objectif du cadre réglementaire actuel et futur est de réaliser des travaux pour l'amélioration de la performance énergétique. Il est indispensable de bien identifier ces obligations, connaître leurs modalités de mise en œuvre et prévoir les futures obligations annoncées.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire de la performance énergétique des bâtiments existants et se préparer au futur décret encadrant l'obligation d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments tertiaires.
- Identifier les modalités organisationnelles, méthodologiques et financières à respecter.
- Mettre en œuvre les niveaux de performance à atteindre au travers des travaux adaptés aux objectifs de diminution de la consommation énergétique.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion technique des bâtiments et notamment thermique et énergétique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Chefs de projets, AMO en charge de l'exploitation de bâtiments tertiaires
- Ingénieurs des bureaux d'études et de contrôle

ANIMATEUR

Jérôme DAUNAS
Ingénieur en efficacité énergétique
L'ÉNERGIE

PROGRAMME

Maîtriser le cadre réglementaire applicable aux bâtiments tertiaires

- Mettre en perspective la performance énergétique**
- Identifier les enjeux environnementaux dans les bâtiments tertiaires
 - Décrire les enjeux socio-économiques de l'énergie dans les bâtiments tertiaires
- Maîtriser les dispositions réglementaires actuelles et se préparer aux futures obligations relatives à l'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments tertiaires existants**
- Intégrer les évolutions réglementaires portant sur les niveaux de performance attendus, les moyens et les cibles
 - Identifier la typologie des bâtiments concernés
 - Diminuer la consommation énergétique totale du bâtiment : vers un objectif de diminution de 25% des consommations d'ici 2025
 - Sensibiliser les occupants à la bonne utilisation des équipements : le rôle de la maintenance, des bonnes pratiques...
 - Réaliser une étude énergétique portant sur tous les postes de consommation d'énergie du bâtiment

Exercice d'application : détermination des niveaux de consommation à atteindre pour différents types de bâtiments tertiaires et de surfaces

Assurer les niveaux de performance énergétique attendus

- Mettre en œuvre une étude et/ou un audit énergétique**
- Identifier les objectifs clés de la norme NF EN 16247-1 et 2 : méthodologie, moyens...
 - Intégrer la méthodologie et le déroulement de l'audit énergétique : compétences, obligations...
 - Analyser les objectifs de l'audit : définir les scénarios de travaux
 - Prévoir les délais de réalisation de l'audit
- Définir les leviers permettant d'atteindre les niveaux de performance énergétique des bâtiments**
- Agir sur le bâti
 - Identifier les leviers portant sur les installations techniques
 - Renforcer la performance au travers de la maintenance du bâtiment
 - Définir d'autres possibilités d'économies d'énergie
- Exercice d'application** : à partir de données complètes sur un bâtiment tertiaire, identification des leviers d'amélioration de la performance énergétique

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre conformément aux obligations de performance énergétique des bâtiments tertiaires.

1 JOUR	7 heures	Code 40120	Tarif HT : 885 € - repas inclus
Paris		5 avril 2018	3 juillet 2018 4 décembre 2018

Maîtriser l'énergie dans les bâtiments

Choisir les solutions adaptées aux caractéristiques d'un bâtiment



L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments répond à un double objectif de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie. Cela implique donc de se conformer aux prescriptions réglementaires tout en définissant les solutions techniques adaptées à la situation donnée d'un bâtiment.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire des énergies renouvelables et les opportunités associées.
- Établir la faisabilité technique et économique des solutions disponibles.
- Choisir le type d'installation adapté au bâtiment

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion des installations techniques des bâtiments.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables environnement, exploitation et maintenance
- Responsables de services généraux
- Toute personne en charge de la gestion énergétique et thermique des bâtiments neufs et existants

ANIMATEUR

Pascale SINNAEVE
Consultante en environnement et gestion énergétique des bâtiments
EETO

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Faire le point sur les enjeux énergétiques et environnementaux

- Les conséquences de la consommation d'énergie sur l'environnement et notamment les émissions de CO₂
- Les objectifs européens et nationaux en matière de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments neufs et existants

Maîtriser le cadre réglementaire et ses évolutions

- Cerner la réglementation thermique actuelle**
- Champ d'application, principes et objectifs
 - Identifier les évolutions par rapport à la précédente réglementation
- Appliquer la réglementation dans les bâtiments existants**
- Maîtriser les obligations lors d'opérations de rénovation lourdes, de remplacement d'éléments de l'enveloppe, d'équipements énergétiques...
 - Apprécier la portée du diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments publics

Étude de cas : à partir de deux projets concrets (construction et rénovation), identification des écarts par rapport à la réglementation

Maîtriser les modalités et incidences pratiques du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Engager des démarches de maîtrise des consommations

- Intégrer les principes fondamentaux de la thermique des bâtiments**
- Mettre en œuvre une gestion de l'énergie**
- Effectuer un audit des consommations
 - Élaborer un tableau de bord de gestion et de suivi des consommations
- Identifier les solutions techniques dans le neuf ou l'existant**
- Repérer les systèmes énergétiques les plus performants
 - Découvrir les nouvelles approches dans la conception des bâtiments neufs
 - Identifier les matériaux performants pour l'enveloppe, la toiture...
- Exercice d'application** : à partir de données chiffrées et des caractéristiques d'un bâtiment, élaboration d'un plan d'action visant à réduire sa consommation
- Mesurer les enjeux des certifications de performance énergétique**

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de concevoir les solutions techniques et de gestion de l'énergie dans vos bâtiments neufs et existants.

3 JOURS	21 heures	Code 40027	Tarif HT : 1 865 € - repas inclus
Paris		16 au 18 mai 2018	6 au 8 novembre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 12 juillet 2018 ou 14 janvier 2019



Bâtiment Énergie Carbone et commissionnement

Associer énergie, qualité d'usage et maîtrise des investissements



Le seul respect de la réglementation ne garantit pas la maîtrise des performances réelles du bâtiment ni son confort. Par ailleurs, il est possible de réaliser un bâtiment à fortes performances et qualité d'usage au même budget d'investissement que les autres. Tout repose sur un cadrage et une méthodologie de projet conciliant qualité d'usage, performances énergétiques et environnementales réelles et maîtrise des investissements.

OBJECTIFS

- Construire le programme et le cahier des charges d'un bâtiment à fortes performances énergie-environnement, confort et qualité d'usage.
- Évaluer rapidement la pertinence et les performances réelles sur la base d'une offre et d'une esquisse architecturale.
- Piloter l'appel d'offres et la réalisation du bâtiment pour assurer l'atteinte effective des performances prescrites au meilleur coût.

PRÉREQUIS

Connaître les enjeux de la performance énergétique des bâtiments ou avoir suivi "Maîtriser l'énergie dans les bâtiments" (code 40027 p. 520).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés, asset managers
- Architectes, ingénieurs de la maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études

ANIMATEUR

Richard FRANCK, Gérant, BPRIM

MODULES VIDÉO



Pour aller plus loin, suivez ces micro-learnings :

- Quelles conditions pour lancer un projet ?
- Comment concevoir son planning projet ?
- Qui sont les parties prenantes au projet ?

PROGRAMME

Initiation

Identifier les bâtiments réellement performants

Maîtriser les critères de base

- Le point sur les évolutions réglementaires et les labels énergétiques et environnementaux du bâtiment
- Ordres de grandeur "réels" et "théoriques" de performances énergétiques, d'énergie grise et CO₂ liés à la construction
- Confort et qualité d'usage
- Santé et "productivité" des occupants
- Rentabilité et valeur des bâtiments

Reconnaître un bâtiment réellement performant

- Concevoir "réglementaire" et/ou concevoir "performant"
- Comprendre les principaux pièges et leviers de conception
- Identifier les avantages et inconvénients des différents systèmes énergétiques
- Solutions pour un bâtiment flexible et évolutif

Identifier les caractéristiques d'un bâtiment éco-construit

- Systèmes constructifs : béton, métal, bois, mixte...
- Préfabrication, industrialisation
- Pertinence et bénéfices des choix constructifs

Prescrire et piloter un projet de bâtiment réellement performant

Maîtriser les impacts en investissement

- Identifier les leviers de la maîtrise des coûts et de rentabilité

- Évaluer la rentabilité, valeur verte et valeur financière
- Examiner le cas du propriétaire occupant ou bailleur

Préparer le concours ou l'appel d'offres

- Arbitrer sur les objectifs de performance
- Élaborer le programme et le CCTP de l'opération
- Gérer la rémunération du maître d'œuvre
- Définir le périmètre et le niveau d'une démarche de commissionnement adaptée au projet
- Déterminer les rôles et responsabilités et le CCTP de commissionnement
- Choisir et définir les clauses d'engagement de performance "GPEI" et "GRE"
- Assurer un suivi d'exploitation pendant 2 ans

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'assurer la conduite d'une opération tertiaire très basse consommation, à forte qualité d'usage et avec des coûts maîtrisés.

2 JOURS	14 heures	Code 40055	Tarif HT : 1 370 € - repas inclus
Paris	21-22 juin 2018		19-20 novembre 2018

Monter un projet de rénovation énergétique dans l'habitat

Organiser la démarche technico-économique

Au-delà des objectifs politiques en matière de performance des logements, la rénovation énergétique devient cruciale dans un contexte de hausse des prix de l'énergie. Pour y parvenir, il est indispensable de maîtriser les différentes étapes et composants d'un projet en se préservant notamment des écueils techniques et financiers.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire et les enjeux de la rénovation énergétique dans le logement
- Mettre en œuvre les diagnostics et audits énergétiques
- Décomposer les différentes phases d'études technico-économiques d'une opération de rénovation jusqu'à la préconisation des solutions correctives
- Élaborer les solutions de financement adaptées au montage du projet de rénovation

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion des bâtiments.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Ingénieurs et chargés de projets au sein des bureaux d'études, des AMO, des entreprises générales
- Promoteurs immobiliers

ANIMATEUR

Vincent VANEL
Direction éco-innovation
GREENATION

PROGRAMME

Initiation

Maîtriser le cadre réglementaire, ses contraintes et opportunités Mener les diagnostics et audits énergétiques

Identifier les postes de consommation d'énergie

- Choisir le type d'étude adaptée à la nature et à l'activité du bâtiment
- Les outils de diagnostic et d'audit énergétique
- Les données de consommation par poste

Analyser et exploiter les données

- Préconiser et hiérarchiser les scénarios de solutions d'amélioration
- Réaliser l'étude de faisabilité : approche en coût global

Identifier les solutions techniques adaptées

- Agir sur l'enveloppe du bâtiment, les matériaux et les équipements
- Agir sur le choix des énergies
- Les critères technico-économiques
- Agir sur l'acceptabilité sociale des travaux

Respecter les étapes d'un projet de rénovation énergétique

- Intégrer les exigences énergétiques aux différentes phases du projet
- Organiser la maîtrise d'ouvrage (MOA) et choisir les assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisés

- Sélectionner les maîtres d'œuvre selon les critères de qualification, certification, RGE...
- Valider les choix techniques
- Exprimer des exigences de performances dans le DCE
- Contrôler/évaluer la performance énergétique

- Suivre la performance en exploitation
- Exercice d'application : réalisation d'une grille d'évaluation des priorités

Financer le projet

Identifier les solutions de montage financier du projet

- Financer et réaliser le projet au moyen du Contrat de Performance Énergétique (CPE)
- Identifier le potentiel des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- Recourir aux autres dispositifs de soutien
- Le mécanisme innovant de tiers payant
- Comparer les différentes solutions et retenir le montage adapté à son projet

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter le montage d'une opération de rénovation énergétique dans l'habitat en tenant compte des différents paramètres réglementaires, techniques et économiques.

2 JOURS	14 heures	Code 40092	Tarif HT : 1 370 € - repas inclus
Paris	26-27 juin 2018		3-4 décembre 2018



Maîtriser la qualité de l'air intérieur

Organiser le contrôle dans les bâtiments d'habitation et recevant du public

Les polluants présents dans les locaux privés ou publics constituent depuis peu une préoccupation majeure de santé publique. La réalisation d'un audit permet d'identifier les sources responsables des pathologies affectant les occupants et d'effectuer les mesures nécessaires afin de définir les solutions correctives.

OBJECTIFS

- Identifier les principaux polluants, les normes et les valeurs réglementaires de la qualité de l'air intérieur
- Établir le diagnostic et mesurer les polluants
- Gérer la maîtrise de la qualité de l'air

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances de base sur la gestion technique des bâtiments et en particulier les impacts sanitaires.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables hygiène et sécurité, exploitation, maintenance
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Toute personne impliquée dans la conception, l'exploitation ou la gestion de locaux tertiaires et d'habitation

ANIMATEURS

- Fabien SQUINAZI
Directeur
NST SCIENTIFIC CONSULTING
- Gilbert RHEIN
Chef de Projet

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Faire le point sur les polluants et les enjeux de la QAI

Identifier les principaux polluants et leurs conséquences

- Les caractéristiques des principaux polluants
- Identifier les risques sanitaires associés
- Connaître les normes et valeurs guides à respecter pour chacun des polluants
- Faire le point sur le plan national santé environnement

Les différentes sources d'information et le rôle de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI)

Réaliser le diagnostic et mesurer les polluants

Reconnaître une mauvaise QAI : les symptômes directs et indirects Audit et mesure des polluants

- Rechercher les sources éventuelles de pollution selon les normes AFNOR (XP X43-401, XP X43-407, XP X43-403)
- Mesurer en temps réel les paramètres indicatifs de la qualité de l'air
- Effectuer des mesures complémentaires sur les principaux polluants classés prioritaires par l'OQAI
- Comparer les résultats aux différentes Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) disponibles, ou à tout autre référentiel disponible

Étude de cas : enquête sur la qualité de l'air dans les écoles, les gymnases, les piscines et les patinoires

Maîtriser la QAI

Recenser les sources de contamination

- Matériaux et produits de construction
- Les produits de consommation courante
- **Assurer une bonne ventilation des locaux**
- Le rôle de la ventilation et les principales anomalies sur les installations
- Identifier les paramètres clés pour garantir une ventilation de qualité et optimiser le taux de renouvellement de l'air

Combiner un bon renouvellement de l'air intérieur et la maîtrise de l'énergie

Comparer les différents systèmes disponibles et les solutions en devenir

Étude de cas : analyse effectuée à partir des problématiques apportées par les participants

Recourir aux systèmes d'épuration d'air

- Les polluants visés par cette solution
- Les principales solutions techniques disponibles et émergentes et leurs performances

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les bonnes actions de contrôle de la qualité de l'air intérieur et les solutions correctives en cas de pollution.

2 JOURS	14 heures	Code 40053	Tarif HT : 1 395 € - repas inclus	
Paris	20-21 mars 2018		26-27 juin 2018	26-27 novembre 2018

Maîtriser le risque légionelles

Dans les réseaux d'eau chaude sanitaire

Les bactéries responsables de l'infection respiratoire appelée légionellose se développent notamment dans les circuits d'eau. Afin d'éviter leur prolifération, il est indispensable de maîtriser les bonnes pratiques en matière de conception, de gestion et de maintenance des installations d'eau chaude sanitaire.

OBJECTIFS

- Intégrer le risque légionelles dans la conception et la maintenance des réseaux d'eau chaude sanitaire.
- Cerner les impacts des solutions de désinfection ou des chocs thermiques sur la contamination des réseaux d'ECS.
- Mettre en œuvre les obligations de l'arrêté relatif à la surveillance des légionelles et de la température.

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances de base sur la gestion des installations techniques des bâtiments et en particulier les réseaux d'eau chaude sanitaire.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables maintenance et exploitation de réseaux d'eau
- Installateurs de réseaux d'eau
- Hygiénistes

ANIMATEURS

- Philippe HARMANT
& Laurent KIENE
Consultants senior, Cogérants
AQUAFLUENCE

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Risque légionelles

Légionelle et légionellose : cas et types de pathologies existants

Test de connaissances : facteurs de risque dans une installation de production et de distribution d'eau chaude sanitaire

Intégrer le risque légionelles dans la conception des réseaux d'eau chaude sanitaire

Étude de cas : impact d'un mauvais équilibre hydraulique du réseau

Identifier les points à risque et auditer rapidement une installation d'eau chaude sanitaire

Étude de cas : audit d'une installation d'eau chaude sanitaire

Pertinence et conséquences des chocs thermiques et chlorés

Étude comparative des méthodes de remise à niveau des installations

Exercice d'application : mise en œuvre d'une méthode de calcul du dimensionnement
Surveillance de la qualité de l'eau (température et légionelles)

Exercice d'application : interprétation de résultats de suivi de température et de légionelles

Travaux neufs et réhabilitation : une bonne conception pour la maîtrise du risque

Étude de cas : construction d'un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire

Risque pseudomonas

- Les différents types de pseudomonas
- Comprendre les causes et les mécanismes de la contamination
- Identifier les causes de l'introduction de l'eau chaude dans l'eau froide
- Connaître la procédure de décontamination
- Rechercher l'origine des mélanges d'eau chaude et froide

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de corriger les principaux défauts de vos équipements en assurant une surveillance et une maintenance conformes aux obligations réglementaires.

1 JOUR	7 heures	Code 40044	Tarif HT : 895 € - repas inclus	
Paris	29 mai 2018	29 novembre 2018	Lyon 15 mai 2018	15 novembre 2018



Initiation à la sécurité incendie

Organiser les mesures de prévention et de protection



Le feu est à l'origine d'un nombre important de décès chaque année mais aussi de dégâts matériels conséquents. Il est donc impératif de maîtriser les exigences auxquelles doit répondre tout bâtiment, tout chef d'établissement, tout propriétaire en cas d'incendie.

OBJECTIFS

- Expliquer la mécanique de l'incendie : éclosion, propagation, extinction.
- Établir les obligations réglementaires au regard des catégories de bâtiments et identifier les obligations du chef d'établissement et du propriétaire.
- Mettre en œuvre les règles de sécurité propres à chaque typologie de bâtiments

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion technique des bâtiments et en particulier la prévention des risques.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'établissements, propriétaires non occupants
- Responsables sécurité, responsables environnement
- Responsables techniques, bâtiments et maintenance
- Toute personne souhaitant maîtriser les bases de la sécurité incendie

ANIMATEUR

Jimmy CHAUVIN
Directeur technique, sécurité & env
Emergency Conseil

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Connaître la mécanique de l'incendie

- Identifier les paramètres de l'incendie et les phases de développement
- Appréhender les modes de propagation de l'incendie
- Maîtriser les conséquences de l'incendie

Appliquer la réglementation

Se repérer dans la réglementation

- Distinguer la protection des personnes, de la protection des biens et de la protection de l'environnement
- Recenser les textes réglementaires : le CCH, le CU, le Code du travail, les ICPE, les règlements de sécurité, les IT...
- Identifier les principes généraux de la réglementation
- Faire la différence entre les textes réglementaires et les normes

Adapter la réglementation selon la nature du bâti

- Maîtriser les critères de classification : activités, effectifs du public reçu, caractéristiques de construction...
- Identifier les catégories de bâtiments : habitation, ERP (de la 1^{ère} à la 5^{ème} cat.), IGH, locaux de travail, PS...

Étude de cas : identification des textes réglementaires applicables à différentes catégories de bâtiments

Organiser les mesures de prévention et de protection sous la responsabilité du chef d'établissement

- Identifier les acteurs internes et externes
- Connaître les dispositions constructives, maîtriser les principaux moyens de secours (extincteurs, RIA, SSI, DF...)
- Définir et appliquer les consignes de sécurité
- Maîtriser les obligations du chef d'établissement (organisation, contrôle, exercice, formation...)
- Connaître les risques encourus en cas de non-conformité à la réglementation

Étude de cas : analyse des causes et identifications des éléments de prévention ou de protection défaillants à partir d'études de sinistres récents

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement identifier les éléments fondamentaux de la sécurité incendie d'un point de vue réglementaire, technique et organisationnel.

1 JOUR	7 heures	Code 40069	Tarif HT : 830 € - repas inclus
Paris	26 mars 2018		2 octobre 2018

Sécurité incendie dans les ERP

Gérer la sécurité selon la réglementation applicable aux bâtiments et systèmes

Les édifices recevant du public sont soumis à différentes contraintes de construction, d'exploitation et d'équipement visant à limiter au mieux la propagation d'un feu et à rendre possible l'évacuation des occupants. Il est donc impératif d'identifier précisément la réglementation et les dispositifs pratiques et managériaux permettant de la respecter.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation incendie applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP), les modalités et enjeux des contrôles administratifs.
- Appliquer les règles de sécurité incendie appropriées aux différentes catégories d'ERP.
- Organiser et gérer la sécurité incendie au travers des outils de prévention et de contrôle

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en sécurité incendie ou avoir suivi " Initiation à la sécurité incendie " (code 40069 p. 149).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'établissements
- Responsables sécurité, incendie et hygiène nouvellement nommés
- Responsables techniques, bâtiments et maintenance

ANIMATEUR

Jimmy CHAUVIN
Directeur technique, sécurité & environnement
EMERGENCY CONSEIL

PROGRAMME

Maîtriser la réglementation incendie applicable aux ERP

Identifier les différentes sources réglementaires selon l'activité d'un ERP

- Maîtriser les catégories d'établissements : bâtiments isolés ou en groupement
- Identifier les différentes réglementations impactant les ERP

Maîtriser les dispositions communes à l'ensemble des ERP

- Les contraintes pesant sur le constructeur
- Les contraintes relatives à la conception et à l'aménagement des bâtiments

Identifier les spécificités propres à certaines catégories d'ERP

- Les ERP du 1^{er} groupe
- Les ERP de catégorie 5
- Les spécificités des bâtiments comportant des zones ERP

Étude de cas : identification des textes réglementaires applicables à différentes catégories d'ERP

Organiser et gérer la sécurité incendie

Maîtriser les outils de prévention et de contrôle

- Définir les plans d'intervention et de sécurité
- Rédiger les notices de sécurité
- Tenir à jour le registre de sécurité
- Assurer la formation et l'entraînement du personnel

- Gérer les relations avec les tiers : entreprises de sécurité extérieures et services publics
- Réaliser l'entretien, la maintenance et les vérifications des dispositifs

Identifier les actions propres aux bâtiments existants

- Réaliser le diagnostic et l'audit
- Définir les solutions d'adaptation
- Réaliser le schéma directeur de mise en sécurité : priorités, échéancier, phasage des travaux...

Réussir les contrôles et prévenir la mise en cause des responsabilités

- Les commissions de sécurité : rôle et composition
 - La fréquence des contrôles, la durée et les points clés
 - Identifier les risques encourus en cas de non-conformité des installations et équipements
- Exercice d'application :** mise en place d'un plan d'action permettant de lever un avis défavorable de commission de sécurité sur un groupement d'établissements

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement évaluer la conformité d'un bâtiment à la réglementation sécurité incendie et définir les solutions rectificatives en cas d'écart.

2 JOURS	14 heures	Code 40070	Tarif HT : 1 330 € - repas inclus
Paris	27-28 mars 2018		3-4 octobre 2018

ÉDITO

13 milliards d'euros d'économies à réaliser par les collectivités locales d'ici à 2022, baisse de la part de la dépense publique dans le PIB d'environ 3 points : les objectifs à horizon 2022 sont posés.

Différentes réformes entrées en vigueur récemment contribuent d'ores et déjà à de nombreux changements dans les pratiques de gestion budgétaire et financière et les organisations : fusion des EPCI, affirmation du statut des métropoles, dématérialisation des opérations comptables et financières...

Autant de dispositions qui vont dans le sens d'une approche de plus en plus orientée vers la performance, tendant à passer d'une logique " de moyens " à une logique " de résultats ".

Face à ces mutations et à la nécessité d'acquérir les compétences nouvelles indispensable à vos missions, notre offre complète de formations vous accompagne en 2018.



Cécile ORDOVAS
Responsable du secteur
Comptabilité - Finances
Budget



3 QUESTIONS À L'EXPERT



Pierre-Olivier HOFER
Directeur associé
Cabinet EXFILO

" La minoration de la dotation globale de fonctionnement pourrait être remplacée par la fixation d'objectifs coercitifs d'évolution de la dépense publique. "

1 Quelles perspectives pour les finances locales en 2018 ?

La poursuite de l'effort demandé ou imposé aux collectivités locales pour 2018 s'accompagne de fortes inconnues sur les recettes des collectivités, avec d'une part la réforme de la taxe d'habitation et le maintien ou non du levier fiscal, et d'autre part une possible réforme de la dotation globale de fonctionnement, pour 2018 ou plutôt 2019.

Le véritable changement pourrait être dans les modalités de participation des collectivités locales aux efforts d'économies demandés. La minoration de la dotation globale de fonctionnement pourrait être remplacée par la fixation d'objectifs coercitifs d'évolution de la dépense publique.

2 Quels enjeux dans la gestion des collectivités et établissements publics ?

N'oublions pas que dans la loi de programmation des finances publiques, l'Etat prend déjà des engagements d'évolution de la dépense publique locale. Ces objectifs sont pour l'instant non contraignants. Les collectivités locales sont déjà engagées dans une optimisation de la dépense publique, et face à des finances en berne, la question de comment maintenir le service commence à se poser.

Or dans le même temps, la fusion des intercommunalités et les prises de nouvelles compétences ne tendent pas à court terme à minima vers une modération de l'évolution de la dépense publique locale

3 Et quels impacts sur les métiers et les outils ?

La part croissante du contrôle budgétaire et le renforcement des compétences budgétaires pour tous les métiers vont croissant. Rares sont les directions financières qui ne s'engagent pas pleinement dans le contrôle de gestion, premier indicateur permettant d'évaluer le coût de production des services, et par là-même de déceler, des pistes d'optimisation. C'est donc l'amélioration de l'information financière. Par ailleurs, la planification à 2-3 ans des besoins des services s'impose, afin d'améliorer la prévision budgétaire.

COMPTABILITÉ FINANCES BUDGET

13 FORMATIONS

TÉMOIGNAGE

Séverine Mustiere, Secrétaire Générale

Mairie D'Enghien-les-Bains

Participant à la formation " Préparer et exécuter son budget " p. 156

" La formation m'était indispensable suite à ma prise de fonction et elle a été très enrichissante. Très complète sur la préparation et l'exécution du budget elle m'aide vraiment dans mon poste "

Finances locales pour non-financiers

Analyser les règles budgétaires et financières des collectivités

La réglementation des finances locales est une matière complexe et dense. Pour assimiler les principes de base, les responsables financiers doivent maîtriser les principales règles budgétaires, la structure d'un budget communal et les bases de la gestion financière.

OBJECTIFS

- Identifier les règles de base des finances locales.
- Interpréter un compte administratif ou un budget prévisionnel d'une commune.
- Analyser les finances des collectivités territoriales.

PRÉREQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables chargés de préparer un budget
- Toute personne amenée à devenir responsable d'un budget ou ayant besoin de connaître le mode de fonctionnement d'un budget d'une collectivité territoriale

ANIMATEUR

Hugues VIENNET
Consultant finance et gestion locale
LA SOCIÉTÉ HUGUES VIENNET

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 18 juin 2018 ou 20 décembre 2018



PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissance

Maîtriser les grands principes budgétaires et financiers de la comptabilité publique

Cerner les principales règles budgétaires applicables

- La LOLF
- Le cadre juridique applicable, le calendrier budgétaire et les dispositifs de contrôle budgétaire
- La comptabilité d'engagements et la gestion en AP-AE/CP

Identifier les spécificités de la comptabilité publique par rapport à la comptabilité privée

- Les principales notions comptables
- Déterminer les grands axes comptables de la comptabilité publique locale
- La normalisation comptable, la classification des comptes, les principes de codification, les principes comptables, les règles...
- Les procédures comptables en M14, la distinction opérations d'ordre / opérations réelles, les principales opérations d'ordre...
- L'extension du champ d'application de la réforme aux départements et aux régions : M52 et M71

Exercice d'application : nomenclature par nature et par fonction et construction d'autorisations budgétaires

Identifier la structure d'un budget communal

- Les principaux postes de dépenses
- Les dépenses de fonctionnement : dépenses de personnel, charges à caractère général, frais financiers...

- Les dépenses d'investissement : programmes d'investissement, remboursement de la dette...

Les modes de financement des dépenses majeures

- Les produits des services : tarifications, redevances...
- Les ressources fiscales : taxe foncière, CET...
- Les dotations et compensations versées par l'État (disparition de la taxe d'habitation)
- Les autres ressources : subventions, emprunts...

Maîtriser les bases de la gestion financière pour pouvoir analyser l'activité de sa structure

Le diagnostic financier

- Les indicateurs : épargne, endettement...
- Les ratios financiers
- Le positionnement par rapport à la situation de collectivités similaires

La prospective financière

- Les hypothèses pour l'évolution de l'épargne nette (fonctionnement et dette ancienne)
- La programmation des dépenses d'équipement et leur mode de financement,
- La mesure de l'évolution des indicateurs et des ratios

Exercice d'application : présentation d'une analyse synthétique à partir du compte d'une collectivité

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'intégrer ou de collaborer avec un service budgétaire et financier.

2 JOURS	14 heures	Code 75052	Tarif HT : 1 190 € - repas inclus
Paris	14-15 mai 2018		20-21 novembre 2018

BESOIN DE COMPRENDRE LES BASIQUES ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !

4 H

Cerner le mode de fonctionnement d'un budget d'une collectivité territoriale

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la comptabilité publique locale.
- Décrire les spécificités de la comptabilité publique par rapport à la comptabilité privée.
- Définir les points clés d'un budget d'une commune.

PRÉREQUIS

- Connaître les règles de base en comptabilité publique ou privée.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant identifier les points clés du fonctionnement budgétaire et financier des collectivités

ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MCI2L MANAGEMENT

PROGRAMME

Initiation

Identifier les règles essentielles de la comptabilité publique locale

- Identifier les enjeux du décret relatif à la gestion budgétaire et publique
- Définir les principes associés au compte administratif, au compte de gestion, le rattachement des produits et des charges à l'exercice...
- La nomenclature budgétaire et comptable des communes et des collectivités territoriales
- **Étude de cas** : analyse commentée d'un compte administratif
- Décrire la structure d'un budget local
- Évaluer les recettes issues des dotations de l'État, de la fiscalité, des redevances...

- Évaluer les dépenses associées au fonctionnement, aux charges de personnel, aux investissements...
- Analyser les principaux documents budgétaires : le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire
- **Exercice d'application** : élaboration du budget de fonctionnement en estimant différentes charges

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'appréhender les composantes clés du budget d'une collectivité à travers des principaux documents budgétaires et comptables.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 75359	Tarif HT : 395 €
Paris	23 mai 2018 (9h-13h)		15 novembre 2018 (14h-18h)

Analyse financière des collectivités territoriales

Concevoir une démarche rétrospective et prospective

La perte progressive de l'autonomie financière et fiscale des collectivités ne peut être maîtrisée que par un recours aux techniques d'analyse financière et de consolidation des risques. Il est donc nécessaire de comprendre puis d'utiliser les ratios essentiels à la conduite d'une stratégie financière anticipant les risques.

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques budgétaires et financières des collectivités.
- Situer la collectivité dans son environnement financier et évaluer sa situation financière.
- Développer une méthodologie d'analyse financière rétrospective et prospective.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en budget et finances locales ou avoir suivi la formation " Finances locales pour non-financiers " (code 75052 p. 152).

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus, dirigeants et responsables financiers et non financiers
- Directeurs des engagements et exploitants bancaires travaillant avec les collectivités territoriales
- Toute personne intervenant dans l'accompagnement financier des collectivités

ANIMATEUR

Hugues VIENNET
Consultant finance et gestion locale
LA SOCIÉTÉ HUGUES VIENNET

PROGRAMME

Perfectionnement

Cerner les enjeux et le contexte de l'analyse financière

- Situer la collectivité dans son contexte institutionnel et financier

Analyse financière rétrospective

- Construire une analyse budgétaire
- L'analyse via les concepts d'épargne et l'explication des niveaux d'épargne
- L'analyse des recettes de fonctionnement
- L'identification des ratios pertinents et de leurs limites
- L'analyse des dépenses de fonctionnement et l'identification des marges de manœuvre
- L'identification des ratios de gestion et de leurs limites
- L'analyse de l'investissement et de son financement
- L'évaluation du niveau d'endettement et de la solvabilité

Approche financière : utiliser le compte de gestion et mesurer le risque d'insolvabilité

- L'exploitation des données du compte de gestion : compte de résultat, bilan, balance comptable...
- Le tableau des soldes intermédiaires de gestion
- **Étude de cas** : analyse commentée d'une approche financière
- Le tableau de situation financière : analyse d'un bilan retraité

- Le tableau de financement : analyse des flux de trésorerie
- **Étude de cas** : analyse commentée d'un tableau de financement et d'un tableau de situation financière
- **Synthèse de l'analyse financière rétrospective : complémentarité entre l'analyse budgétaire et l'analyse financière**
- **Analyse financière prospective**
- **Construire des simulations prospectives**
- La nécessité d'adapter la méthode à la situation spécifique de la collectivité
- Identifier les problématiques de la collectivité : l'endettement, le niveau de pression fiscale
- **Étude de cas** : traduction financière d'options politiques et techniques
- **Exploiter les résultats d'une démarche prospective pour en faire une aide à la gestion**
- **Les complémentarités entre les méthodes selon l'objectif poursuivi**
- **Plan d'action personnel** : formalisation des actions à mettre en œuvre pour mieux analyser le financement des collectivités territoriales

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement mettre en œuvre les actions nécessaires à la réussite de vos analyses financières.

2 JOURS	14 heures	Code 75096	Tarif HT : 1 190 € - repas inclus
Paris	13-14 juin 2018		27-28 novembre 2018

Pratiquer la comptabilité publique

Pratiquer les mécanismes comptables et budgétaires



Les relations entre l'ordonnateur, le manager de l'établissement et le comptable en charge du contrôle et du paiement, sont de plus en plus imbriquées. Les règles de contrôle des mouvements comptables effectués par les comptables publics sont plus souples. L'ordonnateur doit prendre à sa charge de nouveaux contrôles, notamment dans l'imputation comptable.

OBJECTIFS

- Identifier les règles relatives à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique.
- Décrire et traiter les imputations lors de l'exécution du budget et cerner le mécanisme des virements et des décisions modificatives en cours d'année.
- Pratiquer les opérations de base de clôture pour élaborer les états de l'ordonnateur et du comptable.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales de l'organisation administrative de son établissement ou de sa collectivité.

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs comptables
- Comptables généraux et adjoints chef comptable
- Agents administratifs et agents en charge de préparer le budget
- Toute personne impliquée dans la gestion administrative

ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MC12 MANAGEMENT

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissance

Maîtriser les référentiels de la comptabilité publique et du processus budgétaire

- Intégrer les spécificités de la comptabilité publique
- Comprendre les rôles du comptable et de l'ordonnateur
- Définir le processus d'élaboration du budget
- **Exercice d'application** : élaboration du budget de fonctionnement et notamment saisie du montant des frais généraux, détermination des montants des salaires nets et des charges sociales et présentation du budget simplifié

Exécuter le budget

- L'exécution budgétaire chez l'ordonnateur
- Les notions d'engagement
- Le service fait et la liquidation
- La situation budgétaire pour piloter l'établissement
- Les intérêts moratoires (DGP) en cas de retard avec les décaissements
- Construire la situation budgétaire
- Valider et analyser les virements internes
- Pointer les mandats avec les états du comptable
- Effectuer les nouvelles prévisions
- **Exercice d'application** : exécution du budget, de l'engagement au mandatement

Maîtriser les opérations courantes comptables

- Intégrer les notions d'opérations budgétaires et d'ordre
- Comptabiliser les charges et produits à régulariser
- Saisir les mandats à partir du P84
- Enregistrer les titres à partir du P503
- **Exécuter des charges de fonctionnement**
- Au près de l'ordonnateur
- Au près du comptable
- **Effectuer les opérations de rattachements (niv)**
- Établir les mandats d'ordre à partir de l'état des charges à payer (CAP)
- Enregistrer le titre d'ordre après calcul des charges constatées d'avance
- **Détailler et établir les états comptables**
- **Maîtriser la structure des états des opérateurs de l'État**
- **La structure des états des collectivités territoriales**
- **Exercice d'application** : présentation des états suite aux écritures comptabilisées
- **Quiz aval** : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction comptable dans le secteur public.

3 JOURS	21 heures	Code 75311	Tarif HT : 1 490 € - repas inclus
Paris	20 au 22 juin 2018		5 au 7 décembre 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formation
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 20 septembre 2018 ou 21 janvier 2019



Pratiquer la comptabilité de l'État et de ses établissements publics

Pratiquer les mécanismes comptables

Le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique intègre les pratiques additionnelles mises en place telles que le contrôle de régularité et la LOLF. Il est primordial pour les gestionnaires publics de maîtriser l'environnement comptable et budgétaire dans lequel ils évoluent afin de mieux exercer leur fonction.

● OBJECTIFS

- Identifier le processus complet d'élaboration et d'exécution du budget.
- Pratiquer les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.
- Préparer l'établissement des états financiers annuels ou périodiques en respectant les principes comptables généraux.

● PRÉREQUIS

Avoir des compétences comptables de base et connaître le processus budgétaire appliqué à son établissement.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Comptables et responsables comptables
- Contrôleurs de gestion
- Responsables du budget et contrôleurs budgétaires
- Toute personne impliquée dans la préparation des budgets et la tenue des comptes d'un établissement public, social ou médico-social

● ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MCIZL MANAGEMENT

PROGRAMME

Identifier les objectifs et la réglementation

- Les objectifs du décret GBCP
- Le concept d'AE-AP/CP, le suivi des AE/CP et la programmation budgétaire
- L'efficacité de la fonction financière et le service facturier
- La qualité comptable et le contrôle interne

Préparer le budget avec la GBCP

- La justification au premier euro (JPE)
- La fiche budget

Décider et réaliser une dépense

Préparer le descriptif général des dépenses

Exercice d'application : illustration du parcours des dépenses au travers deux cas

- Produire puis analyser l'état des autorisations d'engagement non engagées
- Éditer les commandes en cours de service fait
- Suivre le compte 408 des factures non parvenues
- Visualiser le compte de résultat de l'ordonnateur

Réaliser une dépense

- La procédure et la gestion du service fait
- L'ordonnement avec ou sans service facturier
- Le paiement et le pilotage des crédits de paiement

Le processus général des recettes

- Logigramme du processus standard des recettes

- La constatation de la créance
- La gestion du titre de recette
- La prise en charge et l'encaissement par le comptable
- **Exercice d'application** : saisie d'une créance à partir des problématiques posées par les participants

Gérer les opérations de clôture pour les établissements de l'État

- La production immobilisée
- Le transfert des charges et charges à répartir
- Les amortissements et provisions
- **Exercice d'application** : comptabilisation des charges à payer, saisie des intérêts courus non échus et passation des écritures

Les principaux tableaux GBCP de l'ordonnateur

- Autorisations budgétaires en AE et CP
- Tableau d'équilibre financier
- Compte de résultat prévisionnel
- Situation patrimoniale en droits constatés
- Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie
- Prévisions de trésorerie
- **Exercice pratique** : illustration du cheminement financier dans les principaux tableaux à partir d'une ou plusieurs problématiques des participants

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement mettre en œuvre les principes comptables et rédiger les documents comptables budgétaires.

1 JOUR	7 heures	Code 75304	Tarif HT : 730 € - repas inclus
Paris	17 mai 2018		14 novembre 2018

Appréhender le régime de la TVA

Examiner les modalités d'assujettissement à la TVA

L'assujettissement à la TVA des organismes publics est lié à la nature de leurs activités ainsi qu'aux conditions dans lesquelles elles sont exercées. Les évolutions récentes doivent conduire, dans le cadre d'une bonne gestion financière, à une maîtrise de l'ensemble des mécanismes de la TVA et du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

● OBJECTIFS

- Identifier le mécanisme de la TVA et les problèmes spécifiques qu'il pose aux organismes publics.
- Appliquer les modalités de fonctionnement du FCTVA.
- Examiner le régime de TVA des subventions.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en matière de fiscalité et de finance publique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs généraux des services ou secrétaires généraux
- Directeurs et responsables financiers et/ou fiscaux
- Toute personne impliquée dans la gestion financière des organismes publics

● ANIMATEUR

Frédéric BERTACCHI
Avocat
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissance

Déterminer les principes d'assujettissement à la TVA

- Identifier les activités exercées par les organismes publics soumis à TVA
- Intégrer les évolutions jurisprudentielles et doctrinales récentes

Maîtriser le régime de la TVA des subventions

Les subventions de fonctionnement, les subventions ayant une contrepartie, les subventions directement liées au prix : mettre en place une grille de lecture de la TVA

- Les conséquences sur les droits à déduction de la TVA
- Subventions et délégations de service public : identifier les conséquences
- **Exercice d'application** : traitement TVA des subventions

Mesurer le régime de la TVA applicable aux opérations immobilières publiques

- Acquéreurs ou vendeurs : déterminer les régimes de TVA pour les mutations
- Assujettissement, exonération, taxation de plein droit ou sur option
- Base d'imposition : taxations sur le prix total ou sur la marge
- Mesurer les opportunités pour les organismes
- **Exercice d'application** : traitement TVA de cessions immobilières et des opportunités offertes

Gérer les droits à déduction

Voies fiscales, FCTVA et transfert du droit à déduction : déterminer le mode de récupération de la TVA applicable

- Les conditions d'éligibilité des dépenses au FCTVA
- Le traitement des biens mis à disposition de tiers et traitement des équipements mixtes
- Traitement des PPP et BEA
- Intégrer les modalités de régularisation du FCTVA

Récupérer la TVA dans le cadre de DSP : les nouveaux critères applicables

- Les conséquences sur les contrats en cours
- Le traitement des redevances d'affermage
- Les droits à déduction de l'organisme délégué et ses obligations déclaratives

Récupérer la TVA par la voie fiscale

Maîtriser les modalités de récupération de la TVA par la voie fiscale

- Déterminer la proposition de TVA déductible
- Récupérer la TVA sur les dépenses mixtes
- **Exercice d'application** : gestion des droits à déduction d'un organisme public

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déterminer le régime de TVA applicable à vos opérations et d'appréhender les options financièrement avantageuses qui vous sont offertes.

2 JOURS	14 heures	Code 75043	Tarif HT : 1190 € - repas inclus
Paris	27-28 juin 2018		3-4 décembre 2018

Gestion financière et pilotage de la performance

Cycle long - Développer les outils opérationnels au service du projet de votre collectivité



Complexe, la performance nécessite, pour sa mise en œuvre, des outils de mesure adaptés et des indicateurs pertinents. Il est important de décliner de façon opérationnelle le cadre d'action et le projet politique de la collectivité grâce aux techniques de management des risques et de pilotage de la performance.

OBJECTIFS

- Cerner les principes régissant les techniques de l'audit financier, fiscal et juridique.
- Mesurer, piloter et apprécier la performance et le système d'information financière.
- Concevoir un cadre prospectif de référence.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en finances locales.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs généraux et directeurs généraux adjoints de services
- Responsables financiers
- Responsables de l'audit interne et du contrôle de gestion

ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MCI2L MANAGEMENT

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Comment percer les motivations de son interlocuteur ?
- Qu'apprend-on des 20 premières secondes d'un échange ?
- Webcast : la confiance dans ses échanges

5 JOURS | 35 heures | **Code 75095**

Tarif HT : 2 600 € - repas inclus

Paris

15-16 mai, 11 au 13 juin et **13 septembre 2018***
10-11 octobre, 7 au 9 novembre et **10 janvier 2019***

*CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)



PROGRAMME

Expertise

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissance

MODULE 1 Structurer le cadre stratégique de son établissement et cartographier les processus

- Les finalités politiques de l'établissement et ses enjeux
 - Les axes stratégiques et les objectifs opérationnels
 - L'organisation opérationnelle relative aux perspectives attendues
 - Les processus stratégiques et les processus tactiques
 - L'Allocation entre les Missions et les Moyens (AMM)
- Exercice d'application :** représentation de la stratégie et des relations opérationnelles au sein de son établissement

MODULE 2 Le contrôle interne budgétaire et comptable et le management des risques

- Mettre en œuvre le contrôle interne à partir de la comptabilité**
- Différencier les contrats en gestion déléguée ou en régie d'avances ou de recettes
 - Analyser les principaux postes de gestion budgétaire et comptable
 - Mettre en œuvre les méthodes d'analyse financière et la gestion des comptes d'exploitation prévisionnels
 - Anticiper par les ratios économiques
 - Effectuer le suivi et le contrôle des entités satellites

- Mettre en œuvre le contrôle interne à partir des processus**
- L'identification, la qualification et l'évaluation des risques au niveau des tâches
- Exercice d'application :** hiérarchisation des risques, construction d'une évaluation et d'une estimation des risques

MODULE 3 Le contrôle de gestion et le pilotage opérationnel pour évaluer la performance

- Du contrôle de gestion au pilotage de la performance
- Concevoir des tableaux de bord décisionnels
- Intégrer les différentes méthodes d'analyse des coûts

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez décliner de façon opérationnelle le cadre d'action et le projet politique de votre structure, à l'aide d'outils et de techniques de management des risques et de pilotage de la performance.

Exercice d'application : mise en œuvre d'une démarche de modélisation par les activités ABC/ABM

- Appliquer la méthode d'analyse prospective avec les Balanced Scorecards (BSC)
- Exercice d'application :** construction d'une pyramide de décisions avec les indicateurs des stagiaires (sur tableur)

MODULE 4 La masse salariale et la gestion prévisionnelle pluriannuelles

- Effectuer le décompte des effectifs et des différés ETP
- Maîtriser les effets de l'évolution de la masse salariale

Identifier les catégories d'influence de la masse salariale

- GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
 - Variation de l'indice
 - Gérer les retraites
 - Mesurer l'impact des mesures individuelles et globales
- Exercice d'application :** qualification des regroupements des catégories d'agents
- Exercice d'application :** évaluation de la performance à travers le dialogue de gestion et le management

MODULE 5 Le management budgétaire avec la LOLF et le pilotage par le diagnostic financier de son établissement

- Les autorisations d'engagement et crédits de paiement

- Exercice d'application :** gestion des AE-CP
- Exercice d'application :** comptabilisation d'une facture avec une imputation " LOLF " (AE/CP)
- Réaliser le diagnostic financier
 - Le pilotage financier
 - Appréhender la fonction financière
- Exercice d'application :** réalisation d'un diagnostic financier à partir d'états du secteur public

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

Classe virtuelle* : pour favoriser les retours d'expérience post-formation

Préparer et exécuter son budget

Développer la bonne méthodologie pour réaliser ses opérations budgétaires

Initiation

La préparation du budget est un élément structurant des politiques publiques. Son exécution permet d'optimiser les actions pour une meilleure mise en œuvre de ces politiques. Une méthodologie adaptée permet de faciliter la réalisation des opérations budgétaires et des arbitrages budgétaires nécessaires.

● OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la préparation d'un budget local.
- Choisir une méthode pour défendre et argumenter les propositions de demandes budgétaires pour son service.
- Élaborer son budget et gérer son exécution et son suivi.

● PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en gestion locale.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres ou gestionnaires participant à l'élaboration d'un budget de service d'une collectivité territoriale

● ANIMATEUR

Frédéric ZANNINI
Directeur et consultant
O CARRÉ

2 JOURS | 14 heures | **Code 75279**

Tarif HT : 1 190 € - repas inclus

Paris

25-26 juin 2018
11-12 décembre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 14 septembre 2018 ou 25 janvier 2019



PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissance

Cerner les grands principes et les enjeux budgétaires de la collectivité

- Préparer le calendrier budgétaire (préparation, vote...)
- Définir les documents budgétaires (BP, DM, BS, CA...)
- Déterminer les rôles et responsabilités des acteurs dans le calendrier budgétaire
- Appréhender le contexte des finances locales

Situer la prospective et la rétrospective budgétaire et financière

- La pluriannualité (AP/CP, AE/CP, PPI...)
- L'analyse ou le contrôle de gestion
- La " LOLF locale "
- Le compte administratif
- Les principaux agrégats

Appréhender les maquettes budgétaires et les règles de présentation de la comptabilité publique

- Les instructions budgétaires (M14, M52...)
- Les maquettes budgétaires
- Les nomenclatures comptables et fonctionnelles
- Faire le bon choix de l'imputation comptable

Exercice d'application : définition des chapitres budgétaires et articles adaptés à différentes dépenses

Définir les notions de réalisation et d'engagement

- La comptabilité d'engagement
- Le mandatement
- Les restes à réaliser
- Les rattachements

Acquérir une méthodologie adaptée

- Recenser les besoins, évaluer
- Respecter la lettre de cadrage et les matrices
- La présentation
- L'argumentation
- La justification

Mise en situation : présentation et défense d'une demande budgétaire en développant une argumentation méthodique

Cerner les enjeux de l'exécution budgétaire

- Identifier les acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités
- Connaître les règles d'exécution de la comptabilité publique

Exécuter son budget

- Réaliser un engagement et tenir sa comptabilité d'engagement
- Procéder à la liquidation de la dépense
- Déterminer les pièces justificatives à fournir à l'appui des paiements
- Appréhender le mandatement et ses effets
- Les vérifications du comptable et le paiement

Exercice d'application : à partir d'une demande de paiement, contrôle des éléments de liquidation

Assurer le suivi du budget

- Déterminer les grandes phases du suivi budgétaire
 - Gérer les opérations de fin d'exercice
- Exercice d'application** : définition de la bonne opération de fin d'exercice annuel pour ses engagements

Exercice d'application : définition des chapitres budgétaires et articles adaptés à différentes dépenses

- Définir les notions de réalisation et d'engagement
- Acquérir une méthodologie adaptée

Mise en situation : présentation et défense d'une demande budgétaire en développant une argumentation méthodique

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

⊕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez tous les outils et techniques pour élaborer et exécuter le budget de votre service.

Indicateurs et tableaux de bord

Argumenter la pertinence de ses choix stratégiques

Mettre en œuvre un programme d'actions et de mesures concrètes est très utile, encore faut-il en mesurer la performance. Le tableau de bord, ensemble d'indicateurs destinés au suivi d'un programme ou d'une politique et à son évaluation est l'outil indispensable. Il a pour objectif de définir une situation, de l'évaluer et de la comparer à une situation intérieure.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux et mettre en œuvre un tableau de bord efficace.
- Gérer et maîtriser son activité avec les indicateurs.
- Développer la qualité dans le tableau de bord.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en finances locales.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de services
- Animateurs qualité
- Toute personne impliquée dans la mise en place et le suivi d'un système qualité

ANIMATEUR

Bruno JOUASSAIN
Directeur general
VITYS

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les enjeux des tableaux de bord et indicateurs

Les objectifs d'un tableau de bord qualité
Les exigences de la norme ISO 9001 version 2000 en matière de mesure de résultats

Les indicateurs et la LOLF

Élaborer des tableaux de bord performants

Le processus de construction

- Adapter le tableau de bord aux besoins des utilisateurs

- Intégrer les indicateurs retenus

Les différents systèmes de tableaux de bord et leurs spécificités

- Pour l'entreprise

- Par service

Étude de cas : analyse commentée

de tableaux de bord qualité

Les écueils à éviter

Choisir les bons indicateurs

Caractéristiques d'un indicateur qualité

- Autres dénominations d'un indicateur

- Les qualités attendues

Méthodologie de construction

- Retenir le bon volume

- Privilégier des indicateurs de non-qualité
- Transformer les indicateurs en indices qualité
- Définir un indicateur global pour mesurer les écarts entre chaque édition du tableau de bord

Étude de cas : analyse commentée d'exemples d'indicateurs

Exploiter au mieux ces outils

Faire du tableau de bord un outil

de gestion de la qualité

Mettre en place le suivi

- Fréquence du recueil et de réactualisation

Interpréter le tableau de bord

- Évaluer les causes de variation d'un indicateur

- Définir les seuils critiques

De l'analyse au plan d'action : décider des actions correctives en conséquence

Plan d'action personnel : réalisation de tableaux de bord et choix d'indicateurs qualité

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez piloter votre activité grâce à l'utilisation de tableaux de bord pertinents.

1 JOUR	7 heures	Code 75061	Tarif HT : 730 € - repas inclus
Paris	30 mai 2018		12 novembre 2018

Gérer ses AE/CP et AP/CP

Concevoir la planification des engagements annuels et pluriannuels

Depuis la LOLF, il est nécessaire de maîtriser le processus de gestion des autorisations de programme d'hier et des autorisations d'engagement d'aujourd'hui ainsi que celui des crédits de paiement. Ce système de double autorisation pour les dépenses publiques exige, pour son pilotage, une gestion fluide.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux d'une gestion pluriannuelle.
- Analyser les phases clés de la gestion en AP/CP.
- Concevoir et/ou réviser les AP/CP.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en finances locales.

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus, directeurs financiers, comptables et du contrôle de gestion
- Responsables du budget et agents comptables
- Secrétaires généraux

ANIMATEUR

Véronique FUOC
Directrice
ECOSFERES

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser la procédure et les enjeux

Analyser le contexte réglementaire

- Les engagements annuels
- Les engagements pluriannuels
- Les programmes et les opérations
- Les AP, les AE et les CP
- Le règlement budgétaire et financier

Déterminer les enjeux d'une gestion pluriannuelle

- La gestion pluriannuelle et budgétaire
- La programmation
- L'enchaînement des étapes
- Les engagements des AP
- Les mandaterments des CP
- La répartition des compétences
- Les règles de communication et d'information

Étude de cas : analyse critique d'un règlement financier

Déterminer les principes

et les conditions de mise en œuvre

Cerner les phases clés de la gestion en AP/CP

- Les procédures : vote, individualisation et affectation

- Les règles de gestion : création, révision, clôture, annulation et caducité
- Les conditions d'équilibre des AP
- Les conditions d'équilibre des CP

Exercice d'application : programmation physico-financière d'une opération d'investissement

Définir les conditions de réussite

d'une mise en place et/ou d'une révision

des AP/CP

- Le pilotage pluriannuel des investissements

- Le découpage simplifié des programmes et des opérations

- Le calendrier d'exécution adapté

- Les règles de gestion internes partagées

- Le système d'information intégré

Exercice d'application : démarche de suivi des AP/CP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger et réviser vos AP/CP.

1 JOUR	7 heures	Code 75137	Tarif HT : 730 € - repas inclus
Paris	4 juin 2018		7 novembre 2018

Le contrôle de gestion dans le secteur public

Piloter en mode LOLF

Le contrôle de gestion, souvent utilisé dans les entreprises, est désormais consacré comme un outil essentiel dans l'administration publique. Il est donc indispensable de bien en comprendre la logique afin de le concevoir et de le mettre en œuvre efficacement.

● OBJECTIFS

- Identifier la démarche de performance prévue dans la LOLF.
- Pratiquer les méthodes de gestion ABC et BSC et concevoir les outils de pilotage adaptés au management public.
- Gérer les réalisations et commenter les performances.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en comptabilité publique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Contrôleurs de gestion, auditeurs et contrôleurs internes, membres de corps de contrôle et d'inspection des administrations d'État ou des collectivités territoriales
- Toute personne ayant des responsabilités opérationnelles, administratives et financières

● ANIMATEUR

Consultant
Expert en gestion publique

2 JOURS | 14 heures | **Code 75117**

Tarif HT : 1 190 € - repas inclus

Paris
28-29 mai 2018
2-3 octobre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Piloter le budget avec la LOLF

Le contrôle de gestion et la LOLF

- Développer une logique de pilotage dans les organisations publiques
- Déployer les objectifs dans les différents services opérationnels
- Établir un cadre d'évaluation des performances
- Analyser les coûts pour mieux les maîtriser

Identifier les ressources financières et comptables

- Associer les ressources aux différentes tâches
- Concevoir le système d'information comptable dans l'objectif de faciliter le contrôle interne
- Lister les principales fonctions comptables
- Faire un inventaire des documents

Intégrer les méthodes ABC et BSC

La méthode ABC appliquée au secteur public

- Adopter une présentation stratégique des activités
- La croix "Cam-I" et ses conséquences sur la gestion des coûts
- Management par activité
- Établir le budget par activité

Les Balanced Scorecards

- Les tableaux de bord prospectifs (BSC)
- Définir la notion de mission
- Qualifier les notions de stratégie et d'opérationnel

Les finalités d'un tableau de bord de gestion

Définir le tableau de bord

- Son rôle dans le système de management d'un établissement
- La nomenclature des tableaux, les destinataires
- Le contenu et la fréquence d'utilisation

La démarche en quatre étapes

- La constatation de l'existant : informations relatives à l'établissement
- La définition de la stratégie et son impact sur l'organisation
- Le choix des indicateurs appropriés pour piloter
- La conception, la diffusion et la mise à jour des tableaux de bord

Exercice d'application : identification des tableaux existants et partage d'expériences

Définir le TDB contrôle interne: phase opérationnelle

- Définir les interfaces éventuelles (automatiques ou manuelles)
- Valider les sources d'information, leur degré de fidélité
- Intégrer les différents processus et indicateurs à analyser
- Saisir les éléments avec des données réelles
- Piloter les différentes feuilles de calcul
- Effectuer les contrôles de cohérences pour valider les sources

Exercice d'application : à partir de fichiers Excel détaillant les risques et les dysfonctionnements, intégration des données dans le processus budgétaire mentionné dans le décret de 2012

⊕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'utiliser les outils et méthodes indispensables à la mise en œuvre du contrôle de gestion.

Le contrôle interne dans le secteur public

Concevoir le contrôle interne comme outil de gestion et de pilotage

Le contrôle interne tend aujourd'hui à prendre une importance considérable dans le secteur public, compte tenu de la complexité de l'environnement dans lequel les politiques publiques sont menées. Il permet de disposer de procédures de gestion et d'information fiables et d'assurer le service public dans des conditions optimales. Il permet également aux structures publiques de démontrer leur capacité à évaluer et à prévenir les risques potentiels et les difficultés auxquelles elles doivent faire face.

OBJECTIFS

- Identifier le rôle du contrôle interne en tant qu'instrument de pilotage.
- Mettre en œuvre et structurer le contrôle interne.
- Analyser et gérer les risques auxquels sont soumis les structures publiques.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de la comptabilité et des finances publiques.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs
- Responsables et chargés de mission dans les domaines finances, contrôle de gestion, évaluation des politiques publiques, audit et contrôle interne

ANIMATEUR

Thierry BALLOT
Consultant
Expert comptable diplômé

2 JOURS | 14 heures | **Code 75312**

Tarif HT : 1 190 € - repas inclus

Paris
27-28 juin 2018
26-27 novembre 2018

PROGRAMME

Expertise

Mettre en place le contrôle interne dans le secteur public

- Cerner les fondements du contrôle interne et l'intérêt de mettre en place des dispositifs de contrôle interne dans le secteur public
- Faire le lien avec les autres outils de pilotage et de contrôle
- **Exercice d'application** : identification des liens entre les différents outils de pilotage et de contrôle de la collectivité

Identifier les risques

- Mettre en place une cartographie des risques et en assurer le suivi
- Identifier et hiérarchiser les zones de risques : par unité et par processus
- Collecter l'information et la documentation
- Utiliser les méthodes d'analyse et de synthèse des risques
- **Exercice d'application** : construction d'une cartographie des risques dans une direction opérationnelle et dans une direction fonctionnelle

Maîtriser les risques

- Préparer la mission de contrôle interne : ses facteurs clés de succès
- Planifier les points de contrôle
- Réaliser la revue des outils et méthodes
- Élaborer des référentiels
- Analyser les indicateurs et points critiques
- Définir un plan d'action et des objectifs de l'audit
- **Étude de cas** : application du contrôle interne au sein d'une direction financière

Intégrer les bonnes pratiques et les points de vigilance

Maîtriser les différents outils

- Les différents types de contrôles
- Les outils de pilotage
- Les outils organisationnels
- Les outils de prévision et de planification
- Les outils de capitalisation
- Assurer la sécurité informatique
- Réceptionner des commandes et prestations
- Utiliser des délégations de signature
- **Étude de cas** : analyse commentée d'outils et identification des améliorations à apporter
- **Inscrire le contrôle interne dans la durée**
- Organiser le contrôle interne : les missions du contrôleur et de ses experts
- Piloter le contrôle
- Évaluer le contrôle

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter le contrôle interne en disposant des méthodologies et bonnes pratiques.

ÉDITO

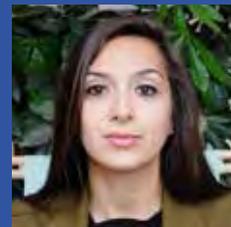
Mise en œuvre progressive du PPCR, CPF, loi de Moralisation de la vie publique, gel du point d'indice des fonctionnaires, rétablissement du jour de carence...

Le droit de la fonction publique est un droit en constante évolution.

Il se métamorphose doucement suite à la modernisation de l'accès aux emplois et de la gestion des carrières, qui s'inspirent de plus en plus du secteur privé.

Dans un contexte de rationalisation des finances publiques menée par le gouvernement, il convient d'adapter vos pratiques aux réformes récentes et à venir.

EFE vous propose de participer à ses formations à la pointe de l'actualité, qui se situent au cœur des problématiques opérationnelles que vous rencontrez chaque jour.



Amandine ROGEON
Responsable du secteur
Ressources humaines
Fonction publique

3 QUESTIONS À L'EXPERT

" Il existe un contentieux aujourd'hui en plein développement et promis à un grand avenir. Il s'agit du contentieux des contractuels... "



Didier JEAN-PIERRE
Avocat associé
CABINET JEAN-PIERRE
& WALGENWITZ

1 Quel est le bilan de l'année 2017 en matière de droit de la fonction publique ?

L'année 2017 a été extrêmement riche puisque nous avons un certain nombre de mesures en matière d'application du protocole PPCR, mais également du RIFSEPP qui a été mis en place dans les administrations et l'organisation du rôle et du champ de compétences du nouveau référent déontologue qui ont été prises dans le prolongement des mesures marquantes de l'année 2016 (loi Déontologie).

2 Un point sur la situation jurisprudentielle à venir ?

Il existe un contentieux aujourd'hui en plein développement et promis à un grand avenir. Il s'agit du contentieux des contractuels avec les non-renouvellements et les licenciements des agents, notamment suite aux annonces du gouvernement de supprimer 120 000 agents publics. Or les textes ne permettent pas de désengorger les juridictions administratives en l'état.

3 Quels sont les apports de l'ordonnance du 19 janvier 2017 ?

Ce nouveau texte tourne autour de trois axes. D'abord, l'ordonnance instaure une présomption d'imputabilité au service pour les accidents survenus dans le temps et le lieu du service et devance la jurisprudence administrative qui n'avait pas encore franchi le pas.

Ensuite, l'ordonnance fait une nette distinction entre accident de service et accident de trajet ce que ne faisait pas la jurisprudence.

Enfin, l'ordonnance contredit la jurisprudence du Conseil d'Etat qui, en cas de question relative à l'existence d'une maladie contractée ou non en service, refusait de présumer l'imputabilité d'une maladie reconnue comme professionnelle par les tableaux de la sécurité sociale.

RESSOURCES HUMAINES FONCTION PUBLIQUE

24 FORMATIONS

TÉMOIGNAGE

Denise S., APAURIF

Participant au cycle certifiant CP FFP "Gestionnaire des Ressources Humaines" p. 166

" Formation enrichissante avec des exemples variés et facilement applicables. Le professionnalisme du formateur est à souligner. "



Maîtriser le statut de la fonction publique territoriale

Appliquer les principes et règles statutaires de la fonction publique territoriale

Sur le plan statutaire, les agents des collectivités territoriales sont régis par le titre I^{er} du statut général des fonctionnaires dont le régime a été complété par la loi du 20/04/16 et sera progressivement réformé par le Gouvernement.

OBJECTIFS

- Identifier les principes encadrant la fonction publique territoriale.
- Déterminer les conséquences sur la gestion des carrières.
- Maîtriser les risques de gestion.

PRÉREQUIS

Être en poste dans la fonction publique territoriale.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des ressources humaines
- Responsables de services
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la gestion des agents de la FPT

ANIMATEUR

André ICARD
Avocat au Barreau du Val de Marne
CABINET D'AVOCATS ANDRÉ ICARD

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Comprendre l'organisation de la Fonction Publique Territoriale (FPT)

- Connaître les trois fonctions publiques et leur statut
- Comprendre le socle commun aux trois FP
- L'organisation administrative locale en France : décentralisation et compétences des différentes collectivités territoriales
- Identifier les cadres d'emplois de la FPT par filières et catégories

Connaître les droits et obligations des agents de la FPT depuis la loi du 20/04/16

- Définir les spécificités attachées à chaque fonction publique

Déterminer le champ d'application du statut de la FPT

- Les nouvelles obligations en matière de déontologie
- Les droits applicables
- Les obligations des agents de la FPT
- Le droit disciplinaire et la notion de faute
- L'échelle des sanctions disciplinaires
- La procédure disciplinaire et la protection fonctionnelle

Partage d'expériences : la notion de fautes

Gérer le suivi des carrières

Le recrutement des fonctionnaires

- Les conditions générales d'accès à la FP
- Les stagiaires et les vacataires
- Les contractuels et le décret du 24/08/16
- **Exercice d'application** : rédaction d'une fiche de poste

Maîtriser le déroulement de carrière des agents

- Connaître les différentes formes d'avancement
- Mettre en place un système d'évaluation
- Appliquer le régime indemnitaire et les primes
- Comprendre la formation individuelle dans la fonction publique

Les positions administratives du fonctionnaire

- La position d'activité
- Les congés, absences, maladies et autorisations spéciales
- La mise à disposition et le détachement
- La disponibilité d'office ou sur demande
- Les possibilités de mobilité

La cessation de fonctions du fonctionnaire

- La démission
- L'abandon de poste
- Le reclassement et le licenciement pour insuffisance professionnelle
- La mise à la retraite
- Le décès

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer la carrière de vos agents dans la fonction publique territoriale.

2 JOURS	14 heures	Code 76320	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris		15-16 mai 2018	12-13 novembre 2018

Connaître le statut de la fonction publique d'État

Intégrer les évolutions du statut de la fonction publique d'État

Les fonctionnaires d'État se répartissent entre les administrations centrales et les services déconcentrés. Leur statut a connu une réforme importante avec la loi déontologie du 20/04/16.

OBJECTIFS

- Identifier les principes encadrant la fonction publique d'État.
- Déterminer les conséquences sur la gestion des carrières.
- Maîtriser les risques de gestion.

PRÉREQUIS

Être en poste dans la fonction publique d'État.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la gestion des agents de la FPE

ANIMATEUR

André ICARD
Avocat au Barreau du Val de Marne
CABINET D'AVOCATS ANDRÉ ICARD

PROGRAMME

Initiation

Connaître les droits et obligations des agents de la Fonction Publique d'État (FPE)

Définir les spécificités attachées à chaque fonction publique

Déterminer le champ d'application du statut de la FPE

- Les droits applicables
- Les obligations des agents de la FPE
- Les obligations déontologiques, issues de la loi du 20/04/16
- La question du conflit d'intérêt

Le recrutement des fonctionnaires

- Les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Les procédures de recrutement des fonctionnaires
- Les stagiaires et les vacataires
- Les contractuels
- **Exercice d'application** : rédaction d'une fiche de poste

Gérer le suivi des carrières

Maîtriser le déroulement de carrière

- L'avancement d'échelon et de grade
- L'évaluation annuelle et ses conséquences sur la carrière

- Le régime indemnitaire et les primes : la nouvelle prime de résultats collectifs et les apports de la loi du 20/04/16

Les positions administratives du fonctionnaire

- La position d'activité
- Les congés, absences, maladies et autorisations spéciales
- La mise à disposition et le détachement
- La disponibilité d'office ou sur demande
- La mobilité depuis la loi du 20/04/16 : les nouvelles règles en matière de position statutaire, de mutation, de mise à disposition

La cessation de fonctions du fonctionnaire

- La démission
- L'abandon de poste
- Le reclassement et le licenciement pour insuffisance professionnelle
- La mise à la retraite
- Le décès

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer la carrière de vos agents dans la fonction publique d'État.

2 JOURS	14 heures	Code 76321	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris		4-5 juin 2018	5-6 décembre 2018



Les contractuels dans la fonction publique

Maîtriser les enjeux liés au rôle des contractuels dans les effectifs

Recrutement, obligations, droits, discipline, reclassement, rémunérations, congés... le régime des contractuels revêt certaines spécificités. Le régime juridique des contractuels a récemment évolué avec le décret du 24/08/16.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des étapes de la gestion des agents contractuels.
- Déterminer les règles d'octroi d'un CDI.
- Prévenir les risques de contentieux des agents contractuels.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs d'établissement
- Directeurs et responsables des ressources humaines
- Responsables du personnel, statuts, carrières et recrutement
- Directeurs administratifs, juristes

ANIMATEUR

Bianca GLACE
Directeur Associé
PROJECTISSIME CONSULTING

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier le champ d'application du régime des contractuels dans la fonction publique

- Le transfert d'activités
- Étudier le cas de la fonction publique hospitalière
- Décrypter les règles pour les établissements publics de l'État

Maîtriser la procédure de recrutement depuis le décret du 29/12/15

- Le principe du contrat écrit
- Cerner les principales étapes du recrutement
- Rédiger un contrat
- Décrypter les clauses obligatoires et facultatives devant figurer sur l'acte de recrutement
- La question de la période d'essai
- Les dérogations à la restriction de recruter des agents contractuels

Définir les éléments de la rémunération

- Mettre en place une rémunération plafond ou plancher
 - Verser aux agents non statutaires des éléments de rémunération accessoires
- Partage d'expériences** : échanges sur la rémunération des agents en CDI

Gérer les contrats et l'agent

Lister les droits et obligations des agents non statutaires

- La discipline
- La formation
- Le cumul d'emplois
- L'entretien professionnel

Les particularités du statut des CDI

- La mise à disposition
- Les congés de mobilité
- Les sanctions disciplinaires

Les évolutions de carrière des agents

Gérer la fin du contrat

- Le reclassement
 - La démission
 - Le licenciement
 - La révocation
 - Le droit ou pas au renouvellement du contrat
- Exercice d'application** : analyse de la jurisprudence en matière de gestion des contractuels

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement gérer le recrutement et le suivi des agents non statutaires.

2 JOURS	14 heures	Code 76155	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	16-17 mai 2018		9-10 octobre 2018

La protection fonctionnelle des agents publics et des élus

Intégrer les principes et les règles de la protection fonctionnelle, instruire et gérer des demandes



Les agents publics et les élus bénéficient, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, d'une protection octroyée et organisée par la collectivité dont ils dépendent, laquelle fait l'objet d'un encadrement législatif, réglementaire et jurisprudentiel en constante évolution.

OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence encadrant la protection fonctionnelle.
- Sécuriser sur un plan juridique les situations à risque.
- Instruire une demande de protection fonctionnelle jusqu'à son terme.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en droit de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des ressources humaines
- Responsables de services
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la gestion des demandes formulées par les agents et les élus

ANIMATEUR

Jean-François MORANT
Avocat
BAZIN & CAZELLES AVOCATS ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir ce qu'est la protection fonctionnelle

- Connaître le fondement juridique et l'utilité de la protection fonctionnelle
- Lister les personnels pouvant bénéficier de la protection fonctionnelle
- S'intéresser à la protection fonctionnelle des élus locaux

Mise en situation : identification des différents cas où la protection fonctionnelle peut s'appliquer

Identifier dans quel cas accorder ou refuser la protection fonctionnelle

- Cerner les cas d'ouverture de la protection fonctionnelle : qu'est-ce qu'une "attaque" ?
- Qu'est-ce qu'une mise en cause pénale ?
- Connaître les conditions liées à la victime
- Rester vigilant à la limite de la protection fonctionnelle : la faute personnelle
- Gérer les situations de harcèlement moral

Mesurer la portée de la protection fonctionnelle

- Définir la marge de manœuvre dont disposent les employeurs publics dans la mise en œuvre de la protection fonctionnelle

- Couvrir les frais de justice : limites de la prise en charge financière d'une mesure de protection fonctionnelle
- Prendre en charge les condamnations civiles

Instruire et gérer une demande de protection fonctionnelle

- Refuser la protection fonctionnelle : est-il soumis à une procédure préalable particulière ?
- Identifier l'organe compétent pour accorder le bénéfice de la protection
- Accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle
- Gérer les relations avec le conseil du bénéficiaire

Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez instruire et gérer les demandes de protection fonctionnelle dont vous êtes saisis en sécurisant vos décisions, sur un plan juridique et financier.

1 JOUR	7 heures	Code 76337	Tarif HT : 760 € - repas inclus
Paris	28 mars 2018		20 septembre 2018 12 décembre 2018

Cumul d'activités dans la fonction publique

Appliquer la réglementation et ses conséquences pratiques

Fonctionnaires et agents non titulaires doivent consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle à leur emploi dans la fonction publique. Toutefois, ils peuvent être autorisés à exercer, sous certaines conditions, à titre accessoire, une ou plusieurs activités, lucratives ou non, auprès d'un organisme public ou privé. La loi du 20/04/16 et la loi de Moralisation de la vie publique ont particulièrement réformé le champ des possibilités de cumul.

OBJECTIFS

- Connaître les différentes possibilités de cumul d'emplois dans la fonction publique et leurs limites.
- Maîtriser la procédure de cumul d'activités.
- Mesurer les conséquences sur la gestion des ressources humaines.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la GRH dans la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des ressources humaines
- Gestionnaires des carrières et/ou du personnel
- Toute personne amenée à travailler sur les questions de mobilité, d'emploi ou d'orientation dans la fonction publique

ANIMATEUR

André ICARD
Avocat au Barreau du Val de Marne
CABINET D'AVOCATS ANDRÉ ICARD

PROGRAMME

Expertise

Cerner le cadre juridique applicable Identifier le champ d'application depuis la loi Déontologie et la loi de Moralisation de la vie publique

- L'interdiction de principe du cumul d'activités
- Les activités interdites par la loi
- Les activités libres

Déterminer les sanctions en cas de non-respect de l'interdiction de principe

- Le reversement des sommes indûment perçues
- Les poursuites pénales
- Les sanctions disciplinaires

Prendre en compte les dérogations au principe du non-cumul

- Les activités autorisées par la loi
- Les possibilités pour les agents de créer ou reprendre une entreprise
- Les règles spéciales applicables à certaines catégories de fonctionnaires ou d'agents publics
- Les activités de membre d'un conseil d'administration ou de surveillance

Maîtriser les cas de cumul d'activités à titre accessoire

- Définir le champ d'application
- Appliquer le régime relatif à l'autorisation

Identifier les règles en cas d'emploi à temps partiel

Déterminer les bénéficiaires de l'autorisation

- La durée de temps de travail en cause
- Les types d'activités visés : les activités privées lucratives et les activités publiques
- Les règles à suivre quant à la durée et la rémunération
- La compatibilité de l'activité avec le service de l'agent
- La possibilité de cumuler plusieurs emplois permanents
- **Définir la procédure à suivre**
- L'information de l'autorité administrative ou l'autorisation selon le cas
- Les conséquences en cas de refus de l'autorité
- **Mesurer les conséquences sur la gestion du personnel**
- Les impacts sur la protection sociale
- Les effets sur le régime de la retraite
- Les conséquences en cas de violation des règles par l'agent : les sanctions administratives et pénales
- **Étude de cas** : analyse d'une demande de cumul présentée par un agent public
- **Exercice d'application** : instruction d'un recours gracieux en cas de refus, de retrait d'autorisation ou de litige

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez les règles en matière de gestion du cumul d'activités des agents publics.

2 JOURS	14 heures	Code 76293	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris		28-29 mai 2018	21-22 novembre 2018

Sécuriser le reclassement des agents publics

Analyser les contours et les limites de l'obligation de reclassement des agents publics

Sous l'impulsion conjointe des textes et de la jurisprudence, l'obligation de reclassement des agents publics que ce soit en raison de leur inaptitude ou dans l'intérêt du service a pris une réelle ampleur dont les employeurs publics doivent maîtriser tous les aspects. Les contours et limites de cette obligation se sont précisés et les préoccupations relatives au reclassement des agents publics doivent être intégrées dans la politique de GRH des employeurs publics.

OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence qui encadrent l'obligation de reclassement des agents publics.
- Sécuriser juridiquement la procédure de reclassement des agents publics.
- Maîtriser les limites de l'obligation de reclassement et les conséquences sur la situation administrative de l'agent lorsque le reclassement est impossible.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des ressources humaines
- Responsables des services
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la procédure de reclassement d'un agent public

ANIMATEUR

Jacques BAZIN
Avocat associé
BAZIN & CAZELLES AVOCATS ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir les contours de l'obligation de reclassement des agents publics pour inaptitude physique

- Identifier les différentes formes de reclassement
- Connaître les bénéficiaires de l'obligation de reclassement
- La prise en compte des différents types d'inaptitude
- La mise en place des procédures d'anticipation des reclassements
- Appréhender les limites de l'obligation de reclassement

Maîtriser les étapes et les précautions à prendre dans le cadre d'une procédure de reclassement d'un agent public pour inaptitude physique

- Identifier le point de départ d'une procédure de reclassement
- Connaître le rôle des différents acteurs de la procédure
- Identifier les types de postes à proposer dans le cadre d'une procédure de reclassement
- Définir les obligations éventuelles des employeurs publics en matière de formation
- La mise en œuvre des opérations de reclassement : affectation temporaire, rémunération,...

Exercice d'application : résolution d'un cas de reclassement d'un agent pour inaptitude physique en appliquant la procédure

Gérer l'impossibilité de reclasser un agent public inapte

- Connaître la position statutaire dans laquelle un agent doit être placé dans l'attente de son reclassement

- Gérer l'aménagement du poste
- Le refus du poste de reclassement
- Envisager un licenciement pour inaptitude physique ou mise à la retraite pour invalidité
- **Gérer les reclassements pour motif médical des agents contractuels**
- Identifier la portée de l'obligation de reclassement pour les agents contractuels
- Mesurer l'impact du reclassement sur les contrats d'engagement
- Gérer le licenciement pour motif médical
- **Comparer le reclassement pour motif médical et le reclassement dans l'intérêt du service pour les agents contractuels**
- Définir les obligations de reclassement en cas de suppression d'emploi pour les agents contractuels
- Connaître la procédure de reclassement pour un agent contractuel avant de mettre en œuvre une procédure de licenciement
- **Mise en situation** : identification des différents cas où le reclassement d'un agent contractuel est obligatoire

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez le cadre juridique qui encadre l'obligation de reclassement pesant sur les employeurs publics et pourrez, ainsi, sécuriser vos procédures.

1 JOUR	7 heures	Code 76336	Tarif HT : 760 € - repas inclus
Paris		18 mai 2018	17 octobre 2018

PANORAMA DU DROIT ET DU CONTENTIEUX DE LA FONCTION PUBLIQUE

LES 30 ET 31 JANVIER 2018

ÉDITO

Loi de Moralisation de la vie publique, mise en œuvre du PPCR, CPF, gel du point d'indice, régime universel des retraites... La fonction publique est un cœur de métier évolutif auquel il faut savoir s'adapter à temps.

Afin de faire le point sur toute l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle de l'année écoulée, **EFE organise son 19^e rendez-vous annuel du Panorama du droit et du contentieux de la Fonction Publique.**

Cette conférence réunit les plus éminents spécialistes de la matière : membres du Conseil d'État, Professeurs et Avocats vous livreront leur analyse et vous feront partager leur expertise.

**PLUS DE 600 PARTICIPANTS EN 18 ANS
Et VOUS ?**



**À L'ISSUE DE CETTE CONFÉRENCE,
VOUS SAUREZ CONCRÈTEMENT :**

- Sécuriser vos pratiques grâce à la maîtrise des dernières avancées

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ
19^E RENCONTRES ANNUELLES

19^E RENCONTRES ANNUELLES

EFE

**PANORAMA DU DROIT
ET DU CONTENTIEUX DE
LA FONCTION PUBLIQUE**

Toute l'actualité 2017-2018
décryptée par nos meilleurs experts

TÉMOIGNAGES

" Interventions bien construites, intervenants toujours précis et très intéressants "

GRAND HÔPITAL DE L'EST FRANCILIEN

" Le rendez-vous de l'année à ne pas manquer "

MAIRIE DE PARIS

" Des intervenants experts sur des sujets toujours plus complexes "

MINISTÈRE DE L'EDUCATION

CONTACT

Pour vous inscrire :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr



GESTIONNAIRE des ressources humaines

Réussir et évoluer dans sa fonction RH

Mise en œuvre du PPCR, gel du point d'indice, CPF : les enjeux en matière RH sont nombreux et offrent de nouveaux défis. Le rôle des RH dans le secteur public a changé. Elles doivent faire face à de nouveaux enjeux : faire mieux avec moins de moyens, valoriser les compétences, faciliter la mobilité dans le respect de la déontologie.

● OBJECTIFS

- Cerner les principales caractéristiques de la fonction RH.
- Maîtriser tous les aspects de la fonction et mettre en place des outils nécessaires à l'optimisation des ressources humaines.
- Piloter l'ensemble du processus RH.

● PRÉREQUIS

- Être gestionnaire RH ou vouloir évoluer vers ce type de poste.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne récemment nommée à un poste de responsable RH ou amenée à prendre ce poste
- Toute personne souhaitant évoluer vers des missions relevant de la fonction RH

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez maîtriser l'ensemble des fonctions RH en développant des outils de pilotage efficaces.

MODULE 1 Cerner les grands principes de la fonction RH : enjeux et mission 2 x 2 jours

● OBJECTIF

- Comprendre les tenants et les aboutissants de la fonction RH et gérer les effectifs.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Déterminer le rôle et le positionnement de la fonction RH

- La dimension stratégique
- Les missions opérationnelles

Définir les enjeux de la GRH aujourd'hui

- La déontologie et les apports de la loi du 20/04/16 et de la loi de Moralisation de la vie publique
- Le partage de la fonction RH
- La GPEC dans un contexte de RGPP / MAP
- La motivation des collaborateurs et le contrôle de l'absentéisme
- La maîtrise des coûts

Budgétiser la masse salariale

- Les facteurs d'évolution de la masse salariale
- Les masses en jeu
- Les coûts fixes et variables
- Les dépenses choisies et subies
- Le choix des primes
- Les apports de la LOLF
- La masse salariale en gestion par objectif ou en mode projet
- Piloter la masse salariale
- Le tableau de bord de la masse salariale
- L'utilisation des tableurs

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Maîtriser ses recrutements et développer une politique salariale motivante 2 jours

● OBJECTIF

- Mettre en place un système d'évaluation motivant et mener efficacement sa politique de recrutement.

● PROGRAMME

Mettre en place un système de rémunération attractif

- Les facteurs de la motivation
- La part de la rémunération dans la motivation
- Intégrer des primes d'intéressement
- Inscrire la politique salariale dans une politique RH globale

Définir une procédure de recrutement

- Le recrutement des agents statutaires et les apports de la loi du 20/04/16
- Le recrutement des agents contractuels depuis le décret du 29/12/15
- Les étapes clés

Attirer les candidats

- La fiche de poste et le recrutement
- Rédiger une annonce et définir un plan média

Mettre en œuvre des techniques de sélection

- La sélection sur CV
- Préparer et mener un entretien de recrutement
- Les tests professionnels et psychotechniques

Accueillir de nouveaux collaborateurs

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

Classe virtuelle Mémoire* : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

EFE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE APPRENTISSAGE !



QUIZ AMONT

MODULE VIDÉO

PRÉSENTIEL

COMMUNAUTÉ D'APPRENANTS

E-EVALUATION

CLASSE VIRTUELLE

Parce que la formation est un processus qui s'inscrit dans le temps, EFE vous propose d'allier présentiel et distanciel sur ses cycles certifiants BLENDÉ+.

Un temps amont pour évaluer vos connaissances, un temps aval pour mesurer votre évolution, entre les deux, des moments de rencontre, d'échanges, de travail collaboratif sur une plateforme apprenante !

10 JOURS 70 heures **Code 76263****Paris - Promotion 1**27-28 mars, 15-16 mai, 12-13 juin, **26 juin***, 5-6 juillet, 20-21 septembre 2018 et **15 janvier 2019******Paris - Promotion 2**2-3 octobre, 6-7 novembre, 6-7 décembre, **17 décembre*** 2018, 10-11 janvier, 5-6 février et **28 mai 2019***** **CLASSE VIRTUELLE** pour le mémoire d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)** **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)**TARIFS**

Tarif HT : 6 000 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 4 800 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 3 980 € HT

? **BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?**

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr

**OPTION CPFFP**

GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPOF

OPTION VAE EXPERTS

GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ?

Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

1- Étude de recevabilité de la candidature

Inscription : 200 € HT

2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande

Accompagnement : 900 € HT

3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés

Jury de VAE EXPERTS : 2 880 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **01 44 09 25 08****MODULE 3** **Mettre la compétence au cœur de sa politique de formation**
2 jours**● OBJECTIF**

- Gérer le bon déroulement des carrières en prenant en compte les compétences de son organisation.

● PROGRAMME**Identifier les types de formations et évaluer la compétence**

- Mettre en œuvre le CPF issu de l'ordonnance du 19/01/17
- Cerner les différents types de formations
- Identifier les outils et procédures d'évaluation de la compétence
- Réaliser un bilan des besoins en formation

Mettre en place un plan de formation et assurer son suivi

- Élaborer un plan stratégique de formation
- Suivre et réaliser le plan de formation
- Établir un bilan de compétences

Valoriser le parcours professionnel

- Favoriser la mobilité interne des agents
- L'aménagement de poste, le changement d'emploi et le reclassement médical

Gérer la fin de carrière

- Prendre en compte la question des seniors et l'allongement de la durée du temps de travail
- Fin de carrière pour motif disciplinaire, licenciement ou démission

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante **Classe virtuelle*** : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance**MODULE 4** **Les outils du dialogue social et de gestion des conflits** 2 jours**● OBJECTIF**

- Faire de sa communication un outil de gestion efficace des situations difficiles.

● PROGRAMME**Utiliser le dialogue social comme outil de gestion de conflits**

- Cerner les règles du dialogue social
- Anticiper et gérer les conflits

Mesurer la place de la communication et de la négociation dans le dialogue social

- Communiquer oralement
- Déterminer une communication institutionnelle
- Savoir négocier et favoriser la concertation

Le bilan social et les tableaux de bord**Cerner les enjeux du bilan social**

- Les observatoires et bilans
- Les outils de pilotage en RH

Élaborer un tableau de bord

- Choisir des indicateurs pertinents
- Exploiter, analyser et utiliser les résultats

Accueillir de nouveaux collaborateurs**Quiz aval** : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression **Classe virtuelle Retour d'expérience**** : pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises**MODULES VIDÉO**

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Quelles conditions pour lancer un projet ?
- Comment concevoir son planning projet ?
- Comment communiquer efficacement en mode projet ?

Mettre en place et gérer le télétravail

Gérer les aspects organisationnels et managériaux

Perfectionnement

Face aux problèmes d'aménagement du territoire et à la dégradation de l'environnement de travail, le télétravail apparaît comme étant la solution d'avenir pour les employeurs publics. Ce nouveau-né, issu du décret du 11/04/16 et applicable depuis le 13/02/17, est en pleine expansion dans le secteur public et devrait facilement devenir une norme.

OBJECTIFS

- Connaître les obligations de l'employeur public en matière de télétravail.
- Réorganiser ses services en intégrant le télétravail.
- Transformer le télétravail en levier d'efficacité auprès de ses effectifs et gestionnaires.

PRÉREQUIS

Connaître les règles statutaires applicables à ses effectifs et les bases de la gestion du personnel.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des ressources humaines, Directeurs Généraux de Services
- Responsable des relations/affaires sociales
- Manager de proximité

ANIMATEUR

Yannick BIYONG
Directeur
LOGIQUES PUBLIQUES

2 JOURS | 14 heures | **Code 76377**

Tarif HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

18-19 juin 2018
16-17 octobre 2018
12-13 décembre 2018

PROGRAMME

Maîtriser le cadre juridique du télétravail dans la fonction publique

Appréhender le statut juridique du télétravail grâce aux dispositions régissant le télétravail dans la fonction publique

- Analyser les modifications du régime apportées par le décret du 13/02/17
 - Connaître les droits et obligations de l'employeur public et de ses agents
- Étude de cas** : analyse des différentes règles applicables aux catégories d'agents publics, contractuels en situation de télétravail

Mettre en place le télétravail au sein de ses services

Identifier les clés de l'organisation

- Sonder et calculer les effectifs intéressés par le télétravail
 - Appréhender le nombre de journées télétravaillées au sein de ses services
 - Articuler flexibilité et productivité des agents
 - Apprendre aux effectifs à gérer le temps de travail en présentiel et en distanciel
 - Réorganiser son activité
 - Définir les conditions d'éligibilité au télétravail
 - Former les services RH : droits et obligations des employeurs publics
 - La responsabilité contractuelle
- Étude de cas** : analyse de différentes situations litigieuses et identification des risques et des réflexes à adopter suivant les cas

Évaluer une demande de télétravail déposée par un agent

- Connaître les missions éligibles ou non au dispositif du télétravail
 - Analyser les aptitudes positives et négatives de l'agent au travail
 - Rédiger une décision d'acceptation ou de refus et apprendre à la justifier
- Exercice d'application** : traitement d'une demande de télétravail particulière à un agent public puis à un contractuel

Maintenir une communication adéquate dans un service réorganisé

- Maintenir une cohésion d'équipe, organiser des réunions d'équipe

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez une vision transversale des normes en matière de télétravail afin de les appliquer au sein de vos services.

L'EXEMPLE DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE

Le conseil régional d'Ile-de-France a récemment décidé d'expérimenter le télétravail, au regard des difficultés liées à la densité du trafic dans la région.

Les observations montrent qu'il est nécessaire de modifier les règles d'organisation, notamment pour assurer le suivi des agents et pour faciliter la communication au sein de l'entité.

La tentative de la région Ile de France s'est clairement révélée positive avec un taux de satisfaction élevé de la part des agents.

Le constat est toutefois nuancé. Il existe aujourd'hui de nombreux avantages liés au recours du télétravail, mais également des risques conséquents. En effet, comment s'assurer de l'efficacité de l'agent à la maison ? Quels sont les profils des agents à privilégier ? Dans quelles conditions accorder le télétravail à un agent ?

Toutes ces questions nécessitent que cette nouvelle organisation du travail au sein des services soit coordonnée avec les forces syndicales.

Source : Blog EFE « Fonction publique et ressources humaines »



Recruter et gérer des effectifs en situation de handicap

Mettre en œuvre les outils adaptés



Chaque employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein est tenu d'employer des personnes handicapées, dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents. Cette obligation d'emploi s'impose à tous les employeurs publics. Ces derniers doivent s'acquitter de leur obligation d'emploi en recrutant des personnes handicapées et en adaptant la gestion de leur carrière.

OBJECTIFS

- Maîtriser les réglementations de la fonction publique en matière d'obligation d'emploi.
- Connaître et adapter les modes de recrutement aux travailleurs handicapés.
- Intégrer la gestion de la carrière des handicapés au sein de votre politique RH.

PRÉREQUIS

Connaître les règles relatives au statut de la Fonction Publique et à la gestion des ressources humaines.

PUBLIC CONCERNÉ

- Les DRH, RRRH et DGS
- Les responsables des relations et des affaires sociales
- Les managers de proximité

ANIMATEUR

Consultant expert en RH publique

PROGRAMME

L'obligation d'emploi et le recrutement de personnels handicapés

Connaître la définition et le régime juridique

- Maîtriser la définition du handicap et les obligations issues de la loi du 11/02/05
- Connaître le seuil d'assujettissement
- Calculer le nombre d'unités bénéficiaires

Recruter des personnels handicapés dans la fonction publique

- Adapter les épreuves des concours aux situations de handicap
- Connaître et déterminer les modalités de recrutement direct
- Maîtriser la procédure applicable aux emplois aidés

Exercice d'application

La gestion de la carrière des agents handicapés

Gérer la carrière d'un agent handicapé en poste

- Savoir aménager un poste en fonction du handicap de l'agent
- Aménager les horaires et les conditions de travail de l'agent
- Choisir les formations adaptées
- Maîtriser les règles de suivi médical
- Appliquer un temps partiel adapté

Mise en situation

Gérer la sortie de service d'un agent handicapé

- Constater l'inaptitude d'un agent en situation de handicap
- Les conditions de reclassement
- Maîtriser les règles de départ anticipé à la retraite

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez une vision transversale des règles juridiques et des outils managériaux nécessaires à la gestion des effectifs en situation de handicap.

2 JOURS	14 heures	Code 76378
Tarif HT : 1 260 € - repas inclus		
Paris		
14-15 juin 2018		
8-9 octobre 2018		
4-5 décembre 2018		

BLOG ET NEWSLETTERS

2 OUTILS POUR RESTER À LA POINTE DE L'ACTUALITÉ DE VOTRE SECTEUR !



VOUS SOUHAITEZ PROFITER DE L'EXPERTISE DE NOS PROFESSIONNELS AU TRAVERS D'INTERVIEWS ET D'ANALYSES DE SUJETS D'ACTUALITÉ ?

Abonnez-vous gratuitement à notre newsletter **Analyses Experts - L'actualité en fonction publique et RH** et partagez vos meilleures pratiques et votre vision de la pratique du droit de la fonction publique sur le blog FONCTION PUBLIQUE ET RESSOURCES HUMAINES !

LES ARTICLES ET INTERVIEWS LES PLUS LUS

- Recrutement
- Congés, maladie et accidents de service
- Agents contractuels
- Discipline et responsabilité
- Protection fonctionnelle
- Gestion des carrières

Les entretiens de recrutement dans la fonction publique

Traditionnellement, le recrutement dans la fonction publique se fait par voie de concours externe ou interne. Cependant, l'administration a de plus en plus recours à des non-statutaires, recrutés par voie contractuelle. Il est donc important pour les équipes RH de maîtriser les techniques liées à l'entretien de recrutement.

OBJECTIFS

- Identifier les étapes clés d'un entretien de recrutement.
- Préparer efficacement un entretien de recrutement.
- Mener un entretien de recrutement efficacement.

PRÉREQUIS

- Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des ressources humaines
- Chargés de recrutement dans la fonction publique
- Responsables de la gestion des carrières et du recrutement

ANIMATEUR

Yannick BIYONG
Directeur
LOGIQUES PUBLIQUES

PROGRAMME

Initiation

Préparer efficacement son recrutement

- Définir le profil du poste à pourvoir : missions, activités et compétences
- Rédiger et passer une annonce pertinente
- Utiliser les outils informatiques efficaces
- Traiter et sélectionner les candidatures reçues
- Créer des partenariats École

Mise en situation : rédaction d'une annonce pour un poste dans le service des participants

Faire de son entretien un outil clé de son recrutement

- Structurer son entretien
- Lister les critères de sélection et les questions essentielles à poser
- **Exercice pratique** : rédaction d'une grille d'entretien
- Mettre en place des conditions d'entretien agréables

- Utiliser des techniques d'écoute de communication non verbale
- Appréhender les techniques de reformulation
- Éviter les pièges liés à la pression
- **Jeu de rôles** : les participants mènent des entretiens de recrutement à partir des outils et techniques appris tout au long de la formation
- **Plan d'action personnel** : formalisation des actions à mettre en place pour construire un déroulé type d'entretien de recrutement

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener un entretien de recrutement efficace.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 76338	Tarif HT : 395 €
Paris	16 mars 2018 (9h-13h)		20 novembre 2018 (14h-18h)

Pour un dialogue social efficace et légitime

Assurer des discussions et négociations dans l'intérêt de tous



La rénovation du dialogue social dans la fonction publique a bouleversé les pratiques : extension du champ de la négociation, nouvelles conditions de validation des accords, nouvelles conditions de représentativité, création des CHSCT... Cette modernisation du dialogue social impose de faire le point sur toutes les récentes évolutions.

OBJECTIFS

- Analyser la nouvelle réglementation relative au dialogue social.
- Cerner les conséquences en pratique.
- Anticiper les changements pour mener à bien une négociation.

PRÉREQUIS

- Connaître le droit de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des ressources humaines
- Directeurs et responsables des affaires et relations sociales
- Responsables du personnel

ANIMATEUR

Yannick BIYONG
Directeur
LOGIQUES PUBLIQUES

MODULES VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Comment percer les motivations de son interlocuteur ?
- Qu'apprend-on des 20 premières secondes d'un échange ?
- Webcast : la confiance dans ses échanges

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Analyser le champ d'application du dialogue social

- Cerner la notion de dialogue social
- Identifier les enjeux et les acteurs
- Définir les conditions de base du dialogue social

Les spécificités du dialogue social dans la fonction publique

- Les spécificités communes aux trois fonctions publiques et celles propres à chacune
- **Les impacts sur la négociation et la concertation**

- Le champ de la négociation
- Les matières ouvertes à la négociation avec les organisations syndicales
- La formation, le déroulement des carrières et la promotion professionnelle
- L'action sociale et la protection sociale complémentaire
- L'égalité hommes/femmes

Cerner la réglementation relative aux organisations syndicales

- Appréhender la nouvelle représentativité des organisations syndicales
- Faire le point sur la réforme des instances représentatives

Favoriser le dialogue social dans la fonction publique et savoir négocier

- **Améliorer le dialogue social**
- Le renforcement de la place de la négociation et le développement de la négociation de proximité
- Le rôle des cadres dans sa mise en œuvre

Renforcer son rôle de négociateur

- Le déroulement de la négociation
- La maîtrise de la communication a posteriori
- Les enjeux de la négociation gagnant-gagnant
- **Autodiagnostic** : de ses qualités de négociateur

Intégrer les outils et techniques de communication pour établir un dialogue constructif

- **Autodiagnostic** : de ses qualités de communicant

Préparer et mener une négociation

- Créer un climat de confiance et propice à l'échange
- Adopter une stratégie appropriée
- Gérer les tensions et les blocages
- Gérer le temps de la réunion
- Déboucher sur un accord

- **Mise en situation** : préparation à la négociation pour mieux communiquer et instaurer un véritable échange
- **Jeu de rôles** : animation d'une réunion de négociation sociale

Anticiper les tensions sociales et les blocages

- Identifier et anticiper les facteurs de tensions sociales
- Résoudre les situations conflictuelles

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez mettre en place un climat favorisant le dialogue social.

2 JOURS	14 heures	Code 76253	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	21-22 mars 2018		27-28 septembre 2018

Gérer et piloter les effectifs

Développer une démarche pour maîtriser le budget

Dans un environnement financier de plus en plus contraint, pour les collectivités territoriales comme pour l'État, le pilotage des effectifs acquiert une dimension nouvelle : il ne s'agit plus seulement d'anticiper et de suivre les grands agrégats qui composent la masse salariale, mais bien de savoir maîtriser et construire son évolution, en jouant sur l'ensemble des leviers à la disposition des managers.

OBJECTIFS

- Identifier les déterminants de la masse salariale.
- Mettre en œuvre la budgétisation de la masse salariale à court et moyen terme et assurer un suivi fin.
- Développer des leviers de maîtrise de la masse salariale.

PRÉREQUIS

- Connaître les règles de la gestion RH dans le secteur public et avoir des connaissances de base en matière de gestion budgétaire et financière.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs des ressources humaines
- Chargés de budget RH
- Responsables administration du personnel dans le secteur public

ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MCIZL MANAGEMENT

PROGRAMME

Perfectionnement

Intégrer les enjeux et les notions clés des effectifs

- Appréhender le contexte pesant sur les finances publiques
- Évaluer le poids des effectifs sur les finances publiques
- Déterminer les points communs et les divergences dans les trois fonctions publiques

Étude de cas : analyse du poids de la masse salariale d'une collectivité moyenne

- Analyser les différentes composantes de la masse salariale : part contrainte, part maîtrisable, part discrétionnaire

Appréhender les évolutions de la masse salariale : impacts collectifs et individuels

- Calculer les évolutions : effet de niveau, de masse, de report, de Noria
- Exercice d'application : calcul des différentes composantes de la masse salariale et des facteurs d'évolution

Piloter la masse salariale : de la prospective à l'exécution du budget

- Anticiper les grandes évolutions pluriannuelles en s'appuyant sur la GPEC et l'analyse du bilan social
- Budgétiser : préparer le budget N+1 en s'appuyant sur la réalisation N-1 et N

- Mettre en place un suivi : respecter l'enveloppe votée par un suivi et une analyse à l'échelle infra-annuelle
- Construire un tableau de bord de pilotage de la masse salariale et l'analyser
- Exercice d'application : élaboration du tableau de bord de la masse salariale

Maîtriser la masse salariale

- Créer les conditions : accroissement des compétences par une formation active, santé et sécurité au travail, dialogue social constructif, définition de critères qualité et réflexion sur les cadres d'emploi
- Maîtriser l'augmentation salariale : avancements d'échelon, avancements de grades, régimes indemnitaires
- Maîtriser l'évolution des effectifs : créations de postes, suppléances
- Exercice d'application : calcul des impacts budgétaires des différents leviers de maîtrise de la masse salariale

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en place une démarche de gestion de la masse salariale.

1 JOUR	7 heures	Code 76313	Tarif HT : 760 € - repas inclus
Paris	8 juin 2018		27 novembre 2018

Gérer la rémunération dans la fonction publique

Élaborer la paie et mesurer les impacts de diverses situations

Statut, régime de sécurité sociale, événements pouvant avoir une incidence sur la rémunération, les avantages, les primes... autant d'éléments pouvant avoir des conséquences sur le calcul et la gestion de la paie des agents publics. Les maîtriser permet d'aborder ces questions sereinement.

OBJECTIFS

- Connaître les règles de paie applicables aux différentes catégories d'agents : régime fonctionnaire ou régime général.
- Comprendre le sens de ces règles afin de trouver une motivation à les appliquer ou les expliquer aux personnels gérés.
- Élaborer les paies sans ordinateur afin d'identifier rapidement les éventuels problèmes de logiciels.
- Comprendre les incidences des arrêts maladie sur les paies, bien appliquer la subrogation pour ne pas verser trop de charges, assurer le maintien de salaire mais pas plus.

PRÉREQUIS

- Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables RH, Personnel ou Paie
- Toute personne chargée de la gestion des régimes indemnitaires dans son établissement et souhaitant sécuriser ses pratiques

ANIMATEUR

Isabelle NGUYEN-WEISS
Consultante formatrice en ressources humaines,
ancienne DRH en fonction publique

PROGRAMME

Initiation

Maîtriser les composants de la rémunération

Maîtriser les bases

- Le service fait, les 30^{èmes}, les minimums et indemnité différentielle
- Déchéances et prescriptions : rappels de paie et trop-perçus
- Les éléments du bulletin de paie

Définir les éléments constitutifs de la rémunération des titulaires ou contractuels

- La traitement de base
- Indice brut et indice majoré
- Indemnité de résidence
- Supplément familial de traitement
- NBI des titulaires
- Régimes indemnitaires
- Heures supplémentaires
- Astreintes
- Avantages en nature
- Aides sociales

Maîtriser l'application des charges sociales

- Le fonctionnement du plafond de sécurité sociale sur les cotisations plafonnées
- L'URSSAF et les prestations sociales
- La CSG et l'indemnité exceptionnelle de compensation de CSG des titulaires

- La CRDS
- La contribution exceptionnelle de solidarité
- Le versement de transport
- La Caisse des pensions civiles, la RAFP pour le régime spécial
- L'IRCANTEC pour les contractuels
- Exercice d'application : calcul de 2 bulletins de salaire jusqu'à détermination du net à payer et imposable et des charges patronales

Gérer les situations particulières impactant la rémunération

- L'absence de service fait
- La grève
- Les congés maladie des agents non titulaires : les indemnités journalières et la subrogation
- Les congés maladie des agents titulaires : le demi traitement, l'indemnité différentielle
- Le congé bonifié
- Le congé de formation professionnelle
- Le dispositif de la GIPA

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez identifier les régimes de rémunération applicables aux différents cas, élaborer les documents de paie et gérer l'impact des différents événements et modifications de la situation administrative des agents.

2 JOURS	14 heures	Code 76292	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	11-12 juin 2018		6-7 décembre 2018



Piloter un dispositif de GPEC dynamique

Intégrer la démarche compétence dans ses processus RH

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet une nouvelle approche du management des compétences. Sa mise en place devient nécessaire pour l'optimisation des compétences et cela quels que soient la taille et l'effectif de l'administration.

OBJECTIFS

- Cerner les enjeux de la GPEC et l'intégrer dans la stratégie de l'administration.
- Élaborer les outils de GPEC.
- Intégrer la GPEC dans la politique formation.

PRÉREQUIS

- Avoir préalablement suivi " Gestion des compétences " (code 10027 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables des ressources humaines
- Responsables formation et gestionnaires de carrières

ANIMATEUR

Marie-Françoise HOSDAIN
Consultante en ressources humaines

OPTION CLASSE VIRTUELLE RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 29 mai 2018 ou 17 janvier 2019



PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Intégrer la GPEC dans la stratégie de l'entreprise

Identifier les conditions de succès-réussite

- Définir les objectifs
- Impliquer l'ensemble des acteurs

Préparer et anticiper les mutations de l'administration

- Mesurer l'impact de la GPEC sur l'amélioration des performances

Anticiper l'évolution des métiers

- **Exercice d'application** : recensement des facteurs pouvant influencer l'évolution des emplois et des compétences

Piloter une démarche GPEC performante

Planifier ses besoins

- Identifier les activités et les projets futurs
- Répertoire les compétences nécessaires aux orientations stratégiques

Ajuster les compétences aux évolutions technologiques et économiques

Identifier les ressources existantes

- Faire un état des lieux des emplois et des compétences

Autodiagnostic : évaluation de la pratique de l'administration, ses projets futurs et l'impact sur les emplois et compétences

Construire des outils de gestion des compétences

- Maîtriser les concepts de base
- Bâtir les outils de la GPEC

- Recenser les compétences en construisant un référentiel de compétences
- **Exercice d'application** : construction d'un répertoire métier et d'un plan d'action sur un cas type, réalisation d'une fiche de poste, exemples de référentiels de compétences

Articuler GPEC et politique de formation

Adapter le plan de formation au besoin en développement de compétences

- Fixer les priorités

Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement de la GPEC

- Conseiller les dispositifs de formation
- Communiquer sur la VAE
- Favoriser la mobilité professionnelle et géographique
- Mettre en place des outils de mesure du développement des compétences
- **Plan d'action personnel** : réflexion sur les moyens de développement des compétences nécessaires

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en place une stratégie GPEC adaptée aux besoins de votre administration et d'être parfaitement opérationnel dans le déploiement d'une démarche compétence.

3 JOURS	21 heures	Code 10117	Tarif HT : 1 810 € - repas inclus
Paris	28 au 30 mars 2018		19 au 21 novembre 2018

Dynamiser la mobilité des agents de la fonction publique



Conduire un projet de mobilité adapté à la politique RH de son administration

Grâce à la mobilité et aux parcours professionnels, les agents peuvent s'épanouir tout au long de leur carrière. Leur mobilité a été facilitée par le renforcement des possibilités de détachement, de mise à disposition ou d'intégration dans des postes hors de leur administration d'origine particulièrement grâce à la mise en œuvre du protocole PPCR.

OBJECTIFS

- Cerner la place de la mobilité dans le PPCR.
- Identifier les différents modes de mobilité externe.
- Distinguer changement d'affectation pour inaptitude physique et reclassement.

PRÉREQUIS

- Avoir une bonne connaissance de la GRH dans la fonction publique ou avoir suivi la formation " Piloter un dispositif de GPEC dynamique " (code 10117 p. 172).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs, responsables des ressources humaines et du personnel
- Toute personne en charge de la mobilité des agents au sein de la fonction publique

ANIMATEUR

Bianca GLACE
Directeur Associé
PROJECTISSIME CONSULTING

OPTION CLASSE VIRTUELLE RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 15 mai 2018 ou 17 décembre 2018



PROGRAMME

Expertise

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Faire le point sur la mobilité dans la fonction publique

- Repérer les évolutions issues du PPCR
- Adopter une approche systémique de sa GRH dans un environnement en effervescence

Mobilité, révision des conditions d'engagement et de carrière des agents et formation

- Repérage des grands déterminants de la mobilité dans la fonction publique

Identifier les causes structurelles (économique) et institutionnelles (décentralisation) des freins à la mobilité

Conduire une mobilité efficiente avec le management par projet

- Clarifier l'objectif dans une logique de coopération avec tous les acteurs du projet
- Identifier le type de changement en jeu

Pratiquer une communication relationnelle pour contourner les résistances

Coconstruire le projet dans le temps en respectant la répartition des rôles

Jeu de rôles : conduite d'un entretien pour promouvoir la mobilité auprès d'un agent ou d'un chef de service

Identifier les passerelles pour optimiser la mobilité des agents

- La mise à jour des positions statutaires par la loi du 20/04/16
- Le détachement
- Le concours interne
- La mise à disposition encadrée par la loi du 20/04/16

- Le tour extérieur
- L'accès direct à un corps de même niveau

Anticiper une mobilité efficace et efficiente

Jeu de rôles : conduite d'un entretien pour promouvoir la mobilité au sein d'un service

Exercice d'application : modes d'anticipation de la mobilité en situation normale

La mutation " interne "

- Identifier la mutation interne dans l'intérêt du service
- Maîtriser la procédure applicable

La mutation " externe "

- Muter un agent vers une autre collectivité
- Identifier les autres formes de mobilité

Réagir à une situation spécifique par une mobilité efficace et efficiente

- Le changement d'affectation pour inaptitude physique
- Le reclassement pour inaptitude physique
- La mutation d'un agent en arrêt maladie
- La mutation interne d'un agent ayant reçu une sanction disciplinaire

Mise en situation : utilisation de la mobilité pour réagir à une situation spécifique

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour réussir la mise en place de son projet de mobilité

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

À l'issue de cette formation, vous saurez conduire la procédure de mobilité de vos agents.

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez conduire la procédure de mobilité de vos agents.

2 JOURS	14 heures	Code 76140	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	13-14 mars 2018		17-18 octobre 2018

Organiser les parcours professionnels de ses agents

Sécuriser les parcours dans sa gestion RH suite à la mise en œuvre du PPCR



Pour faire face aux évolutions liées à l'allongement des carrières, les modes de gestion des parcours professionnels sont bousculés. La formation et la mobilité s'imposent ainsi tout au long de la vie et à tout âge.

OBJECTIFS

- Mesurer les enjeux de la gestion des parcours diversifiés.
- Positionner la gestion des évolutions professionnelles par rapport aux autres démarches RH.
- Installer les notions de sécurisation des parcours au cœur des processus de GRH.

PRÉREQUIS

- Avoir une bonne connaissance de la GRH dans la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des ressources humaines, carrières et mobilité
- Directeurs et managers

ANIMATEUR

Bianca GLACE
Directeur Associé
PROJECTISSIME CONSULTING

OPTION CLASSE VIRTUELLE

RETOURS D'EXPÉRIENCE POST-FORMATION

Pour échanger avec l'animateur et vos pairs sur la mise en pratique des nouvelles compétences acquises

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 28 mai 2018 ou 3 décembre 2018



PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Aborder la notion de parcours professionnel

- Définir le concept de parcours professionnel suite au protocole PPCR
- Identifier les objectifs pour l'agent, l'employeur et le manager
- Aller d'une logique collective à une logique individuelle

Connaître les conditions nécessaires pour la mise en place d'une politique de parcours professionnels

- Développer l'outil GPRH et sa politique de formation
- Faire preuve de souplesse en matière de mobilité
- Permettre une collaboration étroite entre les gestionnaires et les conseillers en orientation professionnelle
- Baser la politique de mobilité et de recrutement sur les compétences et potentiels et non sur les corps et grades

Acquérir une méthodologie de mise en place de parcours professionnels

Développer ses outils de GRH

- Mettre en place sa politique de GPRH
- Piloter une démarche d'entretiens d'orientation professionnelle en collaboration avec les managers
- Exploiter ses entretiens professionnels
- Mettre en place une démarche d'analyse des situations professionnelles

- Faire coïncider la politique de formation avec les besoins de l'employeur, les compétences des agents et leur souhait d'évolution professionnelle

Définir des parcours professionnels types Accompagner les agents à la définition de leur parcours professionnel

- Le bilan professionnel
 - Le coaching
 - **Étude de cas** : présentation d'un parcours professionnel type et analyse du parcours
- ### Sécuriser les parcours professionnels dans la fonction publique
- #### Mettre en place les outils d'adaptation à l'emploi
- Formation tout au long de la vie
 - Prévoir un dispositif de reconversion professionnelle en cas de handicap ou maladie survenus au cours de la carrière
- ### Développer la mobilité par les compétences Gérer les emplois précaires
- Permettre l'accès à l'emploi titulaire
 - Contrôler le recours à l'emploi précaire
 - Améliorer les droits individuels et collectifs des agents contractuels

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez appréhender les enjeux de la gestion des parcours professionnels, la positionner dans la GRH, proposer et piloter un plan d'action adapté à votre structure.

2 JOURS

14 heures

Code 76257

Tarif HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

27-28 mars 2018

3-4 octobre 2018

Entretien annuel d'évaluation

En faire un outil de management des compétences



L'entretien annuel d'évaluation représente un enjeu essentiel pour piloter les objectifs d'activité et gérer les carrières et l'employabilité des agents. C'est un moment fort pour tous les acteurs de l'entreprise. Intégré dans la politique RH, sa mise en place requiert une réflexion approfondie en amont et une méthodologie précise afin d'en faire un outil privilégié de management et de gestion des compétences.

OBJECTIFS

- Déterminer les objectifs et les enjeux de l'entretien annuel d'évaluation.
- Clarifier la place des entretiens annuels avec les dispositifs RH existants.
- S'approprier la méthodologie de mise en place et les outils nécessaires à l'entretien annuel.

PRÉREQUIS

- Avoir une première expérience dans la fonction RH.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des ressources humaines et leurs collaborateurs
- Toute personne en charge de la gestion de l'entretien annuel d'évaluation dans l'entreprise

ANIMATEUR

Marie-Françoise HOSDAIN
Consultante en ressources humaines

MODULES VIDÉO



Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Pourquoi utiliser l'assertivité en entretien ?
- Comment mettre son langage corporel au service du tact ?

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner les enjeux et la finalité de l'entretien annuel d'évaluation

Maîtriser le cadre réglementaire Identifier les enjeux de l'entretien annuel d'évaluation

- Articuler efficacement les différents entretiens existants
- Distinguer les notions de performance, de compétence et de motivation

Intégrer l'entretien annuel dans la gestion des compétences (GPEC) et la politique RH

Exercice d'application : identification des enjeux de l'entretien annuel pour la collectivité, les managers et les agents

Construire le dispositif d'entretien annuel d'évaluation

Définir les objectifs de la mise en place des entretiens et indicateurs clés Identifier les outils RH prérequis ou ceux à construire

- Fiches fonctions, référentiels métiers et compétences, bourse aux emplois, demandes de formation, supports d'entretien...
- **Construire les supports spécifiques**
- **Jeu de rôles** : réalisation d'une interview à deux pour identifier les objectifs de sa démarche et lister les thèmes à aborder lors de l'entretien annuel

Déployer et optimiser les entretiens annuels d'évaluation

Identifier le rôle de la RH Adapter son organisation pour gérer les campagnes et le suivi

- Accompagner, préparer et mobiliser les managers et les agents
- Définir les informations à recueillir et leur mode de traitement
- Clarifier le rôle de chacun dans les arbitrages des demandes et retour d'information aux agents

Exercice d'application : construction d'un plan de communication détaillé et présentation lors d'une réunion à des managers

Conclure un entretien annuel d'évaluation

Faire une synthèse des points clés et adapter à son propre contexte

Plan d'action personnel : élaboration de son plan d'action individuel pour mettre en place les entretiens annuels d'évaluation

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en place un système d'entretien annuel d'évaluation efficace et d'exploiter le dispositif de manière optimale.

2 JOURS

14 heures

Code 10049

Tarif HT : 1 310 € - repas inclus

Paris

5-6 avril 2018

8-9 octobre 2018

OPTION CLASSE VIRTUELLE pour les retours d'expérience post-formation

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 28 juin 2018 ou 18 décembre 2018



Concevoir et piloter un plan de formation dans le secteur public

Gérer efficacement les compétences de ses agents

Dans un contexte en pleine mutation, la capacité des institutions à adapter et déployer les compétences de leurs agents est un enjeu majeur. Le plan de formation est au cœur de cette problématique. De l'analyse des besoins en compétence à l'évaluation des acquis des formations sur le terrain, il est nécessaire de dresser un tableau complet de l'organisation pour optimiser son plan de formation, notamment depuis le passage du DIF au CPF.

OBJECTIFS

- Maîtriser les méthodes de recensement et d'analyse des besoins en compétence.
- Piloter la mise en œuvre du plan de formation.
- Optimiser ses processus d'évaluation et d'achat de formation.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables formation
- Chargés de formation et leurs collaborateurs

ANIMATEUR

Christine GODON
Chef du bureau des RH et formation
DGE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

2 JOURS | 14 heures | **Code 76141**

Tarif HT : 1 260 € - repas inclus

Paris

19-20 juin 2018

3-4 décembre 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser le plan de formation : un processus partagé

Définir la fonction formation

- Les notions associées au plan de formation : compétences, capacités, poste, emploi, métier, ingénierie, besoins et attentes
- Les différents dispositifs de développement de la compétence
- Le rôle des différents acteurs dans le processus du plan de formation : DG, DRG et responsables opérationnels
- Les étapes d'un projet de plan de formation

Le plan de formation : cerner le cadre réglementaire

- Point sur le cadre légal de la formation et ses impacts sur les plans de formation publics : CPF, VAE, RAEP et bilan professionnel

Du recensement des besoins à l'achat de formation

L'ingénierie du besoin

- Le processus de recensement : ascendant et descendant
- L'analyse des situations de travail : locale et globale
- Les outils d'analyse : l'entretien d'analyse des besoins, le questionnaire individuel et l'entretien annuel d'évaluation

Mise en situation : construction d'un guide d'analyse à destination des services

Élaborer le plan de formation

- La charte et le règlement de la formation
- Organiser et structurer la formation

Étude de cas : règlement, charte et plan

Rédiger le cahier des charges d'un plan de formation

- Les types de cahiers des charges
- Les rubriques d'un cahier des charges : appel d'offres et prestation
- Les différents niveaux d'objectifs
- Les modalités pédagogiques

Exercice d'application : analyse critique de documents

Évaluer la formation

Mesurer les actions de formation

- L'évaluation de la satisfaction : outils, intérêts et limites
- L'évaluation des transferts : vérifier la mise en œuvre des capacités

Exercice d'application : identification des critères d'évaluation des actions de formation

Réaliser le bilan formation

- Structurer l'évaluation : les rubriques d'un bilan formation
- Identifier les axes d'amélioration

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez mettre en place un plan de formation en tenant compte des différentes étapes clés.

Gérer les retraites dans la fonction publique

Mesurer toutes les mutations du nouveau dispositif



Âge légal de départ à la retraite, taux de cotisation... Le régime des retraites dans la fonction publique évolue considérablement. Le gouvernement prévoit, dès 2018, une convergence des règles entre secteurs public et privé grâce à un régime des retraites universel.

OBJECTIFS

- Comprendre les règles du régime des retraites.
- Étudier les particularités propres à la fonction publique.
- Mesurer les impacts des évolutions dans l'organisation de ses services.

PRÉREQUIS

Connaître les règles en droit de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des ressources humaines et du personnel
- Responsables gestion des carrières
- Responsables retraites et pensions

ANIMATEUR

André ICARD
Avocat au barreau du Val de Marne
CABINET D'AVOCATS ANDRÉ ICARD

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser le régime des retraites de la fonction publique

Décrypter le cadre juridique

- Analyser les différents régimes de retraite des agents publics (État, territoriale et hospitalière)
- Comprendre les différentes évolutions législatives et réglementaires du régime
- Effectuer un diagnostic et un état des lieux du régime des retraites dans la fonction publique et le comparer au régime des retraites du secteur privé

Comprendre les modalités de fonctionnement du régime

- Déterminer la grille d'âge de départ à la retraite et la durée d'assurance exigée
- Connaître les services à prendre en compte pour l'application du droit à pension
- Maîtriser les règles du rachat des années d'études et de stage
- Déterminer l'impact du détachement et de la mise à disposition de l'agent sur sa retraite
- Identifier l'application du relèvement de l'âge légal sur les catégories d'agents
- Appréhender les départs anticipés sans conséquence financière
- Identifier les bonifications

Exercice d'application : calcul de la pension de retraite d'un agent de catégorie active

Identifier les particularismes propres à certaines activités ou agents de la fonction publique

- Les catégories actives
- Les handicapés et les invalides
- L'indemnité temporaire de retraite
- La cessation progressive d'activité
- Les parents de trois enfants
- La durée d'assurance nécessaire**
- Identifier les périodes retenues et prendre en compte les années cumulées dans un autre régime

- Maîtriser les différentes majorations de la durée d'assurance
- Connaître les clés de l'évolution de la durée d'assurance
- Adapter le calcul des trimestres manquants

Le cas particulier de la pension civile d'invalidité

- Connaître les différentes conditions d'octroi
- Définir le montant minimum de la pension d'invalidité
- La majoration pour l'assistance constante d'une tierce personne

Les pensions de réversion dues en cas de décès

- Connaître les droits à réversion du conjoint en concubinage, marié, séparé, divorcé, remarié
- Connaître les droits des descendants en cas d'absence de conjoint

L'impact des évolutions sur les particularismes propres à la fonction publique

La suppression de certaines mesures spécifiques

- Suivre la fin de la cessation progressive d'activité
- Appréhender la fin du départ anticipée pour les parents de trois enfants
- Identifier la fin de l'indemnité temporaire de retraite

L'adaptation des mesures spécifiques maintenues

- Maîtriser le relèvement de l'âge d'ouverture du droit à pension pour les catégories actives
- Améliorer la situation des polyensionnés
- Identifier les possibilités de cumuler emploi et retraite

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mieux comprendre les mutations en matière de retraite.

2 JOURS	14 heures	Code 76255	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	3-4 avril 2018	11-12 octobre 2018	

ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ? CHOISISSEZ LA ½ JOURNÉE !

Prévenir les risques psychosociaux dans le secteur public

Les consignes de prévention des risques professionnels atypiques qu'on appelle risques psychosociaux sont devenues courantes dans la fonction publique. Devenu un nouvel enjeu de santé publique, tout encadrant ou préventeur des risques professionnels a besoin de mieux les appréhender pour en prévenir l'apparition.

OBJECTIFS

- Définir ce que sont les Risques PsychoSociaux (RPS).
- Identifier et analyser les RPS les plus fréquents.
- Mettre en place un dispositif de préventions des RPS.

PRÉREQUIS

Connaître la fonction RH dans la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Agents exerçant des fonctions d'encadrement
- Membres du CHSCT
- Personnels médico-sociaux

ANIMATEUR

Henri GREGO
Enseignant-formateur

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir la notion de risques psychosociaux

- Cerner la définition des risques psychosociaux
- Définir les facteurs à l'origine de ces risques
- Analyser les conséquences de ces risques

Étudier quelques risques psychosociaux

- Le stress en milieu professionnel
- Les harcèlements moral et sexuel
- Les violences
- La souffrance au travail
- Partage d'expériences** : situations les plus fréquentes dans l'univers professionnel

Mettre en place des moyens de prévention

- Lister les prérequis à la mise en place d'un dispositif de prévention
- Identifier les différents niveaux de prévention et leurs moyens
- Connaître les écueils éventuels
- Exercice d'application** : pilotage de la mise en place d'un plan préventif des risques psychosociaux

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez piloter un plan de prévention des risques psychosociaux.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 76339	Tarif HT : 395 €
Paris	15 mars 2018 (9h-13h)	19 novembre 2018 (14h-18h)	

Maladies professionnelles et accidents

Gérer les procédures en toute sécurité juridique

La gestion des congés maladie et des accidents comporte de nombreux risques contentieux pour les gestionnaires RH publics, notamment parce qu'ils éprouvent des difficultés à maîtriser un cadre réglementaire en perpétuelle évolution. L'instauration d'un jour de carence en contrepartie de mesures de prévention et de prévoyances est à l'ordre du jour.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation applicable et mettre en œuvre la procédure adaptée selon les types de congés maladie.
- Définir les risques et les bonnes pratiques en cas d'accident d'un agent en service.
- Analyser les enjeux et les limites du reclassement.

PRÉREQUIS

Connaître les bases de la GRH dans la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables RH et du personnel
- Gestionnaires du personnel

ANIMATEUR

Consultant expert en RH publique

1 JOUR	7 heures	Code 76376
Tarif HT : 760 € - repas inclus		
Paris		
18 juin 2018		
12 octobre 2018		
10 décembre 2018		

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser le cadre réglementaire et la procédure applicable en cas de maladie ou d'accident

Décrire les différents types de congés maladie de l'agent

- Le congé maladie ordinaire et le congé longue maladie
- Le congé longue durée à distinguer du congé longue maladie
- Le congé spécial de maladie ordinaire
- Les régimes de disponibilité d'office et de mi-temps thérapeutique

Gérer la procédure applicable à un agent malade accidenté

- Connaître les conditions de la déclaration d'imputabilité au service
- Constituer un dossier accident du travail et congé maladie
- Identifier le rôle des instances paritaires compétentes : comité médical, commission de réforme, CTP, CHSCT et médecine du travail

Gérer les accidents intervenus pendant le service de l'agent

- Maîtriser la définition d'accident de service retenue par le juge administratif
- Différencier le litige d'ordre privé de l'accident de service
- Identifier le rôle de la faute personnelle de l'agent ou du supérieur hiérarchique
- Déterminer les conditions de l'imputabilité de l'accident au service
- Analyser les liens entre activité principale et activité supplémentaire de service
- Cas de l'accident intervenu pendant le prolongement de l'activité de service

Maîtriser les droits et obligations des agents et de l'employeur public pendant un congé maladie

Appréhender les droits et obligations de l'agent pendant son congé maladie

- L'exercice du contrôle médical
- Doute subsistant : mettre en place une contre-visite médicale
- Analyser la différence de traitement entre le fonctionnaire et l'agent contractuel
- Identifier les droits de l'employeur public sur le matériel de l'agent en congés maladie

Maîtriser la rémunération de l'agent pendant un congé maladie

- Appréhender l'impact de la suppression du jour de carence dans la fonction publique
- Identifier la prise en charge des frais médicaux
- Connaître les conditions de remboursement des frais réels retenues par le juge
- Maîtriser les différents régimes de rémunération du fonctionnaire malade
- Identifier l'articulation entre les différents régimes de rémunération du fonctionnaire malade : indemnités journalière, récupération des droits à congé, épuisement des droits à congé successifs
- Analyser le régime des primes

Le reclassement médical des fonctionnaires et des contractuels

- Définir la notion de reclassement médical
- Choisir entre aménagement du poste, affectation nouvelle dans le même grade ou reclassement
- Appréhender les postes exclus de la procédure
- Identifier les conditions de réintégration des agents publics inaptes physiquement
- Les limites de l'obligation de reclassement

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez à même de respecter les règles et bonnes pratiques de gestion en cas de maladie ou d'accident des agents publics et des contractuels.

UN SUIVI PLUS RÉGULIER ET DES SANCTIONS ACCRUES

Rappelons que les arrêts de travail doivent être justifiés dans un **déla**i réglementaire (48h à compter de la date d'établissement de l'arrêt de travail) à l'aide d'un certificat médical. Une absence injustifiée entraîne une retenue sur le salaire équivalente à la durée de l'absence.

Pour un **congé maladie** supérieur à 6 mois, les services RH doivent s'assurer que l'agent est dans l'impossibilité de travailler. Une contre-visite médicale est tout à fait envisageable afin de trancher sur la possibilité pour l'agent d'occuper son poste.

Il faut également veiller à ce que l'agent en congé maladie n'exerce aucune autre activité pendant son rétablissement.

Pour simplifier l'interprétation des contrôles, les **indicateurs** relatifs aux absences pour raison de santé vont donner lieu à un rapprochement entre les 3 branches de la Fonction publique, en s'inspirant notamment du secteur privé.

Incorporés aux **bilans sociaux**, ces indicateurs pourront être exploités par les partenaires sociaux.

Source : Blog EFE « Fonction publique et ressources humaines »



Mesurer, contrôler et réduire l'absentéisme

Mettre en place des outils pour lutter contre l'absentéisme dans sa collectivité

Considéré comme un sujet tabou, l'absentéisme touche l'ensemble des administrations et engendre des coûts assez importants, qui tendent néanmoins à diminuer suite au rétablissement du jour de carence des fonctionnaires. Quantifier le phénomène au sein de sa structure, en chercher les causes et mettre en place des solutions appropriées permet de réduire l'absentéisme pour évoluer vers une politique de présentéisme toujours plus efficace et motivante pour les agents.

OBJECTIFS

- Cerner le cadre juridique relatif à l'absentéisme.
- Mesurer et analyser l'absentéisme dans le secteur public.
- Mettre en place des outils de prévention et de lutte contre l'absentéisme.

PRÉREQUIS

Connaître les bases de la GRH dans la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Managers et responsables de service
- Directeurs et responsables des ressources humaines

ANIMATEUR

Xavier GENET
Formateur-conseil
Ancien directeur des ressources humaines en secteur public

PROGRAMME

Perfectionnement

Mesurer l'absentéisme

- L'observatoire, le bilan social, le tableau de bord et le tableau de pilotage
- Concevoir un tableau de bord
- Analyser les causes de l'absentéisme

Déterminer les principaux indicateurs de l'absentéisme

- Le nombre
- Le coût
- Les effets

Lutter contre l'absentéisme par la coercition

- Différencier l'inaptitude définitive et l'inaptitude temporaire
- L'approche légale
- Cerner les apports du règlement intérieur de la structure
- Identifier le cas particulier de l'accident de service

Contrôler l'absentéisme

- La médecine professionnelle comme moyen coercitif
- Le rétablissement du jour de carence

Sanctionner l'absentéisme

- La sanction financière : service non fait et régime indemnitaire

Lutter contre l'absentéisme par la motivation

- Définir une approche théorique de la motivation
- Cerner le rôle du cadre et l'impact sur la motivation
- Analyser les styles de management et l'impact sur l'absentéisme
- Gérer les risques psychosociaux

Lutter contre l'absentéisme par la prévention

- La prévention santé
 - La prévention alcool
 - La prévention des accidents du travail
- Exercice d'application** : constitution d'un plan d'action préventif

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez piloter un plan de prévention pour lutter contre l'absentéisme au sein de votre structure.

2 JOURS	14 heures	Code 76260	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	14-15 mai 2018		11-12 décembre 2018

Présider le CHSCT

Améliorer les conditions de travail dans la fonction publique

L'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique constitue un enjeu essentiel pour les RH et le dialogue social. Le CHSCT est un acteur majeur de cet objectif en étant le garant de la prévention des risques professionnels. Son président doit connaître son fonctionnement et ses obligations tout en étant très au clair sur ses missions.

OBJECTIFS

- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CHSCT.
- Acquérir les clés pour présider un CHSCT.
- Animer les réunions du CHSCT.

PRÉREQUIS

Bien connaître le droit de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Membres du CHSCT
- Directeurs ou responsables des ressources humaines
- Toute personne déléguée à la présidence du CHSCT

ANIMATEUR

Henri GREGO
Enseignant-formateur

PROGRAMME

Initiation

Connaître les missions du CHSCT

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents dans leur travail
 - Contribuer à l'amélioration des conditions de travail
 - Veiller à l'observation des dispositions législatives relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents
 - Enquêter et intervenir sur les conditions de travail via l'analyse des risques professionnels
- Exercice d'application** : identification du champ d'intervention du CHSCT à partir d'exemples de jurisprudence

Définir les rôles et missions du Président du CHSCT

- Constituer, composer et renouveler un CHSCT
- Identifier les missions permanentes et occasionnelles
- Cerner l'étendue et la limite de l'intervention du Président
- Délit d'entrave et conséquences pour le Président

Connaître le déroulement des réunions et les procédures spécifiques

- Mettre en place le calendrier des réunions
- Le procès-verbal

- L'ordre du jour et la convocation
 - Cas du danger grave et imminent pour les salariés
 - Conduire des enquêtes après accident
 - Définir les liaisons avec le comité d'entreprise, les délégués du personnel
 - Le droit d'alerte
 - Le droit de procédure de danger grave et imminent
 - Rédiger des rapports et bilans
 - Avoir recours à un expert
- Étude de cas** : analyse d'une situation de danger grave et imminent

Animer efficacement une réunion du CHSCT

- Le rôle d'arbitre du Président dans l'animation des débats
 - Comment éviter les blocages
 - Les clés d'une négociation réussie avec les organisations syndicales
 - Parvenir à gérer les conflits
- Mise en situation** : animation d'une réunion dans un contexte de tension à partir de cas tirés de l'expérience des participants

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez comment prendre efficacement vos fonctions de Président du CHSCT et assurer son fonctionnement.

2 JOURS	14 heures	Code 76294	Tarif HT : 1 260 € - repas inclus
Paris	30-31 mai 2018		22-23 novembre 2018

ÉDITO

" La plus coûteuse des dépenses, c'est la perte de temps. " Théophraste.

Le temps est une denrée de plus en plus rare. Les projets pleuvent, les délais raccourcissent, les interlocuteurs sont de plus en plus pressants... gérer ses priorités, maîtriser son organisation, développer ses talents de communicant sont des compétences clés lorsque chaque minute compte.

Plus encore, se connaître face au temps, au stress, être en mesure de gérer ses émotions pour en faire des leviers d'action et de performance permet de gagner en assurance au quotidien. De quoi être équipé pour faire face aux aléas professionnels !

En matière de management, s'adapter à son équipe, aux demandes de sa hiérarchie, aux délais, aux objectifs... demande des ressorts d'intelligence et de réactivité.

Face aux mutations que connaît le secteur public, en termes d'organisation, d'outils et de pratiques, les formations proposées par EFE sont là pour vous accompagner dans l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être.



Tatiana MAROT
Responsable du secteur
Management public
Efficacité professionnelle
[@TatianaMarot](#)



3 QUESTIONS À L'EXPERT



André MEYER
Formateur en efficacité professionnelle
et développement personnel

" Mondialisation, fusion, ubérisation, accélération technologique, agilité,... tous ces termes peignent le tableau d'un individu se tenant au centre d'un monde qui tourne de plus en plus vite. C'est évidemment là que le développement personnel prend tout son sens. "

1 Pourquoi est-il nécessaire de participer à des formations issues des domaines Efficacité Professionnelle ou Développement Personnel ?

Ce qui caractérise le monde du travail aujourd'hui, au niveau général comme au niveau d'un service, c'est un changement permanent : le changement n'est plus une crise, c'est devenu un état de fait, une stabilité dynamique en quelque sorte. Mondialisation, fusion, ubérisation, accélération technologique, agilité,... tous ces termes peignent le tableau d'un individu se tenant au centre d'un monde qui tourne de plus en plus vite. C'est évidemment là que le développement personnel prend tout son sens.

2 Vos formations traitent, pour la plupart, de gestion des priorités et d'organisation. Comment traitez-vous ces questions ?

J'utilise deux angles : le premier est systémique. Il s'agit pour le participant de " lever la tête du guidon ", de regarder ce qui l'entoure, mais aussi ce qui l'habite, de questionner son environnement professionnel et de s'interroger sur son équilibre, ses sources d'énergies. Le deuxième axe est la construction, par le participant lui-même, de son propre système d'organisation, adapté à son environnement, à travers l'étude d'un ensemble de " briques ", qui vont de simples astuces à des outils et méthodes structurés.

3 Selon vous, et selon les retours de vos participants, quels sont les bénéfices à tirer de telles formations ?

Le premier bénéfice est de sortir le participant de son quotidien, de ses habitudes, et de l'amener à questionner certaines croyances limitantes et à ouvrir le champ des possibles. Le deuxième, c'est l'échange avec les autres participants. Enfin, le troisième bénéfice que je m'efforce d'apporter, c'est de développer l'autonomie de l'individu, que la formation lui serve pour le poste qu'il occupe mais aussi pour ceux qu'il occupera à l'avenir.

MANAGEMENT PUBLIC EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE

12 FORMATIONS

TÉMOIGNAGE

Guillaume BORDAS, Community Manager
MAIRIE DE LIMOGES

Participant à la formation " Réussir sa prise de fonction de manager " p. 180

" Très bonne formation qui permet la prise de fonction du poste de manager dans de bonnes conditions et qui répond à nos nombreuses interrogations. Elle m'a permis notamment de mieux gérer le management d'équipe et le cadrage de celle-ci "



Réussir sa prise de fonction de manager

L'essentiel pour être rapidement opérationnel

Devenir manager demande d'appréhender l'étendue de ses nouvelles fonctions et d'être opérationnel rapidement. Analyser son futur poste et connaître les modalités du rôle de manager, construire son identité managériale pour s'intégrer rapidement dans son équipe sont des étapes clés pour une prise de fonction efficace.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux d'une fonction d'encadrement.
- Faire le point sur ses compétences pour les confronter à ses missions de manager.
- Analyser son équipe et son environnement pour manager efficacement.

PRÉREQUIS

Être en prise de poste d'une fonction de manager ou remplir ces fonctions depuis peu.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'équipe nouvellement nommés
- Toute personne amenée à prendre des fonctions de manager

ANIMATEUR

Albain VENZO
Consultant - Formateur
ASSET-PERFORMANCES

MODULE VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ce micro-learning :

- Comment les autres me perçoivent ou le jeu des étiquettes

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous aurez les clés pour prendre votre poste de manager en toute sérénité.

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Aborder sereinement la prise de nouvelles fonctions

- Faire l'analyse de son futur poste
 - Cerner les difficultés majeures inhérentes à l'accès à une fonction d'encadrement
- Exercice d'application** : cartographie des rôles et des missions du manager au sein de son entreprise

Réussir son insertion à la tête d'une équipe

- Analyser la situation
- Étude de cas** : analyse des savoir-faire, des compétences et des héritages historiques présents au sein de l'équipe
- Construire rapidement son identité managériale

Mise en situation : simulation d'une première réunion de prise de contact, savoir se présenter et formuler ses attentes
- Gérer la relation avec son propre manager

Acquérir les bases du management situationnel pour impliquer ses collaborateurs

Appliquer son propre style de management

Autodiagnostic : son style préférentiel de comportement

Appliquer son style de management grâce au management situationnel

- S'ouvrir au management systémique
- Exercice d'application** : choix du style de management adapté à différentes situations issues de la pratique des participants
- Réussir malgré des difficultés inhérentes à la composition de l'équipe ou à l'environnement

Mise en situation : les bons réflexes managériaux dans les différents cas de figure cités ci-dessus
- Motiver ses collaborateurs

Exercice d'application : identification des leviers de motivation selon ses collaborateurs

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

3 JOURS	21 heures	Code 51020	Tarif HT : 1 795 € - repas inclus	
Paris	28 au 30 mars 2018		17 au 19 septembre 2018	26 au 28 novembre 2018
	12 au 14 février 2018	19 au 21 juin 2018	10 au 12 octobre 2018	4 au 6 février 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formation
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 19 avril 2018 ou 19 octobre 2018 ou 17 décembre 2018 ou 4 mars 2019

Manager une équipe - Niveau 1

Organiser et motiver son équipe au quotidien

Manager, c'est construire une logique d'équipe pour aider les collaborateurs à développer leurs compétences et partager une vision commune. Pour maîtriser les rapports individuels tout en nourrissant le collectif, le manager doit faire appel à des compétences de leadership, de gestion de groupe, des méthodes d'organisation et des techniques de communication.

OBJECTIFS

- Acquérir les outils et méthodes pour un management efficace de son équipe.
- Conduire ses collaborateurs et son équipe vers l'autonomie tout en régulant l'interdépendance.
- Maîtriser les techniques de communication et de motivation pour développer les compétences individuelles et collectives.

PRÉREQUIS

Être manager d'équipe et souhaiter professionnaliser ses pratiques.

PUBLIC CONCERNÉ

- Managers, cadres ayant la responsabilité d'une équipe
- Toute personne en charge d'une équipe

ANIMATEUR

Renaud WAKSELMAN
Consultant - Formateur
NEOMETYS

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez capable de constituer une équipe efficace et unie et de l'amener rapidement vers la performance.

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier le rôle du manager dans la gestion de son équipe

- Le manager : du capitaine au chef d'orchestre
 - Évaluer les bonnes pratiques du manager d'équipe
 - Intégrer la posture de "manager coach"
- Autodiagnostic** : son identité de manager
- Mise en situation** : présentation de soi comme manager d'équipe et transmission de sa vision à son équipe

Développer son leadership et engager ses collaborateurs vers plus d'autonomie et de performance

- Pratiquer un leadership situationnel
 - Fixer des objectifs collectifs et les décliner en objectif individuel
 - Maîtriser l'art de la délégation pour responsabiliser ses collaborateurs
 - Conduire des entretiens annuels d'évaluation
- Autodiagnostic** : son style de management naturel
- Étude de cas** : identification du type de management à appliquer en fonction des situations

Construire une logique d'équipe : du groupe au collectif

- Identifier les facteurs de réussite d'une équipe performante
 - Réguler les différents "temps" de l'équipe
 - Conduire des réunions efficaces et pertinentes
- Exercice d'application** : construction d'une équipe autour d'objectifs communs
- Mise en situation** : préparation et conduite d'une réunion de travail

Mobiliser son équipe au quotidien : motivation et communication

- Motiver son équipe : engager l'individu dans le collectif
 - Anticiper les sources de démotivation
 - Donner des feedbacks positifs et de la reconnaissance
 - Faciliter la collaboration
 - Gérer les personnalités difficiles
- Exercice d'application** : les façons de remotiver un collaborateur démotivé
- Mise en situation** : utilisation du feedback positif et recadrage de ses collaborateurs
- Plan d'action personnel** : formalisation des actions pour animer et mobiliser son équipe vers la performance

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

2 JOURS	14 heures	Code 51011	Tarif HT : 1 325 € - repas inclus	
Paris	19-20 mars 2018		3-4 octobre 2018	28-29 janvier 2019
	25-26 janvier 2018	18-19 juillet 2018	8-9 novembre 2018	19-20 février 2019
	12-13 février 2018	27-28 août 2018	13-14 décembre 2018	

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formation
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 21 mai 2018 ou 29 octobre 2018 ou 15 février 2019 ou 22 avril 2019

Réussir le management de son projet

L'essentiel pour manager un projet de A à Z



Être chef de projet ne s'improvise pas. Il s'agit d'apprendre à organiser et à piloter le projet, à mobiliser les acteurs, à rédiger ou à faire rédiger les documents clés et à s'affirmer dans son rôle de chef de projet pour mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs.

OBJECTIFS

- Prendre conscience des facteurs clés de succès d'un projet.
- Identifier les étapes incontournables d'un projet.
- Acquérir une véritable méthodologie de conduite de projet.

PRÉREQUIS

Avoir la charge régulière de projets et souhaiter formaliser une méthodologie en matière de conduite de projet.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs de projet débutants
- Chefs de projet confirmés souhaitant formaliser et professionnaliser leurs pratiques
- Toute personne ayant en charge la conduite d'un projet

ANIMATEUR

Peter MEHRING
Consultant - Formateur
PMCO CONSULTING

MODULE VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ce micro-learning :

- Comment asseoir son management transversal ?

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez capable de conduire un projet en évitant les pièges les plus courants.

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appréhender les spécificités d'une organisation projet

Partage d'expériences : les causes d'échec le plus fréquemment rencontrées

Réussir le cadrage et le lancement du projet : une étape essentielle

Initialiser le projet

- Préparer le cahier des charges, la lettre de mission, la note de cadrage...
- Bien cerner les enjeux, objectifs et conditions de réussite du projet

Exercice d'application : rédaction de la note de cadrage

Planifier le projet

- Fixer des délais réalistes et élaborer le planning du projet
- Identifier les marges et les tâches critiques

Exercice d'application : élaboration d'une démarche de planification

Sécuriser son projet en amont

- Bâtit le budget initial et identifier les risques

Exercice d'application : élaboration d'une démarche de maîtrise des risques

Construire l'équipe projet

- Déterminer la contribution du chef de projet

- Les compétences et les profils indispensables
- Gérer la relation avec les responsables hiérarchiques

Jeu de rôles : l'entretien de contribution

Assurer le bon déroulement du projet au quotidien, du pilotage à la clôture

Réussir la réunion de lancement

- Clarifier les règles de fonctionnement
- Répartir les rôles et l'organisation du travail
- Planifier les différentes réunions projet

Exercice d'application : préparation d'une réunion de lancement

Mettre en place les outils pour mesurer l'état d'avancement physique du projet

- Définir les indicateurs d'efficacité et le tableau de bord du projet

- Anticiper et gérer les situations complexes

Capitaliser le projet

- Les différentes phases finales d'un projet
- Capitaliser l'expérience
- Mettre en œuvre l'évaluation de son projet

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour conduire ses projets avec succès

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

3 JOURS	21 heures	Code 52026	Tarif HT : 1 335 € - repas inclus
Paris 19-20 mars 2018 14-15 mai 2018	14-15 juin 2018 30-31 août 2018 20-21 septembre 2018	15-16 octobre 2018 7-8 novembre 2018 13-14 décembre	Lyon 19-20 mars 2018 15-16 octobre 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formation
Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 4 juillet 2018 ou 19 octobre 2018 ou 17 décembre 2018 ou 11 février 2019

Les 7 outils clés du chef de projet occasionnel

Lancer, organiser, suivre le projet et son équipe



Les entreprises favorisent de plus en plus le fonctionnement en mode projet. Pour autant, passer d'une culture hiérarchique à une culture projet ne s'improvise pas. Prendre des responsabilités de chef de projet, même occasionnellement, demande une certaine maîtrise des outils clés de la gestion de projet.

OBJECTIFS

- Utiliser les principaux outils de construction et de pilotage d'un projet.
- Gérer la relation avec sa hiérarchie et les différents acteurs du projet.
- Élaborer sa stratégie de communication avec les acteurs et les partenaires.

PRÉREQUIS

Avoir la charge de projets occasionnels ou souhaiter acquérir les bases du management de projet.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs de projet débutants ou occasionnels
- Toute personne ayant ponctuellement en charge la conduite d'un projet

ANIMATEUR

Alain VERGEYLEN
Consultant - Formateur
JAM

MODULE VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ce micro-learning :

- Comment asseoir son management transversal ?

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'utiliser efficacement les outils essentiels pour gérer occasionnellement vos projets.

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir et organiser le projet

Passer d'une culture hiérarchique à une culture projet

Outil 1 : le cahier des charges du projet

- Identifier les enjeux, les résultats et les délais d'un projet
- Recenser les acteurs et partenaires d'un projet et identifier leurs besoins

Exercice d'application : rédaction d'une fiche projet

Outil 2 : les lettres de mission du chef de projet et du contributeur

- Organiser le projet, les différentes contributions des acteurs et lotir le projet
- Élaborer les contributions attendues, calibrer les charges

Clarifier la mission du chef de projet

Exercice d'application : rédaction d'une fiche de lot de contributeur

Outil 3 : le planning

- Identifier les risques, estimer les coûts
- Élaborer et mettre à jour un planning, calculer le coût du projet
- Déterminer et gérer les principaux risques

Exercice d'application : élaboration d'un planning dynamique

Piloter les acteurs et réaliser le projet

Outil 4 : la validation des résultats de l'équipe projet

- Piloter un projet
- Utiliser les leviers d'action du chef de projet
- Identifier et valider les résultats obtenus

Mise en situation : réunion de validation des résultats de l'équipe projet

Outil 5 : le plan de communication

- Différencier information, communication et relation
- Connaître les facteurs clés de succès et d'échec en communication de projet

Exercice d'application : élaboration d'un plan de communication

Outil 6 : les règles de fonctionnement au quotidien : reporting, relevé de décisions...

- Gérer les réunions d'avancement du projet
- Instruire la capitalisation

Mise en situation : conduite de réunion d'élaboration de règles communes

Outil 7 : le tableau de bord du projet

- Répondre aux besoins de reporting
- Identifier les indicateurs pertinents et construire son tableau de bord

Exercice d'application : élaboration d'une trame de tableau de bord, définition d'indicateurs

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour conduire son projet avec succès

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

2 JOURS	14 heures	Code 52163	Tarif HT : 1 310 € - repas inclus
Paris 12-13 février 2018 15-16 mars 2018 12-13 avril 2018	11-12 juin 2018 5-6 juillet 2018 18-19 octobre 2018	13-14 novembre 2018 10-11 décembre 2018 7-8 février 2019	Lyon 15-16 mars 2018 18-19 octobre 2018

Mieux gérer son temps pour gagner en efficacité

Les outils 100 % opérationnels pour repenser son organisation



Dans un monde où tout s'accélère, il nous faut chaque jour être plus réactif, savoir gérer les urgences, se distancier et s'inscrire dans une dynamique croissant proactivité et efficacité. Face à la multiplicité des sollicitations dont nous faisons l'objet, nous avons besoin d'une méthodologie et d'outils pour mettre en place des stratégies nouvelles et acquérir un meilleur positionnement.

OBJECTIFS

- Diagnostiquer son emploi du temps et en repérer les sources d'inefficacité.
- Acquérir les outils et méthodes pour gérer son temps de manière optimale.
- Accroître sa disponibilité et ses performances.

PRÉREQUIS

Vouloir acquérir des clés de gestion du temps.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout collaborateur souhaitant optimiser la gestion de son temps ou réactualiser ses fondamentaux

ANIMATEUR

Catherine BERLIET
Consultante - Formatrice

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mieux gérer votre temps et vos priorités pour gagner en efficacité.

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Analyser son emploi du temps

Identifier son profil temps et mieux connaître ses propres rythmes de travail
Observer la répartition de son temps sur une journée

Reconnaître ses "voleurs de temps" pour mieux les éradiquer

- **Autodiagnostic** : sa relation au temps
- Analyser le temps dédié à chaque type de tâches au cours d'une journée
- Repérer les déséquilibres et les corriger

Utiliser à bon escient les outils de maîtrise du temps

Les interactions entre gestion du temps et gestion du stress

Déceler ses objectifs et priorités

- Fixer et clarifier ses objectifs
- Privilégier les actions à forte valeur ajoutée

Mieux organiser son emploi du temps personnel

- Repérer ses dérives et pertes de temps

- Pointer les gisements de temps exploitables
- Anticiper pour avoir une vision claire et globale des échéances majeures
- Les outils de planification à mettre en place
- Mener plusieurs tâches de front et respecter les délais
- Hiérarchiser ses priorités

Exercice d'application : conception de la mind map des outils de gestion du temps

Réguler le flux des informations et optimiser son temps de communication

- Gérer ses e-mails et répondre aux sollicitations
- Dire non avec tact et pertinence
- **Plan d'action personnel** : définition de règles de gestion du temps applicables dans différentes situations professionnelles : en réunion, au téléphone...

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

2 JOURS	14 heures	Code 53035	Tarif HT : 1 305 € - repas inclus	
Paris	17-18 mai 2018		11-12 septembre 2018	17-18 janvier 2019
15-16 janvier 2018	5-6 juin 2018		4-5 octobre 2018	7-8 février 2019
8-9 février 2018	21-22 juin 2018		7-8 novembre 2018	Lyons
14-15 mars 2018	9-10 juillet 2018		29-30 novembre 2018	21-22 juin 2018
9-10 avril 2018	30-31 août 2018		17-18 décembre 2018	17-18 décembre 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour échanger avec l'animateur et vos pairs.

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30

Dates : 4 juin 2018 ou 13 septembre 2018 ou 5 décembre 2018 ou 15 février 2019 ou 5 avril 2019



Améliorer son efficacité grâce au Mind mapping

Utiliser la carte mentale pour organiser sa pensée et gagner en efficacité

L'utilisation d'une carte mentale permet à tout professionnel d'accroître son efficacité quel que soit le sujet : préparation, prise de notes, communication, gestion du temps... Il s'agit d'un outil de travail clé pour augmenter sa performance et rentrer dans une démarche positive avec ses collaborateurs tout en gagnant en créativité.

OBJECTIFS

- Comprendre les principes d'une carte mentale.
- Découvrir ses effets positifs sur son organisation quotidienne.
- Maîtriser son temps et accroître son efficacité.

PRÉREQUIS

Être à la recherche de nouvelles façons d'améliorer son efficacité professionnelle.

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres, managers
- Toute personne souhaitant améliorer sa capacité d'organisation, de réflexion et d'expression

ANIMATEUR

André MEYER
Consultant - Formateur
TMT FORMATION

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez utiliser la carte mentale pour optimiser votre organisation et gagner en efficacité.

PROGRAMME

Perfectionnement

Comprendre et concevoir une Mind map

- Lire une carte mentale
- Concevoir une carte
- Utiliser un logiciel pour créer une carte
- **Exercice d'application** : analyse d'une Mind map
- **Exercice d'application** : réalisation d'une carte mentale pour résumer ce premier thème

Gérer son temps et son organisation

- Planifier sa journée sous forme de carte mentale : bénéfices attendus et inattendus
- Avoir une vision claire de son activité à la semaine, au mois ou à l'année
- Accélérer la vitesse de relecture de ses notes
- Favoriser la mémorisation et la restitution
- **Exercice d'application** : conception d'une carte modèle pour planifier la semaine
- **Exercice d'application** : utilisation d'une carte mentale pour un point quotidien

Utiliser les Mind maps tout au long de la journée

- Multiplier sa créativité
- Concevoir un modèle de carte pour favoriser la réflexion
- Jeter les bases d'une idée nouvelle ou d'un concept

- Préparer une communication téléphonique, une négociation
- Prendre des notes en réunion
- Gérer et planifier un projet
- **Exercice d'application** : prise en notes d'une conversation téléphonique et restitution la plus complète possible
- **Exercice d'application** : mini brainstorming grâce à une carte mentale

Prendre en main un logiciel de Mind Mapping

Exercice d'application : conception d'une carte de synthèse à l'aide d'XMind

Mieux communiquer grâce au Mind mapping

- Débloquer une situation à l'aide du Mind mapping
- Faciliter l'exposition et la compréhension d'une problématique
- Rendre plus vivante sa prise de parole pour en augmenter l'impact
- Faire une synthèse collective et dresser un plan d'action à l'issue d'une réunion
- Utiliser le Mind mapping pour favoriser l'implication de chacun
- **Exercice d'application** : conception d'une carte modèle pour préparer et réussir une prise de parole en public

2 JOURS	14 heures	Code 53110	Tarif HT : 1 330 € - repas inclus	
Paris	15-16 mars 2018		29-30 août 2018	3-4 décembre 2018
25-26 janvier 2018	19-20 juin 2018		27-28 septembre 2018	21-22 janvier 2019

Réussir ses réunions

Gagner en temps et en efficacité dans ses réunions



Selon une étude récente, les Français considèrent que la réunion est la plus importante perte de temps au travail. La réunion est pourtant un outil de travail essentiel dans la vie d'un service, l'animation d'une équipe, la résolution de problèmes... Trop souvent, elle perd de son sens et de son efficacité par un manque de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-communiquer.

OBJECTIFS

- Connaître différentes techniques de conduite de réunion.
- Préparer la réunion pour se concentrer sur l'objectif et être orienté décision
- Animer différents types de réunions de manière dynamique et efficace

PRÉREQUIS

Animer régulièrement des réunions.

PUBLIC CONCERNÉ

- Managers et responsables d'équipe
- Toute personne amenée à animer des réunions et groupes de travail

ANIMATEUR

Nathalie BARTHELEMY
Coaching et formation, POSITIVE SENS

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez organiser et animer vos réunions pour les rendre plus productives.

MODULE VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Quelle est la finalité de sa prise de parole ?
- Quels sont les 5 éléments constitutifs d'une structuration réussie de sa prise de parole ?
- Comment faire de sa voix son meilleur outil de communication ?

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Sortir des réunions improductives
Être sûr de l'utilité de la réunion

Partage d'expériences : les difficultés les plus fréquemment rencontrées en réunion

Mieux préparer sa réunion

- Construire un ordre du jour raisonnable et précis en veillant à faire court
- Communiquer clairement sur l'objectif de la réunion et son ordre du jour
- Utiliser des outils originaux de préparation de réunion
- Inviter les bonnes personnes en préférant les comités restreints

Revisiter ses pratiques actuelles pour plus d'efficacité

Autodiagnostic : son style d'animation et son approche des réunions

Oser poser un nouveau cadre de réunion

- Ne pas craindre de briser les codes classiques de la réunion
- Être à l'écoute de soi et des autres
- Instaurer la mesure du " retour sur temps investi " en réunion

Étude de cas : analyse de pratiques innovantes en matière de réunion, à l'usage dans certaines entreprises

Connaître son rôle d'animateur et le tenir tout au long de la réunion

- Empêcher les digressions et recadrer les échanges
- Conclure efficacement sa réunion et communiquer au moyen d'outils pertinents
- Veiller à ce que chaque participant sorte de réunion avec son plan d'action personnel

Exercice d'application : mise en application de ses pratiques actuelles

Animer sa réunion un maîtrisant des concepts et outils originaux

- Gagner du temps en utilisant la Mind map
- Animer en étant debout, meilleur moyen d'aller à l'essentiel
- Utiliser le scénario catastrophe pour aller vers des solutions concrètes et positives
- Choisir entre une animation experte, libérale ou intuitive

Exercice d'application : les différentes utilisations de la Mind map en réunion

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

2 JOURS	14 heures	Code 53032	Tarif HT : 1 305 € - repas inclus	
Paris				
15-16 février 2018	12-13 avril 2018		24-25 septembre 2018	14 décembre 2018
22-23 mars 2018	18-19 juin 2018		21-22 novembre 2018	11-12 février 2018

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour échanger avec l'animateur et vos pairs.

Tarif HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 22 juin 2018 ou 19 novembre 2018 ou 15 avril 2019



Développer son intelligence relationnelle

Être constructif dans sa relation à soi et aux autres



L'intelligence relationnelle est la capacité à adopter la meilleure communication avec un interlocuteur en tenant compte de ce dernier et de sa situation. S'approprier les outils clés pour mieux comprendre son propre fonctionnement, se tourner vers l'autre et s'y adapter, permet d'instaurer une relation constructive.

OBJECTIFS

- Détecter les situations difficiles pour y apporter rapidement une solution.
- Mieux se connaître pour comprendre et s'adapter aux autres dans la vie professionnelle.
- Améliorer ses rapports avec les autres et développer son sens du contact.

PRÉREQUIS

Devoir faire preuve d'intelligence relationnelle dans sa pratique quotidienne.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant améliorer ses relations avec les autres et utiliser son intelligence relationnelle

ANIMATEUR

Cécile GILBERT KAWANO
Formatrice
DTALENTS CONSEIL ET FORMATION

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez entretenir des relations constructives au quotidien.

MODULE VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ce micro-learning :

- Pourquoi intégrer la perception de l'autre dans ses échanges ?

PROGRAMME

Perfectionnement

Mieux se connaître pour comprendre et s'adapter aux autres dans la vie professionnelle

- Connaître les besoins relationnels fondamentaux
- Apprendre les bases de la communication non verbale
- Analyser quelques types de relations en entreprise
- Définir ce que l'on entend par " émotions "
- Différencier image de soi et regard des autres

Améliorer ses rapports avec les autres et développer son sens du contact

- Prendre contact de façon réussie
- Mettre en place une relation responsable
- Écouter de façon empathique
- Reformuler
- Connaître les quatre attitudes d'une relations équilibrée

Exercice d'application : liste des situations professionnelles qui génèrent des tensions et identification des moyens à mettre en place pour les éviter ou les gérer dans le calme

Détecter les situations difficiles pour y apporter une solution rapidement

- Détecter les relations difficiles pour soi et éviter le triangle dramatique
- Gérer les conflits : distinguer la personne deson comportement
- Savoir dire non
- Adopter la communication non violente
- Apposer et non opposer son point de vue

Exercice d'application : mise en scène d'une situation vécue

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour acquérir de nouvelles compétences de savoir-être afin de développer son intelligence relationnelle

2 JOURS	14 heures	Code 53064	Tarif HT : 1 330 € - repas inclus	
Paris				
15-16 mars 2018	31 août 2018		13 décembre 2018	Lyon
14 mai 2018	29-30 août 2018		15-16 novembre 2018	15-16 mars 2018
9-10 avril 2018	6 novembre 2018		11 janvier 2019	14 mai 2018
8 juin 2018	24-25 septembre 2018		3-4 décembre 2018	15-16 novembre 2018
18-19 juin 2018	23 novembre 2018		4 février 2019	11 janvier 2019

OPTION **CLASSE VIRTUELLE** pour les retours d'expérience post-formationnTarif

HT : 120 € / Durée : 90 mn, de 11h00 à 12h30
Dates : 8 juin 2018 ou 3 décembre 2018 ou 4 février 2019





Assertivité et leadership

Affirmer sa personnalité au quotidien pour être plus performant

L'assertivité désigne une attitude à la fois d'affirmation de soi et de respect d'autrui. Se comporter en leader consiste à écouter, à s'exprimer et à défendre ses positions sans empiéter sur celles des autres. Cela revient à adopter une attitude de fermeté sur ce qui n'est pas négociable et de souplesse sur ce qui l'est, de façon à développer des relations à la fois plus efficaces et plus harmonieuses.

OBJECTIFS

- Identifier les techniques d'affirmation de soi.
- Découvrir l'assertivité comme levier d'amélioration de ses performances, de son efficacité personnelle et de son leadership.
- Mettre en œuvre les techniques d'affirmation de soi.

PRÉREQUIS

Vouloir acquérir les techniques d'affirmation de soi permettant d'appuyer ses positions au quotidien.

PUBLIC CONCERNÉ

- Managers et responsables d'équipe
- Chefs de projet, experts, cadres fonctionnels et opérationnels

ANIMATEUR

Hubert GAZET
Ingénieur-Conseil en management
Hubert Gazet Consultants

MODULE VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Quand n'êtes-vous pas assertif ?
- Et si vous disiez non ?
- Écoute, empathie, en quoi ces qualités sont-elles importantes ?

PROGRAMME

Expertise

Mieux se connaître pour mieux s'affirmer dans son environnement professionnel

Comprendre les schémas comportementaux

- Analyser une situation relationnelle
- Prendre conscience de son prisme personnel
- Partage d'expériences : analyse de situations relationnelles délicates pour les participants
- Identifier ses tendances comportementales sous stress
- Découvrir les quatre classes de comportement du modèle de l'assertivité
- Autodiagnostic : ses réactions au stress

Mettre en œuvre les techniques d'affirmation de soi

Construire un comportement affirmé

- Exprimer son message de la manière la plus acceptable possible pour son interlocuteur
- Dire non avec diplomatie et détermination
- Mise en situation : affirmation de soi au sein d'une équipe, auprès de sa hiérarchie, parmi ses pairs, en réunion et en face-à-face
- S'affirmer en situation difficile
- Faire face à un interlocuteur agressif ou manipulateur

- Comprendre les jeux psychologiques dans les relations

Mise en situation : dans le contexte de situations professionnelles difficiles

Mieux communiquer pour convaincre et faire partager ses idées

- Gérer le processus relationnel
- Se synchroniser sur son interlocuteur
- Réguler les échanges

Vendre ses idées

- Faire passer son message
- Savoir argumenter pour convaincre
- Gérer les objections

Mise en situation : la conviction lors d'un entretien ou en réunion

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour affirmer sa personnalité

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez vous affirmer efficacement et convaincre vos interlocuteurs en situation professionnelle.

2 JOURS	14 heures	Code 53036	Tarif HT : 1 335 € - repas inclus	
Paris			Lyon	
11-12 janvier 2018	7-8 juin 2018		7-8 novembre 2018	26-27 mars 2018
5-6 février 2018	25-26 juin 2018		26-27 novembre 2018	25-26 juin 2018
8-9 mars 2018	11-12 juillet 2018		6-7 décembre 2018	15-16 octobre 2018
26-27 mars 2018	30-31 août 2018		20-21 décembre 2018	6-7 décembre 2018
9-10 avril 2018	26-27 septembre 2018		8-9 janvier 2019	
23-24 mai 2018	15-16 octobre 2018		7-8 février 2019	

Être synthétique à l'écrit comme à l'oral

S'exprimer en allant à l'essentiel



Toute activité professionnelle demande à la fois d'être efficace à l'écrit et convaincant à l'oral. Ces deux éléments sont indissociables d'une bonne communication en entreprise. S'approprier certains mécanismes et acquérir des méthodes opérationnelles sont des compétences clés à perfectionner afin de développer et de pérenniser son activité professionnelle.

OBJECTIFS

- Acquérir des méthodes et des outils d'application immédiate pour faciliter son esprit de synthèse.
- Améliorer ses interventions orales dans le cadre professionnel.
- Gagner en concision à l'écrit et à l'oral.

PRÉREQUIS

Les participants sont invités à se rendre à la formation avec une synthèse qu'ils ont eu à produire (écrit ou support de prise de parole). La formation s'appuiera sur ces expériences professionnelles pour coller à leurs attentes précises.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant développer ses capacités de synthèse

ANIMATEUR

Ismael LEPINOY
Consultante - Formatrice

MODULE VIDÉO

Pour aller plus loin, suivez ces micro-learning :

- Quelle est la finalité de sa prise de parole ?
- Quels sont les 5 éléments d'une structuration réussie de sa prise de parole ?
- Comment faire de sa voix son meilleur outil de communication ?

PROGRAMME

Initiation

Acquérir les bases de la synthèse à l'écrit comme à l'oral

Autodiagnostic : ses capacités de synthèse à partir de l'étude de textes écrits par les participants en situation professionnelle

Comprendre son fonctionnement intellectuel

- Connaître les tendances majeures
- Identifier les avantages et les inconvénients de chacune
- Autodiagnostic : identification de sa tendance personnelle
- Construire une synthèse d'une façon cohérente
- Connaître la structure d'un plan efficace pour concentrer l'information
- Présenter le sujet à traiter et le plan à suivre
- Poser un problème à résoudre
- Utiliser un vocabulaire plus précis et plus riche

Être synthétique à l'écrit : dégager l'essentiel d'un texte

- Aller à l'essentiel : bases de lecture rapide
- Situer le contexte et le cadre
- Faire ressortir les idées principales
- Mise en situation : rédaction d'un compte-rendu de réunion en faisant une synthèse de 10 lignes

Acquérir une méthode

- Définir le thème principal
- Choisir et mettre en place l'argumentation pour exprimer la cause et les conséquences
- Soigner l'introduction et aller à la conclusion

Organiser ses idées selon différentes méthodes

Exercice d'application : expérimentation de différentes méthodes

Être synthétique à l'oral

- Analyser la situation
- Rédiger pour une intervention orale
- Mise en situation : lecture d'articles de presse pour en faire une restitution à l'oral
- Les principes de la communication orale
- Le visuel au service de celle-ci
- Étude de cas : exemples tirés du milieu professionnel de chacun ou de cas réels
- Mise en situation : création de différents événements, rédaction de notes de synthèse et reconstitution en partant de cette note

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mobiliser vos capacités de synthèse pour une communication orale et écrite plus efficace.

3 JOURS	21 heures	Code 53101	Tarif HT : 1 785 € - repas inclus	
Paris			Lyon	
22 au 24 janvier 2018	11 au 13 avril 2018		27 au 29 août 2018	22 au 24 janvier 2019
14 au 16 février 2018	14 au 16 mai 2018		1 ^{er} au 3 octobre 2018	
	27 au 29 juin 2018		3 au 5 décembre 2018	

Améliorer ses écrits professionnels

Faire de ses écrits des outils de valorisation de soi



En entreprise, la communication passe essentiellement par l'écrit. E-mails, notes de services, rapports, comptes-rendus, notes de synthèse sont nombreux et demandent des qualités de rédaction évidentes. Améliorer ses capacités rédactionnelles renforce la bonne image que l'on veut donner de soi et permet d'être plus efficace dans sa communication.

OBJECTIFS

- Connaître les spécificités des différents types d'écrits professionnels.
- Acquérir une méthode pour rédiger des écrits professionnels.
- Gagner du temps dans sa rédaction.

PRÉREQUIS

Pour suivre cette formation, il est demandé aux participants d'apporter des écrits professionnels issus de leur pratique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant gagner en efficacité dans la rédaction de ses écrits professionnels.

ANIMATEUR

Pascaline ROI
Consultante - Formatrice

PROGRAMME

Perfectionnement

Gagner du temps en préparant sa rédaction

- **Autodiagnostic** : de ses qualités rédactionnelles en travaillant sur des écrits issus de sa pratique professionnelle
- Poser les bonnes questions préparatoires
- Identifier les différents interlocuteurs possibles
- Dresser la liste des idées à mettre dans son message
- Mettre en place des outils efficaces pour faciliter sa rédaction
- Sélectionner le bon type d'écrit professionnel
- **Exercice d'application** : utilisation de la carte mentale pour trouver des idées

Structurer ses écrits dans un plan

- Définir un objectif selon la finalité de l'écrit professionnel
- Hiérarchiser ses idées dans un plan adapté
- Organiser ses paragraphes de façon efficace
- Connaître les mots-outils pour articuler sa pensée

- **Mise en situation** : choix du plan et du type d'écrit selon les situations professionnelles
- **Exercice d'application** : présentation d'un plan détaillé, travail à partir d'articles de presse

Adapter son message

- Connaître les spécificités des différents types d'écrits professionnels

- Soigner les règles d'usage du type d'écrit sélectionné
- Identifier les impairs à ne pas commettre
- Aller à l'essentiel
- **Étude de cas** : choix de la meilleure présentation selon le type d'écrit

Donner envie de lire

- Choisir des titres accrocheurs
- Rédiger des écrits impactants
- Améliorer la lisibilité du document en soignant sa présentation
- Faire ressortir le fil directeur dans le sommaire
- Soigner introduction et conclusion
- **Étude de cas** : étude de titres d'articles et discussion autour de leur impact
- **Mise en situation** : travail en petits groupes sur la rédaction de différents types d'écrits professionnels

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous aurez appris à faire ressortir l'essentiel de votre message en ayant renforcé vos qualités rédactionnelles.

3 JOURS	21 heures	Code 53248	Tarif HT : 1 795 € - repas inclus	
Paris				
21 au 23 mars 2018	25 au 27 juin 2018	2 au 4 octobre 2018	5 au 7 décembre 2018	

Faire face à l'agressivité

Rester serein et efficace en situation difficile

La montée des incivilités et de l'agressivité nous amène régulièrement à devoir trouver de nouveaux mécanismes de gestion et à développer des talents relationnels certains... Comprendre les facteurs déclenchant l'agressivité, rétablir une communication constructive, désamorcer les situations potentiellement difficiles, gérer ses émotions et se préserver... quelques outils et techniques pour prendre du recul et rester efficace.

OBJECTIFS

- Mieux se connaître face à l'agressivité.
- Avoir les clés pour gérer une situation tendue pour qu'elle ne s'envenime pas.
- Garder sa sérénité et sa disponibilité en situation difficile.

PRÉREQUIS

Vouloir acquérir des clés pour gérer l'agressivité et les incivilités au quotidien.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne appelée à faire face à des situations d'agressivité ou d'incivilités en milieu professionnel

ANIMATEUR

Anne Tarnaud
Consultante - Formatrice
ATHAÏS CFP

PROGRAMME

Initiation

Connaître son mode de fonctionnement face à l'agressivité

- **Mieux comprendre l'agressivité**
 - Comprendre la différence entre la saine agressivité et la violence
 - Identifier les déclencheurs de l'agressivité
 - **Partage d'expériences** : les situations d'agressivité qui peuvent se rencontrer au travail
 - **Se connaître face à l'agressivité**
 - Reconnaître ses émotions et comprendre leurs messages
 - **Mise en situation** : à partir de situations vécues par les participants, identification du seuil de résistance de chacun
 - Identifier ses propres représentations du conflit et de l'agressivité
 - Anticiper ses réactions face aux situations de tension
 - Reconnaître les attitudes et comportements qui peuvent induire une réponse agressive

Réagir face à l'agressivité

- **Mettre en place une communication efficace**
 - Découvrir les bienfaits de la communication non violente
 - Écouter et reformuler pour éviter les malentendus
 - Prendre conscience de l'impact du "non-verbal"
 - Éviter les mots qui blessent, les attitudes qui heurtent

- Mettre à jour les non-dits et les besoins cachés
- **Exercice d'application** : formulation de messages difficiles
- **Désamorcer la situation avant qu'il ne soit trop tard**

- Rester factuel pour ne pas céder à l'émotion
- Être orienté solution
- Faire valoir ses droits et se faire respecter
- Faire de son interlocuteur un allié
- S'affirmer en posant un cadre
- Faire appel à un tiers pour éviter l'escalade
- **Mise en situation** : dans une réunion, réaction à l'agressivité d'un collaborateur, d'un manager

Se préserver en situation d'agressivité

- Gérer sa colère, son stress et/ou sa peur
- Prendre du recul et ne pas se remettre systématiquement en question
- Poser des limites et dire non quand cela est nécessaire
- Préserver sa confiance en soi
- **Exercice d'application** : les clés pour gérer la pression et retrouver son calme

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez mieux gérer les conflits et l'agressivité en ayant acquis des outils et méthodes pratiques facilement applicables.

2 JOURS	14 heures	Code 53288	Tarif HT : 1 305 € - repas inclus	
Paris				
12-13 avril 2018	14-15 juin 2018	27-28 septembre 2018	21-22 novembre 2018	



MY EFE

01 JE M'INSCRIS

- en ligne sur www.efe.fr
- par e-mail : inscriptions@efe.fr
- par téléphone : **01 44 09 25 08**
- par fax : **01 44 09 22 22**
- par courrier : **EFE - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS**

02 JE SUIS MON INSCRIPTION

- Un **accusé de réception** dans les 24h pour confirmer votre inscription
- **Votre convocation** 15 jours avant la formation précisant les lieux, horaires et plan d'accès
- Un formulaire de recueil des besoins envoyé en amont pour exprimer vos attentes
- **Un imprévu ?**
Faites-vous remplacer ou reportez sans frais votre inscription jusqu'à 15 jours avant votre formation

03 JE RÉSERVE MA CHAMBRE D'HÔTEL

Rendez-vous sur notre centrale de réservation BBA : formation.netbba.com, remplissez le formulaire en ligne et indiquez dans le formulaire « Participant EFE » Réponse dans la journée. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter directement la centrale :

Par téléphone au **01 49 21 55 90**

Par e-mail : solution@netbba.com

Accessibilité et régimes spéciaux :
prévenez-nous lors de votre inscription.

04 LE JOUR J... ALL INCLUSIVE

- **L'accueil** - À Paris et en région, nos hôtes vous accueillent et vous guident vers votre salle de formation
- **Les horaires** - Nos formations débutent à 9h et se terminent à 17h30. Les horaires du dernier jour sont adaptables en fonction des impératifs de transport de chacun. Nous vous garantissons une durée de formation de 7 heures par jour.
- **Pauses-café et déjeuners inclus**
Petit-déjeuner d'accueil et 2 pauses dans la journée avec café, thé, jus de fruits et mignardises
Profitez d'un déjeuner dans un restaurant du quartier pour échanger avec l'animateur et les autres participants.

05 MON ESPACE FORMATION AMÉNAGÉ POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE ACTIF

- **Salles à la lumière du jour** dont la disposition favorise l'apprentissage et les échanges entre participants
- **N'oubliez pas votre ordinateur portable ou tablette pour accéder à la documentation pédagogique** disponible sur notre plateforme dès la veille de la formation
- **Des aménagements spécifiques en fonction du thème de la formation :** ordinateurs individuels, écrans TV et espaces dédiés à la ludopédagogie
- **Un imprévu de dernière minute vous empêche de vous déplacer ? ABILWAYS LIVE** vous permet de suivre l'intégralité de la formation à distance en simultané 

06 ET + ENCORE !

- **Pour les formations Blended Learning :** quiz aval, module e-learning, classe virtuelle, parcours vidéo, communauté d'apprenants... poursuivez votre formation à distance
- **À J+3, remplissez votre bilan qualité en ligne**
- **Un responsable de secteur vous contacte** immédiatement si la formation n'a pas répondu à vos attentes pour trouver des solutions alternatives
- **Partagez votre expérience formation** en donnant votre avis !

UN AUTRE BESOIN DE FORMATION ? UN COLLÈGUE À PARRAINER ?

Contactez notre service relations client :
01 44 09 25 08 - infoclient@efe.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à photocopier et à retourner
au service inscriptions



EFE - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
E-mail : inscriptions@efe.fr

FORMATION

Titre : _____
Code : _____
Date(s) : _____
 Paris Lyon
Prix HT : _____

L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____
N° SIRET : _____
Code APE/NAF : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Pays : _____

Personne chargée de l'inscription

Mme M.
Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail⁽¹⁾ : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

FACTURATION / FINANCEMENT

Adresse de facturation (**indispensable**) : _____

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il
apparaître sur votre facture ?

Oui Non

Si oui, numéro : _____

EFE se réserve le droit d'exclure le participant à la formation si le client n'a pas transmis son bon de commande à EFE avant le début de la formation.

Le financement de votre formation passera-t-il par un OPCA ?

Oui Non

Numéro de prise en charge : _____

Adresse de votre OPCA : _____

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à EFE au premier jour de la formation, EFE se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.



Membre de la Fédération
de Formation Professionnelle
habilité à délivrer une attestation
descriptive de formation

Toute facture tient lieu de convention de formation simplifiée.

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 06/08/04, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services d'EFE. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

PARTICIPANT 1

Mme M.
Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail⁽¹⁾ : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____
Nom et prénom du responsable hiérarchique : _____

E-mail du responsable hiérarchique⁽²⁾ : _____

(1) Indispensable pour vous adresser la convocation à la formation

(2) Indispensable pour l'envoi du bilan qualité à froid

PARTICIPANT 2

Mme M.
Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail⁽¹⁾ : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____
Nom et prénom du responsable hiérarchique : _____

E-mail du responsable hiérarchique⁽²⁾ : _____

(1) Indispensable pour vous adresser la convocation à la formation

(2) Indispensable pour l'envoi du bilan qualité à froid

RÈGLEMENT

- ci-joint un chèque de _____ € TTC
à l'ordre d'EFE Cursus
 par virement à notre banque : BNP PARIBAS ELYSÉE
HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou, 75008 Paris,
Compte n° 30004 00819 00011882412 61,
libellé au nom d'EFE Cursus

Le soussigné accepte les conditions générales de vente au verso.

Nom : _____ Prénom : _____

Date _____

Signature et cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET

- Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la Société, filiale du groupe ABILWAYS et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielles et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.
- L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD » (e-learning).
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (fax, transmission électronique, courrier). Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client.
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
- Le Client reconnaît à cet effet, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la Société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La Société se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

2. TARIF

- Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société et sur le catalogue de formations de l'année en cours.
- L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de la Société est l'entrepreneur ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.
- Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de l'inscription.
- Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Dans le cas d'une formation présentielle, ou comportant une partie présentielle, ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

3. RÉGLEMENT

- Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription*, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de la Société EFE CURSUS, sauf autres dispositions particulières.
* Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent "après service fait".
- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
- En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, la Société se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

- La Société se réserve le droit :
 - d'exclure le participant à la formation si le Client n'a pas transmis son bon de commande à la Société avant le début de la formation ;
 - d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement général le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
 - de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité ;
 - de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4. ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

- Formulées par écrit :
- Annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50% si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100% en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à sa non annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation.
 - Les annulations de formation e-learning, même comprenant un présentiel, font l'objet d'une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation. Le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.
 - Pour les formations présentielles, les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.
 - Pour les formations de e-learning, des remplacements de participants sont admis à condition d'en informer la Société sept jours à l'avance, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants. A défaut, une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation sera due à la Société.

- Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, la Société se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.
- La Société se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

5. E-LEARNING

- En cas de commande d'un produit « e-learning », les conditions spécifiques d'accès aux modules, ainsi que leurs caractéristiques sont détaillées aux « CONDITIONS PARTICULIÈRES E-LEARNING », qui font l'objet d'un document séparé à consulter sur www.efefr.
- L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.

6. RESPONSABILITÉ - INDÉMNITÉS

- L'employeur - ou selon le cas le participant - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de la Société.

- Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la Société ne puisse être recherchée ou inquiétée.
- La responsabilité de la Société envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs provoqués par la Société et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.
- En aucun cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.
- Dans tous les cas, la responsabilité de la Société est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société que pour les fins stipulées à la commande.
- La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. - COMMUNICATION

- Le Client accepte d'être cité par la Société comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de la Société.
- À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 7 ci-dessus, la Société peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (connect@dd@efe.fr) ou par courrier à : EFE CURSUS - 35 Rue du Louvre - 75002 Paris - France en indiquant vos nom, prénom et adresse.
- Nos adresses peuvent faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'une location à d'autres Sociétés à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer à la transmission de ces données, selon les modalités ci-dessus.

10. - CONTESTATION ET LITIGES

- Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.

EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : 01 44 09 25 08 / Fax : 01 44 09 22 22 / E-mail : efe@efe.fr

Site : <http://www.efe.fr>

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site <http://www.efe.fr>

POUR LES PARTICULIERS

1. OBJET

- Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la Société, filiale du groupe ABILWAYS et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielles et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.
- L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD » (e-learning).
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (fax, transmission électronique, courrier). Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client.
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe. Le Client reconnaît à cet effet, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la Société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La Société se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

2. TARIF

- Le prix par Client est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société et sur le catalogue de formations de l'année en cours.
- Tous les prix sont indiqués Toutes Taxes Comprises.
- Tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le Client ne s'est pas présenté.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Dans le cas d'une formation présentielle, ou comportant une partie présentielle, ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

3. RÉGLEMENT

- Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de la Société EFE CURSUS, sauf autres dispositions particulières.
- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 €. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
- En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, la Société se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

- La Société se réserve le droit :
 - d'exclure le Client à la formation si le Client n'a pas transmis son bon de commande à la Société avant le début de la formation ;
 - d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout Client dont le comportement général le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
 - de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout Client qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité ;
 - de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4. ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

- Formulées par écrit : dans le délai de dix jours à compter de la signature du bulletin d'inscription, le Client peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. Passé ce délai, le Client devra payer à la Société 30% du prix convenu.
- Pour les formations présentielles, les remplacements de Clients sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.
 - Pour les formations de e-learning, des remplacements de Clients sont admis à condition d'en informer la Société sept jours à l'avance, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.
- Si le nombre de Clients à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, la Société se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.
- La Société se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

5. E-LEARNING

- En cas de commande d'un produit « e-learning », les conditions spécifiques d'accès aux modules, ainsi que leurs caractéristiques sont détaillées aux « CONDITIONS PARTICULIÈRES E-LEARNING », qui font l'objet d'un document séparé à consulter sur www.efe.fr.
- L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.

6. RESPONSABILITÉ - INDÉMNITÉS

- Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de la Société. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables

aux tiers qui auraient été causés par le Client et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la Société ne puisse être recherchée ou inquiétée.

- En cas de responsabilité engagée de la Société envers le Client, la Société devra rembourser au Client le montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.
- En aucun cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.
- Dans tous les cas, la responsabilité de la Société est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société que pour les fins stipulées à la commande.
- La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non Clients aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (connect@dd@efe.fr) ou par courrier à : EFE CURSUS - 35 Rue du Louvre - 75002 Paris - France en indiquant vos nom, prénom et adresse.
- Nos adresses peuvent faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'une location à d'autres Sociétés à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer à la transmission de ces données, selon les modalités ci-dessus.

EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : 01 44 09 25 08 / Fax : 01 44 09 22 22 / E-mail : efe@efe.fr

Site : <http://www.efe.fr>

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site <http://www.efe.fr>



EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
E-mail : efe@efe.fr - Site : www.efe.fr

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site www.efe.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à photocopier et à retourner
au service inscriptions



EFE - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
E-mail : inscriptions@efe.fr

FORMATION

Titre : _____
Code : _____
Date(s) : _____
 Paris Lyon
Prix HT : _____

L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____
N° SIRET : _____
Code APE/NAF : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Pays : _____

Personne chargée de l'inscription

Mme M.
Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail⁽¹⁾ : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

FACTURATION / FINANCEMENT

Adresse de facturation (**indispensable**) : _____

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il
apparaître sur votre facture ?

Oui Non

Si oui, numéro : _____

EFE se réserve le droit d'exclure le participant à la formation si le client n'a pas transmis son bon de commande à EFE avant le début de la formation.

Le financement de votre formation passera-t-il par un OPCA ?

Oui Non

Numéro de prise en charge : _____

Adresse de votre OPCA : _____

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à EFE au premier jour de la formation, EFE se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.



Membre de la Fédération
de Formation Professionnelle
habilité à délivrer une attestation
descriptive de formation

Toute facture tient lieu de convention de formation simplifiée.

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 06/08/04, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services d'EFE. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

PARTICIPANT 1

Mme M.
Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail⁽¹⁾ : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____
Nom et prénom du responsable hiérarchique : _____

E-mail du responsable hiérarchique⁽²⁾ : _____

(1) Indispensable pour vous adresser la convocation à la formation

(2) Indispensable pour l'envoi du bilan qualité à froid

PARTICIPANT 2

Mme M.
Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail⁽¹⁾ : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____
Nom et prénom du responsable hiérarchique : _____

E-mail du responsable hiérarchique⁽²⁾ : _____

(1) Indispensable pour vous adresser la convocation à la formation

(2) Indispensable pour l'envoi du bilan qualité à froid

RÈGLEMENT

ci-joint un chèque de _____ € TTC
à l'ordre d'EFE Cursus

par virement à notre banque : BNP PARIBAS ELYSÉE
HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou, 75008 Paris,
Compte n° 30004 00819 00011882412 61,
libellé au nom d'EFE Cursus

Le soussigné accepte les conditions générales de vente au verso.

Nom : _____ Prénom : _____

Date _____

Signature et cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET

- Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la Société, filiale du groupe ABILWAYS et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielles et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.
- L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD » (e-learning).
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (fax, transmission électronique, courrier). Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client.
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
- Le Client reconnaît à cet effet, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la Société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La Société se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

2. TARIF

- Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société et sur le catalogue de formations de l'année en cours.
- L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de la Société est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.
- Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de l'inscription.
- Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Dans le cas d'une formation présentielle, ou comportant une partie présentielle, ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

3. RÉGLEMENT

- Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription*, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de la Société EFE CURSUS, sauf autres dispositions particulières.
* Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent "après service fait".
- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
- En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, la Société se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

- La Société se réserve le droit :
 - d'exclure le participant à la formation si le Client n'a pas transmis son bon de commande à la Société avant le début de la formation ;
 - d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement général le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
 - de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité ;
 - de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4. ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

- Formulées par écrit :
- Annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50% si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100% en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à sa non annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation.
 - Les annulations de formation e-learning, même comprenant un présentiel, font l'objet d'une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation. Le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.
 - Pour les formations présentielles, les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.
 - Pour les formations de e-learning, des remplacements de participants sont admis à condition d'en informer la Société sept jours à l'avance, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants. A défaut, une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation sera due à la Société.

- Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, la Société se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.
- La Société se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

5. E-LEARNING

- En cas de commande d'un produit « e-learning », les conditions spécifiques d'accès aux modules, ainsi que leurs caractéristiques sont détaillées aux « CONDITIONS PARTICULIÈRES E-LEARNING », qui font l'objet d'un document séparé à consulter sur www.efefr.
- L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.

6. RESPONSABILITÉ - INDÉMNITÉS

- L'employeur - ou selon le cas le participant - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de la Société.

- Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la Société ne puisse être recherchée ou inquiétée.
- La responsabilité de la Société envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs provoqués par la Société et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.
- En aucun cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.
- Dans tous les cas, la responsabilité de la Société est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société que pour les fins stipulées à la commande.
- La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. - COMMUNICATION

- Le Client accepte d'être cité par la Société comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de la Société.
- À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 7 ci-dessus, la Société peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (connecton@dd@efefr) ou par courrier à : EFE CURSUS - 35 Rue du Louvre - 75002 Paris - France en indiquant vos nom, prénom et adresse.
- Nos adresses peuvent faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'une location à d'autres Sociétés à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer à la transmission de ces données, selon les modalités ci-dessus.

10. - CONTESTATION ET LITIGES

- Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.

EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : 01 44 09 25 08 / Fax : 01 44 09 22 22 / E-mail : efe@efefr

Site : <http://www.efefr>

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site <http://www.efefr>

POUR LES PARTICULIERS

1. OBJET

- Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la Société, filiale du groupe ABILWAYS et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielles et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.
- L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD » (e-learning).
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (fax, transmission électronique, courrier). Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client.
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe. Le Client reconnaît à cet effet, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la Société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La Société se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

2. TARIF

- Le prix par Client est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société et sur le catalogue de formations de l'année en cours.
- Tous les prix sont indiqués Toutes Taxes Comprises.
- Tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le Client ne s'est pas présenté.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Dans le cas d'une formation présentielle, ou comportant une partie présentielle, ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

3. RÉGLEMENT

- Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de la Société EFE CURSUS, sauf autres dispositions particulières.
- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 €. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
- En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, la Société se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

- La Société se réserve le droit :
 - d'exclure le Client à la formation si le Client n'a pas transmis son bon de commande à la Société avant le début de la formation ;
 - d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout Client dont le comportement général le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
 - de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout Client qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité ;
 - de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4. ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

- Formulées par écrit : dans le délai de dix jours à compter de la signature du bulletin d'inscription, le Client peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. Passé ce délai, le Client devra payer à la Société 30% du prix convenu.
- Pour les formations présentielles, les remplacements de Clients sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.
 - Pour les formations de e-learning, des remplacements de Clients sont admis à condition d'en informer la Société sept jours à l'avance, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.
- Si le nombre de Clients à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, la Société se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.
- La Société se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

5. E-LEARNING

- En cas de commande d'un produit « e-learning », les conditions spécifiques d'accès aux modules, ainsi que leurs caractéristiques sont détaillées aux « CONDITIONS PARTICULIÈRES E-LEARNING », qui font l'objet d'un document séparé à consulter sur www.efefr.
- L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.

6. RESPONSABILITÉ - INDÉMNITÉS

- Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de la Société. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables

aux tiers qui auraient été causés par le Client et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la Société ne puisse être recherchée ou inquiétée.

- En cas de responsabilité engagée de la Société envers le Client, la Société devra rembourser au Client le montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.
- En aucun cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.
- Dans tous les cas, la responsabilité de la Société est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société que pour les fins stipulées à la commande.
- La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non Clients aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (connecton@dd@efefr) ou par courrier à : EFE CURSUS - 35 Rue du Louvre - 75002 Paris - France en indiquant vos nom, prénom et adresse.
- Nos adresses peuvent faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'une location à d'autres Sociétés à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer à la transmission de ces données, selon les modalités ci-dessus.

EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : 01 44 09 25 08 / Fax : 01 44 09 22 22 / E-mail : efe@efefr

Site : <http://www.efefr>

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site <http://www.efefr>



EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22
E-mail : efe@efefr - Site : www.efefr

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site www.efefr



FORMEZ VOS ÉQUIPES 100 % À DISTANCE ? **C'EST POSSIBLE AVEC ABILWAYS**



DÉCOUVREZ NOTRE OFFRE DE MOBILE LEARNING UNE SOLUTION DIGITALE ALLIANT NOS CONTENUS EXPERTS À UNE PÉDAGOGIE LUDIQUE ET INTERACTIVE



Des contenus digitaux : **30 parcours** qui répondent à tous vos besoins, **plus de 500 vidéos professionnelles de 3 mn** et des **activités ludiques** pour s'amuser, ancrer et s'évaluer.



Un **apprentissage à votre rythme**, partout et tout le temps sur notre application mobile gratuite ou sur notre Web App.



Des savoirs agiles directement opérationnels avec **les meilleurs experts ABILWAYS**.



Des parcours **en accès illimité et immédiat** sur étagère ou **sur mesure**.



Des prix attractifs : dès 45 € HT la licence par personne pour une année.

Testez dès maintenant nos parcours **FLEXIBLES, INNOVANTS et MOBILES** sur notre shop : shop.abilways.com

ou via notre application mobile gratuite **ABILWAYS** téléchargeable sur Apple Store et Google Play



ou contactez-nous : 01 42 21 02 02
info@abilways.com



Osez l'avenir

Retrouvez toutes nos formations sur notre site

www.efe.fr

Pour suivre nos actualités, nos événements et nos avis d'experts,
rendez-vous sur nos blogs et nos réseaux sociaux

www.efe.fr/fr/article/blogs



35 rue du Louvre - 75002 Paris
01 44 09 25 08

EFE EST UNE MARQUE DU GROUPE

ABILWAYS 